



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 090 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 28 avril 2003
Partie A

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 avril 2003

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Français]

LA CONDITION SOCIALE

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait inscrire dans la Loi canadienne sur les droits de la personne la condition sociale comme motif interdit de discrimination.

—Monsieur le Président, dans un premier temps, permettez-moi de remercier la Chambre de me donner l'opportunité de présenter ma motion. Je m'engage à revenir vous remercier une deuxième fois lorsqu'elle sera adoptée.

En introduction, mentionnons que dans son rapport annuel de 1997, la Commission canadienne des droits de la personne a mis l'accent sur le manque de protection pour les gens pauvres offert par la loi fédérale. La loi ne fait aucune mention de la pauvreté, pas plus que la situation sociale ne fait partie des motifs de distinction illicite.

Plusieurs projets de loi ont été présentés afin d'inclure la condition sociale comme motif de discrimination. Le 10 décembre 1997, le sénateur Cohen a présenté le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin d'ajouter la condition sociale comme motif de discrimination. Ce projet de loi voulait amender l'article 2 et le paragraphe 3(1) de la loi, en y ajoutant les mots «condition sociale», mais sans les définir.

Le 13 avril 1999, mon collègue du Bloc québécois, le député de Hochelaga—Maisonneuve a déposé le projet de loi C-491, Loi antipauvreté, pour modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin, entre autres: d'ajouter la condition sociale à la liste des motifs de discrimination; d'interdire à une institution financière de refuser d'offrir des services bancaires pour le seul motif qu'une personne a de faibles revenus; d'exiger que la Commission canadienne des droits de la personne prépare un rapport annuel sur la pauvreté. Ce projet de loi est mort au *Feuilleton* en septembre 1999.

En mars 2001, le député de Hochelaga—Maisonneuve récidive et dépose le projet de loi C-326, lequel est identique au projet de loi C-491. Récemment, mon collègue présentait sur le même sujet le projet de loi C-228 sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ce projet de loi n'ayant pas fait l'objet d'un vote, n'a pu se rendre plus loin que la deuxième lecture, soit le 4 février dernier.

C'est ainsi que dans la même logique, je dépose aujourd'hui la motion M-392 qui dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait inscrire dans la Loi canadienne sur les droits de la personne la condition sociale comme motif interdit de discrimination.

Vous savez que le Canada a toujours été un chef de file sur la scène internationale en ce qui a trait à la promotion et à la protection des droits de la personne. C'est un Canadien qui a été l'un des architectes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, souvent considérée comme la «Grande Charte du Monde».

Cette déclaration comprend le droit à la sécurité sociale et à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à la dignité et au libre développement de la personnalité d'un individu.

Le Canada a également ratifié en 1976 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le document international le plus exhaustif qui soit dans le domaine des droits sociaux et économiques.

Mais voilà que le Canada ne respecte pas ses obligations internationales et omet de mettre pleinement en oeuvre les engagements internationaux qu'il a pris à l'égard de la promotion et de la protection des droits sociaux et économiques.

Un nombre croissant de Canadiens et de Québécois vivent dans la pauvreté. La Charte des droits et libertés de la personne du Québec interdit la discrimination fondée sur la «condition sociale». Il est bon de remarquer que le Québec a récemment adopté une loi pour combattre la pauvreté et contrer l'exclusion sociale. En décembre 2002, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 112.

À l'article 2 de la loi 112, on définit la pauvreté comme étant:

[...] la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.

Les femmes, notamment celles qui ont la responsabilité de familles monoparentales, mais aussi les jeunes familles, les enfants et les personnes âgées isolées, de même que les membres des minorités visibles et les autochtones sont particulièrement touchés par cette pauvreté. Les coûts immédiats et futurs de cette pauvreté sont considérables pour la société québécoise dans son ensemble.

On se souviendra que le 17 octobre 2000, à l'occasion de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec rappelait qu'en dépit des difficultés ou divergences relatives à la quantification de la pauvreté, celle-ci demeure un phénomène important qui affecte au Québec un grand nombre de personnes et de ménages.

Initiatives parlementaires

•(1110)

Dans le document intitulé *Profil de la pauvreté, 1999*, publié en juillet 2002, le Conseil national du bien-être social indiquait que même si le produit intérieur brut du Canada avait augmenté de près de 5 p. 100 au cours de l'année financière de 1998-1999, l'inégalité entre les Canadiens s'était soit élargie ou était demeurée la même qu'au cours des années 1990. Même si les taux de pauvreté ont légèrement baissés entre 1997 et 1999, ceux-ci sont restés plus élevés que ceux qui avaient été enregistrés avant la récession de 1991 et 1992.

Pour ce qui est des familles vivant de l'aide sociale, le tableau est pire. Dans son *Rapport de 2002 sur les revenus d'aide sociale*, publié le 10 avril 2003, le Conseil a constaté un écart considérable entre le seuil de pauvreté et les revenus d'aide sociale qui demeurent pratiquement inchangés en 2002.

Les gens qui reçoivent de l'aide sociale, lit-on dans le document, vivent avec aussi peu que le cinquième du montant équivalant au seuil de pauvreté. De plus, vu que les revenus de l'aide sociale ne sont pas rajustés en fonction de l'inflation, les bénéficiaires sont devenus plus pauvres que jamais.

Malgré une augmentation croissante de la pauvreté au Canada et au Québec, les tribunaux hésitent à reconnaître les droits sociaux et économiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Reconnaître les droits sociaux et économiques signifie, entre autres, d'interdire aux banques de refuser l'ouverture d'un compte de banque pour le motif d'un mauvais dossier de crédit, par exemple.

En 1998, le Conseil national du bien-être social a préparé un rapport exhaustif sur les services bancaires et les personnes pauvres. On y constatait que les banques canadiennes et autres institutions financières ne répondent pas de façon adéquate aux besoins des personnes pauvres. Le Conseil a recommandé que les questions concernant l'identification des personnes pauvres qui désirent ouvrir un compte ou encaisser un chèque soient l'une des premières tâches auxquelles les banques et autres institutions devraient s'attaquer.

Le fait qu'aujourd'hui de nombreuses banques continuent de fermer des succursales au nom de l'efficacité, surtout dans les collectivités à faible revenu, est une preuve incontestable qu'elles se soucient peu d'offrir des services aux pauvres. La croissance phénoménale de banques marginales dans les quartiers défavorisés en est une autre preuve. Ces sociétés fournissent une gamme de services financiers, y compris des prêts, l'encaissement de chèques et des mandats à des coûts élevés à des personnes à faible revenu ou dans une situation précaire qui soit n'ont pas accès à une banque dans leur secteur ou manquent d'expérience dans le domaine bancaire.

Par ailleurs, les frais exigés pour obtenir les services de ces banques peuvent entraîner une dette personnelle considérable et causer un stress psychologique et social dans la vie des personnes pauvres. On dit aussi que les pauvres sont confrontés à des problèmes semblables dans le domaine des communications.

Avant de poursuivre sur les affaires bancaires qui sont l'objet de la majorité des plaintes, laissez-moi ouvrir une courte parenthèse sur des exemples de problèmes en télécommunications.

Des gens ont eu maille à partir avec Bell Canada. Pour des gens d'âge mur vivant seuls et dont la santé est fragile, le téléphone est pour eux le seul lien avec l'extérieur et est aussi utilisé pour des urgences. La seule crainte de se faire couper le service amplifie énormément leur stress et aggrave leur santé. Certains ont même pensé au suicide. L'une de ces personnes a même dû retarder ses paiements de compte d'électricité pour payer à Bell les montants exigés.

Pour éviter la coupure du téléphone, des gens acceptent d'importantes modalités de paiement échelonnées sur quelques mois seulement pour respecter les conditions très sévères de Bell, mais leur engagement crée d'autres problèmes. Par exemple, ils retarderont le paiement de leur loyer ou d'autres factures mensuelles, comme l'électricité, pour tenter d'arriver. Pendant ce temps, leur crédibilité financière en prend un coup et ils ne sortent plus de ce cercle vicieux. Nous pouvons dire également aujourd'hui que le service téléphonique est un service essentiel.

Revenons aux affaires bancaires. Depuis plusieurs années, les institutions financières font l'objet de dénonciation de la part d'associations de consommateurs du Québec. Il semble que des banques et caisses populaires choisissent de plus en plus leurs membres ou clients. Même si elles ont pris l'engagement de changer certaines de leurs pratiques, il appert qu'elles continuent de refuser à un grand nombre de consommateurs l'accès à des services de base.

•(1115)

Depuis plus de 10 ans, les associations québécoises de consommateurs dénoncent les institutions financières qui tenteraient de se débarrasser d'une partie de la clientèle qu'elles jugent non rentable et indésirable en multipliant les obstacles lors de l'ouverture d'un compte de banque et lors de l'encaissement de chèques, prétextant un mauvais crédit, le besoin d'un rendez-vous qui tarde à venir, le gel d'un dépôt de 10 jours d'un dépôt, et ainsi de suite.

Si on ne possède pas de compte de banque, on ne peut encaisser un chèque de paie, un chèque du gouvernement, et il est impossible de recevoir de dépôt direct. On ne peut aussi payer son loyer ou des factures par chèque ou par versement automatique, pas plus qu'on ne peut utiliser la carte de débit. Les «sans-compte» sont ainsi condamnés par les institutions financières à vivre encore plus en marge de la société. Un compte de banque, c'est un droit.

En septembre 1998, le groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens déposait au Comité permanent des finances de la Chambre des communes un rapport, le désormais célèbre rapport MacKay, qui portait principalement sur les exigences excessives en matière de pièces d'identité. Il traitait aussi de la question du délai d'attente à l'encaissement des chèques du gouvernement et des ensembles de services de base.

À cette époque, le Comité permanent des finances faisait siennes ces recommandations et recommandait au gouvernement d'appliquer sans délai les éléments du rapport MacKay, principalement les recommandations 88 à 92, qui portaient toutes sur le problème de l'accès aux services financiers, à savoir que ceux-ci étaient offerts à un prix et dans des conditions raisonnables.

Se fiant à la bonne foi et à l'esprit de collaboration que semblaient démontrer les banques, le comité a favorisé une résolution concertée de ce problème, estimant que le recours à la loi ne devait servir qu'en dernier ressort.

Initiatives parlementaires

Aujourd'hui, force est de constater que les obstacles auxquels se butent les personnes et groupes défavorisés non seulement n'ont pas disparu, mais prennent de nouvelles formes. On voit maintenant apparaître toute une série de nouvelles pratiques bancaires qui ont pour effet de restreindre l'accès aux services de base: on refuse carrément l'ouverture d'un compte de banque; on ferme les comptes sans raison valable; on vérifie le crédit des nouveaux clients; on vérifie leurs revenus; on réduit les services bancaires personnalisés; on réduit l'accessibilité ou on ferme les succursales moins rentables. On favorise aussi un recours accru aux guichets automatiques. Bref, on sélectionne les clients les plus rentables, c'est-à-dire ceux qui sont en mesure de consommer les produits financiers, ceux qui peuvent faire des placements, mais surtout ceux qui peuvent contribuer à faire augmenter les milliards de dollars de profits nets que font les banques et les institutions financières.

J'ai même entendu dire qu'une succursale bancaire à Montréal aurait institué une ligne d'attente avec une seule caissière pour les assistés sociaux, le premier jour du mois, pour l'encaissement de chèques. Parallèlement, cette banque aurait institué une autre ligne d'attente pour ses clients avec, cette fois, le service de deux caissières. Avec une ligne expressément pour les assistés sociaux, non seulement ces personnes sont différenciées des autres et étiquetées, mais elles sont aussi discriminées en raison de leur statut social.

Avoir un compte bancaire est une nécessité. Le pouvoir discrétionnaire des banques est beaucoup trop important et laisse place à l'abus.

Voilà pourquoi la motion que je présente aujourd'hui est si importante. Je demande à mes collègues, tous partis confondus, de démontrer leur intérêt pour la justice sociale en votant pour cette motion qui dit, et je la cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait inscrire dans la Loi canadienne sur les droits de la personne la condition sociale comme motif interdit de discrimination.

• (1120)

[Traduction]

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de faire connaître à la Chambre la position de mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, à l'égard de la motion.

La motion vise à obtenir l'opinion de la Chambre au sujet de l'ajout de la condition sociale à la liste des motifs de distinction illicite prévus dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

J'estime que la motion pose un dilemme et j'imagine que nombre de députés sont du même avis parce que l'objet et l'incidence des amendements proposés dans la motion ne sont pas clairs. Il est difficile d'établir avec précision ce que la motion demande d'accepter et, de ce fait, de décider s'il y a lieu de l'appuyer ou de la rejeter.

La motion est-elle motivée par un désir de protéger certains Canadiens de discrimination du fait qu'ils se trouvent en situation de désavantage dans la société? Le cas échéant, il va sans dire que le gouvernement et mon collègue partagent certainement un tel désir.

Néanmoins, nous devons considérer la motion pour ce qu'elle est et en examiner le libellé. Or, il n'est absolument pas clair que ce soit effectivement l'objet sous-jacent des amendements proposés ou le résultat qui en découlerait.

Avant de revenir sur cette question et de discuter de la motion plus en détail, je tiens à garantir à notre collègue de Sherbrooke que le gouvernement entend bien protéger les gens qui sont défavorisés

dans la société, qui font face à la discrimination en fonction de leur condition sociale. Une telle discrimination peut trop souvent aggraver les difficultés et les défis auxquels ces personnes vulnérables doivent faire face.

Les progrès réalisés par le gouvernement à cet égard sont importants et comprennent les initiatives lancées dans le passé pour renforcer la protection offerte par la Loi canadienne sur les droits de la personne. De plus, le gouvernement a présenté plusieurs nouvelles politiques importantes qui cherchent à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, tout en mettant particulièrement l'accent sur la situation d'enfants, de familles et de collectivités autochtones à faible revenu. Je pense tout de suite à la Prestation nationale pour enfants qui est un programme important que j'appuie depuis longtemps et qui revêt une très grande importance pour notre pays.

Même si le gouvernement est fier de ses réalisations dans ce domaine, nous sommes conscients du fait que nous devons être toujours vigilants pour nous assurer de bien protéger les droits de la personne des gens au Canada le mieux possible. Il y a toujours du travail à faire dans ce domaine et le gouvernement ne se dérobera pas à ses responsabilités.

Je signale avec plaisir à mes collègues que les fonctionnaires du ministère de la Justice travaillent sur un examen complet et approfondi de la Loi canadienne sur les droits des personnes dans le but de relever les domaines où ce texte peut être amélioré et mis à jour. Dans le cadre de ce travail, le ministre de la Justice est toujours désireux d'entendre des suggestions sur la façon dont la législation sur les droits de la personne au Canada peut être améliorée, comme la recommandation soumise par notre collègue de Sherbrooke. Je suis heureux que la motion nous donne la possibilité de débattre des questions en jeu d'une façon aussi importante.

Je suis sûr que le député sera heureux d'apprendre que dans le cadre de l'examen susmentionné dans le but d'apporter peut-être des modifications et des réformes à la Loi canadienne sur les droits de la personne, les fonctionnaires du ministère de la Justice procèdent à une analyse approfondie de la question de l'inclusion de la condition sociale comme motif de distinction illicite aux termes de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Je tiens à signaler que ce n'est qu'une réforme possible parmi plusieurs autres également envisagées.

En même temps, je dois dire que le gouvernement n'a pas l'intention d'apporter des changements précipités, spéciaux ou fragmentaires à n'importe quelle loi, encore moins une loi aussi importante que la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Même lorsque des modifications législatives sont proposées avec la meilleure des intentions, le manque d'attention pour un détail ou pour le langage employé peut souvent avoir des conséquences juridiques et sociales imprévues et non voulues, qui peuvent nuire à la réalisation de l'objectif visé, en l'occurrence le très important objectif que constitue une meilleure protection des droits de la personne.

Je félicite le député de son initiative, qui part très certainement d'une bonne intention. Toutefois, la motion ne propose aucune définition de l'expression «condition sociale» ni aucune clarification ou indication quant à la façon d'interpréter ces mots. Ce sont des éléments très importants, et leur absence constitue une grave lacune.

Initiatives parlementaires

La motion n'explique pas ce que ces mots engloberaient et ce qu'ils n'engloberaient pas. Elle n'explique pas non plus comment ces mots, s'ils étaient intégrés à la loi, influeraient sur les programmes sociaux existants et sur les mesures législatives dont bénéficient les Canadiens à faible revenu.

● (1125)

Le langage vague de la motion me laisse très perplexe et il me serait par conséquent difficile de l'appuyer telle quelle. En fait, étant donné le caractère imprécis de la motion, je ne vois pas bien ce que la Chambre est invitée à approuver, si jamais la motion était adoptée.

Le député pourrait peut-être nous éclairer. Par exemple, je me demande si le député de Sherbrooke a réfléchi à la possibilité que les modifications qu'il propose pourraient permettre aux personnes bien nanties de contester les programmes et initiatives du gouvernement qui les traite différemment, par exemple le taux marginal progressif d'impôt ou les conditions d'admissibilité à l'aide sociale. Autrement dit, une personne riche pourrait s'estimer victime de discrimination en raison de sa condition sociale. Nous ne voudrions sûrement pas que ce soit le cas.

Le député souhaite certainement que les modifications qu'il propose visent uniquement les personnes à faible revenu. Dans l'affirmative, comment s'assurerait-il qu'elles n'auraient que cet effet, sans pour autant préciser la chose?

Je voudrais également que le député nous dise si l'expression «condition sociale» s'entend uniquement du niveau de richesse et de revenu de l'intéressé ou si elle tient compte d'autres facteurs définissant plus largement la situation sociale de l'intéressé.

Comment, selon le député, la condition sociale d'une personne serait-elle déterminée par ceux qui interpréteraient la Loi canadienne sur les droits de la personne? Utiliseraient-ils des facteurs subjectifs ou objectifs, ou les deux, pour déterminer la condition sociale? Tiendraient-ils compte uniquement de la situation actuelle de l'intéressé ou également de ses antécédents familiaux?

Dans sa définition de la condition sociale, le député tient-il compte de conditions temporaires comme le fait d'être sans emploi ou d'être étudiant à plein temps?

Qu'en est-il des détenus dans les établissements correctionnels fédéraux ou des alcooliques et des toxicomanes? Selon le député, la discrimination fondée sur ces formes de condition sociale serait-elle interdite par la modification proposée?

Le député a-t-il songé aux répercussions de sa proposition de modification sur le crédit de l'intéressé ou sur les vérifications de sécurité?

Le député a-t-il songé à la façon dont sa proposition influera sur les programmes gouvernementaux existants? Le programme de libération conditionnelle serait-il touché? Qu'en est-il des critères utilisés par les agents de l'immigration du Canada?

Le député a-t-il pensé à l'effet que l'inclusion de ce nouveau motif interdit de discrimination aurait sur le fonctionnement de la Commission canadienne des droits de la personne et sur les ressources dont elle a besoin pour remplir son mandat?

Les réponses à ces questions et à d'autres questions importantes auront une incidence considérable sur la nature et la portée du nouveau motif interdit de discrimination proposé ici. J'invite mon collègue de Sherbrooke et les autres députés à partager leurs opinions au sujet de l'effet visé par un tel changement.

Toutefois, je dois signaler que la motion dont la Chambre est actuellement saisie ne répond à aucune de ces questions. Ainsi, bien

que je sois tout à fait en faveur de l'objectif général qui consiste à protéger les personnes qui font l'objet de discrimination à cause de leur condition sociale perçue comme étant inférieure, je ne peux malheureusement pas appuyer la motion, qui est trop vague et incertaine quant à l'effet qu'elle pourrait avoir. J'aime l'intention visée dans cette motion, mais elle doit être mieux formulée. Nous devons examiner ces importantes questions de façon détaillée.

Sans une définition claire du terme «condition sociale», sans mesures limitant les coûts et conséquences possibles, mais non voulus et non souhaitables, d'un tel changement et sans dispositions visant à protéger nos précieux programmes sociaux, je crois qu'il serait irresponsable de voter en faveur de la motion sous sa forme actuelle.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis également ravi de participer ce matin, au nom des résidents de Surrey-Centre, au débat concernant la motion n° 392, présentée par le député de Sherbrooke. Je félicite le député du sérieux avec lequel il a abordé la question.

La motion est ainsi libellée:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait inscrire dans la Loi canadienne sur les droits de la personne la condition sociale comme motif interdit de discrimination.

Ce n'est pas la première fois que la Chambre étudie la possibilité d'inclure la condition sociale dans la liste des motifs interdits de discrimination en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. À l'occasion de la 36^e législature, une mesure en tous points semblable a été proposée dans le projet de loi S-11 mais elle a été rejetée à la Chambre des communes après avoir été adoptée au Sénat.

Selon moi, il faut dans un premier temps déterminer ce que nous entendons par l'expression «condition sociale». Il est tentant d'assimiler la condition sociale à la pauvreté. Toutefois, l'expression «condition sociale» est beaucoup plus inclusive et comprend notamment les inconvénients liés à la pauvreté, sans en être nécessairement synonymes. On peut penser à la profession, à la capacité de lire et d'écrire, au genre d'emploi ou même au chômage. Elle peut aussi inclure la culture, dans la mesure où les vêtements, le langage ou les traits particuliers de la personne témoignent de sa situation sociale.

La définition de l'expression «condition sociale» au Québec a évolué et comprend le rang, la place ou le poste occupé au sein de la société, ou la classe à laquelle une personne appartient. Les tribunaux du Québec ont jugé que la condition sociale comprend des situations temporaires comme la grossesse et le chômage. En outre, on estime que la condition sociale est distincte de l'origine sociale.

Initiatives parlementaires

Le Québec est la seule province à inclure actuellement la condition sociale comme motif interdit de discrimination dans sa Loi sur les droits de la personne. Toutefois, toutes les autres provinces, sauf le Nouveau-Brunswick, incluent divers motifs que regroupe l'expression «condition sociale». À titre d'exemple, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard interdisent la discrimination fondée sur les sources de revenu. De même, l'Ontario et la Saskatchewan incluent dans les motifs de discrimination interdits l'état de bénéficiaire de l'aide sociale. Terre-Neuve interdit la discrimination fondée sur l'origine sociale.

Le Canada a toujours joué un rôle de chef de file sur la scène internationale en matière de promotion et de protection des droits de la personne. La Déclaration universelle des droits de l'homme que l'on qualifie souvent de grande Charte de l'humanité, a été corédigée par un Canadien. Elle prévoit le droit à la sécurité sociale et à la reconnaissance des droits sociaux et économiques indispensables sur le plan de la dignité d'une personne et du libre développement de sa personnalité.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été ratifié par le Canada en 1976. Il garantit le droit à la sécurité sociale et à l'assurance sociale ainsi que le droit à un niveau de vie acceptable.

Partout au pays, les droits de la personne sont garantis en vertu de la Constitution et protégés en vertu des lois provinciales et territoriales. On peut toutefois reprocher au Canada de ne pas remplir ses obligations internationales du fait de son refus de respecter intégralement les engagements internationaux qu'il a pris de promouvoir et protéger les droits sociaux et économiques.

La situation économique générale du Canada au cours des derniers mois a permis aux revenus réels moyens d'augmenter graduellement, augmentation qui n'est pourtant pas sans être accompagnée d'indices d'un accroissement des disparités. De plus en plus de personnes sont sans abri ou mal logées. Un contingent de plus en plus important de la main d'oeuvre active occupe un emploi atypique à temps partiel, temporaire ou saisonnier et ne peut subvenir à ses besoins fondamentaux.

● (1130)

Selon Statistique Canada, la valeur nette de 20 p. 100 des familles canadiennes les plus riches a augmenté de 39 p. 100 entre 1984 et 1999, passant de 290 000 \$ à environ 400 000 \$. Au cours de la même période, la valeur nette de 20 p. 100 des plus démunis a diminué de 600 \$.

En 1999, 50 p. 100 des familles les mieux nanties au Canada possédaient 94,4 p. 100 de la richesse et 50 p. 100 se partageaient les 5,6 p. 100 qui restent. L'écart entre 20 p. 100 des familles les plus riches et 20 p. 100 des familles les plus pauvres est d'un petit million de dollars.

En 2002, un rapport du Conseil national du bien-être social a indiqué que malgré l'augmentation importante du produit national brut du Canada, l'inégalité entre les Canadiens s'était accrue ou était demeurée la même durant les années 90.

Les ménages ayant de jeunes enfants, plus particulièrement les familles monoparentales dirigées par la mère, ont souffert le plus de pauvreté chronique entre 1980 et 1999. Alors que l'écart entre les riches et les pauvres n'a cessé de croître, particulièrement au cours de la dernière décennie, les députés d'en face n'ont pas fait grand-chose, voire n'ont rien fait.

Si le gouvernement avait donné suite aux propositions fiscales de l'Alliance canadienne, la situation de bon nombre des familles les

plus pauvres se serait considérablement améliorée. Nous, à l'Alliance canadienne, croyons que le seuil d'exemption personnelle devrait être augmenté. Il faut mettre davantage d'argent dans les poches des Canadiens pour leur permettre de satisfaire à leurs besoins fondamentaux.

De nombreux Canadiens ont un revenu insuffisant pour répondre à leurs besoins minimums. La pauvreté est une entrave dans la vie de beaucoup de Canadiens. Elle limite le choix des aliments, des vêtements et du logement. Elle empêche des enfants d'obtenir ce que d'autres Canadiens tiennent pour acquis, comme des loisirs, des vacances et des excursions scolaires. La pauvreté a également des effets sur la santé, l'éducation et le revenu futur des enfants.

Beaucoup de Canadiens défavorisés font l'objet de préjugés. Selon certaines idées préconçues, les personnes à faible revenu seraient des parents paresseux ou négligents. C'est regrettable. Cela limite d'autant plus les choix offerts aux Canadiens à faible revenu.

Le rapport le plus récent de l'ONU sur le développement humain fait remarquer le contraste qui existe entre la troisième place obtenue par le Canada pour le développement humain et sa douzième place pour ce qui est de la pauvreté.

On s'est demandé s'il était possible d'ajouter la condition sociale comme motif interdit de discrimination dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. On soutient que de nombreuses allégations de discrimination à cet égard concernent le logement locatif, question qui n'a qu'un lointain rapport avec les domaines de compétence fédérale.

● (1135)

Par contre, les organisations antipauvreté estiment que la condition sociale est un motif à prévoir dans la législation fédérale sur les droits de la personne afin de lutter contre les problèmes de discrimination auxquels les pauvres font face dans les services de ressort fédéral comme les affaires bancaires et les télécommunications.

L'Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal a préparé en 1996 un rapport intitulé *Les hauts et les bas de l'accès aux services bancaires au Canada* à l'intention d'Industrie Canada. Ce rapport soulignait que le grand nombre de papiers d'identification exigés et l'attitude des employés des banques constituaient les principaux obstacles à l'accès aux services bancaires. En plus des problèmes d'identification pour les gens pauvres qui désirent ouvrir un compte ou changer un chèque, bon nombre de banques continuent de fermer des succursales, au nom de l'efficacité, et ce principalement dans les collectivités à faibles revenus.

Les banques annexes qui se sont installées dans les secteurs à faibles revenus fournissent tout un éventail de services financiers, y compris des prêts et la conversion de chèques et de mandats en espèces à un coût élevé pour les gens à faibles revenus ou ayant des ennuis financiers qui n'ont pas accès à une banque dans leur région ou qui n'ont jamais fait affaire avec le système bancaire.

Une étude menée récemment a permis de démontrer que si la plupart des gens qui font affaire avec des services financiers annexes préféreraient avoir un compte dans une banque, les coûts relatifs au transport pour se rendre dans une banque, le manque d'identification adéquate, des heures d'ouverture restreintes dans les banques et des difficultés précédentes au niveau du crédit les ont forcés à se tourner du côté des banques annexes. Toutefois, les coûts financiers relatifs aux services obtenus dans ces banques peuvent entraîner d'importantes dettes personnelles. De plus, ils créent des éléments de stress et autres effets psychologiques.

Initiatives parlementaires

L'une des plus importantes préoccupations d'ordre pratique à ce niveau est le fait que la Commission canadienne des droits de la personne a restreint les ressources et qu'il y a des dossiers qui n'ont pas été traités. En ajoutant la condition sociale à cette définition, on ne ferait qu'épuiser davantage les ressources tout en accroissant l'accumulation des cas à traiter. C'est tout ce que j'avais à dire.

• (1140)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir la chance d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour appuyer la motion proposée par le député bloquiste de Sherbrooke. En tant que députée du NPD, j'ai moi aussi une motion qui est formulée de façon à peu près identique et qui vise à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'y inscrire la condition sociale comme motif interdit de discrimination.

Après mon élection, en 1997, c'est l'une des premières motions que j'ai proposées. Comme mon collègue de l'Alliance l'a signalé, la Chambre a déjà été saisie d'une motion émanant du Sénat portant sur la même modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Le caucus fédéral du NPD est en faveur de cette modification importante et estime qu'elle s'impose.

J'ai suivi attentivement le débat d'aujourd'hui et je remarque un léger changement de discours. Je me souviens d'un temps où, lorsque nous débattions ce genre de motion, le gouvernement n'était pas disposé à envisager une modification à la loi pour y inclure la condition sociale. Le gouvernement nous dit aujourd'hui que, à la suite de l'examen de la question réalisé par la Commission canadienne des droits de la personne, des discussions sont en cours concernant la possibilité d'inclure la condition sociale.

J'ai été déçue d'entendre le représentant du gouvernement nous dire qu'il ne pouvait pas appuyer la motion parce qu'elle était trop vague. Les libéraux craignaient qu'elle ne s'applique aux gens riches. Chaque fois que la question a été soulevée, et encore aujourd'hui le député de Sherbrooke l'a fait, on a fait ressortir clairement que, lorsqu'on parle de condition sociale, on parle de la pauvreté et des gens qui sont victimes de discrimination parce qu'ils sont pauvres. Le député ministériel se montre très désinvolte face à cette grave question afin de l'écarter, en quelque sorte, parce qu'il ne peut pas comprendre si la motion s'appliquera aux bien nantis qui s'inquiètent de leurs impôts.

J'aimerais dire au député qui a parlé au nom du gouvernement, et au gouvernement lui-même, que ce qu'il a dit est ironique car, si la motion avait été plus spécifique, je sais que le gouvernement aurait dit « nous ne pouvons l'appuyer parce qu'elle est trop spécifique. » Il me semble que le sens et le principe de la motion sont clairs en cela qu'elle porte sur la condition sociale et sur l'inégalité des revenus dans notre pays. Il incombe au gouvernement de faire preuve de responsabilité et de montrer qu'il comprend ce principe et qu'il est prêt à le mettre en oeuvre. Ce n'est pourtant pas ce que nous avons entendu aujourd'hui.

Je suis déçue par la réponse du gouvernement. J'irais même encore plus loin car il est important de faire de la condition sociale un motif interdit de discrimination à l'égard des entreprises, des services et des programmes sous réglementation fédérale. Nous savons que de nombreuses provinces se sont déjà engagées sur cette voie et que le Québec a fait figure de précurseur en incluant la condition sociale au nombre des motifs interdits de discrimination. C'est une chose qui fonctionne, il y a donc un précédent. Certains éléments importants doivent être pris en compte.

Je veux faire remarquer dans le cadre du présent débat que, en matière de condition sociale et de discrimination contre les pauvres,

le plus grand problème est que la discrimination vient du gouvernement lui-même. L'obstacle le plus important pour les pauvres, la plus grande discrimination, vient de la politique publique. Il suffit de prendre connaissance du dernier rapport du Conseil national du bien-être social, qui a étudié les chiffres pour l'ensemble du Canada, pour voir ce qui arrive aux bénéficiaires de l'aide au revenu et à quel point ils se situent en dessous du seuil de pauvreté; par exemple, aujourd'hui en 2003, la prestation fiscale pour enfants n'est toujours pas accordée aux plus pauvres d'entre les pauvres, les assistés sociaux. C'est de la discrimination fondée sur la condition sociale.

Or, c'est une politique du gouvernement. C'est une initiative de notre gouvernement fédéral. Elle a été approuvée par les provinces à l'exception du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador, qui ont renoncé à la prestation fiscale pour enfants.

• (1145)

Quand nous débattons de cette question, nous ne parlons pas seulement des banques, des entreprises et de la véritable discrimination contre les pauvres, mais également de la politique publique et de la discrimination qui résulte de la politique publique élaborée par le gouvernement fédéral.

Permettez-moi de signaler aux députés que nous sommes sur le point de modifier la façon dont nous mesurons la pauvreté. Depuis bien des années, nous utilisons le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada. Il s'agit d'une mesure qui nous permet d'analyser la richesse et la pauvreté au sein de notre société au moyen d'une échelle relative. C'est important de le mentionner, car cela nous aide à voir comment les gens au bas de l'échelle socioéconomique s'en tirent comparativement aux contribuables moyens et ainsi de suite.

Le gouvernement nous a annoncé qu'il modifierait sa façon d'évaluer la pauvreté et utiliserait dorénavant ce qu'il appelle la mesure du panier de consommation, grâce à laquelle la pauvreté au Canada sera automatiquement réduite du tiers. Cela ne changera toutefois pas le niveau de vie ou les conditions de vie d'un seul enfant, d'une seule famille ou d'une seule personne qui vit dans la pauvreté. Si ce n'est pas de la discrimination fondée sur une politique gouvernementale, je ne sais pas ce que c'est.

Je trouve scandaleux qu'une réforme aussi importante de la politique gouvernementale se fasse pratiquement sans débat public et sans évaluation d'impact. L'Institut Fraser prône l'application de cette mesure de la pauvreté, axée sur le panier de consommation, depuis des années. Il cherche depuis longtemps à faire modifier le seuil de faible revenu et la façon dont nous mesurons la pauvreté. Il semble que le gouvernement fédéral ait capitulé cette fois, ce qui me semble tout à fait honteux.

Je suis ulcérée de constater que ce changement se fera sous peu sans qu'on ait pu tenir de consultations ou de débats à ce sujet. Si nous adoptons la mesure du panier de consommation, le gouvernement pourra se targuer, après avoir redéfini certains concepts, d'avoir réduit du tiers la pauvreté au Canada, mais il n'aura aidé personne qui vit véritablement dans la pauvreté.

Initiatives parlementaires

Il est important que nous accordions notre appui à cette motion. J'ai entendu le ministériel dire que le gouvernement se préoccupe des droits des pauvres et est déterminé à lutter contre la discrimination. Si le gouvernement adhère vraiment à ce principe, pourquoi n'appuierait-il pas cette motion? Pourquoi ne dirait-il pas qu'elle devrait être approuvée et renvoyée à un comité pour être étudiée plus longuement, afin que nous puissions déterminer le sens des définitions concernant la condition sociale des personnes à faible revenu et des pauvres? Nous pourrions tenir compte de la situation qui existe au Québec et dans d'autres provinces, et faire progresser ce débat. Nous pourrions agir de manière positive et progressiste, au lieu de tout simplement dire que nous ne voulons pas que des gens soient victimes de discrimination, mais que nous allons néanmoins rejeter cette motion.

L'occasion nous est offerte aujourd'hui, comme elle l'a été par le passé, d'appuyer cette motion et la recommandation de la Commission canadienne des droits de la personne qui vise à insérer la condition sociale dans les dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Mon parti appuie pleinement ce principe et nous voulons nous engager dans ce débat. Nous voulons tenir un débat pour que les banques, d'autres institutions ou le gouvernement fédéral n'exercent pas de la discrimination à l'endroit de gens simplement parce qu'ils sont pauvres.

● (1150)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, d'abord, je félicite le député de Sherbrooke pour avoir présenté cette motion que nous appuyons vigoureusement. Rien ne saurait excuser la discrimination au Canada. Trop souvent, les moins nantis ou les personnes d'origine ethnique sont laissés à eux-mêmes. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour assurer qu'il n'y a pas de discrimination au Canada.

La motion ne propose pas une stratégie globale visant l'élimination de toutes les formes de discrimination, mais elle constitue un excellent premier pas, qui aurait des effets profonds sur la fonction publique fédérale et les organismes régis par des lois fédérales.

La Loi canadienne sur les droits de la personne régit l'emploi et la fourniture de biens et de services par le gouvernement fédéral et les entreprises assujetties à la réglementation fédérale. Ces organismes emploient quelque 11 p. 100 de la population active. La grande majorité des petites entreprises, écoles et organismes religieux et culturels sont régis par des lois provinciales ou territoriales et ne seraient pas touchés par l'inscription de la condition sociale comme motif interdit de discrimination.

Le paragraphe 3(1) de la loi énumère, parmi les motifs de discrimination, la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, l'état de personne graciée ou la déficience. La motion ajouterait la condition sociale à ces motifs.

À l'examen de ce qui constitue essentiellement une modification de la loi, il y a un certain nombre de questions importantes qu'il faut prendre en considération, la première étant la définition de la condition sociale.

En 1999, le ministre de la Justice a formé un comité indépendant chargé de réviser la Loi canadienne sur les droits de la personne. C'était la première étude à laquelle cette loi était soumise depuis son entrée en vigueur en 1977, vingt-deux ans auparavant.

Le comité avait pour mandat de déterminer si la loi avait suivi l'évolution des principes d'égalité et des droits de la personne, au Canada comme à l'étranger. En juin 2000, le comité rendait public son rapport, intitulé *La promotion de l'égalité: Une nouvelle vision,*

comportant 165 recommandations. Au nombre de ces recommandations figurait l'ajout de la condition sociale à l'article 3 de la loi. Voilà pourquoi il est tellement étonnant de voir que, après une étude aussi approfondie sur période aussi longue, afin d'essayer de moderniser la loi, le gouvernement refuse essentiellement de donner suite à cette recommandation.

La seule autre loi sur les droits de la personne au pays à intégrer la condition sociale est celle de la province de Québec. Toutefois, plusieurs autres gouvernements provinciaux et territoriaux incluent des motifs plus limités entrant dans la catégorie de la condition sociale, tels que la source de revenus, la réception de l'assistance publique et l'origine sociale. Certaines provinces ont tenté de s'attaquer à cette question extrêmement grave.

Au cours de ses consultations, le comité de révision a entendu parler de la pauvreté plus que de n'importe quelle autre question. Cela fait ressortir très clairement l'importance de ce problème dans notre pays. Le comité a conclu qu'il est essentiel de protéger contre la discrimination les membres les plus démunis de la société canadienne. Selon lui, à l'instar des autres motifs de discrimination, la pauvreté est souvent inévitable pour ceux qui en sont victimes et elle est souvent indépendante de leur volonté. De plus, des facteurs comme la pauvreté et le faible niveau de scolarisation ont, de tout temps, été associés aux personnes défavorisées.

Dans son étude, le comité de révision a cerné les secteurs de compétence fédérale où s'exerce une discrimination en fonction de la condition sociale. Ces secteurs comprennent le milieu bancaire, l'industrie des télécommunications et le logement dans les réserves indiennes. Selon les membres du comité de révision, on pourrait éliminer la discrimination dans ces secteurs en inscrivant dans la loi la condition sociale comme motif de discrimination interdit.

Le gouvernement libéral a fait de la lutte contre la pauvreté chez les enfants une priorité, lorsqu'il a été porté au pouvoir au début des années 90. Les libéraux n'ont pas réglé ce problème de manière satisfaisante, pas plus qu'ils n'ont tenu bon nombre de leurs promesses. Malgré des années de croissance économique, le taux de pauvreté chez les enfants du Canada est resté sensiblement le même, et les pauvres ont en fait tendance à s'appauvrir davantage.

● (1155)

Une étude du Conseil canadien de développement social a fait état du fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres du Canada. On définit la richesse comme les actifs d'une famille moins ses dettes, les actifs comprenant des éléments comme les maisons, les voitures, les actions et les obligations. La richesse des 20 p. 100 de couples avec enfants de moins de 18 ans les plus pauvres a chuté de 51,4 p. 100 entre 1984 et 1999, tandis que celle des 20 p. 100 de couples les plus riches a augmenté de 42,7 p. 100. Avec un écart aussi stupéfiant entre les revenus les plus faibles et les plus élevés, il incombe au gouvernement de reconnaître ce problème dans l'optique de la discrimination.

La race, la religion, l'orientation sexuelle, la situation de famille ou la condition sociale ne devraient pas être des motifs de discrimination. Voilà réellement une motion que le Parti progressiste-conservateur peut appuyer.

Initiatives parlementaires

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, je sais que je n'ai pas beaucoup de temps pour transmettre l'opinion des différentes ACEF de ma circonscription. On sait ce qu'est qu'une ACEF. C'est un organisme qui défend les droits des consommateurs et ceux des personnes démunies et pauvres. Toutefois, je vais quand même transmettre, en mon nom et en leur nom, tout le désarroi que je vis actuellement face au parti ministériel, qui refuse d'appuyer cette motion qui vise essentiellement à réparer un tort.

Il s'agit d'un tort que les gens pauvres et démunis vivent depuis nombre d'années, depuis possiblement au-delà de 20 et années, mais spécialement depuis que le rapport MacKay a formulé des recommandations. Ces recommandations émises en 1998 ont été acceptées par le Comité permanent des finances de cette Chambre. Il les a non seulement acceptées, mais il a fait la promotion de ces recommandations visant à reconnaître que les gens pauvres ont de la difficulté à obtenir une reconnaissance dans notre société, notamment par les banques et par les services de télécommunications.

Il est épouvantable qu'on joue sur le fait qu'on ne sache pas ce que cette motion veut dire lorsqu'elle emploie le terme «condition sociale». Tout le monde sait ce que cela veut dire. On n'est pas capables de jouer sur l'objet précis que vise cette motion parce que les gens sont d'accord pour constater que les personnes pauvres n'ont pas droit à des services de télécommunications comme tout le monde. Ils n'ont pas le droit d'avoir un compte bancaire. Mais on va jouer sur les mots. C'est une honte.

Un compte en banque est une reconnaissance sociale, et une reconnaissance de la condition sociale, c'est un droit. On doit respecter les gens qui ont de la difficulté. Monsieur le Président, si vous aviez un enfant atteint de maladie qui fait qu'il ne peut pas se déplacer, si vous étiez une femme monoparentale avec un jeune bébé et un enfant malade et que vous ayez à vous rendre dans une banque pour changer votre chèque d'aide sociale, vous trouveriez peut-être cela difficile. Si vous étiez une personne seule, infirme par exemple, qui reçoit un supplément du gouvernement du Québec ou d'une province et que vous ayez à vous déplacer pour aller encaisser votre chèque du gouvernement fédéral, qui doit être solvable, et qu'on vous demande un dépôt et qu'on gèle un certain montant d'argent pendant 10 jours pour assurer ce chèque, ne trouveriez-vous pas cela honteux? C'est ce que les gens vivent actuellement.

Actuellement, les gens ont tout simplement utilisé le texte de cette motion pour aller à l'encontre d'un laisser-aller du gouvernement fédéral. À l'époque, c'est le ministre des Finances, qui se présente à la chefferie du Parti libéral, qui n'a pas fait sa job. C'est le Parti libéral qui n'a pas fait sa job et qui oblige actuellement les gens à faire un détour et à présenter une motion qui va reconnaître la condition sociale parce que le gouvernement d'en face ne la reconnaît pas. Il ne reconnaît pas qu'il y a des gens qui sont pauvres et qui ont besoin de protection. C'est honteux.

Au nom de toutes les ACEF du Québec, soit les ACEF de l'est de Montréal, du nord de Montréal, du sud-ouest, de la Rive-Sud, de l'Île-Jésus, des Basses-Laurentides, et de tous les organismes que ces ACEF représentent, je dis au gouvernement libéral fédéral en place qu'il ne fait montre d'aucun souci et d'aucune compassion à l'endroit des gens qui vivent dans la pauvreté.

●(1200)

Contrairement à ce que mon collègue du Parti libéral a dit tantôt, la condition sociale est clairement définie par des comités de cette Chambre; elle l'a été à maintes reprises. Les droits de la personne

sont arrêtés dans la Constitution et protégés par des lois qui sont reportées au niveau provincial et territorial, partout au pays.

On argumente que même si les droits sociaux et économiques ne sont pas clairement définis, les gouvernements doivent les protéger de façon négative, par exemple le droit de faire l'objet de discrimination fondée sur la condition sociale. Qu'on ne vienne pas me dire qu'on ne sait pas ce que «condition sociale» veut dire. On veut tout simplement éluder le problème, et c'est une honte.

Je voudrais remercier mes collègues de Vancouver-Est et de St. John's-Ouest de leur appui. Cela prouve qu'ils sont proches de leurs électeurs. Je ne peux pas croire qu'il y a un seul député de cette Chambre qui votera contre cette motion, qui ne l'acceptera pas. Je suis sûre qu'il n'y a pas un député de cette Chambre qui n'a pas reçu, ne serait-ce qu'une fois, une personne démunie, une personne pauvre qui a de la difficulté à joindre les deux bouts et n'est pas capable d'ouvrir un compte bancaire, de faire des retraits ou d'utiliser le guichet automatique.

Vous savez combien cela coûte? On disait qu'il y a des banques marginales. Cela coûte 1,25 \$, si ce n'est pas 1,50 \$, pour retirer de l'argent. En plus de cela, si ces gens veulent encaisser un chèque, ils sont quasiment des prêteurs usuraires.

La banque dit qu'elle choisit de plus en plus ses clients. On va faire des enquêtes, comme disait mon collègue de Sherbrooke. À des gens démunis qui n'ont pas de compte de banque parce que la banque ne peut pas leur prêter, on dit: «Écoutez, vous n'êtes pas payants pour nous. Avez-vous cinq dollars pour ouvrir votre compte?» Encore là, on ne leur donnera pas de service. On dit à ces gens-là: «Si vous voulez avoir des services, allez voir ailleurs.» C'est effrayant.

En plus de cela, combien en coûte-il à ces gens pour encaisser le chèque du gouvernement? Pour les personnes âgées qui reçoivent le Supplément de revenu garanti—quand elles peuvent le recevoir—, combien cela coûte-il pour toucher leur chèque si elles n'ont pas de compte de banque? Comment peuvent-elles le changer d'ailleurs?

Je ne souhaite à personne ici d'être suffisamment invalide, d'avoir suffisamment de problèmes de santé pour ne pas être capable de se rendre à la banque, parce qu'il va y avoir des problèmes et on ne pourra pas changer son chèque. Comment changer un chèque quand on n'a pas de compte de banque? Au guichet automatique? Ce n'est pas tout le monde qui peut aller au guichet automatique, comme c'est le cas pour les personnes âgées qui ont des problèmes de vision. Prenez l'exemple d'une mère monoparentale qui va à la banque avec ses quatre enfants pour essayer d'encaisser son chèque, mais qui n'a pas de compte bancaire, comment fera-t-elle?

Je vois que mes collègues d'en face me font signe que oui. Allez-vous être capables d'appuyer cette motion tantôt? Vous me faites signe que oui. Allez-vous l'appuyer? J'espère que oui.

Je voulais simplement intervenir à ce sujet pour dire que je trouve cela honteux qu'on se batte sur des mots mais qu'on ne tienne pas compte de la condition sociale des gens.

●(1205)

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES PENSIONS

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants, Lib.) propose: Que le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui en faveur du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, qui a été présenté le 10 avril.

Jose croire que tous les députés conviendront avec moi de l'importance de ce projet de loi et qu'ils l'adopteront rapidement à l'unanimité.

Le projet de loi C-31 garantirait aux membres des Forces canadiennes et de la GRC qui sont envoyés en mission spéciale dans une région à risque élevé que leur famille et eux-mêmes ne resteront pas sans le sou s'il leur arrivait malheur. Il leur montre que leur gouvernement se soucie d'eux et que leur pays s'occupera d'eux et de leur famille en cas de besoin.

Les députés se demanderont peut-être pourquoi ces modifications sont présentées maintenant. Avant d'examiner en détail ce projet de loi, je tiens, premièrement, à informer les députés des prestations que le ministère verse à l'heure actuelle, notamment dans le cadre des pensions d'invalidité et des programmes connexes offerts aux membres des Forces canadiennes et, deuxièmement, à leur expliquer dans quel contexte au juste s'inscrit le projet de loi en question.

Je sais que certains députés sont très versés dans les questions intéressant les anciens combattants; je songe notamment aux membres du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, qui sont très au fait des problèmes et des préoccupations des anciens combattants. À l'instar de mes prédécesseurs à ce portefeuille, j'ai demandé et suivi leurs excellents conseils. Ils connaissent très bien les programmes de mon ministère. Une partie de l'information que je fournirai ici leur sera forcément très familière. Je leur demande donc de prendre patience pendant que je ferai l'historique du présent débat.

Les membres des Forces armées canadiennes qui sont blessés ou qui tombent malades dans l'exercice de leurs fonctions peuvent demander une pension d'invalidité. Si des militaires ou des anciens combattants décèdent par suite de leur service, des prestations de survivant sont versées à leurs personnes à charge. Ces pensions d'invalidité sont offertes aux militaires et aux anciens combattants admissibles, qu'ils servent ou aient servi leur pays en temps de guerre ou de paix, au Canada ou à l'étranger.

Les paiements effectués au titre des prestations d'invalidité, environ 1,5 milliard de dollars par an, constituent la dépense de loin la plus importante que fait mon ministère. Près de 165 000 personnes touchent aujourd'hui ces prestations. De ce nombre, plus de 5 000, c'est-à-dire quelque 3 p. 100, font actuellement partie des Forces canadiennes. C'est à ce groupe et aux membres de la GRC que s'adresse le projet de loi C-31.

Grâce à cette initiative, ces personnes bénéficieront de la protection la plus complète possible en cas d'invalidité, y compris des services de santé améliorés pour des invalidités survenues lors de déploiements, notamment dans le cadre de missions présentant des risques élevés.

Initiatives ministérielles

Ces déploiements peuvent avoir lieu dans n'importe quelle région dans le monde, et même ici, au Canada, et peuvent comprendre des missions de secours à des sinistrés, des opérations de sauvetage ou des missions de maintien ou de rétablissement de la paix.

En vertu de la loi existante, si un membre des forces armées subit une invalidité ou contracte une maladie alors qu'il n'est pas affecté dans une zone de service spécial, il est couvert, mais le fardeau de la preuve lui incombe, c'est-à-dire qu'il lui incombe de prouver que l'invalidité est survenue du fait de ce service ou lui est directement liée.

Toutefois, en accordant aux membres des forces armées en mission dans une zone de service spécial une protection de 24 heures par jour, sept jours sur sept, le critère du fardeau de la preuve disparaît. Ils n'auront plus qu'à prouver que leur problème est survenu pendant la période de leur service. Ainsi, la nécessité de fournir des preuves médicales détaillées s'en trouvera simplifiée. Et il deviendra plus aisé de décider s'il y a lieu ou non d'accorder une pension d'invalidité.

• (1210)

Les modifications proposées dans le projet de loi C-31 ont deux principales composantes. Je veux tout d'abord m'arrêter sur l'aspect du service dans les zones de service spécial.

En 1964, le Parlement a promulgué la mesure législative touchant les zones de service spécial. On y précise que les dispositions spéciales touchant les pensions vont s'appliquer aux membres actifs servant dans certaines régions à l'extérieur du Canada lorsque ces dernières ont été désignées par le gouverneur en conseil comme des zones de service spécial. Techniquement, ces zones sont identifiées par leurs coordonnées géographiques et par définition, elles doivent être situées à l'extérieur du Canada.

Depuis 1949, les militaires canadiens servent à divers endroits à l'extérieur du pays où ils accomplissent diverses fonctions pour le compte des Nations Unies et dans le cadre d'autres opérations de surveillance de trêve de maintien de la paix. Il est maintenant reconnu que les militaires canadiens servant dans ces zones ont pris part à des opérations actives de combat et qu'ils ont souvent été exposés à des conditions dangereuses qui ne sont normalement pas associées au service de temps de paix.

Plus précisément, les dispositions spéciales touchant les pensions présumant qu'un militaire qui sert dans une zone de service spécial est en service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux fins de la Loi sur les pensions, c'est-à-dire depuis le moment même où il arrive dans la zone jusqu'au moment où il la quitte. Cela signifie qu'un décès ou une invalidité qui ne sont pas attribuables à la mauvaise conduite du militaire et qui surviennent pendant qu'il sert dans une zone de service spécial sont régis par les dispositions spéciales en question.

Le fait est que le Canada et ses militaires ont été à l'avant-plan dans le soutien des missions de maintien de la paix dans des zones de service spécial dans d'innombrables points chauds autour du monde. Plus de 100 militaires ont jusqu'à ce jour perdu la vie dans le cadre de ces missions. Beaucoup d'autres ont été victimes d'accidents et de blessures.

Je suis heureux de dire aux députés que le projet de loi va améliorer la couverture relative aux zones de service spécial de façon importante.

Initiatives ministérielles

Tout d'abord, le processus de désignation d'une zone de ce genre sera accéléré ou rationalisé. À la suite de l'adoption de ce projet de loi, aux termes de la Loi sur les pensions, le ministre de la Défense nationale, qui a appuyé le projet de loi, ou le solliciteur général de concert avec le ministre des Anciens combattants, seront en mesure de désigner une zone de service spécial et faire en sorte que cette désignation s'applique dans un délai beaucoup plus rapide. Cela veut dire qu'il sera possible pour les membres envoyés dans ces régions et leurs familles d'être assurés d'une couverture 24 heures par jour 7 jours par semaine, ce qui leur donnera une plus grande tranquillité d'esprit.

Le projet de loi C-31 fait plus qu'apaiser des craintes. Il va accroître la période visée par une zone de service spécial, qui commencera le jour du déploiement et qui couvrira la période réservée à la formation au déploiement, les déplacements à destination et au retour d'une zone de service spécial et les congés autorisés permettant de sortir d'une de ces zones.

Le deuxième élément de cette mesure législative reflète le nouveau contexte dans lequel nous vivons. Les événements du 11 septembre ont changé le monde. Ils ont entre autres eu des répercussions sur le sentiment de sécurité des Canadiens comme sur celui des citoyens de nombreux autres pays. Cette tragédie a en outre marqué le début d'une nouvelle vague de violence menée par des organisations extrémistes, engendrant la nécessité d'une intervention rapide de la part de la communauté des nations. De toute évidence, nous vivons dans un monde où de nouvelles menaces peuvent surgir, n'importe où, n'importe quand.

Il est de plus en plus difficile de circonscrire géographiquement un théâtre d'opérations. Dans les interventions à haut risque d'aujourd'hui, des soldats peuvent être sur le terrain dans une zone désignée, alors que de nombreux autres sont stationnés ailleurs pour les appuyer. Tous ces militaires ne sont pas exactement dans la même zone, mais sont quand même tous exposés à de grands risques.

Ici, l'élément clé est l'exposition à un risque élevé, c'est-à-dire un niveau de risque supérieur à celui qui est normalement associé au service en temps de paix, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'inscrive dans un contexte de recherche et sauvetage, de secours aux sinistrés, d'activités antiterroristes ou d'intervention armée.

•(1215)

Ainsi, le projet de loi propose d'ajouter une désignation additionnelle appelée opération de service spécial ou OSP. Contrairement aux zones de service spécial, les opérations de service spécial peuvent avoir lieu au pays ou à l'étranger. Par exemple, au Canada, les OSP pourraient comprendre les opérations de recherche et de sauvetage et de secours aux sinistrés. À l'étranger, il pourrait s'agir d'un déploiement naval non limité à une zone ou à une région déterminée, mais comportant de toute évidence un risque élevé.

Grâce à cette mesure législative, les militaires affectés à des OSP bénéficieront de la même couverture d'assurance que celle prévue pour le service dans une zone de service spécial, et seront par conséquent assurés 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Comme dans le cas des zones de service spécial, le ministre de la Défense nationale sera investi du pouvoir de désigner les opérations de service spécial. Ce nouveau genre de service et l'assurance qui y est associée fourniront aux militaires canadiens la reconnaissance et la sécurité additionnelles qu'ils méritent parce que leur vie est mise en péril.

En outre, les membres de la GRC sont de plus en plus appelés à participer à des opérations à haut risque. Le projet de loi propose de

donner au solliciteur général le même pouvoir, en vertu de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, pour des situations équivalentes. Le solliciteur général pourra désigner, à l'étranger, des zones de service spécial ou des opérations de service spécial. Par surcroît, le commissaire pour la GRC pourra charger des membres de la GRC de participer aux opérations désignées par le ministre de la Défense nationale.

Les modifications qu'on propose d'apporter à nos dispositions législatives concernant la pension d'invalidité renforcent la réputation de leader dont jouit depuis longtemps le Canada pour ce qui est d'offrir aux hommes et aux femmes qui servent notre pays une gamme d'avantages et de services parmi les plus complètes dans le monde.

Si nous voulons avoir la meilleure mesure législative possible pour nos militaires et les membres de la GRC, nous devons être capables de nous adapter aux conditions dans lesquelles nous leur demandons de faire leur travail. La situation mondiale a énormément changé au cours des dernières années, tout comme le genre de missions que nous confions à nos hommes et à nos femmes en uniforme, c'est-à-dire nos militaires et notre police nationale.

Même si ce genre de mesure législative aura toujours besoin d'être améliorée, le processus que nous entreprenons aujourd'hui donnera un meilleur produit sous la forme d'une mesure législative qui permettra aux membres des forces armées et de la GRC et à leurs familles d'avoir accès plus rapidement à une protection plus vaste. Elle assurera une meilleure couverture aux membres des forces armées et de la GRC qui doivent exécuter des missions dangereuses, que ce soit au Canada ou n'importe où dans le monde. Elle donnera une plus grande tranquillité d'esprit non seulement à ceux qui partent en mission, mais aussi à leurs familles qui espèrent les voir rentrer sains et saufs à la maison.

Intégrons cette importante mesure législative à notre recueil des lois pour refléter la gratitude du Canada envers ses militaires et sa police nationale, qui sont appelés à défendre des valeurs qui nous sont chères, comme la paix, la liberté et la justice, dans des endroits dangereux chez nous et partout dans le monde.

Ces modifications établiront un cadre qui sera mieux adapté à la nature changeante des opérations des Forces canadiennes et de la GRC. Je demande donc l'appui de tous les députés à la Chambre. Relevons le défi et adoptons rapidement, à l'unanimité, le projet de loi C-31.

•(1220)

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les observations du ministre. On peut dire que le projet de loi modernise le système actuel. Il le fait entrer dans un nouveau millénaire et une nouvelle ère militaire. Le projet de loi est conçu pour un nouveau millénaire. Il est conçu non seulement pour aujourd'hui, mais encore pour l'avenir. Je félicite le ministre et j'appuierai certainement son projet de loi.

Je tiens à souligner, par ailleurs, que le 4 mai, aura lieu, ou était censé avoir lieu, le défilé de la bataille de l'Atlantique. Cette bataille a coûté la vie à un huitième de ceux qui y ont pris part. Aujourd'hui, ce serait une zone de service très spécial. Cela n'existait pas à l'époque. Nous n'étions pas habitués au terrorisme. Nous n'avions pas de techniques modernes ni d'armes modernes. Les armes que nous avions à l'époque étaient assez rudimentaires. Par conséquent, ce projet de loi convient bien à la situation actuelle et à celle de l'avenir.

Initiatives ministérielles

Nous venons de discuter ce qui constitue une guerre légale. Ce projet de loi définira plus largement ce qui constitue une guerre en désignant des zones ou des opérations de service spécial, mais il s'agira toujours d'actions relatives à la défense ou à la sécurité de notre pays. Il nous faut une nouvelle définition. Nous ne pouvons qu'être en désaccord avec ceux qui affirment qu'un pays ne peut être en guerre que s'il est attaqué ou envahi. Si c'est cela la définition de guerre légale, je le regrette pour les anciens combattants qui sont à l'écoute parce que plus 100 000 Canadiens ont été tués ou blessés dans 21 pays de par le monde. Le Canada est fier de ces anciens combattants, grâce auxquels notre qualité de vie s'est trouvée améliorée même si nous n'avons pas été envahis.

Durant la Seconde Guerre mondiale, pas très loin de nos côtes, dans les eaux canadiennes, nous avons perdu des centaines de vies. Ces gens-là ne portaient pas l'uniforme et n'étaient pas armés, mais ils transportaient des vivres pour les combattants outre-mer. Cette définition de guerre légale n'a aucun sens. Un pays entre en guerre lorsqu'il est menacé de quelque manière que ce soit, que ce soit sur son sol ou ailleurs.

Quand les tours jumelles sont tombées, les gens ont commencé à penser différemment. Ils ont commencé à penser qu'ils étaient confrontés à un nouveau genre de guerre. Ce projet de loi concerne ce nouveau type de guerre.

Je voudrais souligner un autre point. Il y a quelque temps, un jeune homme s'est présenté à mon bureau. Il avait effectué une recherche sur ce qui a probablement été l'ultime grande bataille de la Première Guerre mondiale, Cagnicourt. J'espère que nous irons de l'avant; cette initiative m'enthousiasme et je dirai à tous pourquoi. Le seul député à avoir remporté la Croix de Victoria se trouvait à Cagnicourt. Cet automne, vers le 2 septembre, des Canadiens seront honorés lorsqu'une place publique, ou ce qu'il en est resté deux mois avant la signature de l'armistice, portera le nom de l'un des récipiendaires de la Croix de Victoria, qui est originaire de Calgary. C'est à Cagnicourt que le kaiser Guillaume II a déclaré la fin de la guerre.

Je veux que tout le monde réfléchisse à cela. Je veux que tout le monde réfléchisse à ce que les forces spéciales peuvent accomplir. Ce jour-là, voici ce qu'on fait les forces spéciales. Le massacre d'une foule de Britanniques, d'Australiens et de Néo-Zélandais a été évité parce que les Canadiens sont allés là-bas et que la guerre s'est terminée le 11 novembre 1918, non le 11 mars ou le 11 avril d'une autre année. Avec la désignation de zones, comme le ministre l'a annoncé, et avec le déploiement rapide, l'accélération du processus, nous entrons vraiment dans le nouveau siècle.

• (1225)

Certains me demandent pourquoi je suis porte-parole des anciens combattants, et non d'un organisme plus important. Cette question me dérange énormément. Qu'y a-t-il de plus important, dans notre pays, que de représenter les milliers de personnes, comme le ministre l'a dit, qui reçoivent des prestations, ainsi que les centaines de personnes qui sont leurs proches, leurs conjoints, et dont le gouvernement s'occupe toujours? Pouvons-nous penser à quelque chose de plus important? Je ne le peux pas. Je suis très fier de représenter mon parti en tant que porte-parole de ce secteur.

Comme le ministre l'a dit, le projet de loi vise une plus grande souplesse. Nous rappelons-nous combien de temps il fallait attendre? Il fallait attendre entre six mois et un an pour désigner quelque chose, assez longtemps pour que j'aie la barbe longue. Maintenant, cela peut se faire presque immédiatement, un peu comme tout ce que nous faisons de nos jours.

Ainsi, le projet de loi vise une plus grande souplesse en offrant une couverture complète aux membres des Forces canadiennes et aux agents de la Gendarmerie royale du Canada qui sont déployés dans des zones dangereuses et dans des conditions où les risques sont élevés. Ces dispositions sont excellentes, car elles répondent aux besoins de notre époque. Elles sont excellentes, car nous pouvons déclarer une zone désignée dans les 24 heures. Elles sont excellentes, car les personnes qui sont déployées savent qu'elles bénéficient de cette couverture. Les soldats canadiens n'ont jamais bénéficié autant de ces dispositions.

Je viens de rendre visite à des anciens combattants en soins prolongés, et j'ai rappelé aux collègues qui m'accompagnaient que Terre-Neuve était une zone désignée. Pourquoi? Parce que, pendant la Seconde Guerre mondiale, ce territoire était considéré comme étranger. Les anciens combattants touchent toujours une rémunération supplémentaire pour avoir servi à l'étranger. Je salue les Terre-Neuviens, qui sont des personnes tout à fait à part.

Aux termes du projet de loi, il existe deux types de couverture, comme le ministre l'a expliqué. Elle est de 24 heures par jour et de sept jours par semaine. Il y a là une indifférence qu'il faut expliquer. Cela ne se limite pas à la situation des personnes affectées à une tâche particulière. Mettons qu'un soldat se trouvait au Kosovo et a été chargé d'une fonction particulière, comme une tâche policière. Supposons que quelque chose s'est produit après le retour de cette personne et qu'elle a été blessée pendant son sommeil. Le projet de loi assure tout de même une couverture, ce qui est complètement différent de ce que prévoyaient toutes nos lois antérieures.

Il y a environ trois ans, à la réunion annuelle de la Chambre de commerce de Moosomin, en Saskatchewan, il y avait un jeune agent de la GRC qui avait servi au Kosovo. À écouter les détails saisissants de la vie que doit mener un policier canadien affecté là-bas, on ne peut qu'être fier d'avoir des gens comme ceux-là dans des zones à haut risque. C'était il y a quelques années seulement. À l'époque, nous ne pouvions leur dire qu'ils avaient cette assurance supplémentaire, mais elle existe aujourd'hui.

Les anciens combattants canadiens sont la fierté de notre pays. D'aucuns me répondront: «Oui, mais il n'en reste pas beaucoup, et pourquoi dépenser tout cet argent?» Ces anciens combattants et ces autres personnes qui servent leur pays font notre fierté à cause de leurs sacrifices et de l'héroïsme dont ils font preuve pour défendre leur pays.

Il y a tant de choses que nous pouvons faire. Par exemple, j'ai reçu un appel l'autre jour au sujet d'un ancien combattant de 89 ans qui a participé aux combats pendant presque cinq ans au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il s'en est tiré indemne. Il doit vivre dans des conditions telles que j'ai dû appeler quelqu'un à l'aide. Finalement, je me suis adressé à la Légion royale canadienne pour obtenir des mesures concrètes. Les anciens combattants s'occupent les uns des autres, et le gouvernement devrait s'en occuper également.

Initiatives ministérielles

• (1230)

J'étais très heureux d'accompagner le ministre et le comité à Dieppe, l'été dernier, pour souligner le 60^e anniversaire du débarquement. Trop de Canadiens se plaisent à faire ressortir les aspects négatifs des Forces canadiennes. Terence Robinson a écrit un livre intitulé *The Shame and The Glory: Dieppe*. J'ai été très ému de me retrouver à Dieppe et à Pourville où a combattu le South Saskatchewan Regiment, un régiment qui a été constitué à Weyburn, en Saskatchewan, et de voir la pierre tombale sans nom d'un soldat du régiment.

Cela m'a fait prendre conscience de ce qui était arrivé. Le débarquement avait peut-être été mal planifié. Enfin, ce n'est pas là la question que nous devons débattre. Celle sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer aujourd'hui est plus importante.

Le projet de loi C-31 fera en sorte que les anciens combattants auront accès à toutes les prestations et indemnités auxquelles ils ont droit.

J'accompagnais également le groupe qui a passé une journée au bureau du ministère des Anciens combattants à Charlottetown. Le bureau règle de nombreux problèmes. Je suis quelque peu soulagé de voir la façon dont il s'y prend pour les régler, particulièrement dans le cas de prestations et des questions du genre. Je suis convaincu que le projet de loi, outre que d'accorder une plus grande attention aux affaires des anciens combattants, réduira la bureaucratie. Les listes d'attente seront moins longues. Les anciens combattants pourront interjeter appel et recevoir les sommes qui leurs sont dues immédiatement.

Le projet de loi C-31 prévoit une compensation pour les membres des Forces canadiennes ou de la GRC qui sont blessés ou handicapés par suite de leur présence dans une zone de service spécial ou de leur participation à une opération de service spécial. C'est pendant qu'ils sont sur le terrain. Ce pourrait être pendant qu'ils sont en train de manger alors qu'il se trouvent dans une zone dangereuse. C'est un changement important.

Le projet de loi C-31 présenté par le gouvernement ne demande pas d'argent additionnel. Je répète, le projet de loi ne demande pas d'argent additionnel, contrairement à ce ministre qui impose des amendes aux joueurs de hockey de 16 ans et à leurs équipes, puis, une fois terminé le viol de la Saskatchewan, décide de mettre fin au sondage. Le projet de loi ne demande pas de fonds additionnels.

Le ministre de la Défense nationale ou le solliciteur général, en collaboration avec le ministre des Anciens combattants, pourrait déclarer une zone de service spécial ou ZSS en un instant, alors qu'il lui aurait fallu un an dans l'ancien système.

Qu'est-ce que le projet de loi C-31 apporte aux familles, aux père et mère qui restent à la maison, au petit ami ou à la petite amie et aux autres? Une véritable tranquillité d'esprit, à mon avis.

C'est avec plaisir que l'Alliance canadienne appuie le projet de loi C-31. Les députés qui siègent à un comité ne sont pas toujours satisfaits de tout. D'autres éléments que je ne signalerai pas ici doivent être appuyés. Je tiens à dire au gouvernement que ce projet de loi est une bonne mesure législative. C'est une mesure législative sérieuse et moderne. Au fur et à mesure que la situation évoluera, pas pour le pire, espérons-le, ce projet de loi permettra plus que jamais de s'en occuper au mieux.

[Français]

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi

C-31 concernant une modification à la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale.

Tout d'abord, je tiens à souligner que le Bloc québécois est en faveur du principe du projet de loi C-31. Nous reconnaissons tous le travail louable de nos anciens combattants et des agents de la GRC. Leur dévouement va au-delà de bien des exigences de leur métier, et nous leur en sommes reconnaissants.

Le projet de loi C-31 a pour objet d'apporter des modifications nécessaires aux lois mentionnées pour qu'une pension soit dorénavant accordée aux membres des forces armées ou aux membres de la GRC qui ont oeuvré dans le cadre d'une opération de service spécial, notamment dans le cadre d'une opération en vertu de la Charte des Nations Unies ou d'une opération de recherche et de sauvetage. Il y a donc une reconnaissance du risque élevé de telles opérations.

L'implication de ces deux groupes est impressionnante. Depuis la guerre de Corée, le plus fort déploiement de militaires à l'étranger a eu lieu en 1999 avec plus de 4 400 membres des Forces armées, notamment dans des opérations de paix.

Or, à la base de ces interventions, il y a la détermination constitutionnelle et légale de notre rôle. C'est ainsi que le Cabinet prend habituellement des décrets particuliers pour permettre la mise en oeuvre de déploiements dans le cadre d'opérations onusiennes.

Il faut évidemment que le Cabinet rende compte de ces décisions au Parlement, et il revient aux parlementaires d'appuyer ou non ces décisions. Il convient de dire que la nature et l'ampleur des déploiements sont des éléments significatifs de toute décision gouvernementale. Il faut aussi souligner que, dans certains cas, la participation des forces armées ou de la GRC à des interventions étrangères devient rapidement hors de la portée du gouvernement central lorsqu'il est question d'une opération des Nations Unies.

En d'autres mots, le gouvernement central perd son droit d'agir de façon indépendante; il devient uniquement un fournisseur de services.

La position du Bloc québécois a toujours été que ces opérations doivent faire l'objet d'un débat en Chambre. Ainsi, le 19 avril 1999, une motion du Bloc québécois a été débattue. Cette motion visait le conflit armé au Kosovo et dans les Balkans. L'intention du Bloc était que tout envoi de soldats pouvant être engagés dans une opération militaire ou de maintien de la paix soit soumis à un débat.

Notre position était que les informations afférentes à cet engagement comportaient de graves lacunes. Ladite motion a été rejetée sous prétexte qu'il était question d'une situation purement hypothétique. Or, nous avons eu la démonstration à maintes reprises depuis que cela n'avait rien d'hypothétique et que la demande du Bloc québécois était clairement justifiée.

Nous pouvons déplorer le fait que par ce refus, nos militaires et les membres de la GRC doivent pallier des situations précaires à l'intérieur de délais insuffisants, d'où le risque élevé de leurs actions. Il faut se souvenir que certaines tâches tiennent plus d'opérations militaires que de maintien de la paix ou d'opérations humanitaires, et c'est décevant.

Il convient donc de répondre adéquatement aux besoins de ces intervenants en leur accordant une pension correspondante à ceux-ci.

Initiatives ministérielles

Le Canada a participé à plusieurs guerres depuis la guerre des Boers en 1899. En 1918, plus de 4 000 hommes ont été envoyés en Sibirie lors de la guerre civile russe. En 1950, le Canada s'est prononcé en faveur de l'envoi de troupes lors de la guerre de Corée, seulement si l'ONU le jugeait utile. Il faut mentionner que la participation du Canada à ce conflit n'exigeait pas de déclaration de guerre de sa part.

Ce fut la même chose lors de la guerre du Golfe en 1991. Le 6 août 1990, les Nations Unies ont adopté la résolution 661 qui obligeait les membres à imposer des sanctions contre l'Irak. À ce moment, le gouvernement central a invoqué la Loi sur les Nations Unies qui précise que c'est seulement au retour des Chambres que sont déposés les décrets et règlements pris sous son régime. D'ailleurs, le 23 octobre 1990, la Chambre des communes a adopté une motion approuvant l'envoi de troupes dans le Golfe. Par contre, ce n'est que le 29 novembre 1990 que les Nations Unies ont adopté la résolution 678 autorisant une intervention armée en Irak.

● (1235)

Je trouve cela quelque peu ironique de constater qu'à ce moment-là, il n'était nullement question d'une situation hypothétique.

Bien que la Chambre des communes ait adopté une motion autorisant l'envoi des troupes dans la péninsule arabique, le gouvernement a cru bon de tenir un débat d'urgence pour confirmer cet appui militaire. L'opposition a questionné la nécessité d'une réaction agressive, car l'ONU n'avait pas réagi de la sorte lors d'autres conflits similaires. Tout ce débat tomba à l'eau au moment de l'agression armée par les États-Unis le lendemain.

Le 3 décembre 1992, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 794 pour mettre en oeuvre une mission de paix en Somalie. Par cette résolution, l'ONU approuvait l'usage de la force.

À ce moment-là, l'opposition a demandé la tenue d'un débat avant toute prise de décisions de la part du gouvernement central. La réponse fut que le gouvernement prendrait sa décision et que le débat serait tenu seulement après celle-ci. D'ailleurs, le gouvernement a même précisé que celui-ci a la responsabilité et la prérogative de prendre de telles décisions. Néanmoins, un débat spécial sur la question a eu lieu.

Ce n'est qu'en 1998 que les parlementaires ont soulevé de nouveau la nécessité de tenir un débat avant toute prise de décisions dans le cadre d'une intervention armée du Canada à l'étranger.

Le 30 septembre 1998, une motion demandant la négociation de paix au gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et exprimant une profonde consternation devant les atrocités subies par la population civile au Kosovo a été adoptée à la Chambre des communes. Ce n'est qu'une semaine plus tard que le gouvernement central a cru bon de tenir un débat exploratoire à ce sujet, reléguant une fois de plus le rôle des parlementaires à l'état de témoins.

Enfin, la guerre en Irak nous a permis d'insister sur le rôle essentiel que doivent jouer les parlementaires lors de la prise de décisions qui implique la participation sous quelque forme que ce soit du Canada à des interventions armées.

Encore une fois, le rôle décisionnel des parlementaires a été relégué aux oubliettes et le gouvernement central a décidé de n'en faire qu'à sa tête, ce que nous déplorons. Notre implication parlementaire doit être active et non passive lorsqu'il s'agit de décisions ayant un impact aussi fort sur la population. Je tiens à

souligner que la participation populaire québécoise a été exemplaire à cet effet. Notre démonstration en faveur de la paix a certes été contributive.

Outre les interventions de combat, il faut aussi mentionner notre implication dans les opérations de maintien de la paix. Ces opérations sont d'ailleurs plus risquées et complexes qu'auparavant, pour ne pas dire carrément plus dangereuses.

Encore une fois, l'ampleur et la nature de la situation sont significatives, mais il faut ajouter la valeur humaine de ces situations. La durée ne vient qu'ajouter à la complexité des interventions.

Depuis 1945, le Canada aurait participé à plus de 40 opérations de paix ou opérations connexes. Même si la Charte des Nations Unies n'oblige pas le Canada à participer, il existe néanmoins une coutume établie que nous désirons entretenir, soit le maintien de la paix, et ce, depuis 1954, après la guerre de Corée où le Canada a fait partie de trois commissions de surveillance.

Vers la fin de 1954, le Canada s'est engagé en mission de paix au canal de Suez et ce n'est que quatre jours après la décision du gouvernement qu'une séance extraordinaire s'est tenue.

En février 1964, le Canada s'est engagé à participer à l'opération du maintien de la paix à Chypre alors que le Parlement ne siégeait pas. Toutefois, ce n'est que le 13 mars 1964 que la motion autorisant l'envoi de troupes a été adoptée.

Par la suite, le Canada s'est engagé au Vietnam en tant qu'observateur. Le Canada s'est néanmoins réservé le droit d'envoyer des troupes avant toute décision de la Chambre. C'est le 27 janvier 1973 que du personnel militaire canadien a été envoyé malgré le fait que la question n'ait été débattue en Chambre que le 1^{er} février 1973.

● (1240)

L'année suivante, le Canada a déployé des forces sur le plateau du Golan lors d'une opération des Nations Unies. Tel que mentionné précédemment, le Canada a participé à la guerre du Golfe de 1991, mais avant, il a également participé à la mise en oeuvre des mesures de l'embargo. Il n'y a eu qu'un seul vote portant sur l'appui de la résolution de l'ONU et aucun quant à la participation de troupes canadiennes.

En 1992, le Canada a déployé 1 300 militaires en Somalie dans le cadre de l'UNITAF et 750 militaires dans le cadre de l'ONUSOM. Le débat en Chambre n'a été que partiel.

Depuis 1993, plus de 2 000 soldats canadiens de la paix ont été déployés dans l'ex-Yougoslavie, sous l'égide de l'ONU ou de l'OTAN. Ces participations ont fait l'objet de débats à la Chambre des communes. Il a également été question de la participation canadienne en Haïti et au Rwanda.

Le résultat de ces débats a été que le Canada doit évaluer sa participation de manière plus sélective, en raison notamment des coûts et des ressources.

Initiatives ministérielles

Le 9 février 1998, il y a eu un débat en Chambre portant sur l'intervention militaire devant le refus de l'Irak de se soumettre aux inspections d'armement autorisé par l'ONU. Le premier ministre a alors assuré que le Canada ne prendrait aucune décision sans la tenue d'un débat public. De son côté, la secrétaire d'État américaine, Madeleine Albright, annonçait la participation du Canada à cette opération, la journée précédant ledit débat prévu.

En conclusion, il est aisé de comprendre que la situation d'intervention à l'étranger est complexe et délicate, mais une chose demeure, nos militaires et les membres de la GRC qui participent à ces interventions ne doivent pas en subir les conséquences injustifiées.

L'intention de nos interventions de maintien de la paix est louable et appréciable, malgré les inconvénients qu'elles comportent. Nous devons néanmoins nous assurer que les membres des forces armées et de la GRC reçoivent notre gratitude et notre reconnaissance.

Tout au long de mon allocution, je vous ai fait mention du manque flagrant de débat concernant notre implication militaire ou de maintien de la paix. Il est clair que les parlementaires, et en bout de ligne, les électeurs, sont mis de côté et laissés pour compte. Cela est inconcevable. Notre rôle ne doit pas se limiter simplement à approuver les décisions exécutives, nous sommes la voix de nos citoyennes et de nos citoyens.

Nous avons besoin de débattre de toute question qui touche les Québécois et les Canadiens. Nous sommes des représentants élus et nous prenons notre travail au sérieux. L'envoi de troupes est une question sérieuse. Il faut changer nos mauvaises habitudes et rendre compte à nos électeurs.

Je termine en soulignant que les militaires et les membres de la GRC qui remplissent leur mission méritent notre reconnaissance et que nos électeurs, aussi, méritent notre reconnaissance. Bien entendu, nous sommes en faveur du principe de ce projet de loi.

• (1245)

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je me fais le porte-parole du NPD pour souligner que nous appuierons le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Nous appuyons une grande partie des mesures prévues dans ce document. L'octroi des avantages aux membres de la GRC et des Forces canadiennes qui servent dans une zone de service spéciale ou à l'occasion d'une opération de service spéciale est une bonne initiative qui se fait depuis trop longtemps attendre. Cette mesure tient compte des nouvelles réalités. Nous félicitons le gouvernement d'avoir présenté cette mesure législative.

J'ai écouté attentivement le porte-parole de l'Alliance pour les affaires des anciens combattants et, comme lui, j'estime qu'être porte-parole en ce domaine ne constitue pas un rôle mineur au sein de quelque parti que ce soit. En plus d'exercer les fonctions de leader parlementaire du NPD, je suis très fier d'être le porte-parole de mon parti pour les affaires des anciens combattants, poste que j'ai aussi occupé pendant certaines périodes au cours d'autres législatures. Je suis aussi le petit-fils d'un ancien combattant. Mon grand-père, Robert Blaikie, fut en 1926 un des membres fondateurs de la Great War Veteran's Association. Mon père, Robert Blaikie jr, est un ancien combattant ayant servi au sein de la Marine royale du Canada au cours de la Deuxième Guerre mondiale. J'ai moi-même été membre à part entière de la Légion royale canadienne pendant plus

de 30 ans après avoir fait partie des Queen's Own Cameron Highlanders, à Winnipeg.

Je mentionne ce fait car, dans le cadre de son intervention en qualité de porte-parole de l'Alliance canadienne pour les affaires des anciens combattants, le député a souligné qu'il avait été à Dieppe, et en particulier sur la plage de Pourville. Il a souligné que c'est la plage où a débarqué le South Saskatchewan Regiment. Toutefois, je m'empresse d'ajouter que c'est aussi là qu'ont débarqué les Queen's Own Cameron Highlanders de Winnipeg. Les deux groupes ont eu la distinction de progresser plus que tout autre groupe ce jour-là. Toutefois, bon nombre de leurs soldats ont été faits prisonniers.

J'ai connu certains des soldats faits prisonniers ce jour-là à Pourville. L'un d'entre eux était le cornemuseur-major Alec Graham, qui compte au nombre des personnes m'ayant enseigné à jouer de la cornemuse. C'est un des cornemuseurs qui jouait de son instrument à la proue d'une des barges ayant abouti sur les plages de Dieppe. Il y avait d'autres cornemuseurs. Si je me rappelle bien, il y en avait quatre appartenant au Cameron Highlanders. J'en connais trois sur quatre, car le quatrième, Charlie Gunn, qui fut tué ce jour-là, était l'oncle d'un de mes amis. J'ai eu l'occasion de me recueillir sur sa tombe au cimetière de Dieppe et d'y jouer la «lament» à l'occasion du 50^e anniversaire du débarquement de Dieppe, en 1992.

Le porte-parole de l'Alliance canadienne pour les affaires concernant les anciens combattants a aussi parlé de la couverture des personnes se trouvant dans des zones où elles sont exposées à des risques élevés. Comme l'a mentionné le député allianciste, c'est un progrès, compte tenu du fait que nous nous sommes battus pendant des décennies afin d'étendre la couverture aux membres de la marine marchande qui ont clairement participé à une opération de service spécial ou qui se sont clairement trouvés dans une zone de service spécial où ils étaient exposés à des risques élevés et, en fait, à de grands dangers. Il a fallu des décennies aux divers gouvernements et législatures pour finalement reconnaître le danger auxquels ces personnes ont été exposées, les risques qu'elles ont courus, les nombreuses vies qui ont été perdues et les prestations qui auraient dû leur être accordées il y a longtemps et qui leur ont enfin été octroyées.

À l'instar des membres du caucus néo-démocrate et de nombreux autres députés, je suis très fier d'avoir personnellement participé à la lutte menée afin que justice soit rendue aux membres de la marine marchande.

• (1250)

Disons que c'est un progrès de reconnaître aujourd'hui que les agents de la GRC et ceux qui se trouvent dans des zones où ils sont exposés à des risques élevés devraient avoir droit à des prestations, indépendamment de leur statut particulier. J'espère que nous n'aurons plus jamais à lutter longtemps pour que soient octroyées des prestations à ceux qui, de toute évidence, se trouvent à des endroits où les risques sont élevés.

Initiatives ministérielles

J'ai écouté attentivement les propos du député du Bloc québécois. Il nous a dressé un portrait tout en longueur du rôle que le gouvernement a ou n'a pas joué dans les diverses décisions relatives au déploiement de troupes canadiennes. Je suis d'accord avec lui. Le rôle du Parlement n'est pas ce qu'il devrait être lorsque vient le temps de déployer les militaires canadiens. Malgré les hauts et les bas, il reste que le comportement de ce gouvernement libéral, qui a été élu en 1993, diffère beaucoup de celui qui l'a précédé, celui du gouvernement conservateur, lorsque vient le temps de déployer des troupes. Il y a de grandes différences entre ce qui a été fait pendant la première guerre du Golfe et ce que les libéraux semblaient prêts à faire durant la seconde, si le Canada avait décidé d'y participer. Le gouvernement a décidé de ne pas y participer, mais nous n'avons pu obtenir aucun engagement de tenir un débat complet à la Chambre et un vote. Cela a fini par avoir lieu, mais seulement après maintes tractations politiques qui ont fait sentir au gouvernement qu'il devait présenter une motion et en débattre. Cependant, il ne l'a fait que bien après coup, et les choses ne se sont pas passées comme elles l'auraient dû. En fait, si le Parlement s'était conduit comme il faut et que le gouvernement l'avait autorisé à se conduire comme il faut, le gouvernement et le pays tout entier, à mon avis, auraient profité d'un débat et d'un vote à point nommé ici, à la Chambre des communes. Diverses positions auraient pu être défendues, les divers partis auraient pu s'exprimer sur la question, le Parlement aurait pu s'exprimer, et le tout se serait déroulé avec beaucoup plus de dignité que ne l'a permis le refus du gouvernement libéral d'autoriser le Parlement à jouer le rôle qui lui revient.

Par conséquent, je partage l'avis de mon collègue du Bloc québécois. Il pourrait s'agir d'une lacune du projet de loi. Cela ne devrait pas nous empêcher de le renvoyer aujourd'hui au comité et de l'adopter par la suite, mais il reste que le gouvernement avait l'occasion de confier un rôle au Parlement dans la désignation de ces zones de service spécial et qu'il ne l'a pas fait.

Ce ne me surprend pas de la part du gouvernement libéral. Dans les faits, il a plutôt facilité la désignation de ces zones. Cela pourrait avoir du bon. On rend peut-être le processus plus rapide et efficace en retirant cette responsabilité au Cabinet et en la confiant à certains ministres, comme le solliciteur général ou le ministre de la Défense nationale. Si on ne demande pas l'avis du Parlement, autant avoir un processus efficace. La grande question demeure le rôle à confier au Parlement dans ce domaine. On pourrait peut-être l'étudier en comité.

Cela étant dit, je tiens à préciser que nous appuyons le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Nous avons hâte de pouvoir l'examiner plus en détail en comité.

• (1255)

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole au sujet du projet de loi C-31 qui concerne le service spécial aux fins de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et des membres des forces armées.

Le député néo-démocrate qui vient de céder la parole s'est exprimé avec beaucoup d'éloquence. Je suis d'accord avec lui et le ministre des Anciens combattants ne doit pas oublier qu'on a mis beaucoup de temps avant de reconnaître les membres de la marine marchande du Canada et que ce n'est que depuis quelques années seulement que la Chambre a été saisie de la question et que nous avons enfin reconnu la marine marchande.

Je me souviens des discussions que nous avons dans ma famille, quand j'étais encore enfant. Mon père, ancien combattant de la

Seconde Guerre mondiale, s'était totalement et absolument désintéressé du gouvernement et de la légion de l'époque, qui n'admettait pas comme membre les anciens combattants de la marine marchande. En tant que militaire ayant servi pendant de longues périodes dans les localités côtières en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve où l'on avait sauvé des naufragés et recueillis les corps des victimes d'attaques des sous-marins allemands, mon père n'arrivait pas à comprendre que le gouvernement du Canada refuse de reconnaître les membres de la marine marchande comme anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. C'était à n'y rien comprendre.

Avant de parler en détail du projet de loi C-31, je rappelle également au ministre que c'est toujours le même refrain chez les ministériels. Le ministre a lui-même refusé, du moins jusqu'à ce stade, de soutenir les anciens combattants de la guerre de Corée, lesquels réclament le privilège et le droit de porter la médaille pour service en République de Corée; cette médaille leur a été remise en 1951. Le gouvernement du Canada n'a jamais reconnu cette médaille. Il a créé sa propre médaille à l'issue de cette guerre. D'autres gouvernements l'ont reconnue, notamment la plupart des pays membres du Commonwealth et les États-Unis. Pourtant, le ministre refuse, par le truchement de ses collaborateurs, d'user de ses bons offices auprès de la chancellerie du Gouverneur général pour que nos anciens combattants puissent porter la médaille pour service en République de Corée.

Il est assurément grand temps d'examiner de très près les nombreux torts causés dans le passé en vue de les redresser. Nous l'avons fait dans le cas de la marine marchande. Je suis persuadé que le moment est venu d'accorder à permettre à nos anciens combattants de la guerre de Corée qui ont été décorés le droit de porter leur médaille avec fierté, comme il se doit.

Le projet de loi C-31 vise à élargir la couverture des membres des Forces canadiennes et de la GRC servant dans des secteurs ou des opérations où les risques pour leur sécurité et leur sûreté sont élevés. Ils seront ainsi rassurés non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour leurs bénéficiaires.

En vertu de la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada en vigueur, les membres des Forces canadiennes et de la GRC ont droit à une indemnisation financière en cas d'invalidité ou de décès dans l'exercice de leurs fonctions. L'assurance est fournie 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et comprend toutes les garanties offertes contre tous les sinistres à tous ceux qui servent dans des zones de service spécial. Ces zones sont définies comme étant des zones situées à l'extérieur du pays.

Le projet de loi C-31 aurait pour effet d'accorder une couverture plus complète aux membres admissibles servant dans des opérations désignées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada. Certes, depuis le 11 septembre, nous avons tous pris conscience de l'importance d'élargir cette couverture. C'était important avant, mais il est encore plus important aujourd'hui que nous élargissions cette couverture à l'intérieur du Canada. Il s'agit de la couverture accordée pour l'exposition à des risques élevés, y compris les conflits armés.

Initiatives ministérielles

•(1300)

En plus des zones de service spécial, le projet de loi C-31 créerait un nouveau type de service connu sous le nom d'opération de service spécial. Une affectation dans ces zones ou opérations constituerait un service spécial défini dans le projet de loi C-31 comme un service rendu par les membres des Forces canadiennes ou de la GRC dans une zone ou une opération désignée pour les membres des Forces canadiennes par le ministre de la Défense nationale en consultation avec le ministre des Anciens combattants comme une zone ou une opération de service spécial. Pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada, la désignation de la zone ou de l'opération revient au solliciteur général, en consultation avec le ministre des Anciens combattants.

Une zone ou opération de service spécial, au Canada ou à l'étranger, sera ainsi désignée s'il est établi qu'elle expose les membres des Forces canadiennes ou de la GRC à des risques élevés. On pourrait penser par exemple à des missions de recherche et de sauvetage, des opérations dirigées par les Nations Unies, des conflits armés ou des opérations de lutte contre le terrorisme. Elles comprennent toute zone ou opération à haut risque remontant au 11 septembre 2001 et portent sur la formation relative à l'opération, le déplacement des troupes vers les lieux et le retour ainsi que les congés autorisés.

À mon avis, ce projet de loi se fait attendre depuis longtemps. Pour un gouvernement qui est en poste depuis 1993, il y a bon nombre de questions qui sont en suspens depuis longtemps. C'est l'une d'entre elles. Il a fallu une attaque d'importance en sol nord-américain pour que le gouvernement daigne s'intéresser à une mesure législative de ce genre et cette dernière est très certainement opportune.

En terminant, on a dit qu'une nation se fait connaître non seulement par les hommes et les femmes qu'elle produit, mais également par les hommes et les femmes qu'elle honore et dont elle se souvient. Dans cette optique, c'est un honneur pour moi d'appuyer le projet de loi C-31 qui vise à améliorer les conditions de travail des membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes et de leur famille.

•(1305)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote suivant porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Le projet de loi C-31 est donc renvoyé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

(La motion est adoptée et le projet de loi est renvoyé à un comité.)

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi.

[Traduction]

Je suis ravi d'entamer le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois.

Le projet de loi C-32 renferme des propositions clés en vue d'assurer une protection suffisante compte tenu des nouvelles formes de menace. Certaines modifications qu'il propose constituent des éclaircissements visant à assurer une application efficace et convenable de notre droit pénal.

Premièrement, la mesure créerait une infraction plus grave, assortie d'importantes sanctions, pour l'utilisation, par des criminels qui cherchent à protéger leurs activités illégales telles que les activités de production de drogues, de trappes susceptibles de causer la mort.

La deuxième série de propositions clés vise à assurer que les secteurs publics et privés peuvent recourir à des mesures raisonnables en vue de protéger leurs systèmes informatiques et les renseignements importants qu'ils renferment des pirates et des communications électroniques malicieuses pouvant contenir des virus.

Le projet de loi renferme aussi quelques propositions répondant aux problèmes urgents que le gouvernement estime opportun de régler maintenant. La grande majorité des propositions constituent des éclaircissements, mais elles sont importantes pour assurer une application efficace de notre droit pénal.

[Français]

Tout d'abord, je veux vous décrire les modifications proposées à l'infraction prévue au Code criminel concernant la pose de trappes susceptibles de causer la mort ou des lésions corporelles à une personne.

Le Code criminel prévoit déjà une infraction concernant la pose de trappes. Cependant, la peine maximale actuellement prévue pour cette infraction est de cinq ans d'emprisonnement. Le gouvernement est d'avis que cette peine est insuffisante pour répondre à la gravité du danger créé par la pose de trappes, surtout lorsqu'elles sont posées dans des lieux où des criminels veulent protéger leurs activités illégales, comme les opérations de production de drogue.

Depuis un certain temps, les organismes responsables de l'application de la loi et d'autres organisations, comme les associations de pompiers, expriment leurs préoccupations concernant la présence de trappes mortelles souvent cachées dans des résidences. Les policiers, les pompiers et les autres travailleurs de première intervention font effectivement état d'une augmentation considérable de l'utilisation de trappes par les criminels pour protéger leurs activités de production de drogue, soit contre leurs rivaux, soit contre les agents d'application de la loi.

On a donné comme exemples des planchers découpés près des portes et des fenêtres, des armes telles que des arbalètes et des fusils de chasse qui se déclenchent à l'ouverture d'une porte, et des dispositifs incendiaires conçus pour détruire la preuve d'une activité de production de drogue.

Puisque ces activités sont souvent dissimulées dans des résidences, les intervenants de première ligne sont particulièrement à risque lorsqu'ils répondent à des appels d'urgence. Ces trappes constituent un danger additionnel inacceptable pour les intervenants de première ligne.

La pose de trappes est devenue un grave problème associé aux activités criminelles, notamment celles du crime organisé, et il est nécessaire de prévoir une infraction spécifique visant ce genre d'activité criminelle et d'imposer une peine proportionnelle afin de punir adéquatement ceux qui utilisent ces trappes mortelles pour protéger leurs activités criminelles.

Nous proposons donc de reformuler la disposition sur les trappes à plusieurs égards. De prime abord, nous proposons de créer une infraction avec une peine plus sévère pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement pour toute personne qui pose une trappe dans un lieu utilisé pour commettre un acte criminel. Si la pose d'une trappe cause des lésions corporelles à une personne, la peine maximale d'emprisonnement augmente à 10 ans, mais lorsqu'une trappe est posée dans un lieu utilisé à des fins criminelles, la peine maximale possible sera de 14 ans d'emprisonnement. Dans les cas où la mort d'une personne est causée par une trappe, la peine maximale est l'emprisonnement à perpétuité.

En dehors de ces cas, la peine d'emprisonnement possible pour quiconque pose des trappes demeurera cinq ans.

Ces modifications au Code criminel visent donc à assurer que ceux qui tendent des trappes, qui tuent ou causent des blessures font face à des peines sévères qui reflètent la gravité de l'infraction.

Les travailleurs qui offrent des services d'urgence, comme les policiers et les pompiers, et qui doivent se rendre sur des lieux apparemment inoffensifs bénéficieront d'une protection proportionnelle au danger créé par la pose de trappes.

● (1310)

[Traduction]

La deuxième série de modifications clés au projet de loi C-32 vise à protéger les systèmes informatiques des cyber-attaques. Pour la plupart, nous avons été victimes d'une forme quelconque de cyber-attaque. Un virus ou une attaque de vers peut faire disparaître des données importantes et paralyser des réseaux essentiels tandis que l'intrusion d'un pirate dans un système peut se solder par le vol de renseignements personnels ou classifiés.

Le projet de loi propose des modifications tant au Code criminel qu'à la Loi sur la gestion des finances publiques de manière à permettre l'utilisation de systèmes capables de détecter les intrusions dont peuvent faire l'objet les ordinateurs ou les données importantes, souvent confidentielles, qu'ils renferment.

La détection d'intrusion est une part essentielle de la gestion des technologies de l'information ayant pour but de protéger les ordinateurs, les réseaux et les données. Ces activités de surveillance défensives sont nécessaires pour la protection de l'intégrité des opérations des systèmes et le maintien de services ininterrompus.

Les modifications proposées sont nécessaires car elles apporteraient une précision juridique à l'utilisation de la détection d'intrusion, de manière à ce que ceux qui recourent à des mesures de détection d'intrusion afin de protéger ou de gérer un système informatique n'interceptent pas intentionnellement de communications personnelles.

Ces modifications sont particulièrement importantes pour le gouvernement car elles assureraient qu'il peut protéger sa propriété et, plus important encore, les renseignements qui lui sont confiés et qui concernent la vie privée de tous les Canadiens.

Le projet de loi C-32 propose donc des modifications du Code criminel pour créer une exception à l'infraction relative à l'interception de communications privées. Cette exception est semblable à celles qui existent déjà pour permettre le contrôle de la

Initiatives ministérielles

qualité dans l'industrie des communications. Elle ne sera accordée qu'aux personnes qui utilisent des technologies de protection pour gérer des réseaux informatiques afin d'assurer la qualité du service ou de la protection contre des délits informatiques.

Un amendement est également proposé à la Loi sur la gestion des finances publiques pour garantir que les ministères et organismes fédéraux puissent prendre des mesures raisonnables afin de gérer et de protéger leurs réseaux informatiques, ce qui peut les amener à intercepter des communications privées.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor promulguera des normes pour garantir une application uniforme de la technologie de détection des intrusions dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental canadien, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la Charte canadienne des droits et libertés.

Afin de protéger la vie privée des Canadiens, des limites seront également imposées à l'utilisation et à la conservation des communications privées obtenues pour appliquer les pratiques de gestion de la technologie de l'information.

● (1315)

[Français]

J'aimerais souligner que ce projet de loi comprend également quelques modifications de clarification au Code criminel et à d'autres lois afférentes. Un exemple de modification ayant pour but d'apporter plus de clarté dans notre droit pénal est l'amendement concernant l'utilisation de la force raisonnable à bord d'un aéronef pour empêcher la perpétration d'une infraction qui pourrait mettre en danger la sécurité de l'aéronef ou de quelqu'un à bord d'un aéronef.

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont suscité, effectivement, un examen de nos lois. Cet examen nous indique qu'il faut clarifier la justification du recours à la force à bord d'un aéronef canadien en vol à l'extérieur de l'espace aérien canadien. La modification incorporera au Code criminel les principes de la Convention de Tokyo, qui permettent à toute personne d'employer la force raisonnablement nécessaire pour empêcher la perpétration de certaines infractions.

Les règles régissant le recours à la force ne seront pas changées par la modification proposée. La justification de l'utilisation d'une force raisonnable pour empêcher la perpétration d'une infraction n'est pas un nouveau concept en droit canadien. La disposition proposée mise sur les principes juridiques existants. Le but principal de cette nouvelle disposition est de prévoir l'application des justifications existantes pour des gestes commis à l'extérieur de l'espace aérien canadien.

Il s'agit donc d'une défense sous forme de justification. Une personne faisant face à des poursuites au civil ou au pénal pourrait s'appuyer sur cette justification, mais elle devrait toujours établir que l'utilisation de la force était raisonnable et proportionnelle dans les circonstances. Il s'agit du même test qui s'applique aux autres justifications de l'emploi de la force en droit canadien.

[Traduction]

Le projet de loi comprend une autre modification qui apporte des précisions. Il s'agit de s'assurer que la seule disposition du Code criminel prévoyant les perquisitions et saisies d'armes, de munitions et d'explosifs précise les exigences constitutionnelles. Les juges ne devraient pas avoir à interpréter les motifs justifiant l'obtention d'un mandat. Le gouvernement propose donc une modification pour préciser dans la loi que l'information communiquée par la police soit donnée sous serment. Le projet de loi améliore et précise le droit pénal.

Initiatives ministérielles

[Français]

D'autres modifications de nature à clarifier le projet de loi cherchent à éliminer des ambiguïtés ou divergences linguistiques dans nos lois pénales. Le gouvernement propose régulièrement de telles modifications afin de maintenir la qualité et la clarté de la législation dont il est responsable et pour assurer l'efficacité et le bon fonctionnement de notre droit pénal.

[Traduction]

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au nom des habitants de Surrey-Centre dans ce débat sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois.

J'ai écouté très attentivement le discours du ministre. Il y a des choses qu'il a proposées qui se font attendre depuis déjà trop longtemps.

Le projet de loi vise à créer des infractions plus graves dans le Code criminel pour avoir posé une trappe susceptible d'infliger des lésions corporelles à autrui, à permettre l'usage d'une force raisonnable à bord d'un aéronef pour empêcher la perpétration d'une infraction, à assurer le respect des décisions des tribunaux concernant la délivrance d'un mandat de perquisition autorisant la saisie d'armes à feu et, enfin, à créer une exception à l'infraction relative à l'interception de communications privées en vue de la protection des réseaux informatiques. Ce sont là les divers éléments du projet de loi.

Je suis particulièrement heureux de constater que ce projet de loi créera une infraction, visée au Code criminel, pour avoir installé une trappe meurtrière à des fins criminelles. Une telle mesure protégera les pompiers, les policiers et d'autres représentants de l'ordre public qui, à titre de premiers intervenants sur les lieux d'un incident, risquent d'être victimes de ces pièges.

Les pompiers et les policiers mettent leur vie en péril en entrant dans un endroit piégé dans l'exercice de leurs fonctions. Il nous incombe de les protéger.

La peine maximale pour ce genre d'infraction dépend de la situation. Elle s'établit généralement à 10 ans, mais s'il y a blessure, elle grimpe à 14 ans, et s'il y a décès, c'est la prison à vie.

L'article 247 du Code criminel prévoit actuellement l'imposition d'une peine maximale de seulement cinq ans de prison pour quiconque établit une trappe.

La Chambre se souviendra que, en 2001, j'ai présenté la motion n° 376 qui priait le gouvernement de modifier le Code criminel afin d'élargir la définition d'un meurtre au premier degré dans le but d'inclure le décès d'un pompier dans l'exercice de ses fonctions, et aussi d'y ajouter des dispositions concernant les pompiers qui meurent ou qui subissent des blessures en combattant un incendie ou une explosion de nature criminelle. Nous avons débattu de cette motion en mars de l'année dernière. Je me réjouis de voir que le gouvernement a finalement abordé cette question importante dans le projet de loi C-32.

Tout le monde reconnaît le rôle important que jouent les pompiers dans la société canadienne: ils protègent des personnes et des biens en secourant leurs concitoyens en danger et en éteignant des incendies. Nous sommes bien conscients du danger que présente leurs fonctions et des risques de blessures et de décès qui y sont associés. Le travail de pompier est quatre fois plus périlleux que toute autre occupation et, plus que toute autre profession, il commande le plus grand respect et la plus grande confiance de la population.

Le nombre des décès et des blessures dont les pompiers sont victimes continue d'augmenter au Canada. Quand ces décès et ces blessures résultent d'une action délibérée ou de la négligence de la part de membres du public, cela donne lieu à une véritable tragédie. On a dénombré 13 724 incendies criminels au Canada l'an dernier. J'ai été alarmé d'apprendre que plus de 30 p. 100 des incendies dans Surrey étaient considérés criminels.

● (1320)

Une forte proportion d'entre eux comportait des pièges. Il y a eu des incendies criminels dans des écoles et de fortes explosions dans des quartiers résidentiels. Ces incendies sont inquiétants. Certains sont causés purement par malice, mais beaucoup d'autres sont allumés dans des intentions plus sinistres, pour dissimuler des activités illégales comme la culture de marijuana ou la fabrication de méthamphétamine ou d'autres drogues, ou encore des activités commerciales illégales liées à la criminalité.

D'autres fois, les pompiers répondant à des appels découvrent que les lieux sont piégés au moyen d'arbalètes, de bidons de gaz propane prêts à exploser, de sections de planchers enlevées ou d'autres causes de danger grave mais intentionnelles. On a également rapporté que les criminels, ces monstres, raccordent des fils électriques aux portes, dont l'ouverture déclenche des armes à feu pointées vers l'entrée, ou provoque une explosion. Même des commutateurs électriques ont été connectés à ces terribles dispositifs. Ces dispositifs criminels visent à tuer ou blesser quiconque, y compris les pompiers, les policiers et autres représentants de la loi, s'immisce dans les activités des trafiquants de drogues.

Les pompiers de Surrey sont particulièrement à risque, car les activités de culture de marijuana augmentent très rapidement. La GRC a récemment annoncé que la ville de Surrey compte quelque 4 500 plantations de marijuana. C'est 6 p. 100 de l'ensemble du parc résidentiel de la ville. On a dit que chaque quartier de Surrey avait sa plantation. Les plantations de marijuana représenteraient probablement une industrie de quelque six milliards de dollars en Colombie-Britannique.

Une rue dans un certain quartier compte douze maisons dont neuf ont été bâties au cours de la dernière année et demie. Six de ces douze maisons ont été liées à des opérations de culture illégale de marijuana. Il ne s'agit pas d'exploitations de type familial. Ce sont plutôt des opérations contrôlées par le crime organisé, souvent par des bandes criminelles qui achètent, de plus en plus, des maisons neuves pour abriter leurs activités illicites.

Le solliciteur général de la Colombie-Britannique, Rich Coleman, estime que le problème vient de la façon dont le système judiciaire canadien traite la culture et le trafic de la marijuana. Alors que dans l'État de Washington, voisin de la Colombie-Britannique, une première infraction entraîne une peine de prison minimale de trois mois, en Colombie-Britannique, un individu peut être accusé à sept reprises et ne jamais être incarcéré. Selon M. Coleman, en Colombie-Britannique, 83 p. 100 des personnes accusées ne vont pas en prison et ne reçoivent même pas une amende substantielle. On leur donne simplement une petite tape sur les doigts et on les laisse filer. Parfois, les amendes sont si faibles par rapport à la valeur des récoltes que, même en vendant un seul plant, il est possible de payer l'amende et d'empocher des profits. C'est une honte.

Initiatives ministérielles

Dans les pages jaunes 2001 de la Colombie-Britannique, on trouve 508 annonces publicitaires pour de l'équipement de culture hydroponique. Il est évident que ce n'est pas parce que tout le monde fait la culture hydroponique des orchidées. Il y a même eu des spots publicitaires à la télévision pour de l'équipement de culture hydroponique. Pour quelle raison? Tout simplement pour les opérations de culture de la marijuana.

Le Code criminel du Canada présente une grave lacune parce qu'il n'applique pas aux pompiers les mêmes dispositions qu'aux policiers ce qui leur fait ainsi courir de plus grands risques. Il arrive de plus en plus souvent que des pompiers, travaillant de concert avec des policiers, soient envoyés en première ligne pour défoncer des portes lors d'opérations liées au trafic des stupéfiants. Dans ces cas-là, les policiers armés sont derrière les pompiers non armés qui se trouvent être la première ligne de défense sur le front.

● (1325)

La situation empire. Ces incidents liés aux drogues sont malheureusement à la hausse. Il faut admettre que l'environnement dans lequel travaillent les pompiers a changé de manière spectaculaire.

Il est temps que notre loi offre la protection du Code criminel à nos pompiers qui, dans l'exercice de leurs fonctions, servent et protègent la collectivité. Il devrait au moins y avoir un moyen de dissuasion, plutôt qu'une motivation à commettre un crime ou des activités criminelles d'une telle gravité. Il nous faut un moyen de dissuasion.

Il faut renforcer le Code criminel en incluant au nombre des infractions criminelles des actes délibérés tels que mettre le feu ou causer une explosion ou autre genre de danger qui mettent inutilement la vie des pompiers en péril. Il est impératif de modifier la loi aussi promptement que possible afin d'accorder une protection aux hommes et aux femmes qui mettent leur vie en danger au service de nos communautés.

Ma motion demandait au gouvernement de modifier le paragraphe 231(4) du Code criminel, qui concerne les meurtres au premier degré, ainsi que l'article 433 qui porte sur le crime d'incendie et qui précise qu'un incendiaire est passible au minimum de l'emprisonnement à perpétuité. J'ai reçu de nombreuses lettres d'appui pour ma motion de la part de groupes de pompiers locaux et nationaux.

Au nom de ses 17 000 membres canadiens, l'Association internationale des pompiers a fait part à plusieurs reprises de son appui pour la motion ainsi que de sa reconnaissance pour mes efforts en faveur de ses membres.

L'Association des pompiers de Surrey, au nom de ses 350 membres, les pompiers professionnels de la ville de Surrey, a fait part de sa reconnaissance ainsi que de son appui pour la motion qui a été débattue à la Chambre. Toutefois, les députés libéraux ne l'ont pas appuyée et bien entendu elle ne pouvait faire l'objet d'un vote. Je n'avais pas eu la chance de gagner au tirage pour qu'elle puisse faire l'objet d'un vote.

L'Association canadienne des chefs de pompiers compte 1 000 membres. Son comité exécutif a appuyé à l'unanimité la motion et m'a félicité pour mes efforts.

Il est temps que notre pays protège ceux qui nous protègent. Je suis heureux que le gouvernement en ait enfin pris acte aujourd'hui.

Je vais maintenant passer à certains autres amendements proposés dans le projet de loi C-32.

Le projet de loi C-32 propose de modifier les dispositions du Code criminel portant sur les mandats de perquisition et de saisie pour

rendre la loi conforme à la récente décision de la cour d'appel de l'Ontario dans l'affaire R. v. Hurrell.

L'article 117.04 du Code criminel établit la démarche à suivre par un agent de la paix pour faire une demande de mandat de perquisition autorisant la saisie d'armes, de dispositifs prohibés, de munitions, d'explosifs de même que les permis, autorisations ou certificats d'enregistrement afférents à ces objets si la sécurité publique est en cause.

Pour obtenir un tel mandat, l'agent de la paix doit convaincre le juge qu'il y a des motifs raisonnables de croire que la personne en question possède ces choses et qu'il ne serait pas souhaitable pour des motifs de sécurité de laisser à cette personne ces objets.

Dans l'affaire R. c. Hurrell, les mandats de perquisition en matière d'armes aux termes du paragraphe 117.04(1) du Code criminel ont été jugés inconstitutionnels. La cour a jugé que les dispositions sur les demandes de mandat ne comprenaient pas une protection suffisante des droits individuels étant donné qu'il n'était pas clair qu'un agent de la paix devait avoir des motifs raisonnables pour présenter une demande afin d'obtenir un mandat de perquisition.

La cour a donné au Parlement le temps de réagir à la décision. Cette modification découle du délai donné au Parlement pour faire face à cette question.

● (1330)

Le projet de loi modifie le Code criminel pour exiger qu'un agent de la paix ait des motifs raisonnables de croire qu'une personne est en possession d'une arme et qu'il n'est pas dans l'intérêt de cette personne qu'elle en possède avant qu'un mandat ne soit émis.

Le projet de loi prévoit également l'exécution civile d'ordonnances de dédommagement. C'est le troisième élément du projet de loi. Parfois, on ordonne à des délinquants reconnus coupables d'un crime de dédommager leurs victimes. Souvent, il s'agit pour les intéressés de verser un certain montant pour contrebalancer les torts causés ou subis.

À l'heure actuelle, les ordonnances pénales de dédommagement ne sont applicables par un tribunal civil que si l'ordonnance est séparée de l'ordonnance qui impose la peine. La modification va permettre l'application au civil de toutes les ordonnances de dédommagement. Il sera ainsi plus facile de percevoir l'argent dû aux termes d'une ordonnance.

Le projet de loi C-32 modifie également le Code criminel pour reconnaître de façon explicite que toute personne se trouvant à bord d'un aéronef dans l'espace aérien canadien a le droit d'utiliser une force raisonnable lorsqu'elle croit que cela est nécessaire pour empêcher la perpétration d'un acte criminel qui mettrait en danger la sécurité de l'aéronef et de ses passagers. Nous savons que les questions de sécurité sont importantes.

À l'heure actuelle, la législation reconnaît ce droit, mais cela n'est pas précisé de façon explicite. Le projet de loi précise également que cette justification s'applique aussi à bord d'avions immatriculés au Canada volant à l'extérieur de l'espace aérien canadien. Les nouvelles dispositions vont assurer la pleine application de la Convention de Tokyo relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs.

Enfin, le projet de loi C-32 contient des modifications qui pourraient s'avérer controversées en raison de présumées atteintes à la vie privée des personnes.

Initiatives ministérielles

Les modifications au Code criminel et à la Loi sur la gestion des finances publiques permettraient aux gestionnaires des technologies de l'information du gouvernement et du secteur privé de divulguer le contenu de communications privées interceptées grâce à des systèmes de détection d'intrusion, ou SDI, dans certaines circonstances.

Les modifications proposées au Code criminel prévoient la divulgation de communications privées interceptées si cette divulgation est nécessaire pour protéger un ordinateur et si la divulgation est faite selon les règles.

La détection d'intrusion est une partie essentielle de la gestion des technologies de l'information et vise à protéger les ordinateurs, les réseaux et les données, et à assurer des services de qualité.

Divers systèmes ou produits existent pour détecter les attaques des systèmes informatiques par des pirates, des virus, des vers, etc., et pour en aviser les usagers. Nous avons tous déjà vécu des expériences du genre. Même à la Chambre des communes.

Certains systèmes protègent les réseaux en identifiant et en interceptant les communications électroniques suspectes, ce qui peut comprendre des communications privées. Ces messages peuvent être analysés afin de déterminer s'ils contiennent un code d'un programme destructeur, comme des virus, qui pourrait attaquer un ordinateur et les données qu'il contient.

Bon nombre de statistiques confirment que le crime cybernétique est en hausse et qu'il touche les très grandes comme les petites entreprises, les organismes gouvernementaux et les foyers du monde entier. Ces modifications au Code criminel et à la Loi sur la gestion des finances publiques permettraient aux gestionnaires des technologies de l'information de protéger leurs ordinateurs contre les communications électroniques, dont les virus, susceptibles de les endommager.

Cette modification au Code criminel créerait des exceptions aux infractions pour interception de communications privées et divulgation de leur contenu afin d'assurer un contrôle de la qualité dans l'industrie des communications.

Les dispositions du projet de loi sur la pose de trappes, l'usage de la force dans les aéronefs et l'exécution civile d'ordonnances sont toutes d'excellentes raisons de l'appuyer.

● (1335)

L'amendement concernant les mandats de perquisition d'armes à feu n'est rien de plus qu'une réaction à la décision du tribunal. Par conséquent, les propriétaires d'armes à feu devraient être protégés davantage contre une perquisition déraisonnable, aux termes de l'article en question.

Les dispositions concernant la divulgation de communications privées risquent d'être controversées, mais le Code criminel prévoit déjà plusieurs exceptions où des communications privées peuvent être interceptées et divulguées. La protection des ordinateurs constitue un objectif important pour le gouvernement et les entreprises. Par conséquent, la divulgation corrélative de communications privées à cette fin est peut-être acceptable.

Si quelques-unes de ces mesures avaient été prises il y a longtemps, particulièrement lorsque ma motion a été débattue à la Chambre, il y a un an, je crois que certains de ces éléments auraient déjà été inscrits dans une loi et que de nombreux autres pompiers et policiers seraient maintenant protégés. Or, le gouvernement a tardé trop longtemps à écouter les Canadiens et à incorporer ces aspects dans la loi.

La sûreté et la sécurité des Canadiens et de leurs biens est l'objectif déclaré de la politique de l'Alliance canadienne. Nous reconnaissons les droits des victimes de crime et appliquerons des programmes d'indemnisation financière de la victime par le contrevenant, dans le cadre de la peine et de la mise en liberté conditionnelle. J'estime que certains objectifs des éléments du projet de loi que j'ai mentionnés rejoignent ce que nos orientations préconisent depuis longtemps. J'aurais souhaité que le gouvernement ait inséré ces éléments dans la loi il y a longtemps.

J'appuierai certains éléments du projet de loi. Le gouvernement en examinera sûrement certains autres, comme la protection de la vie privée et l'inspection des armes à feu.

● (1340)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois. Pour le bénéfice des Québécoises, des Québécois, des Canadiennes et des Canadiens qui nous écoutent, je résumerai les quatre positions importantes en vertu desquelles le Bloc québécois juge important de voter en faveur de ce projet de loi.

La première crée des infractions plus graves pour le fait de poser une trappe qui inflige des lésions corporelles à une victime ou cause sa mort. La deuxième permet l'usage d'une force raisonnable à bord d'un aéronef pour empêcher la perpétration d'une infraction susceptible de causer des dommages à l'aéronef ou des blessures aux personnes à son bord. La troisième modifie la disposition portant sur les mandats de perquisition en matière d'armes. Enfin, la quatrième crée une exception à l'infraction relative à l'interception des communications privées en vue de la protection des réseaux informatiques.

Évidemment, vous comprendrez qu'en bonne partie, le Bloc québécois appuiera le gouvernement sur ce projet de loi pour des raisons évidemment bien importantes, entre autres pour la nouvelle infraction concernant la pose des trappes.

C'est maintenant un fléau. La présence du crime organisé en ce qui a trait la culture de la marijuana, qui se vend de façon très importante sur le marché noir, a occasionné des actes graves. Pour protéger les cultures, que ce soit dans les maisons ou dans les champs, les criminels ont inventé toutes sortes de systèmes.

Évidemment, le but de la modification à l'article 247 du Code criminel est justement de renforcer les peines pour celles et ceux qui commettent des actes criminels et qui, à cause de la pose de trappes, causent des dommages importants à des individus. Vous comprendrez que le Bloc québécois ne peut qu'être en faveur de cette augmentation des peines proposées à l'article 247 du Code criminel.

Au moment où on se parle, cet article mentionne qu'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans est prévue pour quiconque pose une trappe dans l'intention de causer la mort ou des lésions corporelles à une personne, et ce, peu importe l'endroit où elle est posée. Évidemment, vous avez compris qu'au moment où on se parle, la peine est seulement de cinq ans pour celles et ceux qui posent des trappes et qui occasionnent la mort ou des lésions corporelles.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi qui est déposé devant nous propose des peines plus importantes. Si la trappe cause effectivement des lésions, la peine sera alors de 10 ans. Si une personne pose une trappe dans un lieu tenu ou utilisé pour la perpétration d'un crime, la peine maximale sera de 10 ans. Si la trappe posée dans un lieu tenu ou utilisé pour la perpétration d'un crime cause effectivement des lésions, la peine maximale est alors portée à 15 ans. Finalement, si la trappe cause la mort, alors la peine maximale est l'emprisonnement à perpétuité.

Évidemment, vous avez compris que c'est une demande de la part de l'Association des pompiers du Canada et d'autres intervenants qui ont eu à subir des blessures quand ils arrivaient sur les lieux d'incendies. Souvent. On le voit dans la vie courante de tous les jours, beaucoup d'incendies sont causés par ces gens qui cultivent de la marijuana à des fins criminelles. Ils le font évidemment parce que c'est rentable, mais cela demande aussi des systèmes électriques très importants. On assiste de plus en plus à des incendies dans ces milieux. À ce moment-là, il va de soi qu'il faut ajuster la loi avec l'actualité puisque semaine après semaine, on découvre des cultures.

Évidemment, le comté de Argenteuil—Papineau—Mirabel est un beau territoire composé de boisés, de forêts, de lacs et de rivières. Déjà, au début, on disait que la marijuana se cultivait seulement dans les champs de maïs. Maintenant, la marijuana se cultive de plus en plus dans les forêts, souvent des forêts privées.

Ceux qui cultivent la marijuana se portent acquéreurs de terres ou sous-louent des terres à des trafiquants qui s'en sont portés acquéreurs. Ils mettent une multitude de panneaux indicateurs disant «Défense de passer, propriété privée». Souvent, si quelqu'un s'aventure, il peut y avoir une sorte de système déclencheur qui active une arme à feu ou un autre système qui peut causer des dommages corporels.

De toute façon, tout cela est fait par les criminels pour éloigner les personnes, les hommes et les femmes qui veulent parfois seulement faire une promenade en forêt.

• (1345)

Évidemment, les mêmes systèmes se sont raffinés. La culture n'est plus seulement dans les champs de maïs ni dans les forêts, mais de plus en plus dans les zones urbaines, à l'intérieur des maisons.

Donc, pour protéger les cultures, on installe plein d'équipements plus ou moins sophistiqués pour essayer de décourager et éloigner les visiteurs ou les gens indésirables. Ce sont souvent d'honnêtes citoyens qui veulent visiter des propriétés, qui cognent aux portes ou peu importe pour quel motif. Et là, on s'aperçoit avec qui on fait affaire.

Les pompiers, les policiers ainsi que ceux et celles qui arrivent sur des scènes d'incendie sont pris ou font face à des dangers corporels parce que des systèmes de trappes ou des systèmes qui ont pour but de décourager les visiteurs peuvent leur occasionner des dommages.

Il est très important qu'on comprenne bien cela, que ce projet de loi soit bonifié et qu'il y ait des peines justifiées pour tous ces actes criminels. Il est impensable, dans la société dans laquelle nous vivons dans les années 2000, qu'il y ait des groupes criminalisés qui utilisent des systèmes causant des blessures à autrui pour, finalement, essayer de protéger des investissements criminels.

Je vous le répète, le Bloc québécois appuiera ces modifications à l'article 247 du Code criminel qui ont pour but de renforcer les mesures et d'aller même jusqu'à la peine maximale, soit l'emprisonnement à perpétuité, pour ceux qui pourraient tuer des personnes

en utilisant un système de trappes ayant pour but de décourager les visiteurs.

Évidemment, il faut comprendre que pour les hommes et les femmes qui nous écoutent, tout ce qui concerne la marijuana est complexe. La culture de la marijuana est carrément illégale. Il n'est pas permis de la cultiver mais parfois, de par les lois qui sont adoptées par ce Parlement, les citoyens en viennent à se poser des questions.

Il faut comprendre qu'il y a un certain type d'utilisation de la marijuana qui est permise. On parle de la marijuana utilisée à des fins thérapeutiques. Cela a été reconnu, même en cette Chambre. Il existe une loi qui permet aux individus qui en ont besoin d'obtenir des permissions pour utiliser la marijuana à des fins thérapeutiques.

Évidemment, il y a tellement de controverses qu'au moment où nous nous parlons, même les patients qui se sont vus donner des autorisations, se les sont faites retirer. J'aurai la chance de déposer en cette Chambre une pétition dans les semaines qui suivront, justement pour appuyer ceux et celles qui ont besoin de la marijuana pour des fins thérapeutiques, pour se soigner de leur maladie. On ne parle pas de simples maladies. On parle de maladies graves qui entraînent la mort. Souvent, ces gens se sentent soulagés par l'utilisation de la marijuana comme instrument thérapeutique, comme médicament. C'est aussi simple que cela. Et cela est permis par la loi.

Donc, c'est difficile à comprendre pour les hommes et les femmes qui nous écoutent. La marijuana est illégale, sa culture est illégale, mais il existe pour les patients qui en ont besoin une permission d'utilisation à des fins thérapeutiques, sur recommandation médicale.

Mais, c'est devenu tellement compliqué, il y a eu tellement d'opposition que même les médecins n'osent plus faire de recommandations face à cela. Sauf que ce type d'utilisation est permis par la loi pour des fins thérapeutiques, sur prescription, évidemment. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a même autorisé la culture de la marijuana, sous surveillance gouvernementale, de façon à la rendre disponible sur le marché légal pour des patients qui en ont besoin pour des fins thérapeutiques.

Par contre, il ne faut pas oublier qu'il y a présentement tout un débat au ministère de la Justice et dans les partis d'opposition face à la décriminalisation de la marijuana. La marijuana est toujours illégale. Si une personne se fait prendre par les policiers pour possession simple, elle aura un dossier criminel avec un casier judiciaire et tout ce qui s'en suit. Le Parlement est en train de discuter sur la façon dont on peut décriminaliser la marijuana. Si quelqu'un a en sa possession une quantité de marijuana inférieure à une certaine quantité déterminée—ce qu'on appelle possession simple—, seulement pour ses petites fins personnelles, à ce moment-là, elle n'aurait plus de dossier criminel. Cela serait décriminalisé. Donc, évidemment, cette position qui fait l'objet de discussions au Parlement verra, on le souhaite, un aboutissement très prochain.

Sauf qu'il faut comprendre que la marijuana est toujours illégale. La culture de la marijuana est illégale et surtout, lorsqu'elle est prise en partie ou qu'elle est sous la supervision des groupes criminels.

• (1350)

À cet égard, je rappellerai la position du Bloc québécois qui, au moment où l'on avait adopté le projet de loi C-24, la Loi antigang, avait proposé des motions très importantes. Celles-ci visaient ceux et celles qui font la culture de la marijuana, et qui deviennent des criminels.

Article 31 du Règlement

Il faut que ceux et celles qui nous écoutent comprennent. Certaines personnes pensent souvent que de se faire un petit peu d'argent par-ci, par-là en cultivant de la marijuana, cela aide à boucler les fins de mois. Cependant, c'est une activité criminelle. À cet égard, lors de l'adoption de la Loi antigang, le projet de loi C-24, le Bloc québécois voulait qu'il y ait des mesures beaucoup plus sévères envers les personnes membres d'un gang.

On proposait donc deux mesures. La première voulait qu'on criminalise l'appartenance passive à un gang. Évidemment, il ne s'agissait pas nécessairement du fait d'être membre et d'exhiber les bannières des groupes de motards ou autres. Il s'agissait de l'appartenance passive à un gang, du fait de cultiver de la marijuana tout en sachant qu'elle est achetée par des groupes criminels et vendue sur le marché noir avec un réseau et tout le reste.

Ce qu'on aurait souhaité, c'est que la loi C-24, qui est la Loi antigang, rende criminelle l'appartenance passive à un gang, ce qui n'a pas été retenu par le gouvernement libéral. Encore une fois, cela aurait été un message clair pour les hommes et les femmes qui parfois se lancent dans la culture de marijuana par plaisir, pour couvrir des petites dépenses de fin de mois ou autres. Ils prennent de l'expansion. Ils font cela dans leur maison et trouvent cela bien drôle. Ils vendent leur marchandise et se font un peu d'argent. Quand on fait cela, on fait partie d'un groupe criminel. Évidemment, si le Bloc québécois en avait la chance, nous recommanderions encore une fois de modifier la loi C-24, la Loi antigang, pour rendre criminelle l'appartenance passive à un gang.

Deuxièmement, ce qu'on souhaitait, lors de l'adoption du projet de loi C-24, la Loi antigang, c'était que soit renversé le fardeau de la preuve. Au moment où l'on se parle, c'est toujours à l'État ou à la Couronne de faire la preuve. On est toujours présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Ce que nous aurions souhaité, une fois qu'on aurait fait la preuve hors de tout doute qu'un accusé faisait partie d'un groupe criminalisé, c'est que ce ne soit pas à la Couronne de prouver que les biens qu'il détient sont des biens acquis par le biais des fruits de la criminalité. Ce qu'on voulait, c'était qu'une fois qu'on avait réussi à prouver qu'un criminel faisait partie d'un groupe —donc qu'il était automatiquement considéré comme étant membre d'un groupe et qu'il avait commis des infractions criminelles—, à ce moment-là, c'était lui qui était obligé de prouver de quelle façon il avait acquis ses biens.

Encore une fois, c'est trop facile pour certains criminels de s'en sortir. On se tire très aisément des infractions commises à titre de criminels, mais on conserve nos biens et on conserve nos avoirs, parce que la Couronne n'a pas réussi à prouver que les biens qu'ils ont accumulés l'ont été avec les produits de la criminalité.

Il suffisait de renverser le fardeau de la preuve. À cet égard la proposition du Bloc québécois n'était pas une proposition unique. Cette proposition a été adoptée par d'autres pays. Je vous donne la liste des pays qui ont légiféré et qui ont prévu dans leur loi un renversement du fardeau de la preuve quant aux produits de la criminalité. On parle de l'Australie, de l'Autriche, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de Singapour, de la Suisse, de la Grande-Bretagne. Tous ces pays ont renversé le fardeau de la preuve. Tout cela pourrait s'ajouter.

Encore une fois, ce serait pour sensibiliser les hommes et les femmes qui trop souvent font cela par loisir ou plaisir. Ils ne trouvent pas trop dangereux de cultiver de la marijuana soit sur des terres ou propriétés privées appartenant à d'autres personnes ou dans leur maison, dans leur résidence. Ils se font de petits revenus. Tout cela

pour dire que ces gens font évidemment partie de groupes criminalisés. Ce sont des criminels.

Si la loi C-24, la Loi antigang, avait été modifiée comme le souhaitait le Bloc québécois, ils auraient été considérés comme des criminels passifs. À ce moment-là, si on avait pu renverser le fardeau de la preuve, on aurait même pu s'attaquer à leurs biens et dire: «Eu égard à tous les biens que vous avez et que vous détenez présentement, vous allez nous prouver que vous les avez acquis par le biais d'autres produits que par le biais des produits de la criminalité, à défaut de quoi on vous saisit: voiture, bateau, moto, véhicule tout-terrain.» Évidemment, il s'agit de tous les biens que ces personnes auraient pu posséder et pour lesquels ils ne peuvent prouver qu'ils les ont acquis par le biais du fruit de leur travail.

• (1355)

C'est une position que défend le Bloc québécois et qu'il défendra toujours face aux produits de la criminalité.

Encore une fois, sur le projet de loi qui nous préoccupe ce matin, le Bloc québécois se montre favorable à la modification à l'article 247 du Code criminel qui a pour but d'augmenter les peines pour les personnes qui posent des trappes pour protéger des endroits où l'on commet de la criminalité, entre autres où l'on cultive la marijuana.

Ce projet de loi permet également l'utilisation de la force à bord d'un aéronef. Présentement, au Canada, selon le Code criminel, un citoyen est toujours en droit d'utiliser la force nécessaire pour empêcher la perpétration d'un acte criminel. Évidemment, ce que rajoute ce projet de loi, c'est qu'il vient clarifier la situation. Si jamais vous êtes dans un aéronef qui est immatriculé au Canada et qui circule à l'extérieur du territoire aérien canadien, vous avez le droit d'utiliser la force nécessaire pour empêcher que soit perpétré un acte criminel.

Évidemment, cela fait suite aux événements du 11 septembre 2001 et à la Convention de Tokyo. Cela permet entre autres d'utiliser la force nécessaire pour empêcher la perpétration d'un acte criminel à bord d'un aéronef.

Je terminerai sur les systèmes de détection des intrusions. Les explications du ministère disent qu'on veut être capables de permettre l'utilisation de systèmes de détection d'intrusions. Cela pourrait être contraire au respect de la vie privée. Le Bloc québécois pose de graves interrogations à cet égard pour protéger la vie privée. On ne veut pas que des renseignements personnels deviennent la propriété de l'État dans ces cas-là.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU QUÉBEC

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, mes collègues seront heureux de se joindre à moi pour féliciter les nouveaux députés libéraux qui ont été élus il y a deux semaines, lors des élections provinciales tenues au Québec.

C'est maintenant un changement de garde, un départ vers des actions qui démontrent que le Parti libéral est le parti de tous les Québécois et Québécoises, qu'il est bien enraciné et que ses valeurs de liberté, de justice et d'ouverture à un monde plus large, qui le caractérisent, contribueront à l'essor d'une quiétude tant attendue.

Finie l'ambiguïté! La récente victoire majoritaire du Parti libéral du Québec nous permettra enfin de travailler en collaboration et en synergie vers l'épanouissement de la population qui compose cette province si fièrement.

Je sais que mes collègues de ce côté de la Chambre ont hâte de travailler avec le nouveau premier ministre et son équipe vers des défis réalistes. En outre, je tiens à féliciter les trois députés libéraux élus dans mon comté.

* * *

[Traduction]

LE PARLEMENT CANADIEN

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Ouest ont un sentiment d'appartenance à la Confédération qui n'est pas reflété au Parlement. En dépit de la qualité de nos représentants, nous n'y exerçons pas une influence suffisante.

Les différends politiques importantes qui se sont manifestés au fil des décennies, le flirt d'Ottawa avec l'antiaméricanisme, le grave sous-financement des Forces armées canadiennes et la pseudo politique étrangère «neutraliste» du gouvernement ne reflètent pas les valeurs de l'Ouest, qui sont fondées sur une compassion courageuse.

L'adoption de force du Protocole de Kyoto au Parlement, suivie d'exemptions massives d'émissions accordées à l'industrie automobile de l'Ontario sont des mesures tout à fait propres à créer un sentiment d'aliénation.

La réponse habituelle consiste à soutirer encore davantage à la Confédération en votant pour les libéraux. Mais notre vote est un geste sacré, qui nous coûte cher, car sans la présence de nos militaires, il n'y aurait pas de politiciens aujourd'hui. Nous entretenons des liens de longue date avec les militaires, notamment le Royal Westminister Regiment, qui fut créé avant notre adhésion à la Confédération.

Nous ne nous laisserons pas acheter avec notre propre argent. Notre sentiment d'aliénation est attribuable au déficit démocratique qui caractérise l'idéologie libérale.

L'Ouest compte pour quelque chose, surtout par la valeur qu'il accorde à la démocratie participatoire, qui serait bonne pour le Canada et pour les gouvernements de partout dans le monde.

* * *

• (1400)

LE RÉSEAU CANADIEN DE SOUTIEN POUR LA SANTÉ MENTALE

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre et à tous les Canadiens l'excellente initiative du Réseau canadien de soutien pour la santé mentale. Ce groupe, qui compte 12 organisations, dont la Croix-Rouge canadienne, la Société canadienne de psychologie, l'Association des psychiatres du Canada et l'Association médicale canadienne, a produit des feuillets d'information destinés au public et aux fournisseurs de soins de santé, afin de les aider à surmonter le stress et l'anxiété engendrés par la récente flambée du SRAS. Ces feuillets fournissent des renseignements simples sur la façon de reconnaître les signes et symptômes du SRAS. Ils donnent des conseils permettant de gérer le stress qui y est associé et expliquent comment parler du SRAS aux enfants.

Article 31 du Règlement

Le Réseau canadien de soutien pour la santé mentale informe les Canadiens que même si le SRAS est très préoccupant, la grande majorité d'entre eux ne sont pas à risque. D'après l'état actuel de nos connaissances, la meilleure chose que nous et nos familles puissions faire est de poursuivre nos activités courantes.

Les organisations qui sont membres du réseau s'efforcent de fournir des renseignements clairs afin d'aider les Canadiens à surmonter les inquiétudes qu'ils peuvent avoir au sujet du SRAS. L'information diffusée par le réseau est accessible sur Internet, à www.cma.ca.

* * *

[Français]

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU QUÉBEC

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, la population de la région de l'Outaouais a voté majoritairement pour le Parti libéral du Québec lors des élections provinciales du 14 avril dernier.

J'aimerais féliciter les candidats libéraux de la région de l'Outaouais qui se sont tous mérités des victoires impressionnantes: le député de Chapleau, M. Benoît Pelletier; le député de Gatineau, M. Réjean Lafrenière; le député de Hull, M. Roch Cholette; le député de Papineau, M. Norman MacMillan et la députée de Pontiac, M^{me} Charlotte L'Écuyer.

Tous possèdent le talent et les connaissances nécessaires pour bien représenter les intérêts de leurs commettants et de leur région à l'Assemblée nationale. Ils ont la volonté de comprendre les problèmes et surtout de les résoudre.

La population de la région de l'Outaouais a donné un mandat clair à ces cinq députés, et je suis convaincu qu'ils seront à la hauteur de la situation.

Chaleureuses félicitations!

* * *

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU QUÉBEC

Mme Hélène Scherrer (Louis-Hébert, Lib.): Monsieur le Président, le 14 avril dernier, les électeurs de plusieurs circonscriptions de la région de la ville de Québec, Charlesbourg, Chauveau, La Peltrie, Louis-Hébert, qui était en fait l'ancienne circonscription de l'ex-ministre Bégin, Montmorency, Portneuf, Vanier et Lévis ont envoyé un message très clair de changement à Québec.

Ces circonscriptions, qui étaient représentées depuis des années par des députés du Parti québécois au pouvoir, ont élu des candidats du Parti libéral du Québec pour venir joindre leurs forces à celles de leurs collègues de Jean-Talon et de Jean-Lesage déjà en poste et réélus, M^{me} Margaret Delisle et M. Michel Després.

Je profite de l'occasion pour féliciter M. Éric Mercier, M^{mes} Sarah Perreault et France Hamel, MM. Sam Hamad, Raymond Bernier, Jean-Pierre Soucy, Marc Bellemare et M^{me} Carole Théberge pour leur impressionnante victoire.

Bravo!

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le cinquième anniversaire du refus du Parti libéral du Canada d'indemniser les victimes du sang contaminé par l'hépatite C.

Le 28 avril 1998, nous avons présenté un motion au Parlement proposant d'indemniser toutes les victimes du sang contaminé. Seuls les libéraux ont voté contre.

L'ancien ministre de la Santé a affirmé qu'il y avait 22 000 victimes entre 1984 et 1990, et 40 000 en dehors de cette fenêtre juridique étroite. La vérité est qu'il y en avait un peu plus de 4 000 entre 1986 et 1990 et moins de 5 000 en dehors de ces dates. On nous a dit aussi que le test de dépistage de l'hépatite C n'existait pas avant 1986. C'est faux.

Joey Haché a déclaré qu'il n'y avait pas de différence entre une personne infectée le 31 décembre 1985 et une autre infectée le 1^{er} janvier 1986. Elles ont toutes les deux été infectées et elles devraient être traitées de la même façon. Il a raison.

* * *

L'ARMÉNIE

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour commémorer le 88^e anniversaire du génocide arménien.

Au cours de l'année, nous avons été témoins d'importants développements dans les efforts déployés en vue de faire reconnaître officiellement le génocide arménien. Le 13 juin, la sénatrice Shirley Maheu, appuyée par le sénateur Setlakwe, a réussi à faire adopter une motion au Sénat demandant au gouvernement du Canada de reconnaître et de commémorer le génocide arménien.

Le 29 octobre 2002, le Musée des Beaux-Arts du Canada à Ottawa a été l'hôte de la projection en première mondiale du film *Ararat* du cinéaste canadien de renommée internationale Atom Egoyan. La ministre du Patrimoine canadien s'est jointe à Telefilm Canada pour accueillir le ministre des Affaires intergouvernementales, les députés et le corps diplomatique à une projection spéciale du film consacré au génocide arménien.

Le 27 novembre 2002, j'ai réussi à convaincre le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes d'adopter une motion reconnaissant le génocide.

Tous les ans, lorsque nous commémorons ce triste anniversaire, j'espère que nous saurons tirer les leçons du passé et que nous éviterons de répéter les mêmes erreurs à l'avenir.

* * *

● (1405)

[Français]

LA SANTÉ

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, l'épidémie de pneumonie atypique qui sévit présentement demeure une situation fort sérieuse à laquelle nous devons prêter une grande attention. Bien que la prudence s'impose, il ne faut pas céder au vent de panique, mais plutôt se concentrer sur des mesures adéquates pour assurer et veiller à la santé publique.

Cette tragédie qui a déjà fait plusieurs victimes à travers le monde doit être maîtrisée le plus rapidement possible afin de freiner les risques de propagation.

La région de Toronto a malheureusement été grandement affectée par cette épidémie. Le Bloc québécois sympathise avec tous ceux et celles qui sont directement ou indirectement touchés par cette situation.

Nous sommes convaincus qu'il demeure impératif de prendre tous les moyens nécessaires et, pour ce faire, le gouvernement peut compter sur notre entière collaboration.

* * *

[Traduction]

LE JOUR DE DEUIL NATIONAL

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Jour de deuil national, une occasion de se rappeler de ceux qui ont perdu la vie au travail.

Depuis le Jour de deuil de l'an dernier, près de 800 employés ont perdu la vie à la suite d'accidents du travail. Toutefois, ce n'est là qu'un des aspects de la sécurité au travail, étant donné que 800 000 autres Canadiens ont été blessés là où ils travaillaient. On estime que les accidents en milieu de travail entraînent une perte annuelle de 16 millions de jours de travail, ce qui représente un coût de plus de 9 milliards de dollars pour l'économie canadienne.

Ce sont là les statistiques, mais elles ne reflètent qu'une partie de la situation. Les statistiques ne nous apprennent rien sur les conjoints qui ont perdu leur partenaire ou sur les parents affligés qui ne reverront jamais leur enfant, ou sur les jeunes enfants auxquels on a appris que leur mère ou leur père ne reviendrait jamais.

Ce sont ces tragédies personnelles qui constituent le véritable héritage découlant des décès en milieu de travail. C'est pourquoi nous commémorons aujourd'hui le Jour de deuil national et pourquoi les employés de tous les secteurs, qu'il s'agisse du milieu des affaires, des syndicats, du gouvernement ou des travailleurs particuliers, doivent faire tout en leur pouvoir pour faire de leur lieu de travail un endroit plus sûr.

* * *

[Français]

**LA CIRCONSCRIPTION DE PONTIAC—GATINEAU—
LABELLE**

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui, après une absence de plusieurs semaines due à des problèmes de santé.

J'aimerais d'abord remercier tous ceux et celles qui m'ont encouragé durant ma convalescence. Leurs bons vœux et leurs mots d'encouragement ont été pour moi un appui considérable. Leur soutien moral a énormément contribué à mon retour à la santé.

Je peux vous assurer que je suis en pleine forme et prêt à reprendre mes responsabilités de député et surtout prêt à représenter et servir la population de Pontiac—Gatineau—Labelle pour encore plusieurs mandats.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

Je veux donner l'assurance aux électeurs de Pontiac—Gatineau—Labelle que leur député est de retour au travail, plus mince et plus coriace que jamais, et qu'il est là pour longtemps. C'est avec énormément de fierté que je continuerai à représenter et à servir les électeurs de ma circonscription pendant bien d'autres mandats.

* * *

LE JOUR DE DEUIL NATIONAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Le Jour de deuil national qui commémore les travailleurs tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions a été institué par suite d'un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par l'ancien député néo-démocrate de Churchill, Rod Murphy. C'est une occasion pour tous les Canadiens de déplorer les maladies liées au travail ainsi que les décès tragiques et les blessures résultant d'accidents du travail.

Pensons ici en particulier aux travailleurs de la santé ayant perdu la vie ou été exposés à un risque dans le cadre de l'épidémie de SRAS, ainsi qu'aux préposés aux interventions d'urgence, comme les pompiers qui sont réunis à Ottawa cette semaine et qui risquent chaque jour leur vie.

Bon nombre des blessures en milieu de travail pourraient être évitées s'il existait des normes de sécurité pertinentes et une volonté de les appliquer. Plus de 10 ans après la catastrophe de la mine Westray, nous attendons toujours l'adoption d'une mesure législative qui rendrait les sociétés criminellement responsables d'un comportement ayant entraîné le décès de leurs employés. Il est plus que temps de perpétuer le souvenir des 26 mineurs en adoptant une mesure législative.

Le NPD prie le gouvernement d'agir avec célérité pour que, le 28 avril 2004, nous n'ayons plus à nous plaindre de l'absence d'une telle mesure législative et pour que nous puissions dire que nous nous sommes acquittés de notre devoir de parlementaires à l'égard des disparus et des vivants.

* * *

[Français]

LE JOUR DE DEUIL NATIONAL

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, le 28 avril est consacré aux travailleuses et aux travailleurs blessés ou handicapés à la suite d'un accident du travail ou encore qui sont atteints d'une maladie professionnelle, ainsi qu'à la mémoire de ceux et celles qui sont morts au travail.

Prenons quelques instants pour dire à toutes ces personnes et à leurs proches combien nous compatissons à leur souffrance et que nous les accompagnons dans leur douleur et dans toutes les difficultés qu'elles ont vécues à la suite de leur accident ou de leur maladie professionnelle.

Le Bloc québécois rappelle au gouvernement fédéral l'importance d'améliorer la prévention afin de protéger adéquatement la santé et la sécurité au travail. Les travailleuses et les travailleurs peuvent compter sur le Bloc québécois pour faire entendre leur voix.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Mme Anita Neville (Winnipeg—Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, pour un grand nombre de Canadiens, le lundi marque le

début de la semaine de travail. Ce lundi est toutefois bien spécial, puisqu'il marque aussi le douzième Jour de deuil national.

J'interviens aujourd'hui, comme d'autres de mes collègues, pour souligner cette occasion de rendre hommage à ceux et celles qui ont été blessés ou qui sont morts au travail. Au moins quatre personnes meurent chaque jour ouvrable, au Canada, d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail. Près de 375 000 personnes ont été blessées assez grièvement pour ne pas être capables de se présenter au travail. Selon les estimations, il y aurait près de 900 000 cas de maladie professionnelle ou d'accident du travail chaque année au Canada.

Le nombre de décès survenant sur les lieux de travail augmente, et la présente journée sert à rappeler tout le travail qu'il reste à faire. Nous devons empêcher que des accidents de ce genre se produisent et nous efforcer de prévenir les blessures.

Je demande à tous les députés de prendre le temps de se souvenir des travailleurs qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés au travail. Nous les honorons en faisant tout notre possible pour poursuivre nos programmes d'éducation, de sensibilisation et de coopération destinés à rendre les lieux de travail plus sains et plus sûrs. Prévenons ces tragédies inutiles.

* * *

LA PÊCHE À LA MORUE

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre terre-neuvien responsable de l'APECA ont annoncé la fermeture de la pêche à la morue sur la côte nord-est de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette fermeture touchera 700 travailleurs d'usine et 2 000 pêcheurs.

Même s'ils connaissaient très bien les répercussions que ces annonces auraient pour ces pêcheurs et leurs familles, les ministres ont fait leur annonce sans avoir de plan à long terme à proposer pour l'emploi futur de ces gens ou la survie de leurs collectivités. Le ministre terre-neuvien a annoncé une maigre subvention de 23 millions de dollars destinés, selon les termes utilisés par le ministre, à des projets ponctuels de création d'emplois.

J'aimerais dire au ministre terre-neuvien que ces gens ne s'intéressent pas aux projets ponctuels de création d'emplois. Ils veulent un plan de développement économique qui puisse leur assurer un bel avenir, tant à eux qu'à leur famille. Quelque 70 000 personnes ont quitté la province de Terre-Neuve-et-Labrador depuis le dernier moratoire. Permettez-moi de demander au ministre où se trouve le plan qui permettra d'empêcher un nouvel exode.

Serait-ce que le ministre s'en fout?

[Français]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'invite les députés à se lever et observer une minute de silence pour commémorer le Jour de deuil national et honorer la mémoire des travailleurs et des travailleuses tués ou blessés au travail.

[Note de la rédaction: La Chambre observe une minute de silence.]

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons tous que l'OMS a mis Toronto sur sa liste de recommandations aux voyageurs internationaux afin de prévenir la propagation du SRAS. La ministre de la Santé affirme que cette recommandation n'est pas justifiée, qu'elle est fondée sur des renseignements inexacts et périmés.

La ministre de la Santé peut-elle expliquer comment cette recommandation peut être fondée sur des renseignements inexacts et périmés et comment elle pouvait ne pas être au courant de cette décision alors qu'elle dit être en contact quotidiennement avec les représentants de l'OMS?

● (1415)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): En fait, monsieur le Président, mes fonctionnaires sont en contact avec l'OMS de façon régulière, et les représentants de cette organisation n'ont jamais avisé mes agents de la santé publique, mon cabinet ou le cabinet de mon sous-ministre qu'ils envisageaient de faire une telle recommandation à l'égard de la ville de Toronto.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on dirait que cette réponse sonne faux. Je rappellerai au gouvernement que, il y a plus d'un mois, l'Organisation mondiale de la santé a demandé un contrôle des voyageurs qui quittent le pays dans les aéroports canadiens. Notre parti réclame une telle mesure depuis plus d'un mois également. On ne l'a pas fait, et le SRAS a été propagé ailleurs par des gens qui l'avaient contracté au Canada. Toronto a été placée sur la liste noire, ce qui coûtera des milliards de dollars à l'économie de cette ville et à l'économie canadienne. La ministre peut-elle justifier cette décision de ne pas mettre en place ce genre de contrôle?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons des mesures de contrôle à Pearson et à l'aéroport de Vancouver pour les voyageurs qui arrivent au pays et pour ceux qui quittent le pays.

Permettez-moi en fait de lire ce que le docteur David Heymann a dit au sujet des mesures que nous prenons:

Le Canada agit de façon exemplaire et beaucoup des mesures prises dans ce pays, notamment le système qui consiste à aviser et à contrôler les passagers des lignes aériennes, ont été partagées avec d'autres pays comme modèles à suivre.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, seul ce gouvernement peut permettre que Toronto soit ainsi marquée d'une tache noire qui nous coûtera des milliards de dollars et prétendre que tout va bien. Quel manque de leadership. Le premier ministre est en vacances, l'ancien ministre des Finances est toujours dans sa bulle, et la ministre de la Santé se cache des journalistes à Calgary et ne tient pas compte des recommandations sur le contrôle des voyageurs aux aéroports.

Pour assurer aux Canadiens qu'il a appris quelque chose, le gouvernement va-t-il au moins admettre sa part de responsabilité dans le dossier du SRAS?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): En fait, monsieur le Président, je dirai que, contrairement à l'opposition, mon ministère, notre gouvernement et mes fonctionnaires travaillent avec le gouvernement de l'Ontario et les responsables de la santé publique dans cette province. C'est d'ailleurs pourquoi nous pouvons dire fièrement aujourd'hui que nous avons réussi à contenir cette flambée

épidémique et c'est pourquoi Toronto est un exemple pour le reste du monde.

* * *

L'IRAK

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a deux semaines, avant le congé de Pâques, nous avons demandé au gouvernement de nous décrire le train de mesures qu'il avait l'intention de prendre pour collaborer à la reconstruction de l'Irak. Le premier ministre nous a alors répondu qu'il n'avait reçu aucune demande d'aide. Depuis, les alliés nous ont contactés, mais il semble que les libéraux les font patienter.

Quand il est question de l'Irak, pourquoi le gouvernement hésite-t-il autant à appuyer utilement nos alliés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a environ une semaine, l'administration américaine nous a contactés à ce sujet. Nous étudions la possibilité de contribuer à la reconstruction de l'Irak et de fournir le personnel et le matériel qui pourraient être utiles. Lorsque le Cabinet aura pris une décision, nous en informerons la population canadienne.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Je le répète, on les fait patienter, monsieur le Président.

Dans un article publié dans le *Toronto Star* en fin de semaine, on semblait confirmer ce que bien des gens soupçonnaient depuis le début, soit que Saddam Hussein et Oussama ben Laden étaient complices. Imaginez la terreur qui aurait pu régner sous le joug de ces deux tyrans si Saddam n'avait pas été maîtrisé. Les terroristes de ben Laden auraient pu se servir des armes de Saddam.

À la lumière de ces nouvelles preuves, le gouvernement regrette-t-il sa décision de ne pas s'être joint à nos alliés pour libérer l'Irak? Et pourquoi ne multiplie-t-il pas les efforts, de façon claire et évidente, pour collaborer, avec nos alliés, à la reconstruction de l'Irak?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris une décision fondée sur une politique de longue date qu'ont respectée tous les gouvernements du Canada des derniers temps, à savoir que ces activités doivent être menées sous l'autorité des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, nous avons déployé 1 700 militaires, des navires et des avions dans le golfe et nous nous apprêtons à envoyer de nombreux soldats canadiens en Afghanistan.

Comme je le disais il y a quelques instants en réponse à la première question que me posait le député, nous sommes sur le point de prendre des mesures pour contribuer à la reconstruction de l'Irak.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, en campagne électorale, le nouveau premier ministre du Québec a réaffirmé le consensus de l'Assemblée nationale et déclaré que son gouvernement ferait du déséquilibre fiscal une priorité.

Comme Jean Charest a promis de s'attaquer au déséquilibre fiscal dans les semaines suivant son élection, est-ce que le premier ministre peut nous dire si le gouvernement fédéral, qui nie l'existence du problème, entend coopérer avec le gouvernement du Québec pour régler une fois pour toutes les questions du déséquilibre fiscal?

•(1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au nom des députés, de ce côté-ci de la Chambre, je voudrais offrir mes plus sincères félicitations au nouveau premier ministre du Québec.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Jean Chrétien: Je suis convaincu que nous pourrions avoir un dialogue constructif avec lui. Nous ne serons pas toujours d'accord, mais jamais il n'utilisera la menace de la séparation.

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, selon le rapport Séguin, le déséquilibre fiscal illustre le dysfonctionnement de la fédération canadienne: l'argent est à Ottawa, alors que les besoins sont au Québec et dans les provinces. En campagne électorale, Jean Charest a d'ailleurs déclaré et je le cite: «Régler le déséquilibre fiscal, c'est assurer le financement à long terme de la santé et de l'éducation.»

Au lieu de dire que le déséquilibre fiscal n'existe pas, est-ce que le gouvernement fédéral peut au moins s'engager à s'asseoir, et étudier la question rapidement avec le Québec et les provinces, en rencontrant le premier ministre Charest?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons rencontré les représentants des provinces il y a à peine quelques semaines, lorsque nous avons eu un accord très important sur la santé et que nous avons transféré, dès cette année, plus de cinq milliards de dollars aux provinces pour les aider dans leur système de santé.

Quant au déséquilibre fiscal, il est vrai que nous avons des surplus. Lorsqu'en 1995, ils voulaient séparer le Québec du Canada, ils disaient qu'il fallait quitter le Canada parce qu'il était en faillite. Aujourd'hui, nous prouvons qu'une bonne administration peut faire fonctionner la fédération d'une très bonne manière, amener une réduction des impôts, un équilibre fiscal et payer une partie de la dette.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, c'est bien commode pour le gouvernement fédéral de nier l'existence du déséquilibre fiscal. Mais le fait est que cette réalité est reconnue non seulement par le Québec, mais aussi par l'ensemble des provinces.

Est-ce que le premier ministre admettra qu'en niant l'existence du déséquilibre fiscal, cela permet au gouvernement fédéral de jouer sur tous les tableaux? D'un côté, il coupe les vivres aux provinces, et de l'autre, il utilise ses surplus pour empiéter dans leurs champs de compétence.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne connais pas beaucoup de programmes mis de l'avant au cours des dernières années pour aider les plus démunis au Canada et dans toutes les provinces qui aient obtenu beaucoup de désapprobation de la part de la population. Les gens veulent que ce gouvernement, comme les gouvernements provinciaux, s'occupe très activement des problèmes sociaux dans notre société.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, les effets du déséquilibre fiscal, on les voit dans le budget avec les énormes surplus, et dans le discours du Trône où on annonce une série de mesures touchant les compétences des provinces, comme par exemple en éducation où les trois candidats à la chefferie réclament une présence fédérale accrue, voire la création d'un ministère fédéral de l'Éducation.

Est-ce que le premier ministre reconnaîtra que nier le déséquilibre fiscal, c'est se donner un prétexte pour refuser de s'entendre avec les

Questions orales

provinces, pour doubler les structures et pour justifier l'intrusion dans les compétences du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député vient de me faire un compliment qui me surprend beaucoup. Il dit que ceux qui veulent prendre ma place veulent être plus centralisateurs que moi. J'accepte le compliment.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Lorsqu'une catastrophe naturelle se produit, et je ne parle pas du désastre politique du Bloc au Québec, comme ce fut le cas au Saguenay, au Manitoba et lors de la tempête de verglas, le gouvernement réagit.

Dans ces cas, le temps de réponse moyen a été de huit jours. Nous vivons la crise du SRAS depuis 40 jours et 40 nuits et pas un seul cent de ce gouvernement libéral n'a été consenti aux travailleurs, aux familles et aux entreprises de Toronto.

Comment le premier ministre peut-il s'asseoir sur des surplus de 14,8 milliards de dollars...

Le Président: Le premier ministre a la parole.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tous les programmes gouvernementaux sont mis à contribution dans cette crise. Tous nos intervenants de première ligne dans les provinces et au gouvernement fédéral travaillent très bien en vue de contenir la crise. Selon les institutions internationales, ces gens font un travail fantastique.

Le système fonctionne bien. Pour ce qui est des catastrophes naturelles, des demandes de fonds peuvent être présentées en vertu d'une loi. Toutefois, il semble que ce type de catastrophe ne soit pas couvert aux termes de la loi.

J'ai eu une réunion avec le premier ministre de l'Ontario ce matin, et j'ai examiné quelle aide nous pouvions apporter.

•(1425)

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le système ne fonctionne pas aussi bien que le premier ministre voudrait nous le faire croire. D'après certains scientifiques du laboratoire de virologie de Winnipeg, aucun pays industrialisé n'a autant besoin que le Canada d'une stratégie nationale en matière de santé publique.

En fait, nous n'étions pas prêts à faire face à cette situation. Nous avons été confrontés à 22 nouvelles maladies infectieuses au cours de la dernière décennie et nous n'avons pas de stratégie nationale en matière de santé publique. Le premier ministre pourrait-il nous dire quand nous en aurons une?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai rencontré de nombreux hauts fonctionnaires vendredi dernier, à Ottawa. Des scientifiques représentant Genome Canada et le Conseil de la santé du Canada ont félicité le gouvernement de ce qu'il a fait pour la recherche médicale et de toutes les initiatives gouvernementales des dernières années. Le député aurait dû assister à cette rencontre. Il aurait été très impressionné.

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le 1^{er} avril, la ministre de la Santé a dit à la Chambre que le gouvernement était «en contact constant avec l'OMS», relativement au SRAS. La ministre savait que l'Organisation mondiale de la santé jugeait inadéquates les mesures de dépistage auxquelles son ministère soumettait les passagers des transporteurs aériens. Elle savait que ce désaccord pouvait entraîner un avis déconseillant aux voyageurs de se rendre à Toronto. Elle savait que seule une intervention du premier ministre aurait pu empêcher l'émission d'un tel avis.

Puisque le gouvernement savait tout cela, pourquoi le premier ministre n'est-il pas intervenu avant qu'il soit trop tard?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je veux qu'il soit bien clair que ce que vient de dire le très honorable député est inventé de toutes pièces. C'est un tissu de demi-vérités et d'informations trompeuses.

En fait, cela n'aide en rien ceux d'entre nous qui travaillent depuis sept semaines à maîtriser et à endiguer le SRAS à Toronto et à Vancouver.

Voilà le genre de chose que la plupart d'entre nous, notamment les travailleurs de première ligne, trouvent démoralisant, compte tenu des efforts héroïques qu'ils déploient.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, la ministre pourrait faire croire cela en République dominicaine, mais pas ici.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Joe Clark: Le Canada a promis de prendre le commandement des forces de défense à Kaboul...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il est impossible d'entendre le député poser sa question. Nous pourrions revenir à sa question et laisser de côté les autres commentaires.

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, le Canada a promis de prendre le commandement des forces de défense à Kaboul cet été. Lorsque cette promesse a été faite, l'officier supérieur responsable de la planification militaire a démissionné.

Nos appareils Hercules sont retenus au sol. Comment le ministre prévoit-il envoyer nos troupes et notre équipement en Afghanistan? Le Canada est-il en mesure de remplir son engagement sans demander à l'OTAN d'assurer le transport lourd?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, l'OTAN n'assurera pas de transport lourd. Le gouvernement est fier de sa contribution militaire très importante en Afghanistan, qui comprend l'affectation de 1 500 à 2 000 militaires pour une période de six mois à compter du mois d'août, et celle d'un effectif similaire pour les six mois suivants.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos alliés allemands, entre autres. Le Canada jouera un rôle majeur dans ce pays assiégé. En plus de conserver une présence militaire importante, il fournira une aide de 250 millions de dollars et poursuivra ses efforts diplomatiques, sous la gouverne de mon collègue des Affaires étrangères.

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Le 27 mars, monsieur le Président, l'OMS recommandait d'interviewer les voyageurs en partance pour l'étranger, mais la ministre a refusé. Nous étions alors d'accord avec l'OMS. Nous subissons aujourd'hui les répercussions humaines et économiques de cette décision. Quelle erreur cela a été pour le gouvernement de ne pas exiger alors des entrevues!

Le gouvernement reconnaîtra-t-il maintenant que les mesures antérieures n'étaient pas satisfaisantes et les corrigera-t-il?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle que le Canada a été un des premiers pays, des deux seuls pays probablement, à donner suite aux recommandations de l'OMS concernant le filtrage. Que pourrais-je faire de mieux que de citer ici le Dr David Heymann, qui est responsable de ce dossier à l'OMS? Il s'agit du Directeur exécutif du groupe des Maladies transmissibles de l'OMS. Voici:

Le Canada accomplit un travail exemplaire, y compris pour ce qui est d'avertir et de filtrer les passagers du transport aérien.

● (1430)

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre n'ignore pas que la recommandation originale visait à interviewer les passagers en partance pour l'étranger.

Le ministre ontarien de la Santé va s'entretenir à Genève avec les responsables de l'OMS. C'est une bonne nouvelle. Mais que fait la ministre fédérale de la Santé? L'OMS est une organisation internationale. Que faudra-t-il pour que le gouvernement fédéral et son porte-parole, quel qu'il soit, s'en mêlent?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, tout le monde sait très bien qui est le porte-parole du gouvernement canadien. Je rappellerai au député, en fait, quelque chose que l'opposition ne peut pas comprendre, à savoir qu'il s'agit ici d'un véritable effort de collaboration entre le gouvernement ontarien et nous-mêmes.

Je rappelle au député que, lorsque les recommandations d'urgence pour les voyages ont été émises, la semaine dernière, le premier ministre et moi-même nous sommes immédiatement entretenus avec le Dr Brundtland.

J'ai le plaisir de signaler aujourd'hui que l'OMS et le Dr Brundtland semblent reconnaître qu'il leur faut de meilleurs moyens d'avertir les pays des recommandations d'urgence pour les voyages.

* * *

[Français]

LE PATRIMOINE CANADIEN

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, en réponse à ma question concernant les coupures de 25 millions de dollars dans le Fonds canadien de télévision, la ministre du Patrimoine nous a affirmé que «cette année, nous aurons au-delà de 200 millions de dollars parce que la partie payée par le secteur privé a augmenté». Pourtant, à l'extérieur de la Chambre, la candidate libérale à la course à la direction de son parti laisse croire qu'elle est consciente que la coupure de 25 millions de dollars fait mal.

Nous aimerions savoir ceci du premier ministre. Est-ce que la position du gouvernement est celle de la ministre lorsqu'elle est à la Chambre ou celle de la candidate lorsqu'elle est sur le terrain?

Questions orales

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, les chiffres sont là. Le Fonds canadien de télévision disposera cette année d'un montant de 230 millions de dollars pour répondre aux demandes de l'industrie concernant les productions télévisuelles.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, qui doit-on croire? Est-ce le ministre des Finances, qui dit que 75 millions de dollars seraient mieux que rien, ou la ministre quand elle dit entendre se battre pour défendre le Fonds canadien de télévision? Qui dit vrai? Est-ce la ministre ou le ministre des Finances?

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas où ma consœur va chercher ses chiffres. Le gouvernement du Canada accordera 75 millions de dollars cette année au fonds, Téléfilm accordera 45 millions de dollars et 110 millions de dollars proviendront de l'industrie du câble et de la télévision par satellite.

* * *

[Traduction]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la consultation des carnets de vol de l'avion Pilatus du Service correctionnel du Canada révèle que l'appareil a déjà servi au transport des bagages de la gouverneure générale et qu'il a même servi à transporter les gardes du corps du premier ministre jusqu'à un terrain de golf, en Floride.

Ma question s'adresse au solliciteur général. En quoi ces déplacements sont-ils conformes aux lignes directrices régissant l'utilisation de cet appareil de 4,8 millions de dollars?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en fait, cet avion dont parle le député est réservé à l'usage conjoint de la GRC et du Service correctionnel du Canada.

Comme le sait notre collègue, il existe des règles bien précises concernant les passagers autorisés à faire appel aux services d'un appareil de transport policier. Les responsables de la GRC m'ont assuré que la politique à cet égard est appliquée à la lettre et que ce cas ne fait pas exception.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons quels services et quels ministères sont autorisés à utiliser cet avion. L'ennui, c'est qu'il sert trop souvent à des fins personnelles.

À l'évidence, l'utilisation de cet appareil extrêmement coûteux pour des ballades aussi futiles constitue un usage scandaleusement abusif des deniers publics. Le plus scandaleux dans tout cela, c'est la désinvolture du solliciteur général qui défend pareille extravagance.

Je réitère ma question au solliciteur général. Combien au juste ces petites excursions ont-elles coûté aux contribuables canadiens?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je réfute les allégations du député. On n'a pas fait d'usage abusif de l'argent des contribuables. Cet avion est utilisé aux seules fins pour lesquelles il a été conçu, et uniquement à ces fins.

• (1435)

[Français]

LES PÊCHES

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, la véritable raison du marasme dans lequel se retrouvent les pêcheurs de la Gaspésie, c'est la mauvaise gestion de la pêche par le gouvernement fédéral. Aujourd'hui, alors qu'il n'y a plus rien à pêcher avec le moratoire décrété, les propriétaires de bateaux ont d'énormes problèmes et les travailleurs se retrouvent sans emploi.

Le gouvernement admettra-t-il que l'industrie de la pêche dans l'Est commande un plan d'ensemble qui prévoit des rachats de permis pour venir en aide aux propriétaires de bateaux et des mesures plus spécifiques au niveau de l'assurance-emploi pour les travailleurs laissés pour compte?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je pense qu'il sait qu'on fait une révision complète de la politique des pêches de l'Atlantique. Les gouvernements provinciaux, l'industrie et les députés y participent.

On veut avoir une politique qui se maintienne et une pêche durable et économiquement viable à long terme.

M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, par sa négligence et ses mauvaises décisions, est directement responsable des graves problèmes qui affectent les pêches sans l'Est.

Comme la reprise de l'activité dans les pêches risque de se faire attendre pas mal longtemps, est-ce que le gouvernement fédéral ne réalise pas que c'est de son devoir et entière responsabilité de mettre en place un train de mesures adaptées directement aux pêcheurs, aux travailleurs d'usines et aux propriétaires de bateaux?

C'est lui qui a créé le problème, c'est maintenant son devoir de le régler.

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député reconnaîtra que dès 1992 et les années subséquentes, on a investi énormément d'argent pour le redressement des communautés et pour des mesures destinées aux pêcheurs.

On avait une pêche limitée. Malheureusement, cette pêche n'a pas pu être maintenue. On fait un investissement pour aider les communautés affectées à court terme. Des discussions se tiendront entre l'Agence de développement économique du Canada, l'APECA et les provinces affectées concernant des objectifs de développement économique à long terme.

* * *

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'ambassadeur du Canada en France, Raymond Chrétien, a fait parvenir à son oncle, le premier ministre, une lettre de supplique. Apparemment, les Français estiment que les exigences pour le remplacement des hélicoptères Sea King, vieux de quarante ans, ont éclipsé l'appareil qui avait été choisi pour des raisons politiques. Les exigences relatives à la performance des hélicoptères ont rapidement été abaissées pour que la société Eurocopter reste dans la course.

Questions orales

Le ministre pourrait-il expliquer comment il sera possible d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les hélicoptères maritimes, si les soumissionnaires peuvent ainsi tirer les ficelles au cabinet du premier ministre?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, à la fin des années 90, nous avons publié un énoncé des besoins concernant les aéronefs militaires.

La procédure que suit le gouvernement du Canada vise à assurer que le matériel acquis respectera les exigences de cet énoncé.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, à cause de la politique du gouvernement concernant les marchés publics, nous avons perdu dix années de travail et gaspillé des centaines de millions de dollars. D'après les nouvelles exigences publiées vendredi, les soumissionnaires pourront commencer les livraisons en 2008 ou 2009. Cela ne correspond pas à la date de 2005 dont les libéraux se sont vantés il y a environ une semaine.

Sur les 3 200 exigences dont le ministre a parlé, 85 p. 100 ne requièrent pas de preuves de conformité. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire que cela marche. Ce sont les contribuables qui, dans quelques années, en feront les frais.

Le ministre des Travaux publics pourrait-il expliquer comment ces exigences de conformité diluées et fictives permettront d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le processus de remplacement mis en cause ici est conçu pour que les exigences militaires soient très claires, pour que tous les soumissionnaires sachent exactement à quel appel ils participent et pour que, en définitive, nous obtenions, au meilleur prix possible pour les contribuables canadiens, les aéronefs capables de répondre aux exigences du secteur militaire.

* * *

LES PÊCHES

M. R. John Efford (Bonavista—Trinity—Conception, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans a encore annoncé des mauvaises nouvelles à Terre-Neuve-et-Labrador.

Étant donné que, au cours des dernières années, ses scientifiques ont confirmé l'effet des phoques sur le poisson, confirmant l'an dernier qu'ils avaient mangé 47 000 tonnes métriques de morue et 940 000 tonnes métriques de capelan, pourquoi le ministre met-il 6 millions de dollars de plus dans la recherche pour voir si les phoques mangent du poisson?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le gouvernement a pris des mesures.

L'an dernier, pour la deuxième fois en 25 ans, nous avons modifié les quotas pour la chasse au phoque. Nous les avons augmentés de plus de 30 000. J'ai annoncé un plan triennal qui devrait accroître grandement les prises de phoques du Groenland.

Par ailleurs, avec ces 6 millions de dollars, nous étudions la recommandation de personnes, dont le député, qui proposent la

création de zones d'exclusion des phoques. Nous saurons alors quel est l'effet écologique des phoques et autres espèces sur l'écosystème.

Par ailleurs, nous travaillons en collaboration avec des gouvernements provinciaux, dont celui de la Nouvelle-Écosse, qui cherche à commercialiser d'autres espèces de phoques.

• (1440)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans a poursuivi l'oeuvre de tous ses prédécesseurs, soit détruire les espoirs et les aspirations des bonnes gens de Terre-Neuve-et-Labrador qui tirent leur subsistance de la mer.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu compte de l'avis du comité multipartite de Terre-Neuve-et-Labrador, du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, du syndicat FFAW ainsi que des membres de la communauté scientifique qui tous disent que nous ne possédons pas la preuve scientifique nécessaire pour parvenir à la moindre conclusion concernant les pêcheries car nous n'avons pas de ressources suffisantes et nous n'avons pas utilisé les données sur les prises des pêcheurs indépendants dans le cadre de cette analyse finale? Pourquoi le ministre a-t-il ôté tout espoir aux pêcheurs...

Le Président: Le ministre des Pêches et des Océans a la parole.

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière j'ai pris une décision très difficile afin de donner espoir à long terme aux pêcheurs et à leurs localités en sauvant et en reconstituant les stocks.

J'ai suivi les conseils des comités et des organisations mentionnés par le député. C'est pourquoi, sur leur avis, nous avons non seulement éliminé les pêcheurs de l'équation, mais nous avons également pris des mesures énergiques concernant les phoques, les zones d'exclusion et les zones de dragage dans le Nord ainsi que des mesures concernant le capelan, afin de donner aux stocks les meilleures chances possible de se reconstituer.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, les autochtones d'un océan à l'autre ont fait très clairement savoir qu'ils n'acceptaient pas la Loi sur la gouvernance des premières nations. Cependant, le ministre continue comme s'il n'avait pas entendu leurs objections, et ils ne sont pas les seuls à en avoir formulé. Les principales Églises, les experts constitutionnels, l'Association du Barreau canadien et d'autres représentants de la société civile ont tous convenu que le projet de loi C-7 viole les droits issus des traités et les droits des autochtones reconnus par la Constitution.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien écouterait-il les premières nations, retirera-t-il le projet de loi C-7, le reformulera-t-il et présentera-t-il une loi que pourront appuyer les premières nations et les parlementaires?

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question tellement importante que tous à la Chambre reconnaîtront que la situation dans laquelle se trouvent les premières nations aujourd'hui est totalement inacceptable.

Questions orales

L'objectif des consultations et du travail du gouvernement, et de tous les parlementaires, est d'améliorer la qualité de vie des autochtones. Nous n'atteindrons pas cet objectif si nous faisons marche arrière chaque fois que quelqu'un soulève des objections. Nous devons discuter et travailler ensemble pour concevoir de meilleures lois, et le projet de loi C-7 constitue la voie à suivre pour améliorer la situation.

* * *

LES PÊCHES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans a fermé la pêche à la morue aux pêcheurs de certaines régions de l'Atlantique, tout en refusant de s'attaquer à d'autres facteurs, comme la surpêche étrangère dont il n'a même pas parlé, la croissance rapide des troupeaux de phoques, les prix accessoires et les types d'engins de pêche.

Pourquoi nos pêcheurs et nos travailleurs d'usines de transformation de poisson doivent-ils être les seuls à payer pour l'incompétence du gouvernement? Le ministre va-t-il nous dire aussi comment il propose d'établir des zones d'exclusion des phoques?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les zones d'exclusion des phoques, tout d'abord, bien entendu, nous allons leur demander de partir. En ce qui concerne la surpêche étrangère, le député a toujours eu pour devise de blâmer les étrangers pour tout ce qui va mal.

Ceux qui utilisent des engins fixes blâment ceux qui ont recours à des engins mobiles. Ils se mettent ensemble avec le député pour blâmer les étrangers. Comment le député peut-il dire que la surpêche étrangère peut avoir un effet dans le Golfe? Comment pourrait-elle avoir des répercussions dans les zones près de Terre-Neuve?

Cependant, je prends très au sérieux la question de la surpêche dans les eaux canadiennes et internationales et je vais poursuivre mon travail avec mes homologues européens dès mai prochain pour les encourager à travailler de façon constructive dans le cadre des prochaines réunions de l'OPANO.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, ce qui est regrettable, c'est que le ministre croit probablement ce qu'il a dit. Le ministre et tous ses fonctionnaires responsables de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont fait disparaître le gagne-pain de Canadiens de l'Atlantique et de Québécois et l'ont remplacé par une poignée de dollars représentant en fait 0,1 p. 100 du surplus de l'assurance-emploi.

Le ministre va-t-il abandonner cette mentalité consistant à faire de petits cadeaux ici et là et faire un véritable cadeau à ces gens en leur permettant de participer directement et activement au rétablissement de la ressource?

L'hon. Gerry Byrne (ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous faisons. Nous collaborons avec les collectivités afin qu'elles aient les outils et les ressources nécessaires pour assurer leur avenir, car il s'agit d'un plan tourné vers l'avenir.

Nous soutenons leur revenu dans l'immédiat, car des pêcheurs et des travailleurs d'usines de transformation sont touchés de diverses façons. Il y a encore un secteur de la pêche tout à fait dynamique à Terre-Neuve-et-Labrador.

Nous devons réfléchir à cela et en tenir compte dans notre stratégie, mais nous devons également savoir qu'il y a un avenir tout

à fait prometteur pour les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador et nous entendons assurer cet avenir grâce à des fonds supplémentaires.

* * *

● (1445)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis de longues années, nos troupes doivent se contenter d'un équipement vétuste: des Sea King de 30 ans, des navires de plus de 35 ans, des Hercules qui ont presque 40 ans.

Le prix à payer parce que nous n'avons pas remplacé cet équipement continue de s'alourdir. Neuf appareils Hercules sur 32 sont maintenant cloués au sol. Comme nous avons si peu d'appareils en état de voler, nos soldats devront-ils faire de l'auto-stop pour se rendre en Afghanistan?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué au très honorable député, nous sommes très fiers d'envoyer entre 1 500 et 2 000 soldats en Afghanistan pour six mois, puis un autre contingent semblable pendant les six mois qui suivront.

Il est vrai que des Hercules sont cloués au sol. Ce sont cinq et non pas neuf appareils qui sont soumis à des inspections. La même chose est arrivée, pour le même appareil, dans la marine britannique et l'aviation américaine. Nous avons la situation bien en main. Des travaux sont en cours sur ces quelques appareils, qui pourront bientôt voler de nouveau.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a laissé tomber nos soldats. Ils devront voler dans des appareils qui auront plus de 50 ans. Bientôt, ces appareils pourront toucher leur pension de vieillesse, comme l'ancien ministre des Finances. Il n'existe aucun plan cohérent pour remplacer les Hercules, tout comme il n'existe aucun plan cohérent pour donner à nos forces l'argent nécessaire pour faire leur travail.

Quand le gouvernement remplacera-t-il nos Hercules?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, à la différence de l'opposition, le gouvernement appuie constamment nos troupes. Contrairement au chef de l'opposition, nous ne l'avons pas fait uniquement lorsque cela était commode du point de vue politique. Nous leur avons accordé un soutien de tous les instants. Nous continuons de les appuyer et nous le ferons sans relâche.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Sébastien Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, les tribunaux s'apprentent à entendre un recours collectif initié par la FTQ et la CSN pour récupérer l'argent de la caisse de l'assurance-emploi pillée par le gouvernement fédéral.

Est-ce que le gouvernement admettra que cette poursuite confirme ce que dit le Bloc québécois à l'effet que le gouvernement pille la caisse de l'assurance-emploi et utilise l'argent qui ne lui appartient pas?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je peux confirmer au député et à la Chambre que le régime d'assurance-emploi fonctionne très bien et qu'il est très utile aux employés canadiens. Tel qu'il est conçu, le régime assure entièrement 88 p. 100 des Canadiens qui pourraient en avoir besoin.

J'aimerais rappeler au député que chaque année, 2 milliards de dollars sont remis aux provinces et aux territoires pour qu'ils prennent des mesures actives, telles que prévues à la partie II, et 9 millions de dollars de plus pour les prestations directes prévues à la partie I.

[Français]

M. Sébastien Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, la réalité, c'est que le gouvernement fédéral a pris 44 milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi et que cet argent appartient aux entreprises, aux travailleurs et aux chômeurs.

Pourquoi le gouvernement fédéral refuse-t-il d'utiliser une partie de ce qu'il a pris dans la caisse de l'assurance-emploi pour venir en aide aux victimes de la crise du bois d'oeuvre et aux victimes de la crise des pêches? Après tout, c'est de leur argent dont il s'agit.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Au contraire, monsieur le Président. Le gouvernement a vu à ce que le régime d'assurance-emploi soit là pour répondre aux besoins des travailleurs canadiens. C'est la raison pour laquelle nous avons revu le programme chaque année et y avons apporté des modifications lorsque c'était nécessaire.

Je demanderais au député d'étudier le programme en entier et de regarder les détails des divers programmes qui visent à appuyer les jeunes Canadiens, les travailleurs plus âgés et les autres, parce que nous comprenons très bien que lorsqu'un Canadien a perdu un emploi et qu'il doit en trouver un autre, le régime d'assurance-emploi doit lui venir en aide.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le problème que soulève la loi sur la gouvernance des premières nations est qu'elle ne montre pas que le gouvernement ait tiré les leçons des échecs du passé.

Le ministre des Affaires indiennes, un homme susceptible, voudrait revenir à cette politique dictatoriale, paternaliste et unilatéraliste qui caractérisait les gouvernements du passé. Comme eux, le gouvernement actuel n'écoute pas.

Comme la Loi sur les Indiens, la loi sur la gouvernance des premières nations repose sur une bonne intention, mais elle est peu pratique, unilatérale et imposée.

La première a entaché le passé. Quand le ministre va-t-il se rendre compte que la seconde risque de compromettre et d'entacher l'avenir?

• (1450)

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est étonnant qu'un député puisse être porte-parole sans jamais lire une loi.

Premièrement, la Loi sur les Indiens est une mesure très paternaliste et normative.

La loi habilitante qu'est le projet de loi C-7 ferait trois choses. Elle permettrait d'établir un code électoral; elle autoriserait l'application de la Loi sur la gestion des finances publiques, et l'administration d'un code permettant aux premières nations d'améliorer elles-mêmes les fondements de leur gouvernance, en se référant à leurs traditions et à leurs cultures. C'est très différent de ce dont parlait le député.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre peut toujours rire, mais il ne peut se permettre de rire face à ceux qui s'opposent à la loi, c'est-à-dire à peu près tous les Canadiens qui l'ont lue. Comme un petit garçon entêté, il se bouche les oreilles et trépigne en disant qu'il ne nous entend pas. Le moment est venu pour lui d'écouter.

L'Alliance canadienne veut que le ministre et le gouvernement s'attaquent à des problèmes sérieux. La population autochtone canadienne le veut aussi.

Où en sont la propriété foncière, les droits de propriété, les droits des femmes, les droits de la personne, le droit des Canadiens autochtones d'être traités sur le même pied que les autres Canadiens?

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous y sommes. Ce que le député nous dit essentiellement, c'est que son parti souhaite l'assimilation des autochtones. Les alliancistes ne croient pas dans les droits uniques du peuple autochtone. Ils ne croient pas dans les droits issus de traités ou dans les droits autochtones des premières nations. Ce n'est pas la politique que défend ce gouvernement. Ce n'est pas non plus ce que veulent nos concitoyens canadiens.

En fait, les dispositions habilitantes du projet de loi C-7 représentent une étape transitoire vers le droit inhérent à l'autonomie politique, en laquelle croit le gouvernement.

* * *

LES PÊCHES

M. Bill Matthews (Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le Président, l'annonce faite jeudi dernier par le ministre des Pêches et des Océans a bouleversé les pêcheurs, les travailleurs dans les usines de transformation et les localités de Terre-Neuve-et-Labrador. Auparavant, lorsque des fermetures étaient annoncées dans le secteur des pêches, on prévoyait toujours la mise en place de dispositions permettant une retraite anticipée et un programme de rachat des permis de pêche.

Le ministre des Pêches et des Océans envisage-t-il de mettre en place des dispositions de retraite anticipée et un programme de rachat des permis de pêche et de prolonger la période pendant laquelle les travailleurs touchés par cette fermeture pourront toucher des prestations d'assurance-emploi?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai indiqué un peu plus tôt que, pendant les années 90, jusqu'en 1998 en fait, le gouvernement a pris un train de mesures pour aider les pêcheurs dans les localités visées à quitter l'industrie tout en étant dédommagés. Cette pêche était très limitée et, malheureusement, il nous a fallu la fermer. Nous avons annoncé un train de mesures pour aider les localités plutôt que les individus; mais cela revient à aider les individus par l'entremise de ces localités. L'APECA consultera les localités et les provinces concernées au sujet des objectifs de développement économique à long terme.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a 68 jours que Ernst Zundel a été autorisé à entrer au Canada et à présenter une demande de statut de réfugié. Le ministre s'est engagé à empêcher Zundel d'abuser de notre système. Il s'est vanté en disant: «Tenez-vous bien.»

Qu'avons-nous vu? Zundel a été hébergé et nourri aux frais de l'État. Les audiences se sont multipliées. Le ministre a accepté la demande non fondée de Zundel. Zundel est resté au Canada. Pourquoi le ministre a-t-il manqué à sa parole?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, dans un premier temps, je veux souhaiter la bienvenue à la critique en matière d'immigration; c'est toujours un plaisir de lui parler en Chambre.

Je lui dirai la chose suivante: non seulement nous sommes respectueux de la «rule of law», mais cet individu est détenu. Non seulement nous voyons à la sécurité des Canadiens—cette personne est détenue présentement—, mais nous faisons ce que nous avons à faire et quand ce sera le temps, nous nous y appliquerons.

[Traduction]

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, qu'est-ce que le ministre attend? Il fait partie du processus. Il a le devoir, en vertu de la loi, de protéger le processus.

Zundel présente une menace pour la sécurité. C'est pourquoi il est en détention. La demande de Zundel constitue un abus du système de détermination du statut de réfugié.

Le ministre a agi en quelques heures pour éviter de se mettre dans l'embarras dans le cas de Helen Ann Dougherty, mais il a eu plusieurs semaines pour mettre un terme à l'abus que fait Zundel de notre processus de détermination du statut de réfugié.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas expulsé Zundel du Canada?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je peux donner à la députée d'autres sujets à traiter. Nous ne cessons de nous répéter.

Je peux dire une chose. Il est détenu parce qu'il présente un danger. Il a assisté à plusieurs examens des motifs de la détention. Nous croyons au processus et nous faisons ce qu'il faut. Il faut du temps pour préparer une cause. Nous ne laisserons personne tourner en dérision notre système de détermination du statut de réfugié. C'est la raison pour laquelle nous sommes passés par le Cabinet et que nous discutons de la question.

Le plus important, c'est que nous avons une approche équilibrée de la sécurité et, en même temps, nous devons préparer notre cause. Lorsque nous serons prêts, tenez-vous bien.

* * *

•(1455)

[Français]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes a affirmé que les manifestants ne lui faisaient pas peur et qu'il était immunisé contre eux. Il a invité les autochtones à retourner chez eux, parce qu'il leur imposera de force le projet de loi C-7.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. Yvan Loubier: Aujourd'hui, les autochtones...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député soulève quelque chose qui n'est vraiment pas approprié en Chambre. Oui, j'ai vu cela et j'ai déjà parlé avec l'honorable député de Winnipeg-Centre; il ne peut pas soulever maintenant cette chose incorrecte. Alors, j'invite l'honorable député à retirer cela et à continuer avec sa question.

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, aujourd'hui, les autochtones sont sur la Colline parlementaire pour manifester leur indignation et leur opposition au projet de loi C-7 sur la gouvernance.

Est-ce que le ministre entend répéter ses propos cyniques et arrogants ou entend-il profiter de l'occasion pour écarter définitivement le projet de loi C-7, dont personne ne veut, et jeter les bases d'un véritable partenariat de nation à nation avec les autochtones?

[Traduction]

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme vous le savez, le gouvernement du Canada a lancé à tous les chefs et communautés autochtones une invitation permanente aux consultations avec le gouvernement du Canada. Mon point est très clair. Il y a une option autre que la protestation, et c'est la participation aux consultations et à tout le processus avec le gouvernement du Canada.

Permettez-moi de vous dire ce qui s'est passé jusqu'à maintenant au cours de la première étape: 135 séances d'information ont été tenues dans neuf régions, 335 réunions de consultation ont eu lieu tant sur des réserves qu'à l'extérieur et 8 465 citoyens des premières nations ont participé à des réunions de consultation. Et ce n'est que le début de la première étape.

Je parlerai un peu plus tard de ce qui concerne la deuxième étape, en cours maintenant.

* * *

LES PÊCHES

M. R. John Efford (Bonavista—Trinity—Conception, Lib.): Monsieur le Président, pendant que nous sommes ici aujourd'hui, des gens frustrés, des pêcheurs frustrés, occupent les bureaux du ministère des Pêches et des Océans à Terre-Neuve et Labrador. Je ne suis pas convaincu que le gouvernement comprenne la gravité de la situation et l'impact qu'elle a sur la vie des gens.

Dire que nous allons demander aux phoques de s'éloigner des zones d'exclusion équivaut à se moquer des gens. Cela ne se fait pas.

J'ai une question sérieuse à poser au ministre. Réexaminera-t-il sa décision...

Le Président: Le ministre des Pêches et des Océans a la parole.

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis désolé que le député n'ait pas pu poser sa question. Toutefois, je tiens à l'assurer que je comprends parfaitement la gravité de la situation.

Il est peu probable que nous décidions de fermer une pêche aussi importante pour nombre de communautés, particulièrement à Terre-Neuve et Labrador et au Québec. C'est pourquoi nous avons pris des mesures additionnelles, comme l'a déclaré le comité multipartite, le groupe d'étude sur la gestion des phoques et le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, en vue de faire diminuer la prédation, de relever les ressources alimentaires, d'empêcher le dragage dans les zones sensibles, de poursuivre la pêche repère et de faire de la recherche scientifique.

*Recours au Règlement***LES PERSONNES HANDICAPÉES**

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, hier, à l'émission *Cross Country Checkup*, l'ex-ministre des Finances a dit à tous les Canadiens que les programmes gouvernementaux concernant les personnes handicapées étaient incohérents et incompatibles et qu'ils étaient une source de confusion. Il a dit que, lorsqu'il serait premier ministre, il s'occuperait de ce problème, mais que celui-ci devrait être réglé dès maintenant.

Le gouvernement suivra-t-il le conseil de l'ex-ministre des Finances, s'occupera-t-il de ces programmes dès maintenant et assurera-t-il leur cohérence par rapport à DRHC, à Revenu Canada, à Anciens Combattants Canada et à Santé Canada, pour remplacer le fouillis actuel?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement reste déterminé à travailler avec les Canadiens handicapés afin de veiller à ce qu'ils aient pleinement accès aux programmes que notre pays a à leur offrir, à titre de citoyens canadiens.

Je félicite le gouvernement d'avoir apporté, dans le dernier budget, des changements importants qui reconnaissent notamment qu'il est plus coûteux pour les parents d'élever des enfants handicapés et qui prévoient à leur intention une aide supplémentaire sous forme de suppléments s'ajoutant à la prestation nationale pour enfants.

Je puis donner au député l'assurance que le gouvernement s'emploie, par l'entremise de tous ses ministères, à aider les Canadiens handicapés et qu'il continuera de le faire.

* * *

LA RÉFORME RÉGLEMENTAIRE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au cours du dernier quart de siècle, les Canadiens ont été témoins d'une croissance sans précédent de la bureaucratie et de l'avènement de 100 000 nouveaux règlements, soit 16 en moyenne par jour. On estime que cela a coûté environ 103 milliards de dollars aux entreprises, qui se sont empressées évidemment de refiler la facture aux consommateurs.

Le gouvernement souscrit sans conviction à la réforme réglementaire confiée au comité consultatif externe sur la réglementation intelligente, mais bien ténues sont les promesses d'une étude sérieuse des milliers et des milliers de règlements archaïques, mal avisés et redondants qui existent à l'heure actuelle.

Quand le gouvernement commencera-t-il à alléger la bureaucratie et accordera-t-il aux entreprises la liberté voulue pour prospérer?

● (1500)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je regrette de voir que le député n'est pas au courant, mais le gouvernement a annoncé dans son excellent discours du Trône, il y a quelques mois, qu'il y aurait une réforme réglementaire, dans le cadre du projet sur la réglementation intelligente. J'ai répondu à la Chambre à une question sur le sujet il y a à peine quelques semaines, en dévoilant le nom du président du comité chargé de ce projet. Les noms des autres membres du comité seront annoncés sous peu.

Le processus est déjà en marche et tout devrait évidemment très bien aller, comme c'est le cas quand le gouvernement fait toutes ces choses qu'il réussit si bien.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de M. Jack David, coprésident américain de la Commission permanente mixte de défense Canada-États-Unis, un organisme présidé conjointement par M. David et par le député de Brossard—La Prairie.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais souligner la présence à la tribune d'un député de France, M. Lenoir, qui est présentement en visite officielle au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le mot utilisé aujourd'hui par la ministre de la Santé dans une réponse à une question posée par le très honorable député de Calgary-Centre.

La ministre a utilisé le mot «inventé». En réalité, elle a déclaré que ce que le député a dit était inventé. Je porte à votre attention le commentaire 492 qui figure à la page 156 du *Beauchesne* et qui est ainsi libellé:

Liste partielle des expressions qui ont entraîné l'intervention du président [...], compilée à partir des index des débats...

On trouve dans cette liste le mot «inventé», monsieur le Président, et j'attends votre décision.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que la liste figurant dans le *Beauchesne* comprend bon nombre d'expressions qui ont toujours été jugées non parlementaires, et nous les connaissons. Beaucoup d'autres ont toujours été jugées parlementaires. D'autres ont fait l'objet d'une interprétation de la présidence qui reposait sur le ton employé, sur la façon dont la question avait été soulevée et sur le fait qu'elle avait entraîné ou non du désordre à la Chambre.

C'est la façon dont la présidence a toujours interprété ces situations dans le passé. J'appuie la façon dont le Président a interprété la situation aujourd'hui.

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, je crois que le leader à la Chambre vient de prouver ce que je disais. Vous devriez tenir compte de la façon dont le mot a été utilisé. Étant donné que le mot figure dans la liste de *Beauchesne*, je prie la ministre de faire ce qui s'impose dans les circonstances et de retirer le mot qu'elle a utilisé.

Le Président: La présidence a entendu la question posée par le très honorable député de Calgary-Centre et la longue liste d'adjectifs utilisés par la ministre de la Santé pour apporter une réponse détaillée à cette question.

Affaires courantes

Selon moi, elle n'a rien dit qui allait à l'encontre du Règlement, mais puisque le député de St. John's-Ouest a attiré l'attention de la présidence sur le commentaire figurant dans Beauchesne, commentaire que je connais bien, et puisque j'ai souligné, comme l'a fait le leader du gouvernement à la Chambre, qu'il est tiré de la section ayant entraîné l'intervention de la présidence, j'estime qu'il s'agit d'un mot qui peut être interprété dans un sens ou dans l'autre, si le député voit ce que je veux dire.

J'étudierai attentivement la question et je ferai rapport à la Chambre s'il est nécessaire d'approfondir cette question. Toutefois, sur le coup, il ne m'a pas semblé qu'il y avait eu manquement au Règlement. Je me fie habituellement à la première impression, mais je me pencherai de nouveau sur la question. Je donne au député l'assurance que j'analyserai cette question.

● (1505)

LE PROJET DE LOI C-20

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, mon intervention constitue le deuxième rappel au Règlement, en quelques semaines, au sujet de l'inexactitude du hansom, plus précisément du hansom du 1^{er} avril.

Nous avons relevé une incohérence dans les résultats du vote sur le projet de loi modifiant le Code criminel qui sont consignés au compte rendu. Les partis ont voté en faisant appliquer un certain résultat au vote. Le whip du Parti progressiste-conservateur a fait savoir que son parti votait contre le projet de loi. Pourtant, le vote par appel nominal consigné dans le hansom indiquait que le caucus progressiste-conservateur s'était prononcé en faveur du projet de loi.

On ne sait plus très bien comment les conservateurs ont voté, mais cette erreur remet en question la position exacte de tous les partis représentés à la Chambre. Il est très important que nos comptes rendus soient exacts. Il faut que le public sache comment les députés ont voté et pourquoi.

Je demande donc à la présidence d'examiner la situation et de veiller à l'exactitude du résultat de ce vote afin que la population sache comment ses représentants à la Chambre des communes ont voté à ce sujet.

Le Président: Je remercie le député de West Vancouver—Sunshine Coast de l'aide qu'il m'offre dans ce dossier. Il n'est pas sans savoir qu'il peut régner une certaine confusion lorsque les résultats de votes précédents sont appliqués à d'autres votes, surtout les soirs où la Chambre tient de nombreux votes.

Le député a peut-être découvert un cas où la confusion régnait et où une erreur s'est glissée dans le compte rendu. Si c'est le cas, la présidence veillera à faire corriger le tout, car je partage entièrement l'avis du député. Nous voulons que nos comptes rendus soient précis en tout point. Je suis heureux que le député de West Vancouver—Sunshine Coast partage l'enthousiasme de la présidence à cet égard.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

SYSTÈME DE MANUTENTION ET DE TRANSPORT DU GRAIN

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport

intitulé «Surveillance du système canadien de manutention et de transport du grain—Rapport annuel: campagne agricole 2001-2002.»

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 17 pétitions.

* * *

LOI SUR LE TRANSFÈREMENT INTERNATIONAL DES DÉLINQUANTS

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): demande à présenter le projet de loi C-33, Loi de mise en oeuvre des traités ou des ententes administratives sur le transfèrement international des personnes reconnues coupables d'infractions criminelles.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, intitulé *Ouverture sur le monde pour les communications canadiennes*.

Il est essentiel pour la réussite économique du Canada dans l'économie mondiale réseautée que celui-ci ait un secteur des télécommunications vigoureux et doté d'une infrastructure moderne. Le comité estime que l'application des quatre recommandations présentées dans ce rapport contribuera à stimuler l'investissement et l'innovation dans le secteur des télécommunications canadien, à améliorer les services fournis aux consommateurs et à atteindre les objectifs stratégiques du gouvernement en matière de télécommunications.

Je remercie les personnes et les entreprises qui ont pris part à nos séances, le personnel de recherche de la Bibliothèque du Parlement, en particulier Mme Lalita Acharya, M. Geoffrey Kieley et M. Dan Shaw, ainsi que les députés qui ont apporté une précieuse contribution aux discussions.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-433, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (nomination des fonctionnaires électoraux).

—Monsieur le Président, l'adage dit: «Si vous ne réussissez pas la première fois, essayez et essayez encore.» J'essaie donc encore. Voici un projet de loi qui jouit de l'appui du directeur général des élections du Canada. Ce projet de loi modifierait la Loi électorale du Canada en habilitant le directeur général des élections à nommer les fonctionnaires électoraux au Canada.

Affaires courantes

C'est le premier ministre qui nomme ces fonctionnaires actuellement. Dernièrement, au cours d'une séance de comité, le directeur général des élections a indiqué que 11 environ d'entre eux ne font pas leur travail et qu'il n'y peut rien. Il ne peut pas les congédier. Il ne peut pas s'en débarrasser. La situation est devenue intolérable. En l'habilitant à nommer les fonctionnaires électoraux, nous mettrions fin à ce terrible favoritisme lié au premier ministre.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1510)

PÉTITIONS

LE PROJET DE LOI C-250

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une volumineuse pétition signée par des résidents de la Saskatchewan. Encore une fois, les pétitionnaires demandent au gouvernement d'étudier la pétition. Ils l'exhortent à ne pas adopter le projet de loi C-250 en lui donnant force de loi au Canada.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les pétitionnaires au nom desquels je présente cette pétition rappellent que la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, également appelées cellules souches adultes, a fait de grands progrès, sans les complications de rejet immunitaire et sans les problèmes sur le plan éthique associés à l'utilisation de cellules provenant d'embryons humains. Ils demandent donc au Parlement de favoriser, grâce à des lois, la recherche sur les cellules souches adultes afin de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de certaines maladies.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première concerne la pornographie juvénile. Les pétitionnaires de Mississauga-Sud, ma circonscription, signalent à la Chambre qu'une très nette majorité de Canadiens condamnent la création et l'utilisation de pornographie juvénile et que les tribunaux n'ont pas appliqué le droit actuel en la matière de façon à clairement faire savoir qu'une telle exploitation des enfants sera toujours promptement réprimée.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes impliquant des enfants.

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition, toujours de Mississauga-Sud, concerne la définition du mariage.

Les pétitionnaires signalent que la majorité des Canadiens croient que les questions fondamentales relevant de la politique sociale devraient être tranchées par les députés, qui sont élus, et non par les membres de la magistrature, qui ne le sont pas. Ainsi, ils demandent au Parlement de recourir à toutes les mesures administratives et législatives possibles, y compris la disposition de dérogation, l'article 33 de la Charte, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toutes les autres.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition concerne la question des cellules souches.

Les pétitionnaires font remarquer à la Chambre que les Canadiens sont en faveur de la recherche éthique sur les cellules souches, car elle se révèle prometteuse pour le traitement et la guérison de certaines maladies. Ce qui les préoccupe, c'est le type des cellules souches. Ils signalent que la recherche sur les cellules souches non embryonnaires, aussi appelées cellules souches adultes, a accompli de grands progrès, sans les complications de rejet immunitaire et sans les problèmes moraux associés à l'utilisation de cellules souches provenant d'embryons humains.

Les pétitionnaires pressent donc le Parlement d'appuyer la recherche sur les cellules souches adultes pour que l'on trouve des remèdes et des traitements aux maladies des Canadiens.

LES PÊCHES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je voudrais déposer quatre pétitions distinctes. La première nous est envoyée par les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador, qui demandent au Parlement d'accepter et d'appliquer les recommandations formulées par le Comité permanent des pêches et des océans qui lui propose d'assumer la gestion de la conservation du nez et de la queue des Grands Bancs et du Bonnet flamand.

● (1515)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, les membres de la légion de Four Harbours, dans ma circonscription, rappellent au gouvernement qu'ils souhaitent que les anciens combattants puissent bénéficier, dans les hôpitaux de la province, de soins de longue durée qui soient de la même qualité que ceux prodigués à Sainte-Anne, au Québec.

Monsieur le Président, je ne saurai être plus d'accord.

LE PROJET DE LOI C-206

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, la pétition suivante nous est présentée au nom de milliers de Canadiens qui nous ont écrit de tous les coins du pays à l'appui de mon initiative parlementaire, le projet de loi C-206. Ils demandent au Parlement d'approuver et de mettre en oeuvre une loi qui permettra aux aidants naturels de s'absenter de leur emploi pendant au plus un an pour prendre soin d'une personne ayant besoin de soins palliatifs.

LA MINE WESTRAY

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, dans cette pétition, les habitants de Halifax et de Lower Sackville, en Nouvelle-Écosse, demandent instamment au Parlement d'adopter une loi afin que des accidents comme celui de la mine Westray ne se reproduisent plus. Il s'agit de la fois où les gestionnaires et les propriétaires de la mine s'en sont tirés à bon compte après avoir commis un acte méprisable, puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'accusations ni été tenus de payer des amendes par suite du décès de 26 mineurs. Les pétitionnaires veulent s'assurer que pareil incident ne se reproduira plus jamais et qu'il ne bénéficiera plus jamais de l'impunité.

*Affaires courantes***QUESTIONS AU FEUILLETON**

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous répondrons aux questions n^{os} 158, 175, 189 et 210.

[Texte]

Question n^o 158—**M. Scott Reid:**

Concernant l'application web «BRASuite», conçu par et pour les groupes autochtones dans le cadre de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones en vue de gérer les subventions et les contributions liées aux contrats de formation: a) quand l'application «BRASuite» sera-t-elle accessible aux organisations autochtones; b) a-t-elle la capacité fonctionnelle d'être utilisée pour gérer les subventions et les contributions versées au nom de Développement des ressources humaines Canada par des tiers partenaires comme les organismes de jeunes et de sans-abri?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Dans le cadre de la composante de renforcement des capacités de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, et en vertu des dispositions touchant l'échange de renseignements incluses dans les Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones EDRHA, Développement des ressources humaines Canada a collaboré avec les signataires d'une EDRHA afin de concevoir des outils Web en vue d'améliorer la reddition de comptes et la production de rapports sur les résultats par les signataires. L'application «BRASuite» est une trousse d'outils Web visant à permettre aux signataires d'une EDRHA de s'acquitter sans difficulté des fonctions suivantes: évaluation préliminaire des clients pour déterminer s'ils sont admissibles au financement de l'assurance-emploi; gestion des dossiers des clients; gestion des aspects financiers des contrats de formation et d'autres contrats de services; présentation des résultats à DRHC au moyen de la passerelle de données (conformément aux exigences de vérification applicables aux subventions et aux contributions).

Les applications Web de «BRASuite» font actuellement l'objet de projets pilotes fort prometteurs auprès de deux signataires d'EDRHA: la North Vancouver Island Aboriginal Training Society (région éloignée) et le Vancouver Friendship Centre (milieu urbain). Aucune décision n'a encore été prise quant à la distribution à d'autres organisations. Selon les résultats des projets pilotes, DRHC évaluera la possibilité pour d'autres organisations d'utiliser la suite d'applications.

Question n^o 175—**M. James Moore:**

Au cours des cinq dernières années: a) quelle est la somme totale dépensée en publicité annuellement par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC); b) quels marchés cette société a-t-elle conclus avec des entreprises publicitaires; c) quel est le ministre responsable de la SADC et y a-t-il eu un échange de communications entre le cabinet du ministre et la SADC concernant la publicité faite pour celle-ci; d) Communications Canada a-t-il été mêlé à la décision d'annoncer les services de la SADC (prière de fournir les renseignements pertinents)?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): On m'informe comme suit.

Au cours des cinq dernières années:

a) La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a consacré à la publicité les montants suivants, ventilés par exercice:

1998-1999: 1,3 million de dollars;

1999-2000: Nul;

2000-2001: 2,15 millions de dollars;

2001-2002: 2,12 millions de dollars;

2002-2003: 2,3 millions de dollars

b) La SADC a signé des contrats avec les agences de publicité suivantes: Goodgoll Curtis Inc.; Focus Strategies and Communications Inc.

c) Le secrétaire d'État (Institutions financières internationales) est responsable de la SADC. Le ministre des Finances a délégué toutes ses attributions relatives à la SADC au secrétaire d'État. Au cours des cinq dernières années, la SADC et le secrétaire d'État (Institutions financières internationales) ont correspondu à plusieurs reprises en ce qui concerne la campagne de sensibilisation du public de la SADC.

d) Bien que Communication Canada soit responsable de coordonner la publicité pour le gouvernement du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est une entité dont le nom apparaît à l'Annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. À ce titre, la SADC n'a pas l'obligation de présenter un rapport sur ses activités de publicité à Communication Canada. Par conséquent, Communication Canada n'a pas pris part à la décision de la SADC d'annoncer ses services.

Question n^o 189—**M. Leon Benoit:**

À l'égard des Forces canadiennes: a) de combien d'avions opérationnels de chaque type l'Aviation canadienne a-t-elle disposé au cours de chaque année depuis 1940; b) de combien de navires et de sous-marins opérationnels de chaque type la Marine canadienne a-t-elle disposé au cours de chaque année depuis 1940; c) de combien de chars, de véhicules blindés légers, de pièces d'artillerie automotrice ou tractée et d'autres pièces d'équipement lourd de chaque type l'Armée canadienne a-t-elle disposé au cours de chaque année depuis 1940; d) combien de membres l'Armée, la Marine et l'Aviation de la Force régulière ont-elles comptés au cours de chaque année depuis 1940; e) combien de membres réservistes l'Armée, la Marine et l'Aviation ont-elles comptés au cours de chaque année depuis 1940?

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Une liste détaillée avec les renseignements que vous avez demandés n'est pas aisément disponible. Dresser une telle liste exigerait beaucoup de travail et d'argent. Cette activité demanderait aussi une vaste coordination et une recherche, dossier par dossier, dans les documents courants et dans les archives. Une telle entreprise ne peut être menée à bien dans le délai prévu pour répondre aux questions inscrites au feuilleton.

Question n^o 210—**M. Ted White:**

En ce qui concerne les produits et services fournis par le secteur privé dans les édifices occupés par la Chambre des communes durant les exercices 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003: quelle proportion des marchés a été conclue, ou, dans le cas de marchés de longue durée, était détenue par des entreprises ou des particuliers exerçant leurs activités au Québec, ou par des entreprises ou des particuliers exerçant leurs activités en Ontario, et quelle était la nature de ces marchés?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la chambre des communes, Lib.): L'objet de cette question relève de la responsabilité du Président de la Chambre des communes et non du gouvernement du Canada.

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Est-on d'accord pour que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

*Décision de la présidence***DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE**

LE SYNDROME RESPIRATOIRE AIGU SÉVÈRE

Le Président: La présidence a reçu des demandes de débat d'urgence en conformité avec l'article 52 du Règlement. La première vient du député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je vous ai envoyé une lettre en date du 23 avril demandant la tenue d'un débat d'urgence sur le syndrome respiratoire aigu sévère, ou SRAS. En l'absence d'une intervention du gouvernement à la Chambre, j'estime que ce débat est crucial. Je cite la lettre que je vous ai adressée, monsieur le Président:

L'ignorance et la panique sont des ennemis importants dans la lutte contre cette maladie. Un débat à la Chambre des communes permettrait au gouvernement de faire le point sur la situation.

Il ne l'a pas fait.

Les députés de la Chambre des communes auraient également la possibilité d'exprimer leur opinion sur les mesures qui ont été prises.

Nous pourrions étudier et débattre certaines des mesures prises par le gouvernement et émettre nos propres idées.

Cette question n'est pas exclusivement canadienne; elle ne touche pas seulement le Canada, ou juste Toronto ou Vancouver. Elle touche l'ensemble du Canada et, en fait, le monde entier tel que nous le connaissons. En dépit de nos meilleurs efforts, nous ne pouvons fonctionner en isolation du reste du monde. Cette maladie ne connaît pas les frontières internationales. Elle ne les respecte pas.

Elle fait des ravages au Canada, non seulement en termes de vies humaines, mais aussi en termes économiques. Il suffit de voir ce qui se passe dans l'industrie du tourisme et d'écouter les propos du gouverneur de la Banque du Canada, qui a parlé des terribles répercussions sur l'économie canadienne.

En conclusion, monsieur le Président, la demande initiale que nous avons faite le 31 mars était présentée par le député de Cumberland—Colchester. Monsieur le Président, je pense que votre réponse à l'époque était la bonne et en fait, pour vous rendre pleinement justice, vous nous aviez invités, une fois que les faits seraient établis et connus de nous tous, à présenter une nouvelle demande.

Nous pensons que le moment est maintenant venu de saisir la Chambre des communes de cette question. Le premier ministre et la ministre de la Santé sont notablement absents de la Chambre. En tant que députés, nous avons l'obligation de porter une question aussi importante que celle-ci à l'attention de la Chambre où elle peut être débattue. Je pense que les Canadiens nous appuient nous, l'opposition, dans cette demande.

Monsieur le Président, notre demande est maintenant entre vos mains. J'attends avec impatience une réponse de votre part dans les plus brefs délais.

Le Président: La présidence a reçu du député de Burnaby—Douglas une demande portant sur le même sujet. Le député sait que la coutume est de ne pas entendre deux demandes en même temps, je note toutefois sa demande. Je sais à quel point il s'intéresse au sujet et je l'en remercie.

LES PÊCHES

Le Président: La présidence a également reçu une demande de débat d'urgence de la part du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, qui l'a retirée, mais en a présentée une autre pour demain.

Le député de Bonavista—Trinity—Conception, toutefois, a également demandé la tenue d'un débat d'urgence sur cette question. Comme il n'a pas retiré sa demande, il peut prendre la parole sur la question qu'il souhaite soulever.

M. R. John Efford (Bonavista—Trinity—Conception, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je vous ai écrit pour demander la tenue d'un débat d'urgence sur la situation de la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador.

Nous estimons que la décision rendue publique jeudi dernier par le ministre des Pêches et des Océans n'était pas nécessaire. Il existe une foule d'autres solutions pour la crise de la pêche.

En 1992, l'industrie de la pêche de la province a été frappée de plein fouet. Onze ans plus tard, elle l'est encore. Les gens qui vivent de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador ont dit très clairement que le MPO ne comprend pas la situation de la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador et qu'il ne travaille pas avec l'industrie pour concevoir un plan global de reconstruction.

Nous avons besoin d'un débat d'urgence pour faire comprendre aux gens du MPO et au ministre des Pêches et des Océans, qui a hérité de ce grave problème, quelle est la meilleure façon d'y remédier. La biomasse de la morue du Nord aujourd'hui est inférieure à ce qu'elle était en 1992. L'émigration d'habitants de Terre-Neuve-et-Labrador s'est poursuivie à un rythme rapide, et cela peut être évité.

Il s'agit d'une ressource renouvelable qui fait partie de la chaîne alimentaire mondiale. Elle ne profite pas qu'à la population de Terre-Neuve-et-Labrador; elle fait partie de la chaîne alimentaire mondiale. Il incombe au gouvernement canadien de gérer convenablement cette ressource. Nous voulons que se tienne un tel débat à la Chambre des communes pour faire valoir clairement notre point de vue et travailler à la conception d'un plan de reconstruction qui convient.

● (1520)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je signale aussi que le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore s'intéresse à la question, comme on l'a déjà signifié. Encore une fois, il n'est pas sans savoir que, normalement, je n'entends pas deux demandes sur chacun de ces sujets.

Je tiens à remercier les députés d'avoir fait connaître à la présidence leurs préoccupations au sujet de ces questions importantes.

Après avoir étudié attentivement la question ce matin et entendu les demandes cet après-midi, je suis porté à accorder un débat d'urgence pour donner suite à la demande du député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest. Le débat aura lieu ce soir. Quant à la demande du député de Bonavista—Trinity—Conception, je vais l'accepter également, mais le débat aura lieu demain soir. Nous aurons donc deux débats d'urgence, un aujourd'hui et un autre demain.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je voudrais dire au départ que je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

Le débat d'aujourd'hui porte sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois. Il s'agit d'un projet de loi d'ensemble qui modifie le Code criminel de diverses façons. Alors que nous parlons de modifications au Code criminel, je tiens tout d'abord à dire que je souhaiterais que nous soyons saisis aujourd'hui des modifications au Code criminel que nous réclamons depuis longtemps. Cela aurait été merveilleux si aujourd'hui, en ce Jour de deuil national à la mémoire des travailleurs et des travailleuses tués ou blessés au travail, nous avions pu entamer le débat sur des modifications au Code criminel qui auraient inclus des sanctions pénales pour les entreprises dont le comportement cause des décès ou des blessures chez ses travailleurs. Bien entendu, je parle de l'appel en faveur d'une telle loi qui a fait suite à la tragédie de la mine Westray il y a plus d'une décennie.

Permettez-moi de commencer avec cela. Je sais que le gouvernement a signalé dans le passé qu'il entendait proposer des modifications au Code criminel en fonction de ce qui est ressorti de l'enquête sur la catastrophe à la mine Westray, mais nous ne savons pas au juste ce que le gouvernement a à l'esprit. Nous croyons comprendre qu'une mesure législative de ce genre pourrait être présentée en mai. Ce n'est pas dans très longtemps. À l'instar de mes autres collègues néo-démocrates j'en suis persuadé, j'exhorte certes le gouvernement à présenter cette mesure législative en mai. Examinons-la. Voyons si elle répond aux besoins et dans la négative, étudions-la en comité et assurons-nous qu'elle soit suffisamment bonne lorsqu'elle sera renvoyée à la Chambre pour l'étape de la troisième lecture.

Le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis, le projet de loi C-32, renferme des modifications au Code criminel qui sont pertinentes en ce qui concerne la protection des travailleurs. Par exemple, le projet de loi C-32 renferme des modifications au Code criminel qui tendent à protéger davantage dans la loi les pompiers et les premiers intervenants en service contre des actes criminels.

Le projet de loi C-32 prévoit des peines plus sévères pour les Canadiens qui protègent des entreprises criminelles comme les plantations ou les laboratoires de drogue qui comportent des trappes susceptibles d'infliger des lésions corporelles ou de causer la mort. Le projet de loi propose que la peine maximale de dix ans d'emprisonnement soit portée à quatorze ans s'il y a lésions corporelles ou à l'emprisonnement à perpétuité en cas de mort. L'Association internationale des pompiers, ou AIP, a fermement appuyé cette modification. Depuis de nombreuses années, l'AIP exerce des pressions sur le gouvernement pour que cette modification soit apportée au Code criminel.

Il va sans dire que les députés du Nouveau Parti démocratique appuient cet amendement que propose le gouvernement. Nous savons, par exemple, que le récent budget prévoit un autre changement que les pompiers demandent depuis longtemps, en l'occurrence sur la charge de retraite à payer. Il me semble qu'il y ait matière à se réjouir

Initiatives ministérielles

puisque l'on donne enfin suite à des demandes que les pompiers présentent depuis longtemps.

Je me souviens d'être intervenu à la Chambre il y a un an exactement cette semaine. C'était au moment où les pompiers sont venus à Ottawa et nous ont demandé pourquoi ils doivent chaque année faire des pressions auprès des députés alors que nous sommes tous en faveur de cette modification. Je me rappelle avoir abordé la question avec le ministre des Finances, maintenant candidat à la direction du parti libéral et aspirant au poste de premier ministre. À l'époque, les députés de ce côté-ci de la Chambre et peut-être même des députés d'en face se sont tous déclarés d'accord avec moi. Si tous les députés pensent qu'une décision est judicieuse, cette décision doit être prise. Il a fallu attendre longtemps, mais, en fin de compte, le gouvernement est allé de l'avant. Nous espérons que le gouvernement donnera suite aux demandes que présentent maintenant les pompiers. J'espère qu'il ne faudra pas attendre trop longtemps. Les modifications proposées au Code criminel prévoient une meilleure protection des pompiers et des premiers intervenants en service contre les actes criminels, notamment la pose de pièges. Nous appuyons cette mesure.

Le projet de loi C-32 clarifie la loi canadienne, qui reconnaît, en règle générale, qu'une personne peut user d'une force raisonnable pour prévenir un crime grave. L'amendement harmonise le droit canadien au droit international en reconnaissant que tout passager à bord d'un aéronef est explicitement autorisé à employer la force pour prévenir un acte criminel mettant la sécurité de l'aéronef ou des autres passagers en danger. C'est un projet de loi qui me paraît assurément digne d'appui.

• (1525)

Le projet de loi modifierait également l'article 117.04 du Code criminel en assurant sa conformité avec la Charte des droits et libertés. Je n'entrerai pas dans les détails pour expliquer comment on s'y est pris pour que l'article en question soit conforme à la Charte, mais il va sans dire que nous accueillons toute disposition qui vise à harmoniser nos lois avec la loi fondamentale du Canada, ou la Charte canadienne des droits et libertés. La question sera peut-être débattue au comité, je l'ignore, mais je sais que nous sommes tout d'accord en principe.

Le projet de loi entend modifier le Code criminel afin d'autoriser l'exécution au civil de toutes les ordonnances de dédommagement, permettant ainsi aux bénéficiaires du dédommagement de percevoir la somme d'argent dont le paiement est ordonné à la suite de la condamnation d'un délinquant. Actuellement, seuls les tribunaux civils sont habilités à exécuter ces ordonnances si elles sont distinctes de l'ordonnance de détermination de la peine. La situation aurait dû être corrigée il y a longtemps et nous sommes heureux que le gouvernement tente d'y remédier. Nous aimerions examiner la question plus en profondeur au comité afin de voir ce qu'on pourrait faire pour que les gens puissent plus facilement percevoir l'argent du dédommagement.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-32 ajoute aussi un nouvel article à l'article 160 de la Loi sur la gestion des finances publiques, qui crée des exceptions aux infractions relatives à l'interception de communications privées et à la divulgation de leur contenu. Je crois comprendre que cette mesure vise à permettre aux gestionnaires des technologies de l'information au gouvernement et dans le secteur privé d'utiliser des systèmes de détection d'intrusion, ou SDI, afin de détecter les communications électroniques douteuses et les traces d'intrusion par des pirates, des virus, des vers, etc. dans les systèmes informatiques. En réponse aux préoccupations relatives à la vie privée, on nous dit que le gouvernement imposera des limites sur l'utilisation et la conservation de communications privées interceptées par le truchement des systèmes de détection d'intrusion. Le Conseil du Trésor émettra des normes assurant que l'application des systèmes de détection d'intrusion est uniforme à l'échelle du gouvernement et conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la Charte. Il fait bon d'entendre cela, mais la question de la vie privée est un sujet dont nous aimerions entendre parler plus souvent en comité. Je recommanderais que le commissaire à la protection de la vie privée, s'il ne l'a pas encore fait, examine le projet de loi et nous donne son avis quant à savoir si cette mesure constitue une intrusion acceptable dans la vie privée des Canadiens.

Confions le projet de loi à un comité et attendons de voir si nous pouvons l'améliorer à certains égards. Comme je l'ai dit, nous accueillons favorablement les modifications, surtout pour ce qui est de la protection des pompiers et d'autres intervenants de première ligne et de l'article concernant le renforcement des ordonnances de dédommagement.

• (1530)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue de Winnipeg. Nous sommes le 28 avril et nous attendons depuis 12 ans un projet de loi semblable à celui que nous réclamions au lendemain de la catastrophe survenue à la mine Westray. On se rappelle que 28 mineurs avaient péri au cours de cette catastrophe et aucune mesure législative efficace n'a été adoptée jusqu'à présent au Canada pour éviter qu'une chose semblable ne se reproduise. Le député pourrait-il nous expliquer davantage ce que ce projet de loi signifierait pour les travailleurs et leurs familles, s'il était adopté?

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, nous cherchons évidemment à créer, au moyen d'une loi, une infraction criminelle ayant un effet dissuasif pour les grandes sociétés. Nous espérons ne jamais avoir à recourir à une telle loi, puisque cela voudrait dire qu'un ou plusieurs travailleurs ont été tués ou blessés au travail. Cette loi serait essentiellement un moyen de dissuasion.

Sachant ce qui s'est produit à la suite de la catastrophe survenue à la mine Westray, il est fort possible que des propriétaires d'entreprise négligents prennent consciemment des décisions qui pourraient causer la mort de certains de leurs employés, ou entraîner de graves blessures, sans crainte de poursuites au criminel. Nous aimerions voir une loi s'attaquer à ce genre de comportement.

La députée de Halifax a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet, tout comme sa collègue de Churchill. Deux fois cette question a été étudiée en comité et deux fois les comités ont recommandé au gouvernement d'agir. Après le travail de deux comités, deux séries de recommandations et deux projets de loi d'initiative parlementaire renvoyés à un comité afin d'obtenir le genre de recommandations qui ont été faites, s'il existe un peu d'intégrité et de responsabilité dans le système parlementaire, le gouvernement doit agir maintenant et présenter un projet de loi comme celui que nous réclamons.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député de Winnipeg—Transcona ait, à plus forte raison en ce jour du 28 avril, insisté sur un aspect du Code criminel du Canada qui doit être modifié. Malheureusement, le gouvernement a décidé de ne pas en tenir compte dans les modifications dont la Chambre est actuellement saisie et qui font l'objet du débat.

Parce que c'est très important, je suis aussi heureuse que le député ait insisté sur le fait qu'on doit, à titre préventif et dissuasif, tenir criminellement responsables les sociétés qui, sciemment, mettent en danger la santé, la sécurité et la vie de leurs employés. C'est un point important sur lequel il faut insister. Le député sait que ce sont les veuves des mineurs décédés de la mine Westray qui ont demandé qu'on apporte ces modifications au Code criminel, afin que leurs enfants n'aient pas perdu leur père en vain.

Étant donné que plusieurs projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés à ce sujet et que le Comité de la justice a recommandé à deux occasions que la Chambre intervienne sur cette question, comment se fait-il que le gouvernement tergiverse encore, 12 ans après la catastrophe de la mine Westray?

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le gouvernement tarde à agir, mais je sais que cette façon de faire est tout à fait caractéristique des libéraux lorsque des questions importantes sont en jeu.

Je puis toutefois dire que nous, aussi bien la députée que les membres de notre caucus, ne nous laisserons pas décourager. Nous continuerons d'exercer des pressions et de travailler avec les Métallurgistes unis d'Amérique et d'autres syndicats ayant à coeur l'adoption de dispositions législatives de cette nature jusqu'à ce que pareilles dispositions soient enfin adoptées.

L'été dernier, je me suis fait un devoir d'aller voir le monument commémoratif en l'honneur des mineurs de la mine Westray, à Stellarton, en Nouvelle-Écosse, et de visiter le petit parc qui entoure ce monument. Je peux certainement dire, en mon nom personnel et au nom des néo-démocrates en général, que nous ne cesserons nos pressions que lorsque nous aurons obtenu, à la mémoire de ceux qui ont laissé leur vie au fond de cette mine, l'adoption de dispositions législatives établissant une responsabilité criminelle adéquate.

• (1535)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, lorsque survient une tragédie comme celle de la mine Westray, qui s'est produite il y a 12 ans, on s'attendrait à ce que les parlementaires et le gouvernement s'en inspirent pour en faire sortir quelque chose de bon.

La population de la Nouvelle-Écosse, les United Steelworkers of America, les mères, les épouses, les enfants, les parents et les amis des mineurs ont demandé que ces derniers ne soient pas morts en vain.

La meilleure chose que nous puissions faire pour honorer les disparus est d'adopter une loi qui ait suffisamment de mordant pour empêcher les sociétés, entreprises commerciales et autres entités semblables de continuer d'agir impunément. Si nous le faisons, les choses s'amélioreraient au pays.

Initiatives ministérielles

Il y a autre chose que le gouvernement devrait faire relativement à cette loi. Lorsqu'une personne perd la vie dans un endroit qui appartient à une société, ou lorsque cette dernière commet une infraction environnementale quelconque et qu'elle est condamnée à payer une amende, disons de 5 000 \$, 20 000 \$ ou 100 000 \$, elle peut déduire le montant de l'amende comme dépense d'entreprise. C'est inacceptable.

Les amendes prévues dans les lois sont censées être des mesures dissuasives. Elles ne devraient donc pas donner droit à une déduction fiscale. Imaginez ce que nous ressentirions si l'un de nos enfants travaillant dans une quincaillerie décédait à cause de la négligence de la direction de l'établissement, et que nous constatons que ce dernier, condamné à une amende de 100 000 \$, pouvait déduire ce montant en tant que dépense d'entreprise. C'est une situation inacceptable à laquelle il faut remédier.

Un autre élément du projet de loi omnibus auquel le gouvernement devrait s'attarder, élément que le NPD appuie sans réserve et souhaite voir étudié en comité, est la question de la pornographie juvénile. Le gouvernement n'a toujours pas compris en ce qui concerne la pornographie juvénile et la nécessité de protéger les plus vulnérables de notre société, nos enfants.

Tout récemment, à Halifax, un pédophile considéré comme récidiviste en puissance par la profession médicale, a été condamné à la détention à domicile après avoir été reconnu coupable d'attouchements sexuels sur un enfant de 12 ans. L'affaire a soulevé toute une controverse dans notre coin de la Nouvelle-Écosse. Les gens se demandent comment un pédophile, que la profession médicale et les psychiatres considèrent comme un risque pour la société, peut être condamné à la détention à domicile. Quel est l'effet dissuasif d'une telle mesure?

Ce pédophile a essentiellement condamné à perpétuité cet enfant de 12 ans, dans la mesure où il l'a marqué pour la vie. En guise de mesure de dissuasion, le juge a condamné ce pédophile à la détention à domicile. C'est inacceptable, et la loi devrait être modifiée pour qu'un juge ne bénéficie d'aucun pouvoir discrétionnaire de quelque ordre que ce soit lorsqu'une personne commet un attentat à la pudeur contre un enfant, et pour que cette personne aille en prison, un point c'est tout.

C'est le genre de mesure que devrait prévoir ce projet de loi. Je suis le père de deux jeunes filles, dont une de 12 ans. Si jamais un pédophile agissait de la sorte avec mon enfant, la dernière chose que je voudrais, c'est qu'il soit condamné à la détention à domicile. Cette personne devrait recevoir de l'aide, mais elle devrait en bénéficier en prison pendant qu'elle y purge une peine.

Un autre volet du projet de loi a trait à la protection des premiers intervenants: les agents de police et les pompiers. C'est un excellent volet du document que nous appuyons sans réserve. Lorsqu'on fait appel à leurs services à quelque moment que ce soit de la journée, les pompiers et les policiers sont les premiers sur les lieux et, dans bien des cas, ils se fondent sur leur expérience pour évaluer la situation. Toutefois, il y a derrière toute porte, toute remise et tout autre endroit des dangers qui pourraient réserver un sort fatal à ces braves personnes qui protègent notre société.

Cette mesure législative devrait être assez rigoureuse pour exercer un effet dissuasif sérieux qui ferait comprendre à toute personne s'appropriant à porter préjudice à des premiers intervenants sans méfiance qu'elle aurait un prix très élevé à payer pour ses gestes.

• (1540)

Quiconque tire parti de quelque façon que ce soit des actions remarquables d'un pompier, d'un policier ou d'un premier intervenant

mérite d'aboutir en prison pendant une période incroyablement longue.

Ce message devrait être communiqué, et la justice devrait être prompte. Il est irresponsable de notre part de tergiverser à ce sujet. Il est très important que ce genre de mesure législative soit transmis à un comité afin que nous ayons un débat approfondi d'un bout à l'autre du pays.

Il ne devrait pas y avoir que des universitaires qui participent au débat. Le moment est venu d'inviter les Canadiens à envoyer des représentants devant le comité pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations. Rien ne justifie le fait que les associations de pompiers, que ces derniers soient rémunérés ou volontaires, ne puissent avoir la possibilité de témoigner devant le comité dans la ville de leur choix. Le comité devrait se déplacer à la grandeur du pays pour entendre le point de vue des Canadiens en ce qui concerne le resserrement de cette mesure législative.

Pour avoir parcouru le pays au sein de divers comités depuis plus de cinq ans, je trouve ces audiences extrêmement bénéfiques. Elles m'aident à comprendre ce que les Canadiens disent au juste. Les préoccupations peuvent varier légèrement entre la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, entre l'Alberta et le Québec ou entre Terre-Neuve-et-Labrador et le Yukon, mais il est absolument impérieux que nous, parlementaires, entendions l'opinion des Canadiens et en tenions compte dans les mesures législatives.

Nous ne pouvons pas nous contenter de remercier les Canadiens, de les féliciter sur la qualité de leur mémoire ou de leur exposé, de leur parler du temps qu'il fait et de leur demander où se trouve le terrain de golf le plus près. C'est inacceptable. Les Canadiens nous ont dit maintes et maintes fois que rien ne semblait bouger. Nous devons tenir compte de leur opinion.

Les Canadiens que nous représentons sont de convictions politiques diverses, viennent de milieux divers et habitent diverses circonscriptions, mais ils s'entendent tous pour demander que la législation en place soit assez forte pour dissuader qui que ce soit de commettre des crimes violents contre les Canadiens en général et en particulier contre les travailleurs de première ligne, les pompiers, les agents de police et le personnel médical sans méfiance, de même que contre de jeunes enfants.

Si nous, parlementaires, ne pouvons pas légiférer de manière à protéger nos enfants, nous n'avons rien à faire ici. Même si les nombreux Canadiens de moins de 18 ans n'ont pas le droit de voter, il est urgent que nous adoptions une mesure législative suffisamment forte pour assurer que ceux qui ne peuvent pas se faire entendre ni voter à la Chambre des communes soient protégés contre l'ignominie et le fléau de la pédophilie.

Là-dessus, je tiens à remercier la présidence de nous permettre de tenir demain un débat d'urgence sur la situation des pêches à Terre-Neuve-et-Labrador, et à dire que le Nouveau Parti démocratique du Canada favorisera le renvoi de ce projet de loi à un comité pour qu'il y soit examiné en collaboration avec des Canadiens de tout le pays.

Initiatives ministérielles

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je voudrais poser au député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore une question sur les observations qu'il a faites un peu plus tôt au sujet des modifications proposées au Code criminel dont la Chambre est saisie. Il a parlé plus précisément de la journée nationale de deuil qui est observée le 28 avril. Je trouve qu'il est ironique pour ne pas dire tragique que le gouvernement n'ait pas cru bon d'inclure dans les changements qu'il propose au Code criminel certaines modifications rendant responsables de leurs actes les entreprises et les cadres supérieurs qui mettent sciemment la santé, la sécurité et la vie de leurs employés en péril.

Le député de Winnipeg—Transcona qui est intervenu avant mon collègue a rappelé les efforts des Métallurgistes unis d'Amérique et du mouvement syndical et a loué le leadership dont ils font preuve dans le cadre de cette campagne qui se poursuit et qui se poursuivra tant que nous n'aurons pas obtenu de concessions de la part du gouvernement. Il est vrai toutefois que de très nombreux travailleurs canadiens, qui ne sont pas syndiqués, profiteraient de ces changements. Je pense notamment à ce jeune Ontarien de 19 ans qui, dans la force de l'âge, a été électrocuté pendant qu'il détruisait des broussailles. Amputé de trois membres, il se fait désormais le porte-parole de ceux qui réclament des changements au Code criminel comparables à ce que recommandent le NPD et le mouvement syndical.

Le député pourrait peut-être nous dire pourquoi ce projet de loi est si important pour tous les travailleurs, mais surtout pour ceux qui ne profitent pas actuellement de la protection d'un syndicat, protection qui a une certaine incidence sur la santé et la sécurité au travail.

● (1545)

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, certes, une grande partie de la main-d'oeuvre canadienne ne jouit pas de la protection d'un syndicat. Ces personnes sont protégées par les lois municipales, provinciales et fédérales.

Il est également très important que le gouvernement, après 12 ans d'hésitations, et qui voit aujourd'hui notre drapeau en berne, annonce à la Chambre ou à ses comités qu'il va maintenant proposer une loi répondant exactement à ce que nous demandons.

Des organismes comme le Syndicat des métallurgistes, le Congrès du travail du Canada et bien d'autres demandent l'adoption d'une loi dissuasive très stricte afin que les sociétés qui sciemment mettent la vie de travailleurs en danger ou les exposent à une déficience physique ou mentale soient tenues responsables du tort qu'elles ont causé.

Je remercie la députée de Halifax, qui a depuis toujours soulevé cette question à l'assemblée législative de sa province et au Parlement fédéral.

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, je suis très heureux de dire quelques mots sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois.

Le projet de loi, comme nous le savons tous très bien, créera une infraction plus grave pour le fait de poser ou de sciemment laisser en place une trappe susceptible de causer la mort ou des lésions corporelles à une personne. Il va également permettre l'usage raisonnable de la force à bord d'un aéronef pour empêcher la perpétration d'une infraction susceptible de causer des dommages graves à l'aéronef ou des blessures aux personnes à son bord. Il modifiera également le Code criminel à d'autres égards.

C'est avec plaisir que je fais part de ces observations au nom de mon collègue, le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, qui n'a pu être présent aujourd'hui pour des raisons de service.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à l'Association internationale des pompiers, qui tiendra son assemblée générale annuelle cette semaine, à Ottawa. L'Association compte plus de 17 000 membres au Canada. Nous ne saurions décrire avec justesse l'ampleur du travail de ses membres. Ces intervenants de première ligne ont besoin de l'appui du gouvernement, et des changements positifs au Code criminel pourraient envoyer un très fort message à ceux qui mettent volontairement ou involontairement la vie de ces hommes et de ces femmes si braves.

Je voudrais commencer mon intervention en déclarant qu'il était temps que nous ayons de bonnes idées et des lois musclées susceptibles de dissuader les individus de commettre des crimes de cette nature. Ce projet de loi me rappelle une initiative parlementaire qui a été présentée en octobre dernier par le député de Nepean—Carleton. Son projet de loi a pour but d'offrir une meilleure protection aux pompiers en créant deux nouvelles infractions, à savoir voies de fait graves et meurtre au premier degré, lorsque la victime est un pompier en plein exercice de ses fonctions, ce qui correspond tout à fait à l'objectif visé par l'actuel ministre de la Justice avec le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Les pompiers canadiens risquent leur vie tous les jours pour sauver la nôtre. Il convient de reconnaître le sacrifice qu'ils consentent en notre nom.

Comme tous les textes législatifs, celui-ci n'est pas parfait. Il faudra en examiner de plus près les détails lors de l'étude en comité. Il demeure que ce projet de loi constitue un excellent premier pas et que nous en avons bien besoin.

Le corps du projet de loi modifie le Code criminel en créant une nouvelle infraction pour ceux qui posent des trappes à des fins criminelles. Dans l'état actuel des choses, l'infraction constituée par le fait de placer une trappe en quelque endroit que ce soit, prévue à l'article 247 du Code criminel, est passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans. La nouvelle infraction met la barre plus haut en ce qu'elle entraîne des sanctions beaucoup plus lourdes. En effet, selon le paragraphe 247(2):

Quiconque commet l'infraction prévue au paragraphe (1) et cause ainsi des lésions corporelles à une autre personne est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans.

L'individu qui commet une infraction prévue à l'article 247 et cause des lésions corporelles à une autre personne est passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans. Si cette infraction cause la mort, le contrevenant peut écoper d'une peine d'emprisonnement à vie.

Évidemment, ce projet de loi vise directement le commerce illégal de drogues, lequel entraîne d'innombrables dangers pour les pompiers. Souvent, les exploitants de tels commerces posent des pièges utilisant arbalètes ou explosifs, destinés à tuer ou à blesser quiconque s'interposerait. Il y a d'autres dangers, comme le câblage électrique illégal qui pose en outre un risque d'incendie ou encore les poignées de porte électrifiées et les sections de plancher enlevées.

Initiatives ministérielles

• (1550)

Il faudrait également reconnaître que trop souvent ces entreprises illégales de culture résidentielle mettent en péril la vie des membres de la collectivité lorsque le feu se propage d'une maison à l'autre. Des familles innocentes peuvent perdre leur foyer, leurs possessions ou même leur vie quand des criminels trafiquent les installations électriques. Tout ce que nous pouvons faire en tant que législateurs pour mettre fin à ce comportement criminel est un pas dans la bonne direction.

Ces types d'incidents ne sont pas nouveaux pour ceux qui se trouvent en première ligne. Ils se sont produits par le passé. Par exemple, il existe de nombreux cas de pompiers canadiens qui ont été blessés et presque tués alors qu'ils avaient été appelés sur un lieu de production illégale de drogues. Par exemple, un pompier de Colombie-Britannique a été gravement électrocuté en luttant contre un incendie. À Brampton, en Ontario, un pompier a failli perdre la vie quand il est tombé à travers le plancher dont plusieurs planches avaient été enlevées.

L'Association internationale des pompiers, qui a fait pression en faveur d'une mesure législative de cette sorte, est encouragée de voir que le gouvernement reconnaît enfin le rôle que les membres de l'association jouent dans la vie quotidienne des Canadiens.

Il est important que nous reconnaissons les dangers que courent les pompiers canadiens du fait de la production illégale de drogues. Comme je le disais plus tôt, la nouvelle loi modifiera le Code criminel en ajoutant des précisions aux dispositions du Code criminel portant sur le fait de poser une trappe. Le projet de loi ajoute également des dispositions concernant le fait de poser une trappe dans un lieu tenu ou utilisé à des fins criminelles et qui risque de causer des lésions corporelles; la peine maximale est de 10 ans de prison.

Si une trappe utilisée dans une entreprise criminelle telle que la production de drogues cause des lésions corporelles, la loi exige une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement et la prison à perpétuité si la trappe cause la mort.

Les pompiers de première ligne doivent être protégés contre ce danger croissant. De par leur nature même, ces activités criminelles constituent un risque d'incendie, du fait de l'emploi de produits chimiques volatiles dans les laboratoires et du vol d'électricité par des moyens peu sûrs. Si les pompiers et les agents de police sont mis en danger, blessés ou tués par des trappes posées pour défendre ces entreprises criminelles contre la loi ou contre des bandes rivales, la pleine force de la loi doit s'exercer contre ceux qui posent ces trappes.

Dans un autre cas, plus tôt cette année, les pompiers d'Oshawa ont dû reculer devant l'incendie d'une résidence lorsqu'ils ont découvert qu'il s'agissait d'un laboratoire illégal de fabrication de drogues rempli de produits chimiques dangereux. Ils ont bien sûr laissé la maison brûler.

Même si le problème est surtout grave en Colombie-Britannique et en Ontario également, les activités illégales de production de drogues se retrouvent dans toutes les régions du pays. Les activités en question sont une menace croissante pour les pompiers dans toutes les provinces.

Nous devrions également être conscients du fait qu'une grande portion des pompiers au Canada sont des pompiers volontaires. Ils font cela durant leurs temps libres. Ils y consacrent leurs soirées et leurs fins de semaine en se portant volontaires dans leurs collectivités pour suivre des cours qui vont les aider en fin de compte à protéger nos biens et nos vies.

Des modifications au Code criminel de ce genre se font attendre depuis longtemps. J'encourage le gouvernement à examiner de plus près les initiatives présentées récemment par l'Association internationale des pompiers.

Ainsi, un investissement annuel de 500 000 \$, une fraction de l'argent que le gouvernement gaspille quotidiennement, donnerait aux pompiers accès à une formation sur les matériaux dangereux. À l'heure actuelle, la réaction militaire prend des heures sinon des jours. Or, les pompiers sont en place en quelques minutes. Une formation est nécessaire pour leur protection et pour la nôtre également.

• (1555)

Les compressions libérales dans la police portuaire, dans la Garde côtière et dans nos forces militaires ont menacé la sécurité des Canadiens. La menace bien réelle du bioterrorisme, des retards dans le temps de réponse et l'incapacité d'embarquer à bord d'avions pourraient coûter des vies. Le gouvernement ne porte qu'un intérêt de façade à ces questions importantes. Pour accomplir leur travail, les pompiers ont besoin d'actions et de ressources. La vie de nos pompiers et de ceux qu'ils servent et protègent de façon si désintéressée méritent rien de moins que notre protection totale au besoin.

Le gouvernement doit également écouter l'Association internationale des pompiers lorsqu'elle parle de soutien dans le domaine des pensions et de dédommagement pour ceux qui ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans son discours à la Chambre aujourd'hui, le ministre a déclaré qu'il était heureux de voir que son gouvernement s'attaquait enfin à la question importante de trappes susceptibles de causer la mort. Il nous a dit que le nombre de décès et de blessures dont les pompiers sont victimes continuait d'augmenter au Canada et que c'était une véritable tragédie lorsque ces événements se produisaient.

En se basant sur des statistiques, il a fait remarquer qu'il y avait eu 13 724 incendies criminels au Canada l'année dernière et que 30 p. 100 des incendies dans sa propre circonscription étaient d'origine criminelle. Il a reconnu que le travail de pompiers était quatre fois plus périlleux que toute autre occupation et que plus que toute autre profession, il commandait le plus grand respect et la plus grande confiance de la population. Les pompiers sont des gens auxquels la population fait confiance.

Un sondage publié en février dernier par la Presse canadienne et par la société Léger Marketing révèle que 96 p. 100 des Canadiens font confiance aux pompiers et que, des 20 métiers visés par le sondage, le métier de pompier est celui qui suscite le plus haut niveau de confiance. Cela en dit long.

Il est grand temps que le ministre et le gouvernement reconnaissent de façon vraiment appréciable les sacrifices consentis par les intervenants de première ligne. Les pompiers, les professionnels et les bénévoles ont besoin de l'appui du gouvernement fédéral en matière de pension de retraite et d'indemnisation des conjoints et des enfants. Le gouvernement devrait agir dès aujourd'hui et entamer le processus de création d'un Fonds d'indemnisation des agents de la sécurité publique au Canada.

Le gouvernement soutient que la majorité des pompiers sont des employés municipaux et que, de ce fait, ils ne relèvent pas de sa compétence. Cet argument est creux et est plutôt mal vu, à mon avis, des Canadiens.

Initiatives ministérielles

Comme l'a déclaré l'AIP à maintes reprises, le gouvernement canadien ne veut toujours pas reconnaître qu'il faut créer un fonds d'indemnisation national. Les familles des pompiers canadiens risquent donc d'avoir à faire face à des difficultés financières, en plus de pleurer la perte d'un être cher. Il est grand temps que le gouvernement fédéral cesse d'invoquer des arguments de compétence et qu'il crée un fonds d'indemnisation national des agents de la sécurité publique pour venir en aide aux familles des pompiers canadiens qui perdent la vie ou sont handicapés en permanence dans l'exercice de leurs fonctions.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de faire ces quelques commentaires au sujet du projet de loi C-32. Je souhaite encore une fois la bienvenue à l'Association internationale des pompiers qui tient sa conférence législative annuelle à Ottawa cette semaine. L'association compte 17 000 membres au Canada. Nous n'avons que des éloges à faire au sujet du travail qu'accomplit l'AIP.

• (1600)

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que la motion suivante soit présentée. Je propose:

Que, quand la Chambre commencera ses travaux conformément à l'article 52 du Règlement plus tard aujourd'hui, le Président ne sera pas autorisé à recevoir les appels au quorum ou les motions dilatoires après 21 heures.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui pour parler du projet de loi C-32. D'emblée, je tiens à mentionner que l'opposition a l'intention de l'appuyer. Il se pourrait que des changements soient proposés à l'étape de l'étude en comité. Nous comptons sur notre porte-parole en matière de justice au sein du comité pour trouver les faiblesses du projet de loi et recommander les changements qui s'imposent avant qu'il ne soit adopté.

Je crois que tous les Canadiens appuieraient un des amendements que l'on entend apporter au Code criminel, soit celui visant à considérer comme un crime l'acte de poser un piège qui risque de tuer ou de blesser gravement une autre personne telle qu'un pompier ou un agent de la paix. Cette disposition protégerait les premiers intervenants, comme on les appelle souvent, c'est-à-dire les pompiers ou les policiers, comme l'a demandé l'Association internationale des pompiers. Ces femmes et ces hommes courageux courent déjà suffisamment de risques sans avoir à s'inquiéter de savoir si un criminel leur a posé un piège qui risque de mettre leur vie en danger.

Il suffit de suivre l'actualité pour savoir que les fabricants et les trafiquants de drogues illégales tendent des pièges pour dissuader d'autres criminels de faire main basse sur leurs biens illicites.

Nous avons entendu, dans ma province, la Colombie-Britannique, et dans les États frontaliers américains, des rumeurs selon lesquelles des pièges sont installés le long des sentiers qui mènent aux plantations de marijuana en haute montagne. Nous avons entendu parler d'hameçons qui sont suspendus à la hauteur des yeux le long des sentiers pour éloigner les voleurs. Que ces rumeurs soient fondées ou non ou qu'elles soient répandues par ceux qui cultivent de la marijuana pour dissuader d'éventuels intrus, il reste que nous savons que ces gens-là sont prêts à tout pour protéger leurs bénéfices.

Il en va de même dans les endroits où sont fabriqués des produits chimiques illégaux. Les médias nous apprennent que les fabricants d'amphétamines empochent d'énormes profits. On peut facilement supposer que ces fabricants placent des pièges dans leurs installations pour éloigner eux aussi les intrus.

Nos braves pompiers et policiers méritent au moins d'avoir l'assurance que le Parlement punira ceux qui installent de tels pièges.

La peine maximale a été fixée, de façon générale, à 10 ans, en fonction de l'issue. Si des blessures ont été infligées, que les victimes soient des criminels, des pompiers ou des policiers, la peine peut être portée à 14 ans. S'il y a eu mort d'homme, la peine maximale serait l'emprisonnement à perpétuité.

Je vais faire ici une légère digression et signaler que, pour le gouvernement libéral, une peine d'emprisonnement à perpétuité ne veut pas dire grand-chose. Cela ne signifie certainement pas la perpétuité. Plus souvent qu'autrement, pour celui qui est condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité, cela signifie vivre dans un établissement carcéral où les détenus bénéficient de tout le confort domestique et ont notamment le droit de voter aux élections générales.

Les Canadiens veulent que la perpétuité signifie bel et bien la perpétuité. Si quelqu'un est condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour avoir commis un meurtre, les Canadiens veulent que ce détenu ne soit plus en liberté, mais ce n'est pas ainsi que les libéraux conçoivent les choses. Les libéraux condamnent des individus à l'emprisonnement à perpétuité, mais ils les libèrent au bout de 10 ou 12 ans, peut-être même avant.

Nous rendons hommage à l'Association internationale des pompiers ainsi qu'aux agents chargés d'appliquer la loi et, avec ce projet de loi, nous reconnaissons les dangers auxquels ils s'exposent quotidiennement. Nous leur sommes à jamais reconnaissants du travail qu'ils accomplissent dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous espérons que le projet de loi à l'étude découragera les criminels qui mettent en danger la vie et la sécurité de valeureux citoyens.

Une autre modification à l'étude aujourd'hui permettra de régler un problème soulevé dans l'affaire R. contre Hurrell, le tribunal ayant constaté certaines lacunes dans les dispositions du Code criminel visant la perquisition et la saisie d'armes à feu. Le tribunal a jugé que ces dispositions allaient à l'encontre de la Constitution parce que l'article concernant la demande de mandat de perquisition ne protégeait pas suffisamment les droits de l'individu. Le tribunal a dit qu'il n'était pas clair qu'un agent de la paix devait avoir des motifs raisonnables pour demander un mandat. Le tribunal a généreusement laissé au Parlement du temps pour réagir et régler la question, et le projet de loi dont nous sommes saisis est le résultat de sa réflexion.

Le projet de loi modifierait le Code criminel afin d'exiger d'un agent qu'il ait des motifs raisonnables de croire qu'une personne est en possession d'une arme et que cela n'est pas dans son intérêt. Un mandat ne sera délivré que si l'agent est personnellement convaincu de cela et qu'il en a, à son tour, convaincu le tribunal. Cela semble être une mesure raisonnable en réponse à la décision rendue préalablement par le tribunal. Cela semble protéger les droits individuels et tenir compte des préoccupations d'ordre constitutionnel exprimées par le tribunal dans l'affaire R. contre Hurrell.

Initiatives ministérielles

•(1605)

La disposition la plus étonnante du projet de loi à l'étude est cette modification du Code criminel qui autorise explicitement quiconque voyage à bord d'un avion se trouvant dans l'espace aérien canadien, à utiliser une force raisonnable pour empêcher la perpétration d'une infraction à bord de l'avion. Essentiellement, cette disposition permet aux civils d'utiliser la force pour sauver des vies. Il s'agit, en fait, du droit de se défendre soi-même. C'est ce qu'ont fait de braves passagers lors des détournements d'avions du 11 septembre. Ils ont tenté de sauver des vies en essayant de maîtriser les pirates de l'air. Certains d'entre eux ont réussi, et nous leur sommes reconnaissants du sacrifice qu'ils ont fait.

Le projet de loi précise que cette disposition s'applique aussi à bord de tout avion immatriculé au Canada mais se trouvant à l'extérieur de l'espace aérien canadien. Cela signifie que des braves qui tenteraient de contrecarrer un détournement d'avion ou d'empêcher la perpétration de crimes à bord d'un aéronef canadien bénéficieraient de la protection des tribunaux, quelle que soit l'issue de la situation.

Les Canadiens se sentiraient probablement beaucoup plus confiants et rassurés s'ils savaient que des policiers des airs armés et entraînés se trouvaient à bord de certains vols. Quoi qu'il en soit, ce sujet pourra faire l'objet d'un autre débat. Les députés peuvent avoir l'assurance que le sujet fera surface. Le projet de loi à l'étude reconnaît au moins que des passagers civils innocents ont le droit de se défendre et d'utiliser la force qu'ils jugent nécessaire pour le faire.

Le projet de loi contient également des dispositions qui pourraient se révéler très litigieuses en raison des atteintes à la vie privée auxquelles elles pourraient donner lieu. Les modifications proposées au Code criminel et à la Loi sur la gestion des finances publiques permettraient, dans certains cas, de divulguer le contenu de communications privées interceptées par des systèmes de détection d'intrusion.

Les modifications du Code criminel permettraient de divulguer des communications privées interceptées, si cela était nécessaire pour assurer la protection d'un réseau informatique et si leur divulgation était faite de façon appropriée. La question devra être étudiée plus en profondeur, et je suis convaincue que les membres très compétents du comité de la justice accorderont l'attention voulue au sujet.

On sait que le Code criminel prévoit déjà plusieurs exceptions permettant d'intercepter et de divulguer des communications. Nous devons protéger les réseaux informatiques, compte tenu des conséquences dévastatrices que la piraterie informatique, par exemple, peut avoir sur l'économie. La protection des réseaux informatiques étant un objectif important pour le gouvernement et l'industrie, la divulgation occasionnelle de communications privées à des fins de protection peut être tolérable. L'opposition compte sur ses députés qui siègent au comité de la justice pour qu'ils réfléchissent aux ramifications de cette mesure et proposent des amendements, au besoin.

Les dispositions du projet de loi qui portent sur l'installation de trappes, le recours à la force à bord d'un aéronef et l'exécution civile des ordonnances de dédommagement méritent tous notre appui. Nous considérerons l'amendement portant sur les mandats relatifs aux perquisitions en matière d'armes comme une réponse à une décision prise par un tribunal. C'est en fait ce qui a mené à cette disposition. Nous croyons qu'une des conséquences prévues de tout cela sera d'offrir davantage de protection aux propriétaires d'armes à feu contre les perquisitions déraisonnables aux termes de cet article.

Peut-être que lorsque les libéraux découvriront que cela pourrait offrir davantage de protection aux propriétaires d'armes à feu, ils décideront peut-être eux-mêmes de déposer un amendement. J'espère que cela ne se produira pas. Nous savons combien les libéraux méprisent les propriétaires d'armes à feu innocents et respectueux de la loi. Nous en avons eu de nombreuses preuves pendant toutes ces années où le registre était en vigueur.

La sécurité des Canadiens et de leurs biens constitue l'objectif de la politique de l'Alliance en matière de justice pénale. Le projet de loi vise en grande partie à maintenir notre philosophie. L'article 29 de la politique de l'Alliance canadienne prévoit que:

...Nous reconnaissons les droits des victimes de crime et nous allons proposer des programmes de dédommagement des victimes qui seront pris en compte pour la détermination de la peine et la libération conditionnelle.

L'opposition officielle est donc prête à appuyer la mesure législative tout en sachant qu'elle fera l'objet d'une étude et d'un examen plus approfondis.

En terminant, j'aimerais souligner que si la Chambre avait adopté la motion qui a été déposée par mon collègue de Surrey il y a un an, cette mesure aurait peut-être déjà été en place et elle serait peut-être déjà appliquée. C'était à la Chambre d'en décider et la Chambre s'est prononcée contre. Il y a maintenant quelque chose en place et nous allons prendre les mesures qui s'imposent. C'était un bon départ. Nous allons y retravailler.

•(1610)

Nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour nous pencher sur la mesure législative à l'étude. Si une étude et une analyse plus approfondies révèlent des faiblesses qui ne sont pas évidentes à l'heure actuelle, nous proposerons nos propres amendements plus tard. Entre temps, je suis heureux d'appuyer le projet de loi.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-32 semble bénéficier d'un vaste appui à la Chambre. J'accueille avec satisfaction les observations des députés d'en face. Il est encourageant de constater que, lorsqu'une bonne mesure législative est présentée à la Chambre, nous réussissons à nous entendre et à l'appuyer. Je suis ravi d'intervenir au sujet de ce projet de loi parce qu'il constitue un excellent exemple du très bon fonctionnement du Parlement.

Il y a exactement un an, une délégation de la Hamilton Professional Firefighters Association s'est présentée à mon bureau. C'était il y a un an et une semaine car, si je me rappelle bien, la rencontre a eu lieu le 23 avril 2002. Les représentants de cette association sont venus dire au nom de tous les pompiers que le Code criminel devrait être modifié. Ils voulaient que le Code précise que les personnes qui tendent des pièges dangereux ou mortels aux pompiers répondant à une alarme se verraient infliger la peine maximum prévue par la loi, soit la prison à perpétuité, si ce piège entraînait effectivement le décès d'un pompier.

Monsieur le Président, je vais lire le projet de modification que les pompiers professionnels m'ont remis il y a un an. Ils souhaitaient faire modifier l'article 433.1 du Code criminel, qui aurait été ainsi libellé:

Est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité toute personne qui, intentionnellement ou sans se soucier des conséquences de son acte, cause par le feu ou par une explosion un dommage à un bien, que ce bien lui appartienne ou non, lorsque le feu ou l'explosion cause le décès d'un pompier ou est pour lui cause de lésions corporelles dans le cadre de son intervention.

Initiatives ministérielles

Cette modification se voulait un complément à une autre modification qu'ils proposaient aussi au Code criminel. Cette dernière était ainsi libellée: Quiconque se livre à des voies de fait graves, blesse, agresse ou défigure un pompier ou encore met sa vie en danger dans l'exercice de ses fonctions ferait l'objet des mesures prévues dans le Code criminel pour ces infractions.

Ce dont il est essentiellement question ici, monsieur le Président, c'est de la pose d'un piège visant les pompiers répondant à un appel qui vient d'un endroit où se déroule une activité illégale, sans doute liée aux drogues ou à quelque chose de semblable. Des députés ayant pris la parole auparavant ont fait état d'incidents concrets, de cas où des lieux servant à la fabrication de drogues illicites ont été piégés délibérément de façon que les pompiers répondant à un appel soient blessés ou même tués.

Ce qui me réjouit en ma qualité de parlementaire, c'est que cette volonté de modifier une loi est venue des gens, et en l'occurrence de l'association des pompiers, face à une situation similaire à celle vécue aux États-Unis.

Je suis heureux d'intervenir à la Chambre et d'attirer l'attention du public sur le fait que le gouvernement a agi. Je le répète, comme l'ont dit les députés, le projet de loi C-32 modifie l'article 247 du Code criminel et définit précisément le crime qui constitue à poser une trappe dans le but de blesser un pompier.

Donc, monsieur le Président, si une personne pose une trappe, le seul fait qu'elle ait commis ce geste ou qu'elle sache qu'une trappe a été posée signifie qu'elle a commis une infraction et qu'elle est passible d'une peine ne dépassant pas cinq ans d'emprisonnement. Il est précisé en outre que si la trappe est posée dans un endroit où a lieu une activité illégale, la peine de prison est de 10 ans. Qui mieux est, et c'est ce que veulent les pompiers, quiconque commet l'infraction prévue au paragraphe 1, je lis maintenant le projet de loi C-32, «et cause ainsi la mort d'une autre personne est coupable d'un acte criminel passible de l'emprisonnement à perpétuité».

Monsieur le Président, je vous certifie que c'est une excellente initiative législative. Il est important de rappeler aux Canadiens que c'est le Parlement—je ne dirai pas simplement le gouvernement—mais bien le Parlement qui agit à la suite d'interventions faites par les Canadiens non seulement auprès des ministériels, mais aussi des députés de l'Alliance canadienne, du Bloc, du Parti conservateur et du NPD.

●(1615)

Je me souviens bien que lorsque je suis arrivé au Parlement il y a presque 10 ans il était tout à fait inhabituel pour des regroupements de citoyens de présenter des doléances aux députés à leurs bureaux, d'exercer des pressions sur les députés. La formule normale était de faire du lobbying auprès des fonctionnaires. Au cours des années 1980, sous le gouvernement précédent, à Ottawa le lobbying prospérait et visait principalement les bureaucrates.

Je pense que s'il y a eu un changement ici au cours des 10 dernières années, changement qui a été très positif, c'est le fait que de plus en plus de Canadiens reconnaissent que les gens sur lesquels il faut faire pression pour modifier la loi, les gens qu'ils doivent mettre de leur côté, ce ne sont pas les membres du gouvernement ni même les ministres, ce sont avant tout les députés.

Ceci est un exemple classique. L'Association des pompiers professionnels s'est partagé le travail dans l'ensemble du pays. Mon groupe venait de tout près de ma circonscription. C'étaient des gens que je connaissais déjà et qui m'ont fait des observations. Et aujourd'hui, exactement un an plus tard, la loi a changé et de telle

manière que, à mon avis, c'est une amélioration par rapport à la proposition des pompiers. Je tenais beaucoup à le dire.

J'ai aussi un commentaire à formuler sur une autre modification qui n'a pas encore été signalée dans le débat, je crois. Il s'agit de la modification à la Loi sur la preuve au Canada. Cette modification vise trois paragraphes de la Loi sur la preuve au Canada concernant les renseignements obtenus d'une entité étrangère aux termes de la Loi sur la protection de l'information. On fait ensuite un lien avec la défense nationale et, voilà la nouveauté, on insère les mots «national security» là où on n'avait que le mot «security». Il est ensuite question du processus d'obtention d'un certificat relativement à ces renseignements secrets.

Si je tenais à signaler ce point, c'est qu'il s'agit d'une modification qui reflète une erreur ou une méprise dans la mesure antiterroriste qui a été présentée et adoptée à la Chambre il y a environ un an. Il s'agissait du projet de loi C-36, qui constituait la réponse du Canada aux attaques du 11 septembre et dans lequel on apportait diverses modifications nécessaires relativement à la protection des secrets et à la collecte de renseignements. La mesure touchait toute la question du financement terroriste, et le reste.

La présentation du projet de loi C-36 a suscité des débats très sains à la Chambre du fait que des mesures semblables étaient présentées en Grande-Bretagne et aux États-Unis, le Homeland Security bill aux États-Unis. Ces mesures visaient à renforcer les capacités de la police et des services de sécurité de réagir à la menace terroriste.

Le problème est que des lois qui rehaussent la sécurité et les pouvoirs de la police risquent d'empiéter inutilement sur les libertés fondamentales. Nous avons eu un débat très animé de la part de tous les partis à la Chambre, débat dans lequel les députés ont cherché un équilibre entre le besoin de pouvoirs policiers accrus et la nécessité de préserver le plus possible les libertés fondamentales. Je crois que le Canada a mieux réussi à trouver cet équilibre dans le projet de loi C-36 que ce ne fut le cas au Royaume-Uni et aux États-Unis, où les mesures adoptées ont gravement érodé les libertés fondamentales.

Tout cela pour dire que, lors de sa première lecture, le projet de loi C-36, qui proposait des modifications à la Loi sur les secrets officiels, rebaptisée Loi sur la protection de l'information, comprenait un article définissant les renseignements potentiellement préjudiciables.

●(1620)

Cette définition est une définition importante qui touchait tous les autres aspects du projet de loi, ou pratiquement tous. En donnant la définition de «renseignements potentiellement préjudiciables», le projet de loi C-36 initial disait:

«Renseignements potentiellement préjudiciables» Les renseignements qui, s'ils sont divulgués, sont susceptibles de porter préjudice aux relations internationales ou à la défense nationale ou à la sécurité.

Initiatives ministérielles

Ce qui n'allait pas dans cet article et la raison pour laquelle il fallait à tout prix la modifier, c'est que la définition de «renseignements potentiellement préjudiciables», qui touchait tous les genres de renseignements qui devaient être recueillis et distribués par les services de police, disait tout simplement «national defence or security». En n'accolant pas l'adjectif «national» au terme «security», ce projet de loi ouvrait la porte à l'élargissement des pouvoirs de la police à toutes sortes d'activités policières ou toutes sortes d'enquêtes criminelles, voire quasi criminelles ou non criminelles. Le terme «security» était beaucoup trop large et dangereux.

Je veux que les Canadiens sachent qu'il s'agit là d'un autre exemple qui montre que le Parlement fonctionne extrêmement bien. Certains d'entre nous avaient discrètement abordé le ministre de l'époque pour lui souligner le danger que représentait cette disposition, car elle évoquait la sécurité, et non la sécurité nationale. Je suis heureux de dire que, par la suite, lorsque le projet de loi en était à l'étape du rapport, le gouvernement a modifié cette disposition pour y ajouter le terme «national».

Je ne saurais souligner l'extrême importance de cette modification en apparence minime, car elle limitait l'élargissement des pouvoirs aux actes terroristes, aux actes qui touchaient tout le pays, et non aux actes qui pourraient toucher des intérêts limités des services policiers ou des intérêts limités en matière de sécurité. À mon avis, il s'agissait là d'une excellente réaction au fonctionnement optimal du gouvernement et du Parlement.

Si je fais référence à cela en parlant du projet de loi C-32, c'est que je ne crois pas que, autrement, les gens auraient remarqué que le gouvernement continue de faire en sorte que les pouvoirs policiers ne soient pas excessifs et qu'ils fassent l'objet de restrictions appropriées, car, en apportant cette modification au projet de loi C-36, le gouvernement aurait semblé avoir négligé le fait que la Loi sur la preuve au Canada pose un problème semblable, le terme «security» n'étant pas accompagné de l'adjectif «national».

Une des modifications prévues dans ce projet de loi vise donc la Loi sur la protection de l'information. C'est notre loi sur les secrets officiels, une loi très importante parce que le gouvernement ne peut pas tenir des choses secrètes pour des raisons de sécurité. On ne peut pas concéder au gouvernement le pouvoir énorme de taire des choses pour des raisons de sécurité, comme cela se fait dans d'autres pays. Nous ne sommes pas un État policier. Nous sommes une démocratie et il est très important de préciser qu'il s'agit de la sécurité nationale, et pas n'importe quelle sécurité. C'est fait maintenant. On a apporté cette précision par rapport au projet de loi C-36. Ce dernier était très utile sous d'autres rapports, mais le changement apporté est tout simplement excellent à mon avis.

S'il me reste encore un peu de temps, j'aimerais aussi faire quelques observations au sujet d'un autre aspect de cette modification qui, autrement, risquerait de passer inaperçu. Si je tenais tant à participer à ce débat, c'est parce que je m'intéresse particulièrement aux questions de secret et de pouvoirs policiers. Je trouve important de faire remarquer que ce projet de loi corrige un autre problème qui existait dans le projet de loi C-36, loi antiterroriste, en modifiant la Loi sur la protection de l'information, qui remplaçait la loi sur les secrets officiels. La modification apportée est un exemple classique. Les rédacteurs doivent faire bien attention, car un simple mauvais temps verbal peut susciter un grave problème.

• (1625)

J'attire l'attention de mes collègues sur l'article 21 du projet de loi C-32, qui modifie un simple alinéa de la Loi sur la protection de

l'information. Il indique essentiellement qu'on devrait protéger l'information concernant l'identité d'une personne, d'un groupe, d'un organisme ou d'une entité à qui on a proposé de devenir une source confidentielle d'information pour le gouvernement fédéral, en d'autres mots de faire de l'espionnage ou de recueillir des renseignements.

Dans le projet de loi C-36, on a oublié d'inclure les personnes qui ont pu avoir rempli ces fonctions pour le compte du Canada dans le passé. On propose ici d'utiliser également le temps passé afin que les personnes qui ont fourni des renseignements névralgiques, des renseignements policiers ou des renseignements sur le terrorisme dans le passé au Canada continuent de jouir de la protection de la Loi sur la protection de l'information.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas mon collègue, c'est aujourd'hui, 28 avril, le Jour de deuil national. Beaucoup de groupes syndicaux, le Syndicat canadien des métallurgistes unis d'Amérique et les familles des mineurs qui ont péri, il y a 12 ans, dans la mine Westray réclament une mesure législative prévoyant que les entreprises, les administrateurs et les gestionnaires de première ligne des entreprises qui mettent volontairement et sciemment la vie des employés en danger soient accusés, condamnés à une amende et châtiés convenablement.

Nous avons été saisis de deux projets de loi d'initiative parlementaire depuis 12 ans. Nous les avons renvoyés à un comité qui avaient recommandé qu'un projet de loi de ce genre soit présenté. Et voici que, 12 années plus tard, nous parlons d'un projet de loi sur la justice qui ne prévoit pas cet aspect particulier.

Le député voudrait-il nous dire pourquoi son gouvernement n'a pas encore cru bon d'édicter une mesure législative visant à protéger les intérêts des travailleurs et de leur famille et prévoyant de sérieuses conséquences pour toute entreprise qui met volontairement et sciemment la vie des travailleurs en danger? Ne croit-il pas que les 26 mineurs qui ont perdu la vie et leur famille méritent au moins cela de la part du gouvernement?

• (1630)

M. John Bryden: J'ai déjà été, monsieur le Président, un journaliste couvrant les activités policières et j'ai couvert beaucoup d'accidents qui se sont produits dans le monde industriel. La cause la plus commune des accidents que j'ai couverts en tant que journaliste et qui ont conduit à des décès se retrouvait dans des petites entreprises. Ce pouvait être une personne qui se faisait prendre dans la machine à pétrir la pâte d'une boulangerie-pâtisserie. En fait, cela s'est produit.

La majorité des accidents industriels conduisant à des décès viciaient, selon mon expérience, de petites entreprises. Cela s'explique notamment par le fait que les petites entreprises, qu'il s'agisse de pêcheurs de la côte est ou d'agriculteurs, une autre bonne catégorie, engagent des employés temporaires. Malheureusement, il y a une tendance dans ces petites entreprises à faire fi des règles ou à les ignorer. Cela conduit souvent à la mort d'innocents. En fait, un accident tout à fait regrettable de ce genre m'a touché de très près. Un jeune homme a alors perdu la vie. C'est à la United Co-operatives, une coopérative agricole, que ce jeune homme a été tué.

Initiatives ministérielles

Le problème avec la mesure législative qui a été présentée à la Chambre à diverses reprises sous la forme d'un projet de loi d'initiative parlementaire, c'est que si nous devions appliquer cela à de grosses sociétés, comme ce fut le cas à Westray, en toute équité, nous devrions l'appliquer à toutes les entreprises et à toutes les petites entreprises. Je pense que ce serait très difficile. Si nous devions adopter cette mesure législative sous cette forme, je pense que la triste réalité, ce serait que des milliers de petits entrepreneurs fermeraient leurs portes ou aboutiraient en prison, car c'est ce qui était proposé dans ces projets de loi d'initiative parlementaire.

Je compatis de tout coeur avec ceux qui ont perdu la vie dans la catastrophe de la mine Westray. Il y a eu sans aucun doute de l'incompétence et des actes répréhensibles à ce moment-là. Cependant, essayer d'appliquer cela à toutes les régions du pays et à toutes les entreprises, petites et grandes, pourrait peut-être sauver quelques vies, mais pas tant que cela en fait, et cela pourrait causer beaucoup de torts aux nombreux petits entrepreneurs qui prennent des raccourcis, je dois le dire à regret. Même si nous regrettons qu'ils le fassent, je ne suis pas certain que nous voulions payer le coût qui est proposé par le projet de loi d'initiative parlementaire dont on a discuté ici.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, c'est incroyable de déclarer que nous n'avons pas les moyens de protéger les travailleurs des employeurs qui mettent leur vie en péril, qu'il s'agisse de petites ou de grandes entreprises.

Peu m'importe s'il faut fermer chaque petite entreprise qui se livre à de telles pratiques. Il ne doit être permis à aucun employeur de mettre sciemment en péril la vie d'un employé dans le cadre du travail. C'est tout simplement inacceptable.

Toutefois, l'autre question que j'adresse au député concerne les entreprises qui reçoivent des amendes, soit pour une infraction à la législation environnementale ou à d'autres lois. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, un travailleur a fait une chute mortelle dans un entrepôt. La compagnie a été trouvée coupable de négligence criminelle et a dû payer une amende de 100 000 \$. Toutefois, un an plus tard, la même compagnie a réussi à présenter cette amende comme dépense d'affaires déductible d'impôt. Imaginez un peu les sentiments des parents du jeune homme décédé.

Est-ce que le député estime acceptable que la société en question ou n'importe quelle entreprise, qui reçoit une amende à titre de mesure de dissuasion, puisse réclamer une déduction d'impôt? Je trouve incroyable qu'une telle pratique soit encore admise au Canada.

• (1635)

M. John Bryden: Monsieur le Président, il est très important de ne pas oublier que chaque province a ses lois du travail et qu'il existe également des lois fédérales régissant le milieu du travail afin que celui-ci soit sûr et qu'on repère les pratiques qui ne le sont pas, puis qu'on sanctionne les responsables en conséquence.

Le problème de la notion de négligence qui a été avancée par le parti du député dans son projet de loi d'initiative parlementaire, c'est que le projet de loi va créer des sanctions pour négligence qui seront applicables à tous les agriculteurs.

De toute évidence, le député d'en face n'a jamais travaillé dans une ferme comme moi. Peut-être n'a-t-il jamais même travaillé dans une petite entreprise. Peut-être n'a-t-il jamais travaillé sur un bateau en mer. Cependant, il est très regrettable que des travailleurs de ces petites entreprises non surveillées par de grands syndicats prennent constamment des raccourcis en toute connaissance de cause.

Si nous devons envoyer les responsables de ces entreprises en prison chaque fois qu'ils prennent un raccourci, nous arrêterions toute l'industrie. Nous arrêterions certainement les agriculteurs, parce que nous ne pouvons pas réglementer la nature humaine jusqu'à la mort. Les gens prennent des risques. J'en suis désolé. C'est regrettable, mais c'est la réalité.

Cependant, je ne voudrais pas d'un monde dans lequel tous auraient peur d'agir, peur de prendre des risques par crainte d'être punis par l'État interventionniste.

Il y a des lois et des règlements adéquats qui régissent le milieu du travail dans les provinces. Avant d'accélérer les choses, de rendre tous les agriculteurs, tous les pêcheurs, tous les boulangers et tous les petits entrepreneurs responsables de négligence criminelle, je crois qu'il faut faire la part des choses. Peu importent nos bonnes intentions, il nous faut toujours tenir compte des grandes conséquences non intentionnelles et de ce qu'elles seraient dans ce cas.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je me demande si mon honorable collègue d'en face accepterait de répondre à une ou deux questions.

Premièrement, l'année dernière, quand mon collègue de Surrey a présenté la motion n° 376, le parti du député a décrété que c'était une mauvaise initiative. Je voudrais savoir pourquoi l'idée était mauvaise l'année dernière, mais que, cette année, elle est jugée bonne.

Deuxièmement, le député croit-il, comme moi, que, lorsqu'un contrevenant écope d'une peine d'emprisonnement à vie pour avoir commis un crime, ce crime mérite effectivement une telle sentence et que le contrevenant ne devrait pas être relâché avant d'avoir purgé huit à dix ans de prison?

M. John Bryden: Monsieur le Président, je rappelle à la députée que la proposition de son collègue a pris la forme d'une motion et non d'un projet de loi. La différence est que maintenant nous avons un projet de loi. C'est un changement concret. Il ne suffit pas de se présenter devant la Chambre et d'y énoncer ses bonnes intentions.

Si le collègue de la députée avait sérieusement tenu à modifier le Code criminel, il aurait présenté un projet de loi d'initiative parlementaire. Je crois même que sa démarche aurait probablement abouti. Nous n'en savons rien en rétrospective, mais il est déjà arrivé que des projets de loi présentés par des députés de l'opposition soient adoptés par la Chambre. Le Bloc québécois en a certainement fait adopter plusieurs et je sais que c'est également le cas pour l'Alliance canadienne. En fait, nous avons adopté plus de projets de loi d'initiative parlementaire présentés par des députés de l'opposition que par des députés du côté ministériel.

C'était donc une motion et on ne peut pas revenir en arrière. Nous avons peut-être cru que ce mécanisme n'était pas la voie appropriée et je ne me souviens d'ailleurs pas du libellé de cette motion. Je regrette néanmoins que le député n'ait pas réussi sa démarche, car il a beaucoup apporté au débat, du moins en ce qui concerne le projet de loi C-32.

Si la députée et son collègue me le permettent, je rappelle que nous avons tous réussi cette démarche du fait des changements qui sont proposés dans le projet de loi C-32, car nous avons tous été sollicités par des groupes de pression. Les alliancistes ne sont pas les seuls à l'avoir été. Nous avons été également sollicités et nous aurions tout aussi bien pu présenter une motion ou un projet de loi d'initiative parlementaire. Or, il se trouve que c'est le gouvernement qui a pris les choses en main et qui a décidé de défendre cette cause.

Initiatives ministérielles

●(1640)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Bélair): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

[Traduction]

LOI CANADIENNE SUR LES AÉROPORTS

L'hon. Jane Stewart (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-27, Loi concernant les administrations aéroportuaires et les autres exploitants d'aéroport et modifiant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Marcel Proulx (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-27, Loi sur les aéroports du Canada, qui a été présenté à la Chambre le 20 mars. Cette mesure est un élément de notre plan pour le réseau de transport canadien qui figure dans le document *Droit devant*, le cadre stratégique des transports que le ministre des Transports a rendu public au mois de février.

La Loi sur les aéroports du Canada est un élément de la mise en oeuvre de ce plan et guidera la poursuite du développement d'un réseau d'aéroports durable pour le Canada. Cette mesure législative a été conçue pour le long terme. Elle ne vise pas à régler les problèmes à court terme auxquels est actuellement confrontée l'industrie des transports aériens dans son ensemble.

Ces préoccupations plus immédiates ont toute l'attention du gouvernement. Je tiens à donner l'assurance à la Chambre que le gouvernement suit de près la situation de l'industrie du transport aérien. Comme nous le savons tous, l'industrie est assaillie par des difficultés comme l'épidémie de SRAS, la guerre en Irak et les fluctuations du prix des carburants.

Le gouvernement est toujours fermement résolu à revoir sa politique relative aux loyers perçus aux aéroports qu'il loue. Le ministre espère être en mesure d'annoncer bientôt l'orientation qu'entend prendre le gouvernement à cet égard.

La Loi sur les aéroports du Canada instaure un cadre de politique économique qui sera inscrit dans la loi à l'égard du seul secteur de notre réseau de transport qui n'en avait pas—les aéroports. La politique du Canada en matière de transports a évolué au fil des ans afin de s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles conditions. Aujourd'hui, nous devons réexaminer et moderniser la politique concernant les aéroports du Canada en intégrant certaines obligations et certains principes de gouvernance clés dans la loi. Ce faisant, nous contribuerons également au programme de gouvernance dont il a été fait mention dans le dernier discours du Trône.

La loi répond de façon positive aux recommandations du rapport de 1999 sur l'examen des administrations aéroportuaires locales

autorisé par le gouvernement et à celles du rapport du vérificateur général d'octobre 2000. Elle tient compte aussi de la réponse du gouvernement aux recommandations sur la gouvernance des aéroports formulées dans le rapport du Comité d'examen de la Loi sur les transports au Canada ainsi que dans le rapport final de l'Observatrice indépendante de la transition de la restructuration de l'industrie du transport aérien.

[Français]

La loi reflète également les consultations exhaustives menées auprès des exploitants d'aéroports visés, des transporteurs aériens et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

[Traduction]

La Loi sur les aéroports du Canada se situe dans le prolongement du succès de la politique de commercialisation des aéroports de 1994, en tenant compte de nouvelles questions émergentes apparues au cours des dix ans d'expérience écoulés depuis l'annonce de cette politique.

Le projet de loi comporte une nouvelle déclaration de politique nationale des aéroports. Elle vient remplacer la politique de 1994, qui était axée principalement sur les cessions. Cette déclaration s'apparente beaucoup au nouvel énoncé de politique des transports formulé dans le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada, présenté à la Chambre le 25 février 2003.

La déclaration reconnaît qu'il est dans l'intérêt public d'avoir un réseau national d'aéroports dont l'exploitation est sûre, sécuritaire, efficace, et viable du point de vue économique, transparente et respectueuse de l'environnement. La nouvelle politique prévoit aussi l'exigence de fournir des installations et des services aux transporteurs aériens d'une manière efficace et propice à la concurrence, et de fournir la possibilité aux transporteurs aériens et aux passagers d'exprimer leurs points de vue sur des questions clés liées au développement des aéroports ainsi que sur les redevances.

●(1645)

[Français]

La politique reconnaît les intérêts locaux et régionaux par l'entremise des activités et des structures de gouvernance des administrations aéroportuaires, ainsi que le rôle que jouent les aéroports à titre de lien entre le système de transport aérien et les autres modes de transport, et de lien entre les collectivités qu'ils desservent et le reste du monde.

La nouvelle déclaration de politique nationale des aéroports va les guider dans l'application des exigences de la loi.

[Traduction]

Lorsqu'elle sera adoptée, la Loi sur les aéroports du Canada s'appliquera aux 29 aéroports qui accueillent 95 p. 100 de l'ensemble du trafic passager régulier et du trafic marchandises au Canada. Cela comprend les 26 aéroports, désignés en 1994, qui composent le Réseau national d'aéroports et d'autres aéroports qui ont une importance nationale parce qu'ils occupent une position géographique stratégique, parce que le gouvernement fédéral conserve certains droits de propriété résiduelle ou parce qu'ils desservent plus de 200 000 passagers par année.

Le projet de loi comporte les éléments clés qui constituent un cadre de politique économique et visent à renforcer la gouvernance, la transparence et la responsabilité de ces aéroports.

Permettez-moi de dire quelques mots sur chacun de ces éléments.

Initiatives ministérielles

Je voudrais d'abord vous parler des attributions et des pouvoirs du gouvernement. Son rôle clé est de protéger l'intérêt public en ce qui a trait aux aéroports, soit surveiller le réseau d'aéroports et adopter des politiques visant à promouvoir leur intégrité et leur durabilité à long terme, à protéger les biens fédéraux et à promouvoir la bonne gouvernance d'entreprise.

Le gouvernement du Canada aura le pouvoir de donner des ordres et de prendre des règlements concernant par exemple l'accès équitable, pour les transporteurs aériens, aux installations aéroportuaires telles que les portes d'embarquement, les passerelles de chargement et les comptoirs, la coordination des créneaux, la visibilité fédérale et les exigences environnementales. Il aura aussi le pouvoir de prendre des mesures d'urgence en cas de perturbations extraordinaires, semblables à ce qui est prévu dans la Loi sur les transports du Canada.

Quant aux attributions et obligations de tous les exploitants d'aéroports visés, ils seront tenus de fournir au ministre des Transports des renseignements nécessaires pour l'exercice de ses attributions à titre de surveillant, de responsable des politiques, de locateur et d'organisme de réglementation.

[Français]

Les exploitants devront aussi élaborer une politique d'accès équitable qui favorise la concurrence pour les compagnies aériennes qui souhaitent utiliser les installations et les services aéroportuaires essentiels, et ils devront afficher l'information sur les redevances.

Les aéroports devront également donner accès aux aéronefs d'État et aux aéronefs militaires. Les aéroports accueillant du trafic international devront assurer la visibilité des symboles du Canada.

Tous les exploitants d'aéroports devront aider le Canada à honorer ses obligations internationales, notamment ses engagements commerciaux, comme par exemple ses obligations en vertu d'accords bilatéraux avec d'autres pays.

[Traduction]

En ce qui a trait à la communication et à la responsabilité, le projet de loi met l'accent sur une transparence plus grande au moyen de rapports publics. L'application est plus limitée dans le cas des aéroports situés dans les capitales territoriales et des aéroports qui ne sont pas exploités par des administrations. Toutefois, tous les exploitants des aéroports visés devront produire des rapports annuels accompagnés d'états financiers vérifiés, et tenir des assemblées annuelles ouvertes au public.

Dans le cas des administrations aéroportuaires, les exigences sont décrites plus en détail, notamment en ce qui a trait aux renseignements financiers concernant les investissements dans des filiales et des sociétés avec une participation minoritaire. Cela comprend l'exigence d'un examen du rendement exhaustif effectué de manière indépendante tous les cinq ans à partir de la date de cession. Afin d'accroître la transparence, les administrations devront rendre leurs principaux documents accessibles au public, notamment leurs baux et leurs rapports d'examen du rendement.

Un des aspects les plus importants du projet de loi C-27 est sans doute celui des redevances d'aéroport. Bien que les exigences concernant les avis fassent déjà partie de nos baux, ce projet de loi établit un processus plus officiel d'établissement des redevances aéronautiques et des redevances passagers d'application générale.

● (1650)

[Français]

Le projet de loi détermine les principes d'établissement des redevances qui doivent être suivis et exige l'élaboration d'une méthode d'établissement des redevances qui aide à mieux comprendre comment les redevances sont fixées pour répondre aux besoins financiers. Il établit un processus concernant les avis de modification de redevances et des consultations obligatoires avec les parties intéressées.

Le projet de loi prévoit la possibilité d'en appeler devant l'Office des transports du Canada lorsque des cas de non-conformité avec ces processus et les principes d'établissement des redevances sont allégués.

[Traduction]

Le projet de loi prévoit des règles concernant l'utilisation des frais d'amélioration aéroportuaire (FAA) perçus auprès des passagers. Les FAA ne peuvent être imposés que pour des projets d'immobilisations, et ces projets doivent être précisés. Les petits aéroports, dont le trafic est de moins de 400 000 passagers, sont autorisés à imposer des redevances passagers afin de couvrir leur coûts d'exploitation, et ceux-ci doivent aussi être rendus publics.

J'aimerais expliquer certains éléments qui visent précisément les administrations aéroportuaires, c'est-à-dire leur structure d'entreprise et leur régime de gouvernance.

Contrairement aux administrations portuaires qui étaient prorogées en vertu de de la Loi sur la marine marchande du Canada de 1997, les aéroports ont été cédés sans pouvoir compter sur un cadre législatif propre. Toutes les administrations aéroportuaires sauf trois ont été constituées sous le régime de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes.

Nous avons maintenant déterminé qu'il serait plus approprié pour les administrations aéroportuaires qui exploitent des aéroports loués d'importance nationale qu'elles soient constituées en vertu d'une loi qui leur est propre. Par conséquent, toutes les administrations aéroportuaires seront prorogées en vertu de la loi. Cela signifie que plutôt que d'avoir 21 énoncés d'intention différents, les administrations aéroportuaires auront un seul énoncé simplifié qui s'applique également à chacune d'elles. Au départ, ceci touchera 18 administrations aéroportuaires. Ceci pourra se faire simplement en modifiant leurs règlements administratifs afin de se conformer à la loi.

Les droits des administrations aéroportuaires seront préservés, et celles-ci seront prorogées en tant que sociétés sans but lucratif et sans capital-actions, qui ne sont pas des mandataires de l'État. Les administrations aéroportuaires auront le pouvoir d'exercer des activités définies comme étant essentielles et complémentaires à l'aéroport et de créer des filiales à l'intérieur de leurs limites d'investissement.

Le projet de loi C-27 va aussi établir le cadre d'un régime de gouvernance d'entreprise plus uniforme pour les administrations aéroportuaires en mettant à jour et en renforçant ce que nous avons à l'heure actuelle.

[Français]

Rien ne peut remplacer un solide régime de gouvernance et de transparence pour les aéroports d'importance nationale qui fournissent un service public essentiel. Le régime portera sur des éléments comme la structure des conseils d'administration, les compétences requises, les règles d'admissibilité des administrateurs et les règles en matière de conflits d'intérêts.

Initiatives ministérielles

Toutes les administrations aéroportuaires seront soumises aux mêmes exigences concernant la composition des conseils d'administration, avec la possibilité de choisir des administrateurs en fonction de la dynamique locale de la région où l'aéroport est situé.

[Traduction]

Le projet de loi indique les types d'organisations pouvant devenir des organismes de sélection, qui nomment ou qui proposent des administrateurs, de même que les processus régissant la mise en candidature et la nomination des administrateurs. Ces organismes comprennent le gouvernement fédéral, les provinces, les autorités régionales et les municipalités, et cinq catégories d'organismes non gouvernementaux, dont l'association des transporteurs aériens. Ce régime uniforme, mais tout de même souple, est conçu de façon à ce que une organisation ne puisse pas, à elle seule, contrôler le conseil d'administration et que le conseil soit composé des personnes possédant les compétences nécessaires.

Le projet de loi décrit en détail les obligations du conseil d'administration et impose la mise sur pied d'un comité de gouvernance et d'un comité de vérification. De plus, le projet de loi prévoit des règles concernant la sélection du vérificateur et la durée de son mandat, les appels d'offres publics et la consultation obligatoire des transporteurs aériens et de la collectivité. De plus, les obligations des autorités aéroportuaires relativement au respect de la Loi sur les langues officielles ont été transférées intégralement.

• (1655)

[Français]

Nous croyons qu'avec ce projet de loi, nous avons trouvé un équilibre entre les libertés dont jouissent les administrations aéroportuaires et la nécessité d'avoir une responsabilité accrue. Nous pensons aussi avoir trouvé un juste milieu entre le souhait des transporteurs aériens d'avoir leur mot à dire dans les décisions des administrations et l'indépendance de celles-ci.

[Traduction]

Le projet de loi contient des dispositions visant à favoriser la concurrence, afin d'aider les transporteurs aériens et les aéroports quand vient le temps de prendre des décisions concernant l'accès aux installations aéroportuaires essentielles, comme les créneaux, portes d'embarquement, passerelles de chargement et autres installations semblables. Nous croyons que ces mesures contribueront à assurer la viabilité des transporteurs aériens. Les relations qu'il peut y avoir entre les collectivités et leur aéroport sont définies plus clairement.

Une bonne partie de ces obligations fait déjà partie, sous une forme ou une autre, de nos baux avec les administrations aéroportuaires, mais nous avons néanmoins offert à tous les aéroports qui en font la demande de les conseiller quant à la manière de se conformer à la loi. Il convient de mentionner que certaines administrations aéroportuaires ont déjà commencé à mettre en place des mesures de transition afin de se conformer à la loi plus rapidement.

Ce projet de loi est une mesure législative très importante, et je sais que les députés l'attendaient depuis longtemps. Le ministre des Transports a hâte de suivre le débat sur son contenu et d'en discuter les détails en comité.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole sur le projet de loi C-27. J'ai écouté attentivement les propos du secrétaire parlementaire du ministre et je les commenterai probablement si j'en ai le temps.

Avec un projet de loi comme celui-là, il faut commencer par le pire. Une des pires lacunes du projet de loi, c'est que les pouvoirs du ministre ne sont assujettis à aucun examen ni appel. Le ministre s'accorde des pouvoirs terrifiants dans ce projet de loi.

Imaginons seulement ce que cela donnerait dans d'autres domaines. Imaginons, par exemple, que l'ancien ministre des Finances propose de supprimer des échappatoires fiscales dans tous les pays où des entreprises canadiennes bénéficient d'importants avantages fiscaux, sauf aux Bermudes où, comme par hasard, tous les navires de son entreprise privée sont immatriculés, et que cela soit sans examen ni appel.

Imaginons que l'ancien ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux décide d'accorder des contrats sans appel d'offres à des amis et des contributeurs politiques, de se lancer dans un grand programme de commandites et de payer les gens, qu'ils accomplissent ou non le travail.

Ou peut-être que l'ancienne ministre de la Justice présentera un projet de loi comme le C-68 en nous promettant que cela coûtera 2 millions de dollars et, lorsque le coût atteindra 1 milliard de dollars, nous dira que ce n'est pas grave, qu'il ne faut rien y changer et qu'il ne faut surtout pas tolérer le moindre appel.

Compte tenu des erreurs que le gouvernement libéral et ses divers ministres ont commises jusqu'à maintenant, l'idée même qu'on puisse conférer à un ministre libéral le pouvoir de prendre des décisions sans examen ni appel est absolument absurde, et pourtant, c'est exactement ce que prévoit le projet de loi C-27.

Je vais maintenant examiner quelques points particuliers. L'un d'eux a trait aux directeurs de l'administration aéroportuaire. Celle-ci peut compter jusqu'à 15 directeurs, et il est bien possible que pas un seul d'entre eux ne représente les compagnies aériennes. Le conseil d'administration d'un aéroport doit comprendre à tout le moins deux représentants du gouvernement fédéral, et nous avons remarqué que le gouvernement s'assure toujours d'être représenté. La composition minimale est de deux représentants du fédéral, d'un représentant du provincial, de trois à cinq représentants de l'administration municipale et de trois à cinq représentants également de deux des cinq groupes mentionnés ci-après. L'un d'eux est évidemment l'association des transporteurs aériens intérieurs, mais on n'est pas tenu d'y recruter un directeur. Les autres sont les organismes à vocation économique, les associations provinciales d'avocats, d'ingénieurs ou de comptables, les organismes communautaires et les organisations syndicales. On choisit donc trois à cinq directeurs parmi tous ces groupes. Il est bien possible que, dans certains cas, pas un seul représentant des compagnies aériennes ne siège au conseil d'administration.

Il ne faut pas oublier que les administrations aéroportuaires, lesquelles sont établies par le gouvernement, comme l'a signalé le secrétaire parlementaire, sont des organismes à but non lucratif. Ce même gouvernement a créé Nav Canada, organisme dirigé par 15 directeurs, dont quatre proviennent des compagnies aériennes et un du secteur général de l'aviation. Le gouvernement a fourni l'assurance absolue que cinq des quinze directeurs de Nav Canada, soit un tiers du conseil d'administration, viendront de l'industrie de l'aviation, mais il se peut fort bien que pas un seul représentant des compagnies aériennes, qui sont pourtant intéressées au premier chef, ne siège au conseil d'administration de nos aéroports nationaux. Bien que l'industrie de l'aviation constitue le premier client payant des aéroports, ce projet de loi ne garantit pas la présence d'un seul de ses représentants au sein du conseil d'administration des aéroports.

Initiatives ministérielles

• (1700)

Les lignes aériennes doivent être en mesure d'influencer l'architecture des aéroports afin que des plans économiques aident à réduire les coûts. Nous pouvons imaginer la construction d'un édifice très élaboré et très luxueux, truffé d'espaces perdus, de curiosités architecturales flamboyantes et de meubles très chers qui n'ont aucun lien avec les fonctions de l'aéroport. Nous ne voulons pas d'une prolifération de boîtes hideuses d'un bout à l'autre du pays. Nous voulons des édifices dans lesquels il fait bon être, qui assurent l'écoulement du trafic et tout le reste, mais nous savons tous qu'il y a des gens qui ont tendance à se laisser emporter. Comme le consommateur principal ne fait probablement pas partie du conseil d'administration, rien n'empêche les administrations aéroportuaires de dire: «Nous pouvons imposer à peu près tous les frais que nous voulons, ajouter des taxes d'amélioration de l'aéroport et construire quelque chose de très luxueux. Ce serait un monument à notre travail et à notre conseil que de nous doter d'un aéroport si grandiose.»

Nous aimons les belles choses, mais nous aimons aussi que l'industrie du transport aérien soit fonctionnelle et rentable, particulièrement ces jours-ci. Il se trouve que l'industrie du transport aérien a énormément de mal à garder la tête hors de l'eau et que la dernière chose que nous devrions faire, c'est de proposer un projet de loi qui ajouterait à ses coûts plutôt que de l'aider à trouver des moyens de les restreindre.

De même, il faudrait restreindre les loyers que le gouvernement fédéral impose aux aéroports. Auparavant, le gouvernement fédéral perdait des centaines de millions de dollars chaque année en opérations aéroportuaires. Dorénavant, il prélève des centaines de millions de dollars et ne dépense rien pour les améliorations qui sont apportées aux aéroports. Quelle bonne affaire pour lui! Auparavant, le gouvernement imposait des redevances d'atterrissage et divers frais aux lignes aériennes. Il perdait beaucoup d'argent, mais devait tout de même maintenir l'aéroport en activité et y apporter les améliorations nécessaires.

J'ai travaillé pendant de nombreuses années dans l'industrie de l'aviation et j'ai pu constater le piètre état de nombre de ces aéroports. En fait, même à l'heure actuelle, certains d'entre eux sont encore en train d'essayer de rattraper le temps perdu à cause de la négligence du gouvernement. Nous en avons un exemple frappant ici même à Ottawa, où l'aéroport est absolument inadéquat. Néanmoins, lorsqu'on s'en approche en voiture, on peut apercevoir, sur la droite, un nouvel édifice en construction. Cette nouvelle installation sera ouverte au printemps prochain, plus tôt que prévu initialement. C'est l'Administration aéroportuaire d'Ottawa qui assume les frais de la construction, qui, de ce fait, ne coûte rien au gouvernement fédéral. Nous utilisons encore un aéroport tout à fait inadéquat, alors que l'administration aéroportuaire érige un nouvel édifice. À toutes fins pratiques, le gouvernement saigne à blanc ces administrations et tire maintenant des profits astronomiques de ces entreprises, si on peut les appeler ainsi, alors que celles-ci constituaient auparavant un élément déficitaire.

Les hausses de loyer imposées par le gouvernement sont exorbitantes, compte tenu du niveau des loyers au moment du transfert de la gestion des aéroports du gouvernement aux administrations aéroportuaires et du niveau auquel ils ont été portés depuis. Par exemple, quand l'administration aéroportuaire de Winnipeg a assumé officiellement la gestion de l'aéroport de Winnipeg en 1997, le loyer s'élevait à 900 000 \$ par année. C'est beaucoup d'argent. En fait, il s'agit essentiellement d'un million de dollars par année. Depuis lors, l'administration aéroportuaire de Winnipeg a apporté de nombreuses améliorations à l'aéroport, dont

aucune n'a été financée par le gouvernement fédéral. Elle a apporté ces améliorations avec les recettes tirées de l'exploitation de l'aéroport. Le loyer perçu par le gouvernement fédéral passera de 900 000 \$ en 1997 à 7 millions de dollars en 2007. Il n'est pas étonnant que l'industrie soit en difficulté. Cela donne un nouveau sens à la mission du gouvernement qui consiste à venir en aide aux entreprises. Avec ce genre d'aide, on s'étonne qu'il y ait encore une industrie du transport aérien.

Les aéroports nationaux ne sont pas les seuls organismes à être touchés par les mauvaises décisions du gouvernement. Quand le gouvernement, ainsi que l'a dit le secrétaire parlementaire, s'est lancé dans l'élaboration d'un nouveau programme concernant les aéroports nationaux, il a décidé de se défaire aussi de tous les autres aéroports du pays, soit de tous les aéroports desservant de moins grandes populations et des aéroports communautaires. Le gouvernement a cédé ces aéroports aux municipalités, dont une bonne partie n'en voulaient pas. Les municipalités en cause ne voulaient pas gérer des aéroports, estimant avoir déjà suffisamment de responsabilités. Dans ma ville, l'aéroport de Castlegar avait coutume de perdre un demi-million de dollars par année lorsqu'il était géré par Transports Canada. En cédant cet aéroport, le gouvernement disait à la population de Castlegar, qui ne compte que quelque 7 000 âmes: «Il vaut mieux que vous assumiez la gestion de l'aéroport parce que si vous ne le faites pas, personne ne le fera, et nous concluons que personne n'en veut et nous le fermerons.» C'est tout un fardeau à imposer à une population de 7 000 âmes.

• (1705)

Lorsque le gouvernement a demandé à Castlegar de prendre la relève, il a dit que la ville pourrait adopter des mesures qui lui permettraient d'être efficace et, faut-il l'espérer, d'éliminer une partie de ce déficit. En effet, il allait de soi qu'ajouter à une si petite collectivité des coûts d'un demi-million de dollars par année aurait un effet tout à fait dévastateur. Castlegar a été autorisée à imposer des frais d'améliorations aéroportuaires. Le secrétaire parlementaire a déclaré que le ministre était très généreux, qu'il permettrait à la ville de continuer à les percevoir pour couvrir les coûts d'exploitation. C'est une bonne chose car, sinon, la ville ne pourrait exploiter cet aéroport.

Une autre chose a été faite. Au moment où la ville de Castlegar a pris en main l'exploitation de son aéroport, ce dernier comprenait un service des incendies doté de la totalité du personnel, des véhicules et des installations voulues. Ces effectifs étaient bien entraînés et fort consciencieux, et je veux que cela soit clair pour tous. Je ne laisse aucunement entendre que les pompiers des aéroports ne sont pas des personnes consciencieuses, fortement motivées et bien entraînées. Toutefois, dans bon nombre de ces aéroports, ils sont largement inutiles. J'ai travaillé directement dans les aéroports pendant 22 ans. Au cours de cette période, je n'ai jamais vu un pompier sauver une vie, non pas parce que les pompiers ne sont pas bien formés ou fort motivés, mais bien parce que l'occasion ne s'est jamais présentée.

Initiatives ministérielles

Premièrement, pour exprimer les choses concrètement, si l'on veut décrire la situation avec réalisme, l'aéronef, si c'est bien ce dont nous parlons, doit être en situation d'urgence à l'aéroport. Si l'urgence survient pendant que l'appareil est en vol et hors des limites de l'aéroport, la présence d'un service des incendies à l'aéroport est inutile. Deuxièmement, précision horrible mais néanmoins exacte, il faut des survivants. En l'absence de survivants, tout cet exercice est également inutile. Troisièmement, en ce qui concerne le temps d'intervention, il faut que l'accident soit subit. Si un aéronef éprouve des difficultés et se présente à l'atterrissage, les membres d'équipage veulent que vous soyez sur place. Ils n'attendent pas d'être rendus à l'aéroport pour vous le dire; ils communiqueront leur situation à l'avance par radio. Les pompiers n'ont donc pas nécessairement à se trouver à l'aéroport. Ils peuvent venir d'un endroit situé à une certaine distance.

Le gouvernement fédéral a dit: «Nous savons que l'exploitation d'un aéroport comme celui de Castlegar entraîne de nombreux coûts. Nous savons que nous avons perdu beaucoup d'argent. Nous savons aussi qu'il faut assurer un certain niveau de protection du public. C'est raisonnable.» Il a ajouté: «Les pompiers n'ont pas nécessairement à être situés à l'aéroport si vous pouvez faire la preuve que vous serez en mesure de faire venir ces pompiers d'un autre endroit dans un délai d'intervention acceptable.»

C'est exactement ce que Castlegar et d'autres aéroports ont fait. Ils ont dit «Voici notre plan, voici la configuration des lieux, voici la distance, voici le personnel dont nous disposons et voici le temps de réponse prévu. Tout a été démontré. Nous pouvons le faire. Voici notre plan et il contient tous les détails pertinents». Le gouvernement fédéral a dit «Nous acceptons votre plan. Acceptez-vous maintenant la gestion de l'aéroport, compte tenu de cette condition et de toutes les autres sur lesquelles nous nous sommes entendus? Et la ville de Castlegar et bon nombre d'autres, plus de 70 autres en fait, ont dit «Oui, nous acceptons».

Une fois que ces petites collectivités ont accepté la gestion de ces aéroports, le gouvernement fédéral est revenu avec l'article 308 du Règlement de l'aviation canadien, qui pourrait maintenant accroître les responsabilités de bon nombre de ces petites collectivités qui gèrent ces aéroports. Elles ont en fait débarrassé le gouvernement fédéral de ces coûteuses opérations. Elles se sont entendues avec le gouvernement fédéral avant d'accepter de s'en occuper et le gouvernement leur a dit «Vous n'êtes pas obligés de garder les pompiers. Nous sommes d'accord avec votre proposition. Ce n'est pas dangereux.» Et maintenant, le gouvernement dit «Nous avons changé d'idée. Merci d'avoir accepté de vous charger de l'aéroport. Merci de nous avoir soulagés de ce gobe-sous et d'avoir trouvé des façons meilleures et plus efficaces de les gérer que celles que nous utilisions. Nous allons maintenant vous obliger à ramener les pompiers à l'aéroport.»

• (1710)

Pour de petits aéroports comme celui de Castlegar, ou même de plus petites collectivités, c'est une dépense énorme qui incombe à une population de 7 000 personnes. Dans certains cas, la population est plus importante. C'est tout à fait irresponsable de la part du gouvernement. Toutefois, le ministre veut que nous considérions ce projet de loi comme une mesure positive alors qu'il est même loin de se pencher sur des questions de ce genre.

J'aimerais dire quelques mots sur certaines des choses auxquelles le gouvernement participe et dont le projet de loi ne parle pas, des projets qui pourraient permettre au gouvernement d'économiser de l'argent. C'est comme l'exemple que je donnais sur les aéroports des petites collectivités où le gouvernement agissait de façon si peu

efficace qu'il a perdu une fortune. Nous devrions nous pencher sur les dossiers dont il est toujours responsable et dont il s'occupe toujours ou dont il s'est attribué la responsabilité pour nous assurer que ces opérations sont rentables.

Je parle maintenant de la sécurité aux aéroports de façon générale. Je voudrais vous donner deux ou trois exemples qui montrent vraiment que la sécurité aux aéroports est dans une certaine mesure un mythe. Ce n'est rien de plus qu'une façade pour donner l'impression aux gens qu'ils sont en sécurité. Ce sont des mesures qui empêchent une personne honnête de faire accidentellement quelque chose de répréhensible, comme embarquer avec un petit couteau de poche qu'elle ne se rappelait pas avoir laissé dans sa serviette. On l'empêche ainsi de commettre une erreur. Par contre, on n'empêche pas une personne qui entend embarquer avec une arme ou une autre d'arme qui pourrait être utilisée contre d'autres personnes à bord d'un avion.

Permettez-moi de vous donner un exemple de cela relativement à la sécurité à la Chambre des communes après le 11 septembre. Vous avez noté, sans aucun doute, monsieur le Président, le grand nombre d'agents de la GRC à l'entrée de la route conduisant à la Chambre des communes à côté de l'édifice de la Confédération. La moitié du stationnement qui était là a disparu. On retrouve maintenant une grosse maison-remorque. Il y a là une grosse station d'inspection couverte. À n'importe quel moment, il y a autant d'agents et de véhicules de la GRC à cet endroit que la plupart des détachements de ma circonscription en ont.

Quel est leur objectif? Il s'agit d'inspecter les véhicules qui entrent sur la colline. Les agents les arrêtent. Ils vérifient qui conduit. Ils vérifient où les gens s'en vont et pourquoi ils se rendent là. Ils peuvent même regarder dans le coffre ou sous le capot. Ils ont de beaux miroirs spécialement conçus qu'ils glissent sous l'auto pour voir si on y retrouve quoi que ce soit.

Une fois, j'ai demandé à un agent de la GRC pourquoi ils faisaient cela et quel était l'objectif visé. L'agent m'a répondu qu'il s'agissait de s'assurer que personne ne fasse entrer au Parlement une chose qui n'était pas permise et pourrait être dangereuse et être utilisée à des fins destructrices. On voulait empêcher les terroristes de faire entrer clandestinement des explosifs sur la colline.

Les agents de la GRC arrêtent ces automobiles, ouvrent leurs capots et leurs coffres et passent de petits miroirs sous les véhicules. Ils font peut-être tomber de l'eau sur ces miroirs. Tout à côté de cette station, des gens de la rue venant d'on ne sait où, habillés un peu n'importe comment, sans avoir à passer par le contrôle de sécurité et sans avoir de liens quelconques avec la Chambre des communes pénètrent sur la colline avec des sacs à dos, des sacs à emplettes et de gros paquets. Ils entrent sur la colline non seulement à partir de l'édifice de la Confédération où on arrête les véhicules, mais à un certain nombre de points le long de Wellington. Ils entrent en marchant sur la colline. S'il s'agit d'empêcher l'entrée d'explosifs sur la colline et tout le reste, à quoi sert de regarder sous le capot de véhicules alors qu'il y a des gens que nous ne connaissons pas qui entrent sur la colline à pied avec des sacs à dos?

Je ne dis pas qu'il faut arrêter et fouiller tous les gens qui viennent sur la colline. Je montre l'absurdité qu'il y a à vérifier sous le capot des voitures pour voir s'il y a quelque chose d'attaché à un tuyau alors qu'on ne se soucie pas des gens, peu importe qui ils sont, qui viennent sur la colline avec des sacs à dos, des sacs à emplettes ou n'importe quel autre contenant pour apporter les objets qu'ils voudraient peut-être utiliser sur la colline. C'est tout à fait absurde.

Initiatives ministérielles

Ma circonscription compte 27 communautés, 18 conseils municipaux et deux districts régionaux. Elle mesure 27 000 kilomètres carrés. Nous avons 100 agents de la GRC dans ma circonscription. Nous avons quelques 100 agents de la GRC sur la colline, sans compter les agents de sécurité de la Chambre des communes.

● (1715)

Les agents de la GRC ne sont pas dans les édifices. Ils sont à l'extérieur en train de brandir ces stupides petits miroirs sous les voitures et de surveiller toutes les entrées, non pas pour les gens avec des sacs à dos et des sacs à emplettes, mais pour assurer que personne de louche ne pénètre sur la colline en voiture. Je leur ai signalé ce point un jour et ils m'ont dit que si ces gens tentaient d'entrer dans un immeuble, on fouillerait leur sac à dos et leur sac à emplettes. Pourquoi ne pas fouiller les véhicules qui entrent dans les édifices? C'est absurde.

Toutefois, si on s'inquiète du contenu des véhicules, alors pourquoi ne pas s'inquiéter qu'une demi-douzaine de personnes puissent venir déposer leurs gros sacs à dos ou n'importe quoi d'autre dans un véhicule vide qui a déjà passé le contrôle. Ces personnes sont dans le périmètre du Parlement et la voiture contient maintenant tout ce qu'on cherchait dans le coffre, sous le siège arrière ou n'importe où ailleurs. L'idée est absurde. C'est la même chose dans les aéroports: une sécurité de façade.

Il y a maintenant des couteaux de plastique à bord des avions. Il y a des couteaux de plastique, mais des assiettes en porcelaine, des verres en verre et des fourchettes en métal. Lorsque je voyage à bord d'un avion d'Air Canada, on me sert un repas. On me remet deux fourchettes en métal. Il y a un certain temps, il s'est produit un incident. Les plateaux sont un peu encombrés. Je travaillais lorsqu'on m'a apporté mon repas; j'ai donc rangé mon travail et j'ai mangé mon repas. Une des fourchettes a dû tomber de mon plateau et elle s'est retrouvée dans mon porte-documents, à mon insu. De retour à la maison, j'ai vidé mon porte-documents et j'ai découvert que j'avais en ma possession une des fourchettes. Comme je suis honnête, j'ai voulu remettre à Air Canada cette fourchette que je n'avais certainement pas l'intention de dérober.

Lorsque je me suis rendu à l'aéroport la fois suivante, j'ai apporté la fourchette avec moi. Au moment de subir le contrôle de sécurité de l'aéroport, j'ai placé tous mes objets métalliques, mon stylo, mon agenda électronique et mon téléphone cellulaire dans le petit panier. J'y ai aussi placé la fourchette, car je n'avais pas l'intention de l'apporter subrepticement à bord de l'avion. L'agent de sécurité l'a examinée et m'a dit que je ne pouvais l'apporter à bord. J'ai demandé pourquoi. J'ai demandé aux agents de sécurité où ils pensaient que j'avais obtenu cette fourchette assortie d'un logo d'Air Canada. Je leur ai dit qu'on m'en donnerait deux autres dès que je serais à bord de l'avion. Ils m'ont dit qu'ils savaient cela, que c'était ridicule, mais qu'il s'agissait là des règles à suivre. Ils m'ont confisqué la fourchette, et je suppose qu'elle n'a jamais été remise à Air Canada. On m'a empêché d'apporter à bord une fourchette métallique. Nous payons une fortune pour empêcher des gens d'apporter ce que le transporteur aérien leur remettra, de toute façon, une fois qu'ils seront à bord.

J'ai examiné attentivement la fourchette à cause des similitudes frappantes avec d'autres objets. Beaucoup de passagers ont peut-être vécu l'expérience d'être interceptés lors de l'embarquement parce qu'ils avaient en leur possession un coupe-ongles muni d'une lime à ongles. On leur laisse apporter le coupe-ongles mais à la condition de se débarrasser de la lime. J'avais un de ces coupe-ongles à la maison toujours muni de sa lime à ongles. En le comparant à la fourchette, je me suis rendu compte, à mon grand étonnement, que les dents de la

fourchette étaient plus longues que la lime qu'il faut jeter avant de monter dans l'avion.

On ne parle pas ici de Monsieur tout-le-monde. On ne parle pas d'un quelconque comptable ou enseignant qui prend l'avion en vue de commettre une bêtise. On parle de terroristes prêts à tout pour détourner un avion ou commettre un acte extrêmement dangereux. Croyez-vous qu'ils ont besoin d'une lime à ongles d'un pouce et demi vu l'entraînement que beaucoup d'entre eux ont reçu? Il suffit de placer l'extrémité où se trouve la gomme à effacer d'un crayon à mine ordinaire dans le creux de la main et le crayon entre le majeur et l'annulaire pour le transformer en arme plus dangereuse qu'un poignard. Pourtant, on ne confisque pas les crayons pour autant.

Il y a aussi la simple carte de crédit que l'on peut affûter pour la rendre aussi tranchante qu'un poignard. En parlant de poignard, on en trouve aujourd'hui qui sont fabriqués de matériaux divers, d'un plastique rigide, qu'il est possible d'attacher à la jambe pour passer au contrôle de sécurité sans déclencher l'alarme étant donné que ce n'est pas du métal. Il ne sera pas décelé par l'appareil de détection puisque les jambes ne sont pas passées aux rayons X. Il se retrouvera dans l'avion, entre les mains d'une personne qui a appris à s'en servir.

● (1720)

Voilà où nous en sommes, et on n'y changera rien. Il y a des moyens tout à fait différents de faire face à la situation. On a proposé de nombreuses solutions, dont une qui n'est pas politiquement correcte, mais néanmoins efficace. Le profilage est très critiqué, mais il est efficace. Les Israéliens ont subi un détournement d'avion. Bien qu'ils soient une cible, ils n'ont subi qu'un détournement d'avion. Ils ont recours au profilage, et ce moyen s'est révélé très efficace.

Les couteaux à tapis qui ont été apportés à bord de l'avion ne l'ont pas été de façon furtive. Leur présence à bord était permise. Elle ne l'est plus aujourd'hui, mais les passagers peuvent encore apporter des crayons et des cartes de crédit. Le personnel des transporteurs aériens distribue encore des fourchettes de métal et des verres en verre à bord des avions. On y trouve aussi des bouteilles de vin, des bouteilles de spiritueux et autres choses semblables. Même un lacet peut se révéler une arme mortelle aux mains d'une personne ayant subi une formation spéciale. Nous devons faire preuve de réalisme au sujet de l'efficacité des sommes colossales que nous dépensons.

Je reviens à l'exemple de Castlegar, pour illustrer de façon un peu plus précise comment on peut économiser de l'argent dans un bon nombre de ces aéroports.

Voyons tout d'abord les grands aéroports. Ils appliquent aujourd'hui ce que le gouvernement appelle une sécurité accrue. On a recruté du personnel et amélioré la formation. Des machines à rayons-x plus grosses et plus puissantes sont mises en place et il est même question d'avoir recours à la scanographie. On trouve également dans ces aéroports des détecteurs d'explosifs et divers autres dispositifs. Ces mesures sont censées être très efficaces.

Puis il y a les petites communautés comme Cranbrook, Castlegar et Penticton, dans ma région. Ces aéroports ne sont même pas dotés de machines à rayons-x élémentaires. Le personnel, qui est très consciencieux, vérifie les bagages à main et fait passer les passagers devant un détecteur de métaux. Malgré toute la formation qu'a reçue le personnel, il est incroyablement facile, pour qui le veut, de dissimuler des objets. Il est de toute évidence plus facile de faire entrer des choses dans ces aéroports que dans les grands aéroports où on utilise la scanographie.

Initiatives ministérielles

Toutefois, une fois franchis les dispositifs de sécurité, les passagers se retrouvent à bord de l'avion et peuvent ainsi éviter les mesures de sécurité améliorées des grands aéroports. Tout l'argent qui est dépensé dans la sécurité des grands aéroports l'est donc en pure perte.

Comment le gouvernement peut-il économiser de l'argent? Des localités comme Castlegar, Cranbrook et Penticton bénéficient du service des Dash 8. N'importe qui peut nolisier un Dash 8. Ce n'est pas la mer à boire. On ne se sert même pas de l'aérogare. Il suffit d'embarquer et de partir pour la destination choisie par le client. On n'a pas à se faire du souci si l'on veut embarquer à bord d'un Dash 8 pour le détourner. Il suffit de nolisier l'appareil et de l'emmener où l'on veut.

Le gouvernement devrait chercher un moyen de mettre fin aux contrôles de sécurité dans les petites aérogares qui ne font appel qu'à des biturbines. Il devrait permettre aux passagers d'embarquer sans les soumettre à des contrôles de sécurité dans ces aéroports. À l'arrivée dans des agglomérations comme Vancouver, Calgary ou d'autres villes, les passagers devraient être débarqués dans l'aérogare principale et ils n'auront pas ainsi accès à la partie sécurisée. S'il ne s'agit que d'un vol d'affaires entre Castlegar et Vancouver, ils feront leur chemin sans embêtement et sans qu'il en coûte aux contribuables. S'ils doivent changer d'avion ou prendre une correspondance pour une destination outremer, ils devront alors se soumettre à des contrôles de sécurité plus serrés. Cela au moins m'apparaît logique.

Cela demeure essentiellement inefficace pour quiconque est suffisamment déterminé, mais au moins cette démarche est conditionnée par une certaine logique et nous permet d'éliminer le coût des contrôles de sécurité dans de nombreux aéroports où ces dépenses ne sont nullement justifiées. Un vieux dicton dit qu'une chaîne n'est pas plus forte que le plus faible de ses maillons. C'est un gaspillage phénoménal de l'argent des contribuables que d'installer un scanner à Vancouver et un scanner à Castlegar et de scanner les passagers à Vancouver et encore à Castlegar.

• (1725)

L'article 116 exige que toutes les administrations aéroportuaires exhibent bien en vue le drapeau national du Canada dans les aérogares et autres lieux de l'aéroport auxquels le public a accès. Comme tout le monde, j'aime bien voir le drapeau canadien. C'est dans les aérogares que les voyageurs arrivent au Canada. Le ministre a déclaré qu'il devrait en être ainsi dans tous les aéroports internationaux au Canada. Je crois que cette pratique a vraisemblablement déjà cours. Toutefois, si le gouvernement veut l'officialiser, il va nettement trop loin avec ce projet de loi. En outre, cette mesure législative exige que soient posés bien en vue à l'entrée de l'aéroport et des aérogares, des panneaux indiquant que celui-ci appartient au gouvernement du Canada.

La seule raison de procéder ainsi serait pour faire croire aux travailleurs que le nouvel aéroport, réalisé grâce aux frais d'amélioration aéroportuaires, est en quelque sorte une réalisation du gouvernement. Au mieux c'est une tromperie et au pire, une déclaration frauduleuse.

Disons par exemple que nous sommes propriétaires d'une entreprise et que nous louons un immeuble auquel nous apportons toutes sortes d'améliorations parce que nos activités sont en expansion. Pourquoi songerions-nous un seul instant à mettre des panneaux pour dire que toutes ces magnifiques réalisations appartiennent à quelqu'un d'autre? Cela ne tient pas debout.

Pourquoi les administrations aéroportuaires voudraient-elles afficher de grands panneaux pour faire savoir que les immeubles

qu'elles louent appartiennent au gouvernement du Canada, notamment le nouveau terminal qui sera inauguré au printemps prochain à Ottawa et pour lequel le gouvernement fédéral n'a pas versé un cent? Oui, ce terminal appartient bien au gouvernement fédéral, et quelle bonne affaire il a faite puisque cela ne lui a absolument rien coûté. En fait, une énorme somme d'argent a été perçue auprès des contribuables pour la construction de ce nouveau terminal.

L'article 57 limite l'engagement financier de l'administration aéroportuaire dans d'autres personnes morales jusqu'à concurrence de 2 p. 100 de ses produits d'exploitation bruts annuels. Or, cette mesure anéantirait les services aéroportuaires très rentables de l'aéroport international de Vancouver en restreignant considérablement la capacité de financer des projets dans des endroits comme au Chili, en Jamaïque et à Hamilton. Cette administration sans but lucratif utilise les profits engendrés par ces projets pour réduire les frais de fonctionnement de l'aéroport.

L'administration aéroportuaire est constituée de gens d'affaires et le gouvernement est bien la dernière instance au pays qui doit donner des directives et des conseils au secteur privé pour lui indiquer comment réaliser des profits.

Revenant à l'exemple d'Edmonton, voici un autre aéroport qui, comme tous les autres, était déficitaire lorsqu'il était géré par le gouvernement fédéral. Les autorités aéroportuaires de Winnipeg ont apporté un très grand nombre d'améliorations à l'aéroport sans que le gouvernement ne débourse un seul cent. Pour toute récompense, elles ont été frappées, d'abord, par un loyer de 900 000 \$ par année, puis, comme si cela ne suffisait pas, par des hausses successives depuis 1997 qui auront pour effet de porter le loyer à 7 millions de dollars en 2007.

Autre fait important à signaler, on ne trouve pas dans le projet de loi de règles concernant les droits d'amélioration aéroportuaires perçus par les transporteurs aériens au nom des aéroports. Cela est curieux, compte tenu que le gouvernement a déjà reconnu le besoin de préserver ses recettes tirées des droits relatifs à la sécurité des voyageurs, qui sont actuellement perçus par les transporteurs aériens. Ceux-ci sont tenus de garder ces fonds dans des comptes en fiducie distincts des recettes générales.

Tous les fonds perçus par les transporteurs aériens devraient être gardés dans des fonds en fiducie. Ils ne devraient pas être ajoutés aux autres recettes des transporteurs aériens et servir à d'autres dépenses. Si ces droits sont perçus par les transporteurs aériens au nom d'un autre organisme, ils devraient être gardés dans un compte distinct.

Depuis le 4 avril, Air Canada qui, comme chacun sait, est aux prises avec de graves difficultés ces jours-ci, doit aux plus grands aéroports du Canada plusieurs millions de dollars en droits perçus pour les améliorations aéroportuaires. Ces fonds sont maintenant gelés, Air Canada s'étant prévaluée de la protection de la loi de la faillite.

Quand il s'agit de petits aéroports, comme l'aéroport de Castlegar, dans ma ville, il suffit de bien peu de chose pour qu'ils se retrouvent en difficulté s'ils sont soudainement privés du paiement de ces droits sur lesquels ils comptaient.

Initiatives ministérielles

• (1730)

Je voudrais expliquer de façon générale que le projet de loi comprend trop d'erreurs et d'omissions pour ceux qui s'intéressent au secteur de l'aviation. Dans un projet de loi, il y a toujours quelques détails qui ne plaisent pas ou quelques éléments qui manquent. C'est le cas du projet de loi C-27. La très grande majorité des éléments du projet de loi ne devraient pas s'y trouver ou ils devraient au moins être modifiés. Si le gouvernement était vraiment responsable, beaucoup de choses s'y trouveraient, mais, malheureusement, elles n'y sont pas. Les comités devraient avoir pour tâche de peaufiner les projets de loi, non de faire des révisions en profondeur.

Je voudrais revenir sur quelques détails de l'intervention du secrétaire parlementaire. Selon lui, le gouvernement poursuit sur la lancée du programme aéroportuaire de 1994, et il s'agit d'une nouvelle politique sur les aéroports internationaux qui s'appuie sur ce programme antérieur et fait très bien les choses. On serait porté à penser que, lorsqu'on met neuf ans à élaborer quelque chose, ce doit être bien mieux que ce que le gouvernement propose. Il y a tellement de problèmes dans le projet de loi que c'en est absolument absurde.

Le secrétaire parlementaire a parlé d'exercer une surveillance, de promouvoir une bonne politique d'entreprise, mais le gouvernement n'a pas a moindre idée de ce que c'est. Tout ce qu'il fait est entaché de corruption, comme nous l'avons vu avec l'ancien ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ou d'une irresponsabilité financière absolue, comme nous l'avons vu avec l'ancien ministre de la Justice, qui a proposé au Parlement un projet de loi qui, d'après lui, devait coûter 2 millions de dollars et dont le coût s'élève maintenant à 1 milliard. Pendant tout ce temps, le gouvernement était au courant de ces terribles dépassements de coûts, et il les a dissimulés. Voilà l'organisation qui prétend exercer une surveillance et promouvoir une bonne politique d'entreprise dans le secteur privé, dans les administrations aéroportuaires sans but lucratif. On nage en pleine absurdité.

Le secrétaire parlementaire a aussi parlé d'une transparence accrue et de la communication au public. Pourquoi le gouvernement ne commence-t-il pas à aller dans ce sens? Il est curieux d'entendre le gouvernement dire qu'il doit surveiller cette organisation afin d'assurer qu'elle rend des comptes, que ses activités sont parfaitement transparentes et qu'elle tient des réunions publiques permettant au public de voir exactement ce qui se passe. Où en était cette idée lorsque le gouvernement a accumulé une facture d'un milliard de dollars pour le projet de loi C-68, Loi sur l'enregistrement des armes à feu, dont on estimait les coûts à 2 millions de dollars? Pourquoi le gouvernement ne commence-t-il pas avec ce type de politiques, de manière à ce que nous puissions voir s'il est assez digne de foi pour parler de la responsabilité des autres?

J'aborderai maintenant la question des frais d'améliorations aéroportuaires. Le gouvernement veut tenir des consultations obligatoires avec les utilisateurs et s'assurer que personne n'est surfaturé. Là encore je rappelle aux députés l'exemple de l'aéroport de Winnipeg où les frais annuels de 900 000 \$, près d'un million de dollars, au début, destinés à un aéroport non rentable, atteindront 7 millions de dollars en 2007, alors que les autorités aéroportuaires continuent de bâtir cet aéroport et de le mettre dans un meilleur état qu'il n'était lorsque le ministère des Transports l'a cédé.

Le projet de loi traite aussi des appels d'offres.

Mon temps est presque écoulé, si bien que je conclurai en disant que je m'inquiète que le gouvernement n'ait pris en compte aucune des recommandations du comité relativement aux frais de sécurité, aux loyers dans les aéroports et aux réductions des taxes sur le

carburant d'aviation. Je propose donc que la motion soit modifiée par le remplacement de tous les mots suivant «que» par «cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-27, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois, puisque ce projet de loi ne donne pas suite aux recommandations du premier rapport du Comité permanent des transports portant sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, déposé le 12 décembre 2002».

• (1735)

Le vice-président: Pendant que la présidence se penche sur la question, nous reprenons le débat.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-27 qui s'intitule Loi concernant les administrations aéroportuaires et les autres exploitants d'aéroports et modifiant certaines autres lois.

À titre de député de Argenteuil—Papineau—Mirabel et aussi en tant que critique dans le dossier des transports, j'ai eu la chance d'examiner ces lois qui régissent les administrations aéroportuaires. Pourquoi? Parce qu'évidemment, l'aéroport de Mirabel est géré par une administration aéroportuaire qui s'appelle ADM, Aéroports de Montréal.

Évidemment, quand on voit un projet de loi présenté par le ministre, par d'autres représentants du Parti libéral comme étant un outil de transparence, c'est toujours avec une certaine ouverture d'esprit qu'on regarde ces belles initiatives.

À Mirabel, nous avons une expérience de transparence avec ADM. Pour tous les journalistes, les Québécoises et les Québécois qui ont suivi la saga de l'aéroport de Mirabel, ce n'était surtout pas par souci de transparence qu'opérait Aéroports de Montréal.

Parfois, nous pouvons être très agressifs dans nos propos parce que nous sommes frustrés par des situations. Je vais essayer de faire comprendre la position des citoyens des Basses-Laurentides face à ce qu'aurait été le plus bel espoir de développement de toute cette région du Québec.

En 1966, quand le gouvernement fédéral a décidé de voir au remplacement de l'aéroport de Dorval, qui était un aéroport construit en 1941, on voulait véritablement remettre le Québec sur la carte. Souvenez-vous qu'à l'époque, la seule porte d'entrée internationale du Canada, c'était Montréal. Un aéroport tout neuf qu'on voulait construire, c'est évidemment un grand souci d'ouverture.

Ce n'était pas n'importe quel type d'aéroport, il faut le comprendre. À l'époque, on a exproprié 93 000 acres de terrain, soit 10 fois plus de superficie que le plus grand aéroport au monde. C'était 27 fois la superficie de l'aéroport de Dorval. Tel était l'objectif que visait le gouvernement fédéral de l'époque.

Depuis 1966, soit depuis quarante et quelques années, le Parti libéral a été au pouvoir pendant les deux tiers du temps. Évidemment, c'est le Parti libéral qui avait commencé ces réalisations, qui s'était fixé cela comme objectif. Par la suite, il y a eu certaines époques où les conservateurs étaient au pouvoir, mais finalement, cela fait partie de l'histoire du Parti libéral du Canada.

C'est un objectif très important de doter le Québec d'un super aéroport, le plus grand à travers le monde. Aujourd'hui, il faut être capable de réaliser quels étaient les objectifs de l'époque et quelle est la réalité d'aujourd'hui. Au moment où l'on se parle, l'aéroport de Mirabel comprend toujours 15 000 acres de terrain, ce qui est toujours quatre fois plus grand que la superficie de l'aéroport de Dorval.

Par contre, c'est un aéroport international qui n'a qu'une seule compagnie aérienne, soit Air Transat, qui est bien contente. Dans les Basses-Laurentides, nous sommes bien fiers qu'Air Transat soit encore à Mirabel. ADM a annoncé que dès l'automne 2003 ou au plus tard au printemps 2004, les vols internationaux ou les vols de passagers auront complètement disparu de l'aéroport de Mirabel.

Vous savez, c'est une dure réalité. On peut vivre des situations, on peut dire aujourd'hui qu'il y a eu le 11 septembre 2001, le SRAS qui affecte aujourd'hui certains aéroports, mais la décision d'ADM et du gouvernement fédéral est bien antérieure à tout ce que vit l'industrie et les problèmes que peuvent vivre les industries de l'aviation à travers le Canada.

Évidemment, cela nous fait parler et discuter de la façon dont fonctionnent les fameuses administrations aéroportuaires, mais nous le vivons très durement. Depuis 1988, on vit avec une organisation qu'on dit aujourd'hui être une corporation sans but lucratif. C'était d'abord la SOPRAM, qui a été créée en 1988 et qui a été remplacée en 1992 par Aéroports de Montréal, corporation que l'on connaît aujourd'hui et qui sera modifiée en tant qu'organisation avec ce nouveau projet de loi.

● (1740)

Des corporations sans but lucratif gèrent des équipements appartenant à la population québécoise et canadienne et gèrent aussi des fonds. Je m'aventurerai un peu dans le projet de loi pour vous faire comprendre comment on peut réussir à fermer un aéroport qui avait été inauguré en 1975, tout en investissant dans un autre aéroport, soit celui de Dorval. Au moment présent, plus de 800 millions de dollars provenant des contribuables ont été investis. On avait annoncé, lorsqu'on a commencé à faire des rénovations à l'aéroport de Dorval, que c'était pour coûter 200 millions de dollars au maximum. Croyez-le ou non, on en est à 800 millions de dollars aujourd'hui. Les estimés qu'on connaît au moment présent révèlent que pour pouvoir rénover Dorval adéquatement pour les années 2000, on devra investir encore 1,2 milliard de dollars dans cet aéroport et dans les installations routières qui les avoisinent. Ce seront deux milliards de dollars que le gouvernement fédéral aura réinvesti dans un aéroport qui aurait dû être remplacé dès 1966, alors qu'on jugeait que cet aéroport de Dorval et son équipement étaient désuets.

Cependant, aujourd'hui on rénove cet aéroport moyennant des contraintes. En effet, Dorval est un aéroport en plein centre urbain, avec des contraintes d'heures. En effet, les vols ne doivent pas dépasser 23 heures. Il y a donc des contraintes de temps. Quand l'aéroport de Mirabel sera fermé, ce sera le seul aéroport qui pourra recevoir des passagers dans la région du Montréal métropolitain. Cela occasionnera évidemment des contraintes aux compagnies aériennes.

C'est un choix. Quand on pose la question directement au ministre, à tous les représentants, aux députés libéraux du Québec: «On reviendra un jour à Mirabel; on y reviendra.» Pourquoi cela? Parce que l'aéroport de Mirabel est situé à l'extérieur. L'aménagement des pistes a été fait de façon à ne pas déranger les populations urbaines. C'est un aéroport des plus sécuritaires. Eu égard au 11 septembre 2001, on ne veut jamais plus revivre un écrasement d'avion en sol urbain. Ainsi, tout aurait dû être pris en compte, et surtout depuis le 11 septembre 2001, pour essayer de conserver l'aéroport de Mirabel. Au contraire, une opération de destruction s'est enclenchée en 1992—en fait depuis 1988—, mais plus spécifiquement depuis que le nouvel ADM a été créé. Cette opération de destruction se continuera évidemment, parce que les services aux

Initiatives ministérielles

passagers disparaîtront, comme je l'ai dit tout à l'heure, au plus tard en janvier 2004.

En outre, on nous dit toujours que c'est un aéroport international. Évidemment, vous savez que la population s'est révoltée. Non seulement il y a eu des rétrocessions de terres, mais des procédures ont été enclenchées par la ville de Mirabel et tous les intervenants socioéconomiques. Des millions de dollars ont été dépensés. Un jugement a été rendu disant que le bail a été respecté étant donné que l'obligation d'ADM était de maintenir un aéroport international.

L'article 6 de ce projet de loi qui est tout neuf et pas encore adopté nous dit:

La présente loi ne porte pas atteinte aux droits et obligations conférés au titre du bail d'un aéroport consenti à un exploitant d'aéroport par toute personne, notamment par sa Majesté du chef du Canada, dans sa version à l'entrée en vigueur du présent article, dans la mesure où ils sont compatibles avec celle-ci.

Cela veut dire que le bail a priorité sur le contenu de ce projet de loi. Évidemment, je veux bien être en accord avec le contenu du projet de loi, mais moi, je le vis à Mirabel. La situation se vit dans les Basses-Laurentides dans l'ouest du Québec. On a une administration aéroportuaire qui fera disparaître le transport de passagers, maintiendra qu'elle opère encore une administration de qualité internationale, et on aura un gouvernement et un ministre qui nous diront: «Oui, nous considérons que c'est un aéroport de type international.» Un aéroport de type international sans passagers, c'est très difficile à accepter.

Qu'est-ce qui se passera dans le milieu? Est-ce que des procédures judiciaires seront encore entreprises contre l'ADM pour l'obliger à respecter le bail? Tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas une volonté du gouvernement de mettre au pas ces organisations qui se disent sans but lucratif, cela ne fonctionnera pas.

Évidemment, il y a la grande défense du gouvernement. Je dis ceci pour le bénéfice des Québécoises et des Québécois qui nous écoutent; ainsi je vous ferai donc un résumé à savoir comment est composé le conseil d'administration aéroportuaire. Celui-ci est composé d'un nombre d'administrateurs compris entre 11 et 15, déterminé par les règlements administratifs.

● (1745)

Dans le cas de l'administration de l'aéroport de Montréal, ce sont 15 administrateurs qui sont nommés. Ce que dit le gouvernement, c'est que la gestion des aéroports est confiée au milieu. Parmi les 15 administrateurs nommés, seulement un administrateur est de la région des Basses-Laurentides et du secteur de Mirabel. Pour les 14 autres, 11 administrateurs proviennent de l'Île de Montréal, un de Laval et deux de la Rive-Sud.

Encore une fois, on nous dit que c'est le milieu qui gère. Évidemment, ce n'est pas géré par les intervenants du milieu du secteur de l'aéroport de Mirabel. Quand vient le temps de prendre les grandes décisions comme celles-là, il est bien évident que le consensus est très facile à faire autour de la table du conseil d'administration d'Aéroports de Montréal.

Ce projet de loi nous dit qu'il y aura plus de transparence, mais confirme quand même que ce sont des organismes indépendants qui gèrent les biens. Je vais même aller plus loin. On nous dit à l'article 45:

L'administration aéroportuaire n'est pas mandataire de Sa Majesté du Chef du Canada.

Initiatives ministérielles

Donc, ce ne sont pas seulement des organisations sans but lucratif qui gèrent les biens du gouvernement. Évidemment, les terrains et les bâtiments appartiennent au gouvernement fédéral. Ils nous appartiennent à nous tous car on paye tous un peu d'impôts dans ce pays. Donc, les biens sont gérés par des organismes indépendants qui, de plus, ne sont pas des mandataires de Sa Majesté du Chef du Canada.

Donc, pourquoi inclut-on une telle disposition? C'est pour que le ministre puisse répondre ceci à la Chambre aux questions que l'opposition pourrait lui poser sur les agissements des administrations aéroportuaires: «Ce n'est pas ma responsabilité. Ces gens-là n'ont pas à se rapporter au gouvernement fédéral.»

Nous avons vécu cela de façon terrible dans la région des Basses-Laurentides et dans le secteur de Mirabel. Nous allons le vivre encore. En effet, ADM aura son assemblée générale annuelle le 8 mai. D'après mes sources, j'ai la quasi certitude qu'ADM annoncera la fermeture complète de l'aérogare et voudra faire adopter par son conseil d'administration, jeudi prochain, une résolution demandant un appel d'offres international pour l'utilisation de l'aérogare, de l'hôtel, des bureaux administratifs, sans donner le droit de présenter une offre à quiconque voudrait exploiter un aéroport. C'est-à-dire qu'on veut absolument être capable de voir si on peut convertir l'aérogare, l'hôtel, les bureaux administratifs en toute autre chose qu'un aéroport. C'est la mission, tout en nous disant qu'ils respectent le bail et que cela demeurera un aéroport international, car il y a encore des opérations de cargo sur le site de l'aéroport de Mirabel.

Je ne sais pas comment les députés qui ont des aéroports internationaux sur leur territoire prendraient le fait qu'une administration aéroportuaire leur dise bien candidement qu'elle ne veut pas aller en appel d'offres international pour des opérations d'aviation, parce qu'elle aurait trop peur d'avoir des compétiteurs. Il y a des gens qui sont intéressés à opérer pour des fins d'aviation civile et de transport de passagers. Donc, ils ne veulent pas le gérer.

L'hôtel est fermé depuis l'été dernier. Il y a eu au moins six acheteurs potentiels et ADM a dit publiquement: «Nous opérons des aéroports, nous ne sommes pas des gestionnaires d'hôtels.» L'hôtel appartient au gouvernement fédéral. Dans le bail, il y a une clause qui dit qu'ils doivent utiliser les immeubles et les infrastructures pour les fins auxquelles ils leur avaient été confiés. C'est la clause du bail.

L'hôtel leur avait été confié pour être opéré. Aujourd'hui, ils peuvent transgresser le bail avec l'aval du ministre des Transports, qui a répondu en cette Chambre que c'était un organisme indépendant et qu'il pouvait faire ce qu'il voulait. Il faisait confiance à ADM parce qu'ADM a, de toute façon, l'obligation de maintenir un aéroport de calibre international.

Tous les intervenants qui connaissent le domaine de l'aviation nous prédisent que, d'ici trois ans, même le secteur du cargo quittera Mirabel. L'aéroport n'en sera plus un. Dans ce projet de loi, une fois que nous aurons concrétisé et donné tous les pouvoirs voulus à ADM pour atteindre ses fins, comment sera-t-on capables de sauver l'aéroport de Mirabel?

• (1750)

Ce sera impossible. Le gouvernement devra modifier le bail et permettre à ADM de fermer l'aéroport de Mirabel.

Évidemment, ce sera un débat. Comment le gouvernement fait-il cela? Il attend les élections et il le fait adopter dans la première année du nouveau mandat, de façon à ce que la population oublie. Il y a toujours une ritournelle dans les opérations gouvernementales. Lorsqu'on suit les opérations et que le gouvernement libéral contrôle très bien l'information, on sait très bien comment se comporte la

population. On sait que les moments importants sont avant les élections et un mois ou deux après. Ensuite, cela revient trois ans et demi ou quatre ans plus tard.

Quand on fait des sondages—et vous avez peut-être la chance d'en voir—, quand on sonde la population québécoise face à l'intérêt qu'elle porte envers les politiciens, on constate une différence très importante avec le reste du Canada, où les gouvernements centraux sont choisis par la population, alors que dans la province de Québec, c'est complètement le contraire. Les gouvernements locaux sont les plus choyés de la population du Québec. Cela est traditionnel et probablement historique. On pourrait toujours faire l'exégèse de ce qui s'est passé.

Il reste quand même que le gouvernement libéral sait très bien qu'au Québec, la population s'occupe beaucoup moins des opérations du gouvernement fédéral et donc, ce dernier peut se permettre de créer de grands espoirs comme il l'a fait avec Mirabel. Il avait créé des potentiels énormes d'emplois et finalement, il va fermer complètement.

On ne peut même pas prévoir ce qu'on fera parce qu'au moment où on se parle, croyez-le ou non, le plus gros aéroport en superficie au Canada qu'est Mirabel n'a toujours pas de plan de développement. Même si le bail les obligeait à déposer un plan directeur et un plan de développement pour 1998, on n'en a toujours pas parce qu'on nous dit qu'on a un plan directeur.

C'est tellement complexe, mais je peux vous dire qu'ils ne savent pas ce qu'ils feront avec Mirabel au moment où on se parle. Peu importe, appelez cela un plan directeur, un plan de développement ou un plan d'utilisation des sols, je peux vous dire qu'ils ne savent pas ce qu'ils feront. Allez leur poser la question demain matin et ils vous diront qu'ils ne savent pas ce qu'ils feront avec Mirabel.

Une chose qu'ils savent, c'est que les vols de passagers vont disparaître et en attendant, ils essaieront de garder les vols-cargos, et ce, malgré tout ce qu'on peut lire.

Je feuillette le projet de loi tout en vous faisant part de mon ressentiment envers celui-ci, bien qu'il puisse avoir de bonnes intentions. Évidemment, on nous dit que quand on exploite des aéroports, le rôle de l'exploitant est de donner un accès équitable aux installations. À l'article 24, on dit:

L'administration aéroportuaire et tout autre exploitant d'aéroport donnent à tous les transporteurs aériens qui exploitent ou désirent exploiter un aéronef à l'aéroport un accès équitable aux installations ou aérogares [...]

Pour avoir parlé avec les dirigeants de la compagnie Air Transat qui est à Mirabel, je peux vous dire que ces gens-là sont toujours intéressés à y demeurer. Ils souhaitaient demeurer à Mirabel, mais évidemment, la façon dont les tractations sont faites entre ADM et la compagnie pour qu'elle quitte Mirabel fait en sorte qu'ils n'auront plus les mêmes accès aux équipements et aux installations aux mêmes prix. Il y a eu des menaces disant: «Vous êtes les seuls à opérer dans l'aéroport, on va vous charger la totalité des coûts.» Cela fera en sorte de leur coûter plus cher que d'aller à Montréal. Il y a donc des menaces.

Même si le transporteur a un bail avec des obligations, même si en vertu des lois il pourrait aller en cour et essayer de protéger ses droits, je peux vous dire que ce n'est pas facile pour un opérateur, dans une situation comme on vit présentement, avec toutes les complexités du domaine de l'aviation.

Également, même si le gouvernement du Canada est propriétaire, vous avez tous compris que c'est ADM qui est propriétaire, qui gère les équipements, qui négocie avec les compagnies aériennes et qui leur dit finalement: «Si tu ne déménages pas à Dorval, à l'avenir, tu auras de grands problèmes. Nous t'enversons des factures et tu les contesteras devant les tribunaux.» Ce sera finalement une bataille qui durera 15 ans, jusqu'au moment où se terminera leur bail.

On a une compagnie qui donne de très bons services, qui était bien satisfaite d'être à Mirabel et qui a encore un bail de 15 ans, mais sous les pressions d'ADM, elle va probablement signer une nouvelle entente pour déménager à Dorval, si ce n'est déjà fait au moment où se parle. Personne ne doit le dire, cela doit se faire bien gentiment, toujours en cachette. Il ne faut pas mettre de pression sur ADM. Personne ne doit le dire parce que cela peut nuire à la compagnie et aux opérations.

● (1755)

Finalement, ce que je sais, c'est que cela nuit à toute la population des Basses-Laurentides, de l'ouest du Québec. Si cela avait été un transfert vers d'autres aéroports du Québec, je vous dirais: «Ce n'est pas si mal.» Le problème, c'est que le transfert s'est fait vers l'aéroport de Toronto, vers l'aéroport d'Ottawa. C'est la réalité.

Le problème, c'est qu'en outre, ceux qui gèrent l'aéroport de Montréal n'ont pas compris que ce n'est pas le Québec qu'ils aident, ils aident le reste du Canada. C'est ce qu'ils font. Ils le font pour l'aéroport d'Ottawa qui a été agrandi, et c'est tant mieux pour lui. Ils le font pour Toronto qui a récupéré tous les transferts des vols et qui, finalement, se retrouve à être la nouvelle porte d'entrée du Canada.

Tout cela s'est fait au détriment du Québec, et ce, au vu et au su de tous les députés libéraux fédéraux du Québec et de tous les députés conservateurs de l'époque. Ils ont assisté à tout cela. Évidemment, je le répète, ce sont surtout les députés libéraux qui étaient concernés, car ils ont été au pouvoir plus des deux tiers du temps au cours des 40 dernières années pendant lesquelles s'est déroulée la saga de Mirabel.

Évidemment, quand on voit dans un projet de loi un souci de transparence et qu'on entend le ministre dire, lors de sa conférence de presse sur le projet de loi C-27: «On va arrêter de faire gérer les aéroports par des organismes qui font cela en cachette», on ne voit pas comment il sera capable de faire autre chose. Ces organismes ont toujours joué à la cachette depuis qu'ils sont là. Je ne peux pas comprendre comment ils pourront avoir un souci de transparence. Ils en seront pour leurs frais.

En outre, on fait payer des frais énormes aux usagers de Mirabel pour réparer l'aéroport de Dorval. Donc, tous ceux qui prennent l'avion à l'aéroport de Mirabel depuis les huit dernières années, soit depuis qu'on a établi les frais, paient pour rénover Dorval; imaginez-vous un peu! Ce n'est pas machiavélique, mais presque. Cela se fait ainsi, et on dit aux gens: «On va vous donner de meilleurs services.» On a pris l'argent et on a rénové et réparé Dorval.

C'est toujours fait dans un souci de ne jamais rien dévoiler et de dire à tous ceux avec qui ils font affaire: «Il ne faut pas le dire; il ne faut pas que cela sorte. On va annoncer cela.» C'est sûr que le 8 mai prochain, à l'assemblée générale, il y aura une grande conférence de presse, on nous mettra tous devant le fait accompli. Ainsi on sera capables de s'opposer et de crier, mais de toute façon, la décision sera prise.

Pourquoi? Parce que ce sont des organismes sans but lucratif—je vous l'ai dit tout à l'heure—, qui n'ont pas à se rapporter au gouvernement fédéral. Ils sont complètement indépendants et qui plus est—j'en rajouterai un peu—, ils sont autonomes financière-

Initiatives ministérielles

ment. On leur donne tout le pouvoir d'aller chercher de l'argent. C'est simple.

Ainsi, le paragraphe 46(3) se lit comme suit:

L'administration aéroportuaire est autorisée à émettre des obligations ou des débiteures ou tout autre titre de créance.

Cela se fait évidemment sans aucun endossement du gouvernement fédéral sur le seul espoir de revenus, c'est-à-dire leur projection de taxe à la rénovation qu'ils font payer aux usagers, parce que c'est cela, finalement. Ils ont une clientèle. Ils vont voir les banquiers. Ils leur disent: «Regardez!» Finalement, ils ont des cotes de crédits pareilles à celles des sociétés d'État et ils peuvent faire des emprunts. Pendant tout ce temps, personne n'est responsable. C'est un marché très lucratif pour ceux et celles qui chargent des intérêts. Il n'y a pas de danger. On ne se sert pas de cet argent pour faire des déficits. Savez-vous ce qu'on peut même se permettre lorsqu'on est administrateur? Parce que certains m'ont rapporté les messages que ces administrateurs livraient: «Si cela ne marche pas, le gouvernement fédéral le reprendra, son aéroport.» C'est aussi simple que cela. Effectivement, il y a la bâtisse, le terrain, les pistes, l'hôtel. Tout cela appartient au gouvernement fédéral. Eux ne sont que des gestionnaires de bâtiments avec obligation d'entretien et obligation, je le répète, de maintenir deux aéroports internationaux.

Je trouve cela de toute beauté. C'est pourquoi je prends la peine de vous relire l'article 6 de ce projet de loi.

La présente loi ne porte pas atteinte aux droits et obligations conférés au titre du bail d'un aéroport [...]

Donc évidemment, c'est assorti d'une clause qui nous dit que le bail passe au-dessus de ce projet de loi. C'était comme cela. Ils n'ont jamais respecté les lois. Ils n'en ont toujours fait qu'à leur tête. Le ministre a toujours dit: «Oui, vous faites bien; cela va bien, c'est votre affaire. On ne se mêle pas de ce que vous faites.» Pourquoi? Parce que c'est dangereux politiquement; ce n'est pas vendeur politiquement. Et c'est cela, la réalité des gouvernements d'aujourd'hui. On discute et après cela on confie le tout à des organismes indépendants qui ont l'odieuse de subir la pression politique.

● (1800)

Le problème, c'est que ce sont des gens qui sont nommés souvent, car il y a des représentants nommés par le gouvernement. Dans le cas qu'on nous présente, on aura une procédure de nomination qui est bien indiquée dans la loi. Oui, ce sont des représentants du milieu, nommés par des organismes du milieu, mais qui fait que la rive nord de Montréal et les Basses-Laurentides, excluant Laval, n'auront qu'un seul représentant. Ce n'est pas le nouveau conseil d'administration et la nouvelle façon de faire que nous propose ce projet de loi qui va changer quelque chose.

Pour nous, ADM a déjà changé. L'an dernier, on a adopté le type de conseil d'administration qui est contenu dans ce projet de loi. Pour tous ceux et celles qui pensaient qu'on pourrait, avec ce nouveau projet de loi, présenter une nouvelle façon d'opérer ou de nommer les administrateurs, il est trop tard. Au Québec, cela allait tellement mal qu'il a fallu que tout le monde s'en mêle pour se débarrasser des anciens administrateurs, entre autres de l'ancienne directrice générale ou présidente. On a changé la façon de faire et on vit avec le nouveau conseil d'administration.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-27 est déjà entré en vigueur. La région de Mirabel, les Basses-Laurentides et la rive-nord de Montréal, excluant Laval, n'a qu'un seul représentant sur les 15 membres du conseil d'administration. Donc, il n'y a rien de bien pour l'avenir.

Dans ce projet de loi, on nous donne les administrations aéroportuaires. Je vois qu'il y a plusieurs aéroports qui sont gérés de façon conjointe. Mais Ottawa et Halifax ne gèrent qu'un seul aéroport. Je me permets même de rêver qu'on pourrait peut-être penser à avoir une administration aéroportuaire pour Mirabel et une pour Dorval. On pourrait peut-être abolir ADM, qui gère deux aéroports, mais qui en saigne un complètement pour essayer de faire survivre l'autre. Peut-être qu'un jour on assistera à cela. Peut-être que le Bloc québécois déposera un projet de loi ou un amendement à ce projet de loi-ci. Sauf que cela prend véritablement une volonté populaire pour ce faire.

Pour avoir posé la question aux représentants d'ADM, je sais pertinemment qu'il n'en est pas question. C'est pourquoi ils vont en appel d'offres international pour l'aérogare, l'hôtel et les bâtiments administratifs. Lorsque je parle d'appel d'offres international, c'est pour chercher une nouvelle vocation. Ils vont donc essayer d'aller au niveau international pour voir ce que quelqu'un pourrait faire avec un hôtel vide, un centre administratif vide, une aérogare vide et pour savoir ce qu'on pourrait faire avec cela, mais en disant qu'il ne faut surtout pas opérer un aéroport destiné aux passagers?

C'est la décision qui va se prendre, croyez-le ou non. Je prépare une belle petite question à poser au ministre le lendemain ou quelques jours après. Je vais lui demander: «Est-ce que vous trouvez que la position d'ADM respecte le bail?» Il va sûrement me dire: «Mais oui, c'est encore un aéroport international parce qu'il y a le secteur du cargo. Certains aéroports internationaux vivent seulement du secteur du cargo.»

Mais quand on connaît l'histoire de l'aviation, on sait que les nouveaux avions de passagers ont de plus en plus de l'espace dans la soute pour le transport de marchandises. C'est comme cela qu'on rentabilise les vols et qu'on peut baisser le prix des billets de passagers. On grossit l'avion en capacité pour avoir plus de cargo. Donc, le cargo seul est en train, lentement et sûrement, de disparaître pour être incorporé aux avions de passagers. C'est cela la réalité.

Mais encore une fois, on essaie de faire passer les citoyens de la rive nord de Montréal ou des Basses-Laurentides et de tout le Québec, pour des gens qui ne comprennent pas comment fonctionne l'industrie. On leur dit: «Regardez, vous avez un bel aéroport cargo qui va se développer et demeurer un aéroport international.»

On a beau espérer, on a beau lire des projets de loi comme celui-ci, on a beau essayer d'être encouragé et d'encourager nos citoyens, mais ce n'est pas la première giflle du gouvernement fédéral que subit les Basses-Laurentides.

Évidemment, ma collègue de Terrebonne—Blainville en est témoin. Une décision a été prise lors de la fermeture de GM à Boisbriand. L'Ontario a finalement réussi à éliminer toute la fabrication d'automobiles du reste du Canada et à la conserver chez elle. On sait très bien que c'était le ministre responsable du développement économique du Canada pour les régions du Québec, qui est aujourd'hui ministre de la Justice, qui nous a annoncé, après une visite à Détroit et une rencontre avec les dirigeants de GM Canada, qu'il ne pouvait pas faire autrement et qu'il fallait absolument fermer GM à Boisbriand.

On fermera l'aéroport international de Mirabel aux passagers. C'est une question de mois et une question de jours pour l'annonce

de ce qu'on va en faire. C'est difficile de subir coup sur coup des gifles de la part du gouvernement fédéral.

• (1805)

Il n'est pas vrai que le gouvernement fédéral ne peut pas agir; par contre, il est vrai qu'il ne veut pas agir. C'est cela, la réalité. Évidemment, le projet de loi C-27 en est un bel exemple. Je vous prédis qu'avant que le projet de loi C-27 soit adopté, l'aéroport de Mirabel sera fermé aux passagers. C'est ce qui arrivera. On va assez étirer l'étude de ce projet de loi en cette Chambre qu'on évitera de s'opposer à ADM avec ce nouveau projet de loi, ne serait-ce que l'article 6 qui l'oblige à respecter le bail et à ne pas faire d'opérations allant contre le bail, celui-ci ayant préséance sur ce projet de loi. C'est ce qui arrivera. Aéroports de Montréal se dépêche. On le sait. Les pressions sont faites sur Air Transat. On se dépêche pour que tout soit fait avant le 8 mai pour annoncer cela à l'assemblée générale. On se dépêche pour annoncer qu'ils vont déménager.

Pourquoi? Parce qu'on ne veut pas que le projet de loi C-27 soit adopté. On ne veut pas se retrouver avec d'autres problèmes. Ils ont déjà à subir la foudre du propriétaire de l'hôtel. Ils sont condamnés à payer 17 millions de dollars au propriétaire de l'hôtel, parce qu'évidemment, les prévisions de rentabilité ne sont pas les mêmes que celles qui avaient été négociées dans le bail. Le propriétaire a gagné. On a interjeté appel. Évidemment, en attendant, cela coûte des emplois à des centaines d'employés d'un secteur remarquable. C'est un hôtel qui n'accommodait pas seulement des voyageurs de l'aéroport; il servait quand même à d'autres fins et avait fait sa renommée au fil des années. C'est d'ailleurs pourquoi il y a autant de propriétaires qui souhaiteraient se porter acquéreurs des opérations.

La dure réalité, c'est que ADM n'a rien—il y a des mots qu'on n'a pas le droit de dire en cette Chambre!—à faire de ce que les citoyens et citoyennes de Mirabel, des Basses-Laurentides, du Québec et du Canada peuvent penser. Cela ne les dérange pas. Ce qu'ils veulent, c'est essayer de sauver ce qu'il reste de l'aviation au Québec, toujours en adoptant la mauvaise solution, soit en essayant de faire converger le trafic routier et aérien vers l'île de Montréal.

Dans toutes les îles des pays industrialisés, on évacue le trafic des îles pour essayer d'implanter à l'extérieur des édifices à bureaux pour les vestons-cravates. On crée ainsi de beaux développements domiciliaires et tout cela, pour essayer de laisser tout ce qui est lourd à l'extérieur, y compris les aéroports. À cet égard, Montréal sera toujours à l'encontre, contrôlé par le West Island de Montréal—c'est de toute beauté—, qui aime mieux faire affaire avec Toronto que de faire affaire avec le reste du Québec.

C'est cela, la réalité. Cela n'a jamais été autrement. Cela ne le sera pas. Je ne vois pas le jour où ce sera autrement, bien qu'il y aura peut-être un jour où ce sera différent. Ce sera lorsque les Québécois et les Québécoises auront la chance de se donner un pays. Peut-être alors comprendra-t-on que quand on aide, on s'aide. Premièrement, charité bien ordonnée commence toujours par soi-même. Donc, les citoyens et les citoyennes du Québec devraient comprendre qu'on commence par s'aider, et une fois qu'on s'est aidés, on peut aider les autres autour de nous.

C'est cela, la dure réalité. Encore une fois, le gouvernement fédéral avait créé de grandes attentes de la part des citoyens de tout le Québec. Je le répète, parce que c'est de toute beauté: il s'agit de 93 000 acres de terrain, soit 27 fois l'aéroport de Mirabel, et 10 fois le plus grand aéroport au monde. C'était cela, Mirabel. Aujourd'hui, il est encore parmi les plus grands aéroports du monde, parce qu'on a rétrocédé à peu près 75 000 acres des terres aux expropriés, mais ce sont toujours plus de 15 000 acres qui sont exploitées. C'est toujours quatre fois plus grand que l'aéroport de Dorval. Encore une fois, c'est un aéroport qui disparaîtra avec quoi? Une organisation, ADM, qui nous dira qu'un jour on va revenir à Mirabel; un ministre qui nous dira la même chose; les députés libéraux du Québec qui nous diront la même chose: «Un jour, on va revenir à Mirabel; cela ne se peut pas. C'est à cause de la sécurité. C'est à cause de plein de choses.» Pendant ce temps, au moment où l'on se parle, 800 millions de dollars sont dépensés à l'aéroport de Dorval et 1,2 milliard de dollars viendra et sera réinvesti dans cet aéroport, et ce, avec des obligations, avec une nouvelle loi qui oblige entre autres à plus de transparence; il y a tout un chapitre sur les frais aéroportuaires de rénovation. C'est cela, la dure réalité des compagnies aériennes. C'est de dire aux administrations aéroportuaires: «Vous chargez trop cher en frais de rénovation. Les taxes que vous chargez, que nous et vous, les voyageurs, on est obligés de payer, sont en train d'étouffer toute l'industrie aérienne.»

• (1810)

Je ne vois pas comment on pourra réduire ces frais à Montréal. Aéroports de Montréal n'a pas terminé et a encore plus d'un milliard de dollars à investir dans ses équipements.

On va essayer de dire, toutes compagnies aériennes confondues, Air Canada en tête, à Aéroports de Montréal de réduire ses frais. Une des façons, c'est de réduire les frais de rénovation. Pour plusieurs aéroports, les rénovations sont complétées, mais à Montréal, ce n'est qu'environ le tiers qui est terminé. Donc, Aéroports de Montréal ne pourra pas réduire ses frais. Évidemment, Mirabel aura disparu, il restera seulement Dorval.

Il y a une deuxième chose dont il faut parler, soit les loyers. Aujourd'hui, les compagnies aériennes viennent témoigner devant le Comité permanent des transports et nous disent que pour sauver l'industrie, il faut absolument que le gouvernement fédéral réduise les loyers de façon à ce que les aéroports, les administrations aéroportuaires réduisent les frais chargés aux compagnies aériennes. Il faut comprendre, pour ceux et celles qui nous écoutent, que ADM à Montréal ne charge pas juste des frais aux utilisateurs pour la rénovation des aérogares ou des équipements, mais fait aussi payer des frais aux compagnies aériennes. Chaque fois qu'il y a des règlements d'emprunts et des émissions d'obligations, il leur faut rembourser. Quelque part, cela leur prend des revenus.

Je vous dirais que le Bloc québécois est d'accord. Il faut que les baux soient réduits et il faut que cela se répercute directement sur les compagnies aériennes. Croyez-le ou non, ADM me fait des demandes depuis plus de trois ans, depuis que j'ai été élu député; ADM veut réduire les loyers pour investir, encore une fois, dans la rénovation de Dorval. Telle est la réalité.

Je ne vois pas comment on pourra réussir à Montréal, parce que ADM a déjà pensé à réduire les loyers payés au gouvernement fédéral, mais c'est pour s'approprier l'argent afin d'emprunter encore plus et mettre encore de l'argent dans l'aéroport de Dorval. Comme on nous dit, dans 20 ans, cela sera terminé et on reviendra à Mirabel.

Quelque part, c'est terminé la question du train rapide pour entrer dans l'aérogare de Mirabel. Croyez-le ou non, dans cette aérogare qui

Initiatives ministérielles

a été construite en 1975, il y a un terminal pour les trains qui n'a jamais été utilisé parce qu'on n'a jamais fait entrer de train rapide dans l'aérogare, mais il est quand même là.

Pour compléter les deux autoroutes, la 13 et la 50, pour développer l'aéroport, pour compléter l'accès par train rapide, il en coûtait 350 millions de dollars. En 2000, il en coûte environ 450 millions. On aura dépensé plus de deux milliards de dollars à Dorval en nous disant qu'un jour, on reviendra à Mirabel. Telle est la réalité.

En terminant, il m'a fait plaisir de prendre tout ce temps pour essayer de faire comprendre aux Québécoises et Québécois, aux Canadiens et Canadiennes qui nous écoutent que parfois on a raison de se plaindre des agissements du gouvernement fédéral.

Évidemment, pour les citoyens de Argenteuil—Papineau—Mirabel, de Terrebonne—Blainville, de Laurentides, de Rivière-des-Mille-Îles, de toutes les circonscriptions qui auraient pu bénéficier d'un développement important grâce à l'aéroport de Mirabel et qui n'ont pas eu cette chance, j'espère que ce projet de loi nous permettra de réveiller ADM ou de réveiller tout simplement le gouvernement libéral fédéral. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Tant qu'on est propriétaire de 15 000 acres de terrain avec de beaux bâtiments et de beaux équipements comme cela, on a encore l'espoir de les rentabiliser. Je souhaite que quelque part, une lumière de sagesse puisse provenir du ciel afin d'éclairer le gouvernement libéral, de façon à ce que justice soit faite pour la région des Basses-Laurentides.

• (1815)

[Traduction]

Le vice-président: Avant la reprise du débat, je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur l'amendement proposé par le député de Kootenay—Boundary—Okanagan.

Ayant étudié soigneusement le projet de loi, la présidence a trouvé de nombreux renvois aux frais perçus par les autorités aéroportuaires. Cela ne porte pas sur les frais perçus par le gouvernement, comme ceux dont il est question dans le premier rapport du Comité permanent des transports. Marleau et Montpetit prévoit à la page 639 que:

Pour être recevable, un amendement motivé [...] doit être pertinent et se rapporter strictement au projet de loi à l'étude

Je dois donc déclarer l'amendement irrecevable.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je vais abrégé mon exposé pour que mes collègues de Saint John, au Nouveau-Brunswick et de Hamilton-Ouest, en Ontario, puissent dire quelques mots dans cet important débat.

De prime abord, on pourrait croire que si le ministre des Transports tenait tant à assumer le contrôle sur les aéroports, il aurait bien pu en reprendre le contrôle entier. C'est l'impression qu'il donne aux gens qui gèrent ces aéroports.

L'aéroport international de Halifax est géré par des gens très compétents. Bernard Miller, président du conseil, Reg Milley, président de l'aéroport, et Andy Lyall font un magnifique travail et répondent aux besoins des clients de l'aéroport.

L'une de nos principales préoccupations, à part les frais élevés qui sont perçus par Nav Canada pour la taxe à la sécurité aérienne ou autres, c'est que les frais deviennent prohibitifs pour les voyageurs. Nous devons nous pencher sur cette question.

Initiatives ministérielles

Une autre de nos préoccupations a trait au fait que les nominations aux conseils des diverses autorités aéroportuaires devraient continuer de relever de la collectivité et non du ministre. Nous suivrons cela de près.

Nous nous préoccupons également du fait que tous les employés chargés de la sécurité dans les aéroports du pays reçoivent une formation de haut niveau pour que les voyageurs qui se rendent à Regina, Whitehorse ou Halifax ne soient pas forcés de subir toutes sortes de procédures différentes. Les procédures devraient être les mêmes partout pour que les voyageurs soient soumis à un processus transparent pour toutes les vérifications.

Nous savons que le ministre préfère le train. Nous verrons à ce qu'il soit bien au courant de ce qui se passe dans les aéroports du pays, tout particulièrement dans des endroits comme Yarmouth, Deer Lake, Saint John et Miramichi, ainsi que dans les petits aéroports comme celui de Sydney dont on ne tient pas compte dans les débats portant sur les gros aéroports. Nous devons voir non seulement à ce qu'ils soient viables, mais aussi à ce qu'ils offrent des services à leurs collectivités.

Notre porte-parole en matière de transport, ma collègue de Churchill, aura des choses à dire sur cette importante mesure législative un peu plus tard.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir bien voulu partager son temps avec moi.

Le gouvernement doit se soucier des petites villes et municipalités et des villages. Il doit aller au devant de leurs besoins. Ma ville de Saint John a sur son territoire la plus grosse raffinerie de pétrole appartenant à des intérêts privés au Canada, la raffinerie Irving. Nous avons aussi une centrale nucléaire, le fabricant de mélasse Crosby's, la brasserie Moosehead et plusieurs usines de pâte à papier. Cela n'a pas empêché le gouvernement d'abolir les liaisons aériennes sur gros porteurs à Saint John, au Nouveau-Brunswick, la deuxième ville en superficie au Canada, ainsi que mon train. Pour la plus grande gloire de Dieu, j'ai moi-même coupé le ruban à la cérémonie de lancement de ce train lorsque j'étais encore mairesse, six mois avant l'élection de 1993, et six mois plus tard, on interrompait le service ferroviaire et on nous enlevait notre train.

Il nous faut des liaisons aériennes. Pour attirer des entreprises dans nos collectivités, nous avons besoin de tous les moyens de transport possibles, et certainement le transport aérien.

J'ai quitté Saint John ce matin à 11 h 10, soit 10 h 10 à Ottawa. Devinez à quelle heure je suis arrivée à Ottawa. Je suis arrivée à 15 h 30, heure de Saint John, c'est-à-dire 14 h 30, heure d'Ottawa. Le service aérien que nous avions auparavant m'aurait permis de faire le trajet en moins d'une heure et demie.

Seuls des Dash 8 assurent le transport aérien de passagers depuis Saint John, et je sais que le ministre étudie même la possibilité de nous les enlever avant longtemps. Si jamais il le faisait, les Canadiens auraient bien raison de blâmer le gouvernement pour le déclin de la ville de Saint John, au Nouveau-Brunswick, parce que c'est ce qui arrivera.

Le ministre souhaite-t-il que je me rende en voiture jusqu'à Halifax, Québec, Montréal ou Boston, afin de prendre un vol à destination d'Ottawa?

Il y a des limites à tout. Le gouvernement doit mettre de l'ordre dans ses priorités. Et il en va de même du ministre des Transports. D'un bout à l'autre du pays, les gens ont besoin de transport. Ils

doivent pouvoir se déplacer en avion. Ils ne veulent pas faire de longues distances en voiture.

J'ai pouffé de rire lorsque le ministre m'a dit un jour que je pourrais peut-être me rendre en voiture jusqu'à Moncton pour prendre l'avion. Les vols nationaux ne partent pas de Moncton, mais de Dieppe.

Il me faut deux heures en voiture par beau temps, mais compte tenu de l'hiver que nous avons eu, et bien que certains à la Chambre auraient sans doute été très heureux de ne pas m'y trouver tous les jours, il aurait été impossible pour moi de me présenter. La même chose vaut pour mes collègues de St. Stephen, St. George, de Saint Andrews ou de Kings County.

Il ne faut pas laisser faire ça. Le ministre des Transports ne comprend pas.

Nous allons aider notre collègue parce qu'il m'a dit qu'il était contre également. S'il m'avait dit le contraire, je ne lui aurais pas cédé de mon temps.

D'après les renseignements que j'ai obtenus cette semaine, le gouvernement a l'intention d'éliminer six, huit ou dix vols en partance de Saint John durant le mois de mai. Monsieur le Président, il faudra peut-être que vous veniez me chercher parce qu'il se pourrait que je ne puisse venir à Ottawa à cause du ministre des Transports. Le gouvernement ne devrait absolument pas éliminer de vols. Tous les sièges de l'avion que j'ai pris aujourd'hui étaient occupés. En fait, il y a eu surréservation, comme cela se fait couramment. Absolument rien ne justifie l'élimination du moindre vol.

Il y aura un débat important sur cette question. Si sir John A. Macdonald était en vie, il verrait à ce que nous ayons non seulement des trains mais aussi des avions.

● (1820)

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier mes collègues de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore et de Saint John grâce à qui j'ai la possibilité de prendre la parole. J'interviens au nom de mes électeurs de Hamilton-Ouest à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-27, Loi sur les aéroports du Canada.

L'on craint beaucoup, dans les milieux aéroportuaires, que, s'il n'est pas modifié, le projet de loi C-27 ne nuise à la capacité des aéroports de soutenir la concurrence sur un marché international à l'évidence extrêmement compétitif. Ce n'est un secret pour personne que le secteur du transport aérien apporte beaucoup à l'économie nationale. Il crée plus de 300 000 emplois et compte pour plus de 34 milliards de dollars en rendement économique et pour plus de 4 milliards de dollars en recettes fiscales pour tous les niveaux de gouvernement.

Aujourd'hui, la viabilité du système de transport aérien du Canada est menacée et les conséquences pour le pays sont énormes. Il est notoire que l'industrie du transport aérien est en crise. Le drame du 11 septembre, la lutte contre le terrorisme, la guerre en Irak et le SRAS ont fait chuter de 20 p. 100 le trafic aérien. La restructuration d'Air Canada perturbera considérablement le fonctionnement des petits aéroports où la compagnie est le principal ou l'unique transporteur.

Les aéroports doivent s'adapter à la nouvelle réalité du transport aérien. À cause des vols moins fréquents et de la suppression de certains services, les aéroports devront réduire leurs coûts afin de minimiser les répercussions sur les transporteurs aériens et, bien entendu, sur les voyageurs aériens.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement fédéral doit lui aussi agir afin de réduire les coûts des aéroports, de manière à ce que ces réductions puissent être transmises aux transporteurs aériens sous forme de droits moins élevés, ainsi qu'aux voyageurs, sous forme de tarifs plus bas. Paradoxalement, à un moment où le gouvernement fédéral devrait réduire les coûts d'exploitation des aéroports, la Loi sur les aéroports du Canada qui est proposée fait justement le contraire. Le projet de loi qui, dans les faits, régleme à nouveau un secteur économique que le gouvernement avait déréglementé avec succès il y a huit ans multiplie les redondances administratives et propose plus de 40 domaines dans lesquels le ministre peut prendre des règlements qui viennent alourdir le fardeau administratif des petits aéroports du Canada.

Le gouvernement propose ces mesures draconiennes sans avoir reçu une seule demande de changement importante de la part du public et sans avoir mené la moindre étude des répercussions sur le plan de la réglementation ni la moindre analyse coûts-avantages. En fait, un certain nombre d'études indépendantes ou ordonnées par le gouvernement ont recommandé des mesures très différentes de ce que le gouvernement propose dans son projet de loi. Les mesures recommandées comprennent: premièrement, un moratoire menant à la réduction et à l'élimination à plus ou moins brève échéance des loyers payés par les aéroports; deuxièmement, la suppression des frais supplémentaires exigés par cette industrie, au titre de la sécurité—les voyageurs empruntant un autre mode de transport n'ayant pas à payer directement pour des services de sécurité et des services policiers; troisièmement, le financement complet du PAIA et le fait de mettre ces fonds pour dépenses en capital à la disposition de tous les aéroports de catégorie 2; quatrièmement, la réduction substantielle du fardeau lié à la réglementation.

J'avoue que j'ai un parti pris et qu'il est en faveur de l'aéroport international John C. Munro de Hamilton. Voici ce qu'a déclaré M. Tony F. Battaglia, président et directeur général de la société TradePort International, et exploitant de l'aéroport de Hamilton:

La loi aura des répercussions profondes sur la croissance de l'aéroport international John C. Munro de Hamilton. Parce que la loi propose une seule approche pour tous les aéroports, elle nuit au partenariat unique que la ville de Hamilton a conclu avec TradePort International, une société privée qui exploite l'aéroport aux termes d'un bail de 40 ans; ce partenariat entre les secteurs public et

privé a d'ailleurs obtenu un prix. La loi empêche l'exploitant du secteur privé d'innover et de s'adapter aux conditions du marché et aux besoins de la clientèle qui évoluent, afin d'améliorer ses services et de réduire ses coûts. La loi mine considérablement le pouvoir local que la communauté exerce — un principe fondateur de la politique aéroportuaire canadienne (de 1995).

L'aéroport international John C. Munro de Hamilton est unique au Canada; entre 1999 et 2002, le nombre des voyageurs qui y transitent s'est accru de façon exponentielle, passant de 23 000 à 846 000. Au cours des cinq prochaines années, ce nombre se multipliera par six pour atteindre les cinq millions par année environ, et John C. Munro deviendra le cinquième ou le sixième aéroport en importance au Canada. Ce projet de loi nuirait grandement à cette capacité de croissance. Une croissance de cette ampleur exige un investissement considérable dans l'infrastructure aéroportuaire — plus de 100 millions de dollars doivent être trouvés sur les marchés de capitaux.

● (1825)

En accroissant les coûts de l'aéroport et en l'empêchant de percevoir des frais et redevances de nature à faire coïncider les recettes avec les dépenses, le projet de loi impose un élément de risque que les créanciers du secteur privé ne seront peut-être pas disposés à accepter. En adoptant aveuglément cette mesure législative gratuite, on risque de causer un tort irréparable aux petits aéroports du Canada. Des solutions de rechange existent. En voici quelques-unes.

Mettre progressivement en oeuvre le projet de loi en exemptant les aéroports canadiens de l'Annexe II pendant ses trois premières années de promulgation.

Les aéroports de l'Annexe II auraient trois ans pour déposer auprès du ministre des Transports un modèle d'exploitation qui satisfasse aux principes de transparence et de responsabilité du projet de loi.

En tant qu'exploitants de l'Aéroport international John C. Munro de Hamilton, nous sommes disposés à collaborer avec le gouvernement et les parlementaires fédéraux pour trouver des solutions qui répondent aux besoins du gouvernement, de l'industrie aéronautique et des passagers aériens.

Et c'est signé: Tony F. Battaglia, président-directeur général.

Je pourrais poursuivre, car le problème touche aussi aux grands aéroports comme celui de Vancouver. J'ignore si c'est convenable, monsieur le Président mais, compte tenu de l'heure, puis-je demander le consentement unanime de la Chambre pour terminer mes observations en cinq minutes tout au plus?

● (1830)

Le vice-président: Le député de Hamilton-Ouest a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Non.

[*Note de la rédaction: Suite des délibérations au fascicule B*]

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 28 avril 2003

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La condition sociale

M. Cardin	5419
Motion	5419
M. Regan	5421
M. Grewal	5422
Mme Davies	5424
M. Hearn	5425
Mme Bourgeois	5426

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les pensions

M. Pagtakhan	5427
Projet de loi C-31. Deuxième lecture	5427
M. Bailey	5428
M. Lanctôt	5430
M. Blaikie	5432
M. Keddy	5433
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	5434

Le Code criminel

M. Cauchon	5434
Projet de loi C-32. Deuxième lecture	5434
M. Grewal	5436
M. Laframboise	5438

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les élections générales au Québec

M. Binet	5440
----------------	------

Le Parlement canadien

M. Forseth	5441
------------------	------

Le Réseau canadien de soutien pour la santé mentale

Mme Bennett	5441
-------------------	------

Les élections générales au Québec

M. Proulx	5441
-----------------	------

Les élections générales au Québec

Mme Scherrer	5441
--------------------	------

La santé

M. Hill (MacLeod)	5442
-------------------------	------

L'Arménie

M. Assadourian	5442
----------------------	------

La santé

Mme Bourgeois	5442
---------------------	------

Le Jour de deuil national

Mme Meredith	5442
--------------------	------

La circonscription de Pontiac—Gatineau—Labelle

M. Bertrand	5442
-------------------	------

Le Jour de deuil national

M. Blaikie	5443
------------------	------

Le Jour de deuil national

M. Fournier	5443
-------------------	------

La sécurité au travail

Mme Neville	5443
-------------------	------

La pêche à la morue

M. Doyle	5443
----------------	------

QUESTIONS ORALES

La santé

M. Harper	5444
Mme McLellan	5444
M. Harper	5444
Mme McLellan	5444
M. Harper	5444
Mme McLellan	5444

L'Irak

M. Day	5444
M. Chrétien	5444
M. Day	5444
M. Chrétien	5444

La fiscalité

M. Duceppe	5444
M. Chrétien	5445
M. Duceppe	5445
M. Chrétien	5445
M. Paquette	5445
M. Chrétien	5445
M. Paquette	5445
M. Chrétien	5445

La santé

M. Chrétien	5445
M. Blaikie	5445
M. Chrétien	5445
M. Clark	5446
Mme McLellan	5446

La défense nationale

M. Clark	5446
M. McCallum (Markham)	5446

La santé

M. Merrifield	5446
Mme McLellan	5446
M. Merrifield	5446
Mme McLellan	5446

Le patrimoine canadien

Mme Gagnon (Québec)	5446
Mme Allard	5447
Mme Gagnon (Québec)	5447
Mme Allard	5447

Le Service correctionnel du Canada

M. Sorenson	5447
M. Easter	5447
M. Sorenson	5447
M. Easter	5447

Les pêches			
M. Roy	5447		
M. Thibault	5447		
M. Roy	5447		
M. Thibault	5447		
Les marchés publics			
M. Ritz	5447		
M. Goodale	5448		
M. Ritz	5448		
M. Goodale	5448		
Les pêches			
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	5448		
M. Thibault	5448		
M. Stoffer	5448		
M. Thibault	5448		
Les affaires autochtones			
M. Martin (Winnipeg-Centre)	5448		
M. Nault	5448		
Les pêches			
M. Hearn	5449		
M. Thibault	5449		
M. Hearn	5449		
M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	5449		
La défense nationale			
M. Anders	5449		
M. McCallum (Markham)	5449		
M. Anders	5449		
M. McCallum (Markham)	5449		
L'assurance-emploi			
M. Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	5449		
Mme Stewart	5450		
M. Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	5450		
Mme Stewart	5450		
Les affaires autochtones			
M. Pallister	5450		
M. Nault	5450		
M. Pallister	5450		
M. Nault	5450		
Les pêches			
M. Matthews	5450		
M. Thibault	5450		
La citoyenneté et l'immigration			
Mme Ablonczy	5451		
M. Coderre	5451		
Mme Ablonczy	5451		
M. Coderre	5451		
Les affaires autochtones			
M. Loubier	5451		
M. Nault	5451		
Les pêches			
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	5451		
M. Thibault	5451		
Les personnes handicapées			
M. Casey	5452		
Mme Stewart	5452		
La réforme réglementaire			
M. Grewal	5452		
M. Boudria	5452		
Présence à la tribune			
Le Président	5452		
M. Chrétien	5452		
Recours au Règlement			
La période des questions			
M. Hearn	5452		
M. Boudria	5452		
Le projet de loi C-20			
M. Reynolds	5453		
AFFAIRES COURANTES			
Système de manutention et de transport du grain			
M. Regan	5453		
Réponse du gouvernement à des pétitions			
M. Regan	5453		
Loi sur le transfèrement international des délinquants			
M. Easter	5453		
Projet de loi C-33. Présentation et première lecture	5453		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5453		
Les comités de la Chambre			
Industrie, sciences et technologie			
M. Lastewka	5453		
La Loi électorale du Canada			
M. White (North Vancouver)	5453		
Projet de loi C-433. Présentation et première lecture	5453		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	5454		
Pétitions			
Le projet de loi C-250			
M. Bailey	5454		
La recherche sur les cellules souches			
M. Schmidt	5454		
La pornographie juvénile			
M. Szabo	5454		
Le mariage			
M. Szabo	5454		
La recherche sur les cellules souches			
M. Szabo	5454		
Les pêches			
M. Stoffer	5454		
Les anciens combattants			
M. Stoffer	5454		
Le projet de loi C-206			
M. Stoffer	5454		
La mine Westray			
M. Stoffer	5454		
Questions au Feuilleton			
M. Regan	5455		
Demande de débat d'urgence			
Le syndrome respiratoire aigu sévère			
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5456		
Les pêches			
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	5456		

Décision de la présidence

Le Président 5456

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**Le Code criminel**

Projet de loi C-32. Deuxième lecture 5457
M. Blaikie 5457
M. Stoffer 5458
Mme McDonough 5458
M. Stoffer 5458
Mme McDonough 5460
M. Doyle 5460
M. Adams 5462
Motion 5462
Adoption de la motion 5462

Mme Hinton 5462
M. Bryden 5463
M. Stoffer 5465
Mme Hinton 5466
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi,
et renvoi à un comité 5467

Loi canadienne sur les aéroports

Projet de loi C-27. Deuxième lecture 5467
M. Proulx 5467
M. Gouk 5469
M. Laframboise 5474
M. Stoffer 5479
Mme Wayne 5480
M. Keyes 5480

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 090 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 28 avril 2003
Partie B

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 avril 2003

[Note de la rédaction: Reprise des délibérations consignées au fascicule A]

DÉBAT D'URGENCE

• (1830)

[Traduction]

LE SYNDROME RESPIRATOIRE AIGU SÉVÈRE

Le vice-président: La Chambre passe maintenant à l'étude d'une motion d'ajournement de la Chambre en vue de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir le syndrome respiratoire aigu sévère ou SRAS.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, j'estime que c'est l'un des débats les plus importants que nous aurons dans cette enceinte au cours des prochains mois.

Nous avons exigé le présent débat il y a un mois déjà, plus précisément lorsque le député de Cumberland—Colchester en a fait la demande. Malheureusement, la présidence a estimé, ce qui à mon avis était approprié, que le moment n'était pas opportun, que nous ne disposions pas de suffisamment d'informations et que nous devrions peut-être attendre pour revenir sur la question.

La Chambre a fait relâche pendant deux semaines. Le 23 avril, j'ai de nouveau demandé la tenue d'un débat spécial et comme c'est aujourd'hui le premier jour de la rentrée, la présidence a estimé que le moment était opportun. La présidence estime que les nombreux événements qui se sont produits depuis un mois justifient maintenant la tenue d'un débat d'urgence.

Monsieur le Président, vous et votre personnel avez le mérite entier d'avoir reconnu qu'il était important de permettre la tenue d'un débat sur cette question.

Malheureusement, le gouvernement n'a fait aucune déclaration à la Chambre pour rassurer un tant soit peu les Canadiens à l'égard de l'épidémie de SRAS. En fait, je dois dire que le gouvernement n'a pas agi ouvertement à l'égard de cette question et que nombre de situations auraient pu être évitées.

Monsieur le Président, dans la lettre que je vous ai adressée aujourd'hui, j'ai mentionné à quel point il importait que nous donnions confiance aux gens et que nous les informions ou qu'à tout le moins, nous échangions des idées. Je cite directement ma lettre du 23 avril, dans laquelle je dis que:

L'ignorance et la panique sont des ennemis redoutables dans notre bataille contre cette maladie. Un débat à la Chambre des communes permettrait au gouvernement d'exposer les faits devant la Chambre. Les députés de la Chambre des communes auraient également l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur les mesures prises...

Je vous dirais que les députés de la Chambre ont probablement des idées à donner au gouvernement, des idées dont on pourrait discuter, qu'on pourrait examiner et qui donneraient lieu à des échanges de renseignements. Nous avons dû attendre jusqu'à ce soir. À mon avis, ce débat ne doit pas porter sur l'épidémie elle-même, mais sur la réponse du gouvernement fédéral, qui ne peut être décrite que comme trop timide et venant trop tard.

Tous les députés de la Chambre, de toutes les affiliations politiques, félicitent les scientifiques, les professionnels de la santé et les responsables de la santé publique pour leur travail. Tous ont réussi à contenir l'épidémie et à rassurer un public très inquiet.

La grande difficulté du SRAS, c'est bien sûr le fait qu'il n'y a aucun traitement connu pour y remédier, ce qui fait que le mieux que nous puissions faire, c'est de contenir et de restreindre l'épidémie. À notre avis, la grande tragédie dans cette histoire, c'est que l'ordre de gouvernement le plus élevé de notre pays a laissé tomber les gens. Les fonctionnaires de Santé Canada ont fait leurs devoirs, de même que leurs homologues provinciaux, mais hélas, notre gouvernement fédéral élu n'a pas fait les siens.

En fait, un vif débat s'élève, non seulement au sein de votre caucus, monsieur le Président, mais au sein du gouvernement lui-même sur...

• (1835)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le président est plutôt mal à l'aise lorsqu'on fait allusion à lui comme à un membre du caucus, alors qu'en fait il a renoncé à toute possibilité de participer au contexte politique. Je ne dis pas que le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest sous-entend quoi que ce soit. Je voudrais seulement que nous soyons bien clairs pour le compte rendu.

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, en passant par la présidence pour à peu près tout, il se peut parfois que j'en fasse trop. Je ne devrais pas utiliser le terme caucus, mais il ne fait pas de doute qu'une controverse fait rage sur les banquettes ministérielles, c'est-à-dire au sein du Cabinet. Les membres du Parti libéral composant le Cabinet sont en désaccord total. Quand la ministre du Patrimoine canadien affirme que la ministre de la Santé a failli à la tâche et n'a pas agi comme doit le faire tout ministre, cela est assez éloquent.

Article 52 du Règlement

Parlant de gens qui faillissent à la tâche, où était le premier ministre? Le fait est qu'il jouait au golf à Saint-Domingue. Il n'était pas à Ottawa pour faire face à la musique ces dernières semaines. C'est déplorable. Je peux en dire autant de la ministre de la Santé. À ma connaissance, elle n'a jamais quitté le pays, mais elle n'a certainement pas travaillé sur ce dossier à Ottawa. En fait, elle faisait l'autruche.

Avec pareille maladie pour laquelle il n'existe pas de remède connu, et il pourrait s'écouler des mois avant qu'on en trouve un, si jamais on y arrive, ce genre de laissez-faire de la part du gouvernement présente un danger. Le simple fait est qu'une foule de renseignements n'ont pas été communiqués à l'OMS. Je pense que si nous avions écouté très attentivement la réponse que la ministre de la Santé a donnée aujourd'hui lorsqu'elle a été pressée de questions par l'un des meilleurs journalistes canadiens, nous saurions que le gouvernement a incontestablement failli à la tâche dans ce dossier. Elle a dit que le gouvernement a erré en adressant ce message à l'OMS. Il y a un processus internationalement reconnu en vertu duquel les informations doivent être transmises à l'OMS, et l'on sait que ces informations n'ont pas été transmises ni par la ministre de la Santé ni par le premier ministre.

Le résultat, aujourd'hui, c'est un coût énorme pour les Canadiens et le reste du monde. Pourquoi? Parce que nous n'avons pas maîtrisé la situation. Nous n'avons pas endigué le virus assez rapidement. En d'autres termes, le gouvernement n'est pas intervenu assez rapidement, au grand déplaisir de l'Organisation mondiale de la santé. Aujourd'hui, nous devons payer le prix fort. Ce n'est pas seulement Toronto, ce n'est pas seulement Vancouver, c'est tout le pays qui doit payer. Encore une fois, je ne suis pas le seul à tenir ce discours. Le gouverneur de la Banque du Canada et à peu près tous les chefs d'entreprise diront la même chose. Le Canada aura un prix à payer parce qu'il n'a pas su agir rapidement, d'une façon qui lui aurait évité de subir les foudres de l'OMS. Cela ne se discute pas, ce sont les simples faits.

Il était urgent que le gouvernement agisse comme un gouvernement doit le faire. Le coût de l'inaction se fera sentir pendant des mois au Canada, car nous avons besoin du tourisme. Nous venons tout juste de discuter à la Chambre du coût énorme de l'épidémie pour l'industrie du transport aérien. Si le gouvernement était intervenu promptement, il aurait été possible de contrôler ou d'atténuer une grande partie de ces dommages.

Plus important encore, lorsque le problème a surgi, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont posé des questions à la ministre. Combien d'information communique-t-on à la Chambre dans le cours normal de la période des questions? Selon moi, pas beaucoup. La plupart de ceux qui suivent régulièrement nos délibérations diront qu'il s'agit en grande partie d'un spectacle. Nous essayons de poser des questions qui embarrasseront le gouvernement, et le gouvernement essaie de répondre et de se tirer d'embaras.

● (1840)

L'échange d'informations doit se faire en périodes de 30 secondes. Nous devons respecter le règlement de la Chambre, tout comme le Président et le ministre le font. Au cours de cet échange bilatéral de 30 secondes, le ministre doit formuler une réponse à la question posée. Il y a des limites à ce genre d'échange de renseignements: en fait il n'existe pas vraiment. Nous comptons sur la ministre pour nous donner un aperçu de ce que le gouvernement faisait et proposait. C'est la raison pour laquelle je considère qu'il est important de discuter de la question ici. La ministre n'a pas toutes les réponses et nous ne les avons pas non plus. Cette assemblée constitue le plus haut tribunal du pays. C'est ici que les lois sont

rédigées. Nous ne les interprétons pas, mais je crois que la plupart des gens interpréteraient la réponse du gouvernement dans ce dossier comme étant inadéquate. Si nous ne pouvons pas discuter de questions de ce genre dans cette enceinte, pourquoi donc sommes-nous ici?

Encore une fois, je dirais que le gouvernement refuse de reconnaître la réalité. En fait, l'attitude autoritaire du gouvernement est évidente du côté du gouvernement. Il n'y a pas un député ministériel qui a proposé la tenue d'un tel débat à la Chambre des communes. C'est un des plus petits partis de la Chambre des communes qui a demandé la tenue de ce débat d'urgence. Le député de Burnaby—Douglas, porte-parole du NPD en matière de santé, prendra la parole sous peu. C'est le seul autre député à avoir demandé la tenue d'un débat d'urgence aujourd'hui et il était à la Chambre lorsque j'ai déposé ma demande. Nous appartenons aux plus petits partis de la Chambre. C'est le genre de leadership auquel nous devrions pouvoir nous attendre du gouvernement du Canada, mais ce dernier n'a rien fait à cet égard. C'est également ce que nous avons constaté à de nombreux autres égards.

De fait, un député libéral a eu le courage de demander la tenue d'un débat d'urgence sur la fermeture de la pêche de la morue à Terre-Neuve, question qui mérite un débat. Ce débat d'urgence aura lieu demain soir. Nous comprenons que cet homme a subi des pressions pour ne pas aller de l'avant. De fait, des discussions ont eu lieu aujourd'hui derrière des portes closes et à l'extérieur de cet endroit à l'effet qu'il sera pour ainsi dire déchu par le premier ministre pour avoir réclamé un tel débat. Nous comprenons pourquoi les députés libéraux, surtout ceux de l'Ontario et de la ville de Toronto, se cachent sous leur pupitre. Ils prennent leurs leçons du grand patron, qui a passé la semaine caché sous sa voiturette de golf pour esquiver la question. Conséquence de cette esquivance, nous sommes aux prises avec une décision de l'Organisation mondiale de la santé qui n'aurait jamais dû être prise.

Aujourd'hui, l'OMS a annoncé que le Vietnam était le premier pays où l'épidémie de SRAS était parfaitement contrôlée. Il fut une époque où le Canada avait le meilleur système de soins de santé et le meilleur système d'information au monde. Nous sommes maintenant derrière le Vietnam. Les députés devraient réfléchir à cela. Nous devons donner à ce pays tout le crédit qu'il mérite parce qu'il a pris la situation en main. Il n'en demeure pas moins que cela aurait pu être le Canada, pas le Vietnam.

Je ne devrais pas dire que le premier ministre du Canada devrait apprendre une leçon de la situation, parce qu'il fait ses derniers milles tant bien que mal en espérant pouvoir se rendre à février prochain. Quel prix le pays devra-t-il payer lors de la prochaine crise s'il reste jusqu'en février? Son remplaçant numéro un dit que le gouvernement est déconcentré et il reconnaît que celui-ci n'a pas été à la hauteur comme un gouvernement devrait l'être dans des situations délicates comme celle-ci.

Article 52 du Règlement

• (1845)

Parlons du rôle du gouvernement et de ceux du premier ministre et de la ministre de la Santé. Le premier ministre aurait parfaitement pu exercer le pouvoir de sa charge dans les circonstances. Peu importe le personnage, et malgré tous nos différends, il demeure le premier ministre du Canada, ce qui lui confère le pouvoir de faire certaines choses. L'une d'elles aurait été de rassembler les ministres provinciaux de la Santé afin d'arrêter une stratégie nationale pour faire face à la situation. Ce n'est qu'un exemple de ce qu'il aurait pu faire.

La ministre de la Santé, qui se permet certaines remarques à son arrivée à la Chambre, devrait être la dernière personne ici à intervenir dans ce débat, puisqu'elle s'est montrée remarquablement silencieuse sur ce dossier depuis des semaines, occupée qu'elle était à se cacher sous son bureau et à nier ses responsabilités. J'en prends pour preuve, comme je l'ai souligné précédemment, la décision rendue par l'OMS, qui concerne certainement la ministre, et l'incapacité de celle-ci à prendre son travail au sérieux. Où était-elle lorsque ces questions ont été soulevées pour la première fois à la Chambre? Que ce soit moi ou des députés d'autres partis qui l'ont interrogée sur le sujet, tout ce que nous avons réussi à obtenir d'elle, de temps en temps, c'est une réponse d'une trentaine de secondes, sans plus. Elle s'empressait ensuite de sortir par la porte d'en arrière sans prendre le temps de fournir à la Chambre un compte rendu détaillé des mesures prises par elle et le premier ministre dans ce dossier.

Les partis d'opposition ne sont pas à blâmer en l'occurrence. Lorsqu'elle prendra la parole, la ministre va dire que nous exagérons, mais il n'en est rien. À titre de députés de l'opposition, nous avons agi de manière très responsable dans ce dossier. C'est nous qui avons obligé la ministre à venir à la Chambre ce soir, à faire une déclaration sur cette question pour la première fois et à accepter de répondre aux questions de certains députés, parce qu'elle a peut-être fini par se rendre compte qu'on peut formuler des idées et échanger de l'information à cet endroit. Ne serait-il pas utile que les députés de l'opposition sachent ce que pense vraiment la ministre de la Santé? Ne serait-il pas opportun que, lorsque nous expliquons ce que nous souhaiterions, la ministre en tienne compte?

Ce débat est nécessaire. Il faut que les voyages de golf prennent fin. Il faut que le premier ministre s'intéresse à ce dossier. Si le gouvernement s'y était intéressé, je pense que nous n'en serions pas là ce soir, car le SRAS ne se serait pas autant propagé qu'il l'a fait depuis une semaine. En toute honnêteté, je pense que, par rapport à la semaine dernière, la situation s'est améliorée, mais l'élément clé, en l'occurrence, c'est l'endiguement.

Ce matin, j'ai écouté la ministre parler de la mise en place d'un nouveau dispositif dans les aéroports. La ministre voudrait nous faire croire que ce dispositif n'a vu le jour ou n'a été inventé que la semaine dernière, peut-être par la ministre elle-même, mais il existait avant cela et il a été utilisé par d'autres pays, dont le Vietnam, ce qui explique pourquoi l'OMS a rendu à l'égard de ces pays une décision plus favorable qu'elle ne l'a fait envers le Canada.

Je suis impatient d'entendre ce que la ministre a à dire ainsi que les questions d'autres députés; il est bon de voir la ministre enfin prête à faire à la Chambre une déclaration sur le SRAS.

• (1850)

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de me trouver ici ce soir et de participer à ce débat. En réalité, je suis impatiente de prendre connaissance des idées qui seront exprimées par mes collègues de tous les partis à la Chambre.

Bien que le pays et, en particulier, les Torontois aient été confrontés à un important problème de santé publique lié au SRAS, je désire d'entrée de jeu féliciter et remercier les travailleurs de la santé publique de première ligne de la province d'Ontario et de la ville de Toronto qui, depuis plus de six semaines, collaborent avec d'autres intervenants, dont Santé Canada, leurs collègues des provinces et territoires, ainsi que des chercheurs du pays et de partout dans le monde. Selon moi, on peut maintenant affirmer sans craindre de se tromper que les mesures d'endiguement et de contrôle mises en place dans la ville de Toronto ont été et sont efficaces. À mon avis, il incombe à la Chambre de reconnaître cet effort extraordinaire.

Nous ne devrions pas entendre ce soir de propos laissant entendre que ces mécanismes et procédures de contrôle et d'endiguement n'ont pas été efficaces, car ils l'ont été. Cela a été reconnu aussi récemment que dimanche dernier par l'Organisation mondiale de la santé elle-même. Selon moi, c'est d'abord et avant tout un hommage à la capacité d'adaptation, à la vigueur et aux efforts héroïques des travailleurs de la santé publique de première ligne de la ville de Toronto.

Je suis ravie d'intervenir ce soir à la Chambre au sujet de la motion du député concernant le SRAS. L'épidémie mondiale de SRAS et les événements du dernier mois ont permis aux Canadiens d'apprendre deux choses. Premièrement, cette situation nous a rappelé notre vulnérabilité devant les forces globales de la nature et cette maladie. Les députés qui sont un petit peu plus âgés que les autres ont entendu parler dans leur enfance et dans leur adolescence de familles aux prises avec la polio et la grippe espagnole, maladies qui ont entraîné le décès de leurs arrières grands-parents. Que de changement il y a eu en quelques générations à peine. L'immunisation et la recherche médicale ainsi que de nouveaux traitements et médicaments nous ont permis d'avoir une meilleure santé et ont contribué à réduire la crainte de maladies qui étaient si courantes il y a une génération ou deux à peine.

Il est juste de dire que le SRAS a quelque peu modifié cette situation. Il a modifié nos attentes en ce qui concerne notre maîtrise de la maladie. D'où est venu le SRAS? Comment a-t-il commencé? Peut-il être éradiqué? Ces questions m'amènent au deuxième aspect que je désire aborder ce soir. Avec l'arrivée du SRAS, nous avons aussi appris que les gens, quoique vulnérables et fragiles, ont une remarquable capacité de se protéger et de surmonter les menaces.

Assurer la santé et la sécurité des Canadiens est une priorité de notre gouvernement. Depuis la flambée de SRAS, il y a un mois, toutes nos décisions ont visé à protéger la santé et le bien-être des Canadiens. Nous regrettons sincèrement les pertes de vie dues au SRAS. Nous sympathisons de tout coeur avec les amis et les proches des personnes qui ont été affectées par cette maladie.

Il faut aussi reconnaître les efforts extraordinaires qu'ont déployés les travailleurs de la santé publique. Grâce à eux, l'infection est désormais sous contrôle, croyons-nous. Grâce aux fournisseurs de soins de santé, beaucoup de personnes atteintes du SRAS se sont rétablies. Grâce aux chercheurs, nous comprenons maintenant beaucoup mieux la maladie. Tous les ordres de gouvernement ont lutté ensemble contre cette maladie et sont venus en aide aux personnes qui en ont été atteintes.

Article 52 du Règlement

Grâce à la recherche et à la collaboration, nous avons fait de grands progrès dans le contrôle de cette maladie et de ses effets sur notre société. Cette maladie constitue un défi pour tous les Canadiens et notamment pour les habitants et les responsables de la santé publique de Toronto. Je voudrais décrire brièvement ici ce soir ce que le gouvernement fédéral a fait pour contrer cette maladie.

Dès qu'il a été informé de l'existence du SRAS, le 13 mars, le ministère fédéral de la Santé a établi un comité fédéral-provincial-territorial du SRAS composé d'experts de la santé publique et a entrepris des téléconférences quotidiennes. Le 16 mars, le centre des opérations de Santé Canada a été activé et, en fait, il n'a pas cessé depuis de fonctionner 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Des employés ont été déployés en tant qu'agents de quarantaine dans un certain nombre d'aéroports, notamment les aéroports Pearson et de Vancouver. Ces employés jouent un important rôle de surveillance, détectant les voyageurs qui risquent d'avoir été exposés au SRAS. Nous conseillons aussi les voyageurs sur les symptômes de la maladie et sur les mesures à prendre pour s'en protéger. En collaboration avec les compagnies aériennes, nous nous assurons que les procédures d'enregistrement comprennent une confirmation que les passagers ont lu la documentation sur le SRAS.

• (1855)

De plus, le 19 mars, Santé Canada a émis ses premiers conseils de santé aux voyageurs relativement au SRAS et la première équipe d'épidémiologistes est partie pour Toronto. Le 22 mars, des épidémiologistes d'intervention ont été envoyés à Toronto pour soutenir l'enquête de première ligne. Le 25 mars, Santé Canada a ouvert un site Web sur le SRAS pour les professionnels de la santé. Le 29 mars, nous avons mis en place des mesures de contrôle plus sévères aux aéroports. Le 31 mars, à la demande de l'Ontario, nous avons envoyé des approvisionnements aux premières lignes. Le 5 avril, nous avons organisé une rencontre d'intervenants dans le secteur du tourisme, des voyages et de la santé pour les aider à comprendre ce que nous savions du SRAS et ce qui se passait sur le terrain. Le 10 avril, nous avons mis en place des mesures en vol pour la diffusion de l'information relative au SRAS.

Le 23 avril, la semaine dernière, j'ai organisé une conférence avec mes homologues, les ministres de la Santé provinciaux et territoriaux, au cours de laquelle le ministre ontarien de la Santé, l'honorable Tony Clement, a eu l'occasion de signaler à ses homologues provinciaux et territoriaux ce qui se passait sur le terrain. En fait, M. Clement a eu l'occasion alors d'identifier certains besoins en matière de professionnels de la santé de première ligne. Nous savons tous que les professionnels de la santé de l'Ontario sont débordés. Je dois dire qu'il a été réconfortant de voir des collègues provinciaux et territoriaux et des ministères fédéraux unir leurs efforts pour voir comment nous pouvions aider ces professionnels de la santé de première ligne qui travaillent sans relâche depuis un certain nombre de semaines.

Il convient également de noter que des organismes extérieurs comme les Centers for Disease Control and Prevention d'Atlanta ont dit que les efforts du Canada étaient exemplaires. C'est grâce à la collaboration et à la coopération entre les gouvernements que nous sommes parvenus à ce niveau d'excellence.

Au Canada, nous avons collaboré non seulement au niveau national, mais international. Les maladies infectieuses comme le SRAS ne connaissent aucune frontière. Au cours du dernier mois, nous avons travaillé avec l'Organisation mondiale de la santé et les Centers for Disease Control and Prevention.

Nous avons pris des mesures appropriées pour protéger la santé des Canadiens. Pour empêcher que la maladie ne se répande, nous avons, par exemple, recommandé que les Canadiens ne donnent pas de sang s'ils s'étaient rendus dans une région infectée par le SRAS au cours des dix jours précédents.

Notre excellence se reflète également dans la recherche effectuée dans nos laboratoires canadiens. Au Laboratoire national de microbiologie de Santé Canada à Winnipeg, les employés travaillent sans relâche pour trouver la cause du SRAS.

Le gouvernement canadien est également prêt à répondre à toute demande supplémentaire d'aide, financière ou autre, de la part de l'Ontario et des autres provinces et territoires. Le premier ministre et mes collègues du Cabinet ont démontré de façon visible qu'ils considèrent Toronto comme un endroit sûr pour les touristes et les gens d'affaires. De fait, le premier ministre a annoncé, en guise d'appui à Toronto, que le Cabinet s'y réunira cette semaine. Si ma mémoire est fidèle, je crois que c'est la première fois en dix ans que le premier ministre tiendra une réunion du Cabinet à l'extérieur d'Ottawa. C'est dire tout l'appui que le premier ministre et le gouvernement apportent, au nom de tous les Canadiens, à la population de Toronto et aux professionnels des soins de santé de première ligne qui luttent contre le SRAS depuis six semaines.

Nous examinons toutes les demandes d'aide. Bien que le gouvernement soit conscient des répercussions économiques du SRAS, notre grande priorité est et doit être la santé des Canadiens. Nous utiliserons tous les moyens possibles pour affronter cette maladie, dont nous viendrons à bout.

Je terminerai par où j'ai commencé, en parlant des efforts héroïques remarquables du personnel de première ligne. Ce matin, j'ai rencontré une cinquantaine de ces travailleurs, dont un médecin qui est revenu au travail après avoir contracté le SRAS, dont il s'est complètement remis. Les membres de l'Armée du salut, le personnel paramédical, les infirmières et les médecins, tous ceux qui luttent chaque jour contre le SRAS dans les cliniques communautaires de Toronto ont fait preuve d'un dévouement tout à fait remarquable.

• (1900)

Je suis fier de dire que Santé Canada a travaillé côte à côte avec ces gens et leurs semblables un peu partout au pays, depuis le jour où l'OMS a identifié le SRAS.

Le gouvernement et mon ministère continueront de collaborer étroitement jusqu'à ce que le SRAS soit enrayé. Comme je le disais, nous sommes heureux de pouvoir dire, aujourd'hui, que grâce à ces efforts héroïques, le SRAS est aujourd'hui sous contrôle et confiné à Toronto.

Nous demeurerons vigilants et le gouvernement continuera de faire ce qu'il doit faire pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, j'ai un bref rappel au Règlement.

Compte tenu de l'importance de la question que nous examinons ce soir, je me demande si la ministre a l'intention de répondre aux questions des députés quand elle aura terminé son discours.

Le vice-président: Le député de Burnaby—Douglas a-t-il le consentement unanime de la Chambre au sujet de sa proposition?

Une voix: Non.

Article 52 du Règlement

Le vice-président: Il serait peut-être utile de demander au député de Burnaby—Douglas de préciser une limite de temps. C'est normalement utile dans ces circonstances.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPĐ): Certainement, monsieur le Président. Je demande l'indulgence de la Chambre pour nous accorder une période de questions et réponses de cinq minutes avec la ministre.

Le vice-président: Le député de Burnaby—Douglas a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je croyais le moment propice pour amorcer la discussion, mais je préfère poser une question à la ministre. Mon intervention lui aurait surtout reproché son manque de détermination à s'attaquer au problème du SRAS dès le début.

Comment se fait-il que la ministre n'ait pas perçu la nécessité de désigner un quart arrière fédéral pour s'occuper des questions liées au SRAS d'un bout à l'autre du pays au lieu de laisser les provinces s'en occuper? Je crois que les provinces ont accompli un travail extraordinaire. Je suis parfaitement d'accord avec la ministre lorsqu'elle dit que la province d'Ontario a fait un travail remarquable, particulièrement dans la région de Toronto.

Pourquoi n'a-t-on pas désigné de quart arrière dès le premier avertissement recommandant aux voyageurs d'éviter Toronto, lorsque la Nouvelle-Écosse et l'Alberta ont recommandé à leurs habitants de ne pas se rendre à Toronto? Nous n'avons aucun programme national en place pour faire face à la situation.

Pourquoi la ministre n'était-elle pas prête à se proposer comme quart arrière national dès le diagnostic des premiers cas de SRAS il y a un peu plus d'un mois.

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, mon ministère et moi avons joué précisément ce rôle. Il appartient à Santé Canada de mettre sur pied une infrastructure en matière de santé publique et d'y recourir lorsque surviennent des problèmes de cette envergure dans le domaine de la santé publique.

Je tiens à préciser au député que le gouvernement de l'Alberta n'a pas lancé d'avertissement aux voyageurs prévoyant se rendre à Toronto. Au contraire, le ministre de la Santé de l'Alberta a indiqué clairement qu'il ne voyait aucune raison d'éviter Toronto. Évidemment, des précautions raisonnables s'imposent, mais une fois qu'on sait cela, rien ne devrait empêcher les gens d'aller à Toronto.

En vérité, nous avons fait exactement ce que le député a demandé. Je sais que je n'ai pas le temps aujourd'hui, mais je pourrais énumérer chacune des choses que nous avons faites, surtout depuis le 11 septembre, pour mettre sur pied une infrastructure en matière de santé publique. Y a-t-il quelque chose d'autre que nous puissions apprendre ou que nous puissions faire? Certainement, parce que nous tirons des leçons de chacun de ces défis auxquels nous faisons face dans le domaine de la santé publique.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPĐ): Monsieur le Président, je sais que le temps nous est compté. Je précise que je suis tout à fait d'accord avec la ministre pour féliciter les travailleurs de première ligne. Ils ont été absolument extraordinaires.

Les Canadiens croient également, à mon avis, que le gouvernement fédéral a lamentablement manqué de leadership à cet égard. Je voudrais poser quelques questions bien précises à la ministre là-dessus.

Elle sait assurément qu'une coalition de 24 scientifiques canadiens ont demandé au gouvernement fédéral 500 000 \$, très peu d'argent

en fait, pour démarrer la mise au point d'un vaccin contre le SRAS. Ce sont les meilleurs que nous ayons, et ils veulent se mettre au travail. Ils veulent élaborer un vaccin. Ils ont besoin d'argent maintenant, pas dans un mois. La ministre est-elle disposée à le leur accorder?

Quelles dispositions la ministre et le gouvernement libéral sont-ils prêts à prendre pour passer au travers de la crise économique à laquelle la ville de Toronto et surtout les petites entreprises sont confrontées? Jack Layton, le chef du Nouveau Parti démocratique, a réclamé la création d'un programme de financement pour aider ces petites entreprises et les travailleurs qui sont touchés. Que compte faire la ministre à cet égard?

● (1905)

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, pourrais-je poser une question au député au sujet de ces 500 000 \$? Fait-il allusion à la récente demande de soumissions des Instituts de recherche en santé du Canada ou IRSC qui portait sur un montant de 500 000 \$ parce que cet appel d'offres va de l'avant? J'ai eu des entretiens avec le Dr Bernstein qui m'a informé qu'on allait effectivement faire un appel d'offres. Le dossier progresse donc.

J'ai également eu l'occasion de m'entretenir avec le premier ministre de la Colombie-Britannique cet après-midi. Il m'a notamment fait part d'une initiative de recherche sur les vaccins qu'il aimerait voir se concrétiser dans sa province. Je lui ai dit que je me pencherai immédiatement sur la question avec mon ministère pour voir comment nous pouvons faciliter le projet et faire avancer la science et la recherche pour disposer, de part et d'autre, de meilleurs outils de diagnostic et mettre au point un vaccin.

Pour le moment, on estime que l'élaboration d'un vaccin peut prendre jusqu'à trois ans. S'il est possible de réduire ce délai de moitié ou mieux encore, de toute évidence, nous aurons fait notre part en tant que membre de la communauté scientifique et au titre de la recherche à l'échelle internationale.

J'assure encore une fois au député que nous examinons les ressources que nous engageons non seulement au titre de la science dans notre laboratoire de calibre international à Winnipeg, mais aussi plus généralement au titre de la recherche. Je pense que le député pourra constater que nous ferons encore davantage à ce chapitre dans les jours à venir.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, pourquoi a-t-il fallu si longtemps pour que la ministre aborde cette question à la Chambre des communes? Comme je l'ai indiqué précédemment, il y a des réponses de trente secondes au cours de la période des questions. La ministre n'aurait-elle pas dû demander aux députés de l'aider, d'aider le gouvernement et d'aider le pays à faire face à la situation?

Pourquoi a-t-elle attendu si longtemps avant d'aborder la question devant la Chambre? Revenait-il aux partis d'opposition de suggérer la tenue de ce débat d'urgence?

L'hon. Anne McLellan: Monsieur le Président, j'étais à la Chambre tous les jours jusqu'au début du congé. Durant la première semaine du congé, j'ai été à la disposition des médias pendant deux jours pour des points de presse en bonne et due forme. La semaine dernière, j'ai été à leur disposition mardi, mercredi et jeudi. En fait, mes points de presse ont duré de 15 à 20 minutes et ils ont été diffusés en direct, à ma connaissance, par trois grands réseaux, et de larges extraits ont été imprimés dans les journaux.

Article 52 du Règlement

Durant ces points de presse, j'ai dit essentiellement aux Canadiens que les gens en première ligne travaillaient à maîtriser et à contenir la propagation de cette maladie. Ils ont fait du bon travail. La maladie a été maîtrisée, elle a été circonscrite, et on pouvait aller à Toronto en toute sûreté. J'étais à la Chambre cet après-midi pour la période des questions. J'ai d'ailleurs répondu à un certain nombre de questions là-dessus.

C'est aujourd'hui le premier jour de la rentrée. Si les gens veulent en discuter plus en profondeur, que ce soit maintenant, durant la période des questions ou à un autre moment, je suis à leur disposition. Je pense en outre que nombre de députés et collègues ministériels prennent la question très au sérieux et qu'ils voudront certainement prendre part à cet important débat.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir enfin prendre publiquement la parole dans le cadre de ce débat d'urgence sur le SRAS, un virus qui capte l'attention de notre pays, qui capte l'attention du monde et qui risque de causer des dommages importants. Nous comprenons cela. À mon avis, personne n'est dupe et ne pense autrement.

Je suis absolument stupéfait lorsque je constate comment les travailleurs du secteur de la santé de l'Ontario se sont occupés de ce problème. Ils l'ont fait d'une manière louable. Leurs ressources étaient extrêmement limitées, même avant que le virus du SRAS ne vienne les obliger à essayer de le maîtriser et de l'enrayer. Je ne peux qu'imaginer l'énorme tâche qui attendait les travailleurs du secteur de la santé.

Nous savons que les lieux de travail les plus malsains au Canada sont nos hôpitaux, dont les ressources sont extrêmement limitées. Les infirmières prennent davantage de congés de maladie que les travailleurs de tout autre secteur au Canada, car leur tâche est très difficile et elles ne sont pas assez nombreuses. L'insuffisance des fonds injectés dans notre système de santé a entraîné son érosion ces quelques dernières années. Nous en avons beaucoup parlé, mais ce n'est pas mon propos aujourd'hui. Je veux parler d'autre chose. Nous devons maintenant affronter ce virus et ces travailleurs ont été appelés à accomplir des choses extraordinaires. Leur tâche est très ardue. Je ne saurais assez insister sur la reconnaissance que nous leur devons.

Si je ne me trompe, dimanche dernier, cinq infirmières ont dit en avoir assez, qu'elles n'en pouvaient plus et ont décidé de démissionner. Je peux comprendre leur exaspération. Je m'entretiens constamment avec des infirmières, et elles étaient déjà exaspérées avant la situation qui nous occupe.

C'est là qu'il nous faut une direction nationale, une attention nationale pour mobiliser le plus de ressources possible afin d'aider des régions comme celle de Toronto, où le virus a sévi et a échappé brièvement à notre contrôle. Pour contenir le problème, nous avons dû ajouter des ressources. Nous aurions dû accroître les effectifs pour pouvoir nous attaquer au problème de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible. Malheureusement, nous avons manqué de leadership pour diriger les efforts d'endigement. Il n'y a eu aucune hésitation de la part du ministre de la Santé de l'Ontario, Tony Clement. Très rapidement, l'hôpital Grace a été mis en quarantaine. Peu après, l'hôpital York subissait le même sort. L'intervention a été très rapide, et il n'y a eu aucune hésitation dans la lutte contre le virus.

Le problème s'est présenté de façon un peu différente à Vancouver et à Toronto. Dans les deux villes, des patients sont arrivés de l'étranger, apportant la maladie chez nous. Ils ont pu passer par nos

aéroports et échapper à nos systèmes de dépistage. Nous ne savions pas au juste à quoi nous avions affaire.

Par contre, nous devons comparer la réaction des hôpitaux. Pourquoi a-t-on brièvement perdu le contrôle à Toronto mais non à Vancouver, alors que les mêmes avertissements ont été lancés aux deux endroits? Selon moi, étant donné que Vancouver se trouve plus près de l'Asie, les responsables étaient à l'affût de symptômes analogues à ceux de la grippe. Ils avaient été alertés. Dès que des patients sont arrivés, ils ont été isolés. Par contre, à Toronto, les responsables ne savaient pas au juste à quoi ils avaient affaire. Je ne fais de reproches à personne. Nous sommes tous humains. L'enseignement que nous pouvons tirer est qu'il est important d'agir rapidement.

En fin de compte, il est certain que nous avons appris une chose: nous ne pouvons hésiter lorsqu'il s'agit de protéger la sécurité des Canadiens. Nous avons vu ce qui arrivait lorsque nous hésitions à nous attaquer aux problèmes de leadership et à protéger la population canadienne. Voilà la raison du débat de ce soir à la Chambre. Il s'agit de parler de ce qui s'est passé, des enseignements que nous pouvons en tirer et des mesures à prendre désormais. Il est très important que nous le fassions.

Il y a une chose que nous pouvons dire, c'est que même si nous applaudissons chaudement les travailleurs chargés de contenir le virus à l'échelle nationale, tout cela ne servira à rien si nous permettons que le virus soit importé par des voyageurs provenant de l'étranger. C'est la raison pour laquelle l'OMS s'est montrée aussi inflexible sur le fait qu'il fallait empêcher les pays d'exporter le virus à l'étranger. C'est ainsi qu'on pourra le contenir.

● (1910)

Je ne sais pas si l'émission d'une alerte aux voyageurs était prématurée, et je suppose qu'on peut dire qu'il y avait des faits à l'appui, mais il semble évident que l'OMS a considéré que le virus était exporté. Nous ne savons pas s'il a été exporté en Australie. Il y a eu un cas dans lequel on a cru que quelques enfants pouvaient être atteints du SRAS. Toutefois, leur état s'est amélioré avant qu'on puisse établir un diagnostic. C'est donc difficile à dire. Puis, une infirmière est morte aux Philippines. Elle a transmis la maladie à son père qui est également décédé. Il y a une personne en Bulgarie qui a eu une pneumonie qu'on a soupçonnée être reliée au SRAS. Il y a un autre cas semblable aux États-Unis. Nous exportons le virus à l'étranger et nous ne devrions donc pas tant nous alarmer des propos de l'OMS.

L'OMS a émis un avertissement aux voyageurs parce que le processus de dépistage n'était pas en place. Nous devons donc nous demander pourquoi il n'est pas en place. J'ai posé cette question cet après-midi au cours de la période des questions et la ministre a répondu que l'OMS avait affirmé que tout allait très bien. Je ne crois rien de tout cela. L'OMS disait qu'elle comptait émettre un avertissement aux voyageurs désirant se rendre à Toronto parce que nous exportons le virus. Que ce soit vrai ou non, cela ne change pas grand-chose. Ce qui compte, c'est que l'OMS était d'avis que nous le faisons. Elle a dit que notre processus de dépistage n'était pas approprié.

Selon des collègues, ce n'est pas la raison pour laquelle la recommandation aux voyageurs a été diffusée. Selon moi, l'OMC n'aurait pas de motif d'intervenir si l'on ne nous soupçonnait pas de répandre le SRAS dans d'autres pays. L'OMC n'aurait jamais diffusé la recommandation aux voyageurs. Je le dis très clairement, car lorsque cette situation a débuté, il y avait quatre points chauds dans le monde: Beijing, Hong Kong, Singapour et Toronto. Ce sont les endroits où le virus du SRAS s'est manifesté, mais aucune recommandation aux voyageurs n'a été diffusée dans le cas de Singapour.

On pourrait se demander pourquoi il n'y a pas eu de recommandation aux voyageurs dans le cas de Singapour. On y a dénombré 19 décès et un nombre encore plus élevé de personnes ayant contracté la maladie, de sorte que ce n'est pas parce qu'elle avait été endiguée. Nous sommes à peu près sur le même pied à cet égard. Cela n'avait rien à voir avec les décès. C'était plutôt lié à l'exportation de la maladie. L'OMC estimait que les mesures de contrôle mises en place dans les aéroports étaient suffisantes et qu'elles permettaient d'empêcher la propagation du virus dans d'autres pays, de sorte qu'il n'y avait pas lieu de diffuser une recommandation aux voyageurs concernant Singapour.

C'est là mon évaluation des faits dans ce dossier. Le problème qui se pose à Toronto, c'est que nous aurions dû y accomplir un travail semblable. Le 27 mars, l'OMC a dit que nous devrions exercer un contrôle et elle a recommandé qu'il prenne la forme d'une entrevue. Les 26 et 27 mars, j'ai demandé à la ministre pourquoi nous n'exercions pas de contrôle comme l'OMC nous l'avait recommandé. On m'a répondu que la brochure prévoyant une déclaration volontaire était suffisante. Une décision terrible fut prise ce jour-là. Nous en subissons aujourd'hui les répercussions.

Il est très heureux à certains égards que d'autres pays aient fait ce qu'il faut et que nous n'ayons pas accueilli au Canada plus de gens atteints du SRAS au cours de la période pendant laquelle nous ne soumettions pas les passagers arrivant au pays à des mesures de contrôle appropriées. Cette situation aurait pu rendre la population canadienne plus vulnérable qu'elle ne l'était déjà. Toutefois, il était tout aussi important de ne pas exporter ce virus dans d'autres pays.

C'est pourquoi nous sommes maintenant dans une situation où Toronto est injustifiablement vue comme un endroit à risque pour les voyageurs et où une recommandation aux voyageurs est actuellement en vigueur. Le monde, peu importe les faits, estime que Toronto n'est pas un endroit à visiter sans danger. Des concerts sont annulés, tout comme des réservations d'hôtel et des réunions en tous genres. C'est un coup dévastateur porté à l'économie de cette région.

Ma circonscription se trouve dans les Rocheuses et comprend le parc Jasper. J'ai demandé aux gens du parc Jasper s'ils étaient touchés. Certains m'ont dit que oui, qu'ils s'inquiétaient pour l'été prochain. D'autres m'ont dit que non, qu'il était encore trop tôt pour s'inquiéter. Si nous prenons la situation bien en mains à temps et si nous réussissons à montrer dans nos publicités que le Canada est toujours aussi propre et intact, nous pourrions peut-être réparer les dommages causés. Néanmoins, ces dommages sont très importants, surtout dans la région de Toronto.

Nous tenons ce débat d'urgence afin de voir si nous avons pris les mesures qui s'imposaient. Y a-t-il encore un problème dans nos aéroports?

•(1915)

J'ai lu un article à la une de l'*Edmonton Sun*, je crois, au sujet d'un homme qui a tenté d'éprouver le système à partir de Toronto vers la Grande-Bretagne. Ce type a revêtu plusieurs pelures de vêtements de

manière à suer abondamment, et il a simulé une toux. Il a toussé considérablement lorsqu'il est passé au comptoir. On y offrait trois brochures, que les gens pouvaient prendre ou pas. Il est embarqué dans l'avion en toussant et en se demandant si on l'arrêterait et vérifierait s'il était atteint du SRAS. L'avion a atterri à Montréal, où le type s'attendait à être intercepté et interrogé au sujet de sa toux. Or, c'est ce que rapporte le quotidien, le type s'est envolé pour la Grande-Bretagne sans qu'on ne lui dise quoi que ce soit. Voilà le genre de choses qui se sont produites.

J'ai commencé à me poser de sérieuses questions sur la qualité du processus de dépistage lorsque j'ai reçu un courrier électronique de quelqu'un affirmant que son employeur l'avait rappelé de Hong Kong de crainte qu'il n'attrape le SRAS. Le problème, c'est qu'on ne lui a pas posé une seule question au sujet du SRAS au cours de son voyage ni à son arrivée à l'aéroport de Toronto. Il aurait pu contracter la maladie et l'importer ici sans que personne ne le sache.

Voilà pourquoi nous avons dit qu'il fallait assurer un bon dépistage à l'aéroport de Toronto. Or, on n'a pas contrôlé les voyageurs à leur arrivée au pays ni au moment de leur départ. Nous avons invité la ministre à invoquer la Loi sur la quarantaine et à assurer les Canadiens que le gouvernement se dresserait sans tarder entre eux et le virus. La ministre a jugé cela inutile et trouvait qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

On doit comprendre que la protection offerte par la Loi sur la quarantaine vise à la fois les voyageurs qui arrivent, afin qu'ils n'importent pas la maladie, ainsi que ceux qui partent, afin de protéger les autres pays. Il est clairement indiqué dans la loi que les autorités ont le pouvoir de mettre en quarantaine ces deux catégories de passagers.

L'hon. Anne McLellan: Nous avons des agents de quarantaine dans chaque aéroport.

M. Rob Merrifield: La ministre dit qu'il y a des agents de quarantaine dans les aéroports. Il est très intéressant d'entendre cela parce que j'ai vérifié et il y a une différence dans les procédures de dépistage et le nombre d'agents de quarantaine à Vancouver et à Toronto. À Vancouver, on s'assure auprès des autorités locales ainsi que des autorités fédérales qu'il y a suffisamment d'agents de quarantaine pour maîtriser la situation à l'aéroport de Vancouver. À l'aéroport de Toronto, où l'affluence est beaucoup plus grande, non seulement le nombre d'agents de quarantaine est-il insuffisant, mais les procédures de dépistage sont tout à fait inadéquates puisqu'on ne prend même pas la peine d'interroger les passagers lorsqu'ils se présentent au guichet.

Article 52 du Règlement

Les autres questions que l'on pose aux voyageurs lorsqu'ils font enregistrer leurs bagages consistent à savoir s'ils ont laissé leurs valises sans surveillance et s'ils les ont préparées eux-mêmes. Ce sont là les deux questions généralement posées. Elles sont plutôt insensées, mais on nous les pose chaque fois que nous allons à l'aéroport. Je pense que la plupart des députés vont régulièrement à l'aéroport. On aurait pu très rapidement et facilement remplacer ces deux questions par les questions suivantes: «Avez-vous été en contact avec le SRAS? Faites-vous de la fièvre? Pensez-vous avoir attrapé une maladie?» Cela n'aurait absolument pas ralenti le processus. La ministre a toutefois dit qu'on ne pouvait poser ces questions parce que 36 000 personnes quittent quotidiennement l'aéroport de Toronto et que cela aurait ralenti les choses. Je regrette, mais je n'accepte pas cette explication.

Je suis très déçu de la façon dont toute cette affaire a été traitée depuis le début. Quand on fait face à une crise comme celle-là, il faut adopter une approche à trois volets. Tout d'abord, il faut endiguer la maladie à l'échelle du pays. Dieu merci, nous avons des personnes qui font très bien ce travail. Deuxièmement, pour éviter toute réinfection, nous devons protéger les Canadiens à l'échelle internationale. Troisièmement, nous devons travailler à mettre au point un vaccin qui protégera les Canadiens à long terme, de manière à ce que, dans l'avenir, peu importe où le virus se manifesterait, nous puissions en venir à bout.

J'ai été déçu d'apprendre par les médias que le gouvernement hésite à investir 10 ou 100 millions de dollars dans la recherche d'un vaccin parce qu'il s'agit d'un problème d'envergure internationale et qu'il faudrait peut-être laisser la communauté internationale s'en charger. Je pense que cette question ne devrait même pas se poser. Nous devrions automatiquement nous occuper de la santé et de la sécurité des Canadiens à long terme.

● (1920)

Le gouvernement s'apprête à dépenser 131 millions de dollars juste pour poursuivre la mise en oeuvre d'un programme d'enregistrement des armes à feu l'année prochaine alors que cela ne va pas permettre de sauver une seule vie au Canada. On ne devrait pas hésiter à investir dans un vaccin. Ce devrait être automatique.

Quoi qu'il en soit, nous devons adopter une approche à trois volets pour venir à bout de ce virus.

Je suis tout à fait exaspéré, car je vois un gouvernement qui n'a pas agi et c'est typique de sa part. Il n'agit pas face à la situation d'urgence. Cela le représente bien en quelque sorte. Il a fait la même chose à la suite des attaques du 11 septembre, dans le cas de la guerre en Irak et maintenant, avec le SRAS. On peut espérer que nous pouvons apprendre quelque chose, soit que nous devons nous attaquer à cela avec vigueur. Nous ne pouvons hésiter. Il vaut mieux être trop dynamique que pas assez.

Nos vis-à-vis vont dire que nous sommes alarmistes, que nous essayons de faire peur aux gens. Eh bien, la crainte est généralement présente lorsque nous ne comprenons pas ou ne connaissons pas quelque chose. Lorsque nous sommes francs à l'égard de la population et lui disons la vérité, la peur disparaît. Les gens n'ont pas de craintes car ils font partie du processus et ils possèdent les renseignements dont ils ont besoin pour faire face à la situation. Voilà comment le gouvernement aurait dû procéder avec le SRAS au lieu de nous dire au départ qu'il fallait être exposé pendant assez longtemps à une personne qui toussait pour attraper le virus avant de reconnaître il y a quatre jours que ce virus peut en fait vivre sur un objet jusqu'à 24 heures.

Certains disent que le gouvernement n'était tout simplement pas au courant, que c'était un virus trop nouveau et qu'il ne comprenait pas de façon certaine. Dans ce cas, il n'aurait pas dû déclarer qu'une personne devait tousser à côté de vous pendant quatre heures avant que vous puissiez contracter la maladie.

Le gouvernement aurait dû être franc à l'égard de la population et lui dire sans hésitation qu'il était prêt à procéder aux contrôles voulus aux aéroports afin de pouvoir contenir ce virus. Les Canadiens l'auraient accepté et approuvé.

Malheureusement, comme cela ne s'est pas produit, nous avons toute une côte à remonter. Dieu merci, la propagation du SRAS semble être confinée.

Aujourd'hui, nous regardons en avant et exigeons des faits. Espérons que l'avis aux voyageurs devant se rendre en l'Ontario sera levé demain, mais ce ne sera pas grâce à la ministre de la Santé qui, au lieu de se rendre auprès de l'OMS, y a délégué Tony Clement. Je ne comprends pas pourquoi. Il s'agit d'une organisation internationale; nous aurions donc dû y envoyer un représentant du gouvernement fédéral. La ministre ne devrait pas être assise ici, mais se trouver auprès de cette organisation. C'est déplorable.

Quoi qu'il en soit, il faut espérer que l'avis sera levé demain. Une fois que ce sera fait, nous pourrions de nouveau présenter le Canada comme le pays sain qu'il était et annoncer que les gens peuvent y venir en toute sécurité pour jouir de la vie et des richesses que ce pays leur offre. Notre pays couvre un vaste territoire peuplé de gens formidables. Il est doté d'un système de soins de santé remarquable dirigé par une piètre ministre, mais c'est une chose à laquelle nous avons l'intention de remédier.

De toute façon, la situation actuelle nous permet maintenant d'aborder l'avenir de façon positive et je terminerai sur un ton positif. Nous avons la possibilité d'aller de l'avant.

Un autre nuage se profile à l'horizon: celui que représente le virus du Nil occidental. J'espère que nous avons tiré des leçons, car c'est la seconde fois qu'une grave maladie nous prend au dépourvu. La première fois, c'était l'automne dernier, quand nous pensions avoir 11 victimes du virus du Nil occidental, alors qu'il y en avait en réalité plus de 200. Espérons que nous ne manifesterons pas la même apathie face au virus du Nil occidental cette fois-ci.

La situation comporte cependant un aspect positif, car nous ne faisons pas face à la pandémie qui est annoncée depuis de nombreuses années. Il y a peut-être un autre aspect positif, dans la mesure où nous avons appris à ne pas être passifs devant des situations semblables, mais à réagir énergiquement. C'est l'attitude qu'il faut avoir si nous voulons protéger notre pays et affronter de nouveaux virus et maladies.

Il est très frustrant de tenir un débat d'urgence maintenant que la propagation de la maladie est enrayée et après avoir frôlé la catastrophe. Nous aurions dû tenir ce débat dès que l'OMS a annoncé, le 27 mars, que des mesures de contrôle devaient être prises à l'aéroport. C'est à ce moment que nous aurions dû nous rendre compte de la gravité de la situation et en débattre afin de montrer la voie à suivre et de nous y attaquer avec la plus grande énergie.

Article 52 du Règlement

•(1925)

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais parler ce soir relativement au débat qui est devant nous. Je dis avec plaisir parce qu'il est sûr, que nous, comme députés, comme parlementaires, sommes habitués à prononcer des discours et nous aimons bien nous engager dans ce type de discussion, même si le sujet, fondamentalement, est très sérieux.

Naturellement, je vais commencer en offrant mes sympathies aux victimes de cette terrible maladie, un autre fléau qui s'abat un petit peu sur l'humanité. On a connu les guerres, on a connu le SIDA qui existe depuis plusieurs années et maintenant, on connaît un nouveau type de pneumonie qui est très sévère, qui entraîne des troubles respiratoires et qui peut conduire à la mort. Il est sûr que tout le monde n'en décède pas, mais cela représente des coûts exorbitants pour les sociétés. Je pense qu'il faut faire tous les efforts, au moment où on se parle, pour essayer de contourner cette maladie, pour éviter qu'elle se répande.

Il faut d'abord penser aux victimes. Il faut leur apporter des soins et il faut aussi sympathiser avec leur famille. Imaginez-vous avoir un parent ou un ami intime dans un de ces hôpitaux. Imaginez le conditionnement psychologique des gens qui entourent ces amis ou ces familles-là à l'intérieur des hôpitaux. Ce sont des gens qui se questionnent et qui espèrent que le virus ne se propagera pas dans l'ensemble de l'hôpital, comme cela semble se passer dans la région de Pékin où on est obligé de mettre des hôpitaux complets en quarantaine.

J'éprouve aussi une sympathie toute particulière pour les travailleurs et les travailleuses de la santé qui oeuvrent auprès de ces gens. Je suis un ancien travailleur de la santé. Avant d'être en politique, j'étais dans un centre d'accueil pour les jeunes déficients intellectuels. Je vous avoue que ce type de maladie, pas aussi brutale ni aussi mortelle, mais aussi contagieuse, est déjà apparue dans le centre d'accueil où je travaillais. Il fallait mettre des unités de soins entières en quarantaine. J'ai vécu ce que c'était et ce n'est pas facile. En effet, on a toujours l'impression que peu importe les mesures sanitaires qu'on va employer, peu importe le soin qu'on met à faire en sorte que le personnel des soins infirmiers va continuer son travail, on est toujours dans l'incertitude de savoir que nous pouvons succomber ou tomber face à cette maladie-là.

J'ai donc de la sympathie pour ces gens-là car la maladie, dans le cas qui nous concerne ici ce soir, est encore plus grave. Il faut se mettre à la place de ces travailleurs et travailleuses qui, au jour le jour, mettent leur santé en danger pour venir en aide à ces victimes. Je pense que cela mérite d'être souligné. Je comprends la pression psychologique qu'ils subissent et je comprends que c'est difficile pour eux et pour leur famille.

Je voyais d'ailleurs en fin de semaine, dans un des journaux du Québec, en première page, une infirmière qui était à bout de souffle, un peu désespérée. Il faut comprendre que ces gens travaillent dans des conditions difficiles. Ils font du temps supplémentaire et ils déploient toute leur énergie pendant tellement d'heures, de jours et de semaines pour enrayer cette infection. Alors, je pense que ces gens méritent toute notre admiration. Je tenais à le leur dire d'entrée de jeu.

Il semble que cette maladie a son origine en Chine et je pense que c'est même un fait assez connu jusqu'à maintenant. Des règlements politiques sont déjà adoptés en Chine. C'est sûr que ce n'est pas le même système politique qu'ici. C'est souvent le président de la

république qui va trancher, qui va dire: «Le ministre de la Santé n'est plus, le maire de Pékin n'est plus.» C'est ce qui s'est passé. Il y a eu des limogeages en Chine, justement parce que cela ne s'est pas passé dans la transparence et qu'on en a minimisé l'impact. On ne savait pas ce qu'on avait à faire et on n'avait probablement pas de plan d'urgence. Lorsqu'on a constaté que c'était très grave, il était déjà trop tard et la maladie s'était déjà beaucoup répandue, d'où l'extrême gravité de ce qui se passe en Chine actuellement.

Heureusement, ici, nous avons réagi plus vite. Il est probable qu'en Ontario, au Québec et dans toutes les provinces canadiennes, les soins médicaux sont beaucoup plus à la hauteur que ceux qui existent en Chine. Je ne dis pas que la Chine est complètement dépourvue. Il y a des hôpitaux. Mais, pour ce qui est du professionnalisme du personnel et des instruments à leur disposition pour diagnostiquer et traiter la maladie, il me semble qu'il faut lever notre chapeau à nos travailleurs et à nos travailleuses de la santé canadiens.

Donc, il y a toujours une conséquence politique. Il y a une conséquence politique en Chine, mais il y a aussi une conséquence politique en Ontario et au Canada quant à la façon dont cela s'est passé et quant à savoir qui est responsable.

•(1930)

C'est beau d'être ministre ou premier ministre, mais on a des responsabilités. Pour l'instant, il y a une espèce de confusion peut-être pas sur l'origine de la maladie, mais à savoir si cette maladie est actuellement contenue.

On a l'OMS qui dit à l'Ontario qu'elle considère que la maladie n'est pas contenue. Ce n'est pas vrai que c'est une seule personne qui est arrivée, qui a contaminé les autres, que cela se soit résumé à cela et que ce soit resté à Toronto. Il semblerait qu'il y a des cas qui sont passés par Toronto et qui ont propagé la maladie à l'extérieur de Toronto, entre autres aux États-Unis.

Les gens se demandent donc si cette maladie est contenue ou non. C'est dangereux parce que cela crée un climat psychologique qui a des impacts sur toute la société, particulièrement en Ontario parce que c'est cette province qui est frappée.

Beaucoup de mes collègues ont parlé des impacts économiques, et je vais en parler tantôt, mais c'est aussi un impact psychologique. Qu'est-ce que cela a tendance à créer? Les gens ont tendance à rester chez eux, à rester en famille et à sortir le moins possible. Tout cela ralentit une société dans son économie et aussi dans sa vision sociale.

Il y a donc actuellement une certaine incertitude. Je fais le lien entre les responsables politiques de Chine. Il y a un comportement à adopter dans une situation d'urgence comme celle-là.

Je me rappelle lorsqu'il y a eu la crise du verglas dans mon comté. J'étais au Mexique au moment où cela s'est passé. Aussitôt que j'ai su la gravité de la situation, je me suis fait un devoir de prendre le premier avion. J'ai passé 24 heures dans les avions parce qu'il fallait que je fasse des correspondances d'un côté et de l'autre pour finalement arriver chez moi. Je pense qu'il est important qu'on soit sur le terrain, où cela se passe, pour donner une vision aux gens, leur montrer qu'on sait ce qu'on fait, qu'on est là avec eux et qu'on va se battre pour les aider.

Article 52 du Règlement

Cela ne s'est pas passé ainsi en Chine. Ici, on a certains questionnements. Au début de cette crise, je me rappelle que le premier ministre est allé manger dans le Chinatown, à Toronto. Est-ce que c'est suffisant? Je dis que c'est un premier geste. C'est une image. Le premier ministre va dans le Chinatown et démontre qu'il n'y a pas de danger ou que c'est moins dangereux qu'on pense et qu'on va contenir cette maladie.

Là où on peut faire un reproche au premier ministre, c'est de ne pas être revenu de vacances au moment où cela commençait à se répandre. C'est important. On peut faire beaucoup d'analyses à cet égard. Si le premier ministre actuel avait été dans une campagne à la chefferie serait-il revenu? Pourquoi n'entendons-nous pas ou presque les candidats à la chefferie sur des questions aussi fondamentales? Ce sont des questions qu'on peut se poser politiquement.

Demain, le Conseil des ministres siégera là-bas. C'est un signal. Je pense que c'est important que le Conseil des ministres siège là-bas, mais ce serait beaucoup plus important qu'on donne les possibilités aux travailleurs de la santé pour justement lutter contre ce fléau. Il ne faut pas seulement que le premier ministre et le Conseil des ministres se rendent là pour essayer de dire que tout est beau.

On peut peut-être parler aussi du maire de la ville de Toronto, qui est ni plus ni moins en train de tourner un vidéoclip sur la grande ville de Toronto pour montrer comment c'est formidable dans cette ville. Cela est de mauvais goût parce que les gens se doutent que cela n'a pas de bon sens dans le contexte actuel. Il faut quand même faire face à la situation et dire qu'on a un problème. Quand on dit: «Regardez, je me promène sur la plage à Toronto, près du lac Ontario, et tout est beau», il y a des gens qui disent que cela crée probablement l'effet contraire.

Il faut aussi parler de toute l'approche politique à l'OMS. C'est quand même l'OMS qui, dans le cadre de sa juridiction, a dit: «On ne devrait pas aller à Toronto à moins d'obligations majeures.» Que faisait notre ambassadeur à Genève? Il a dû entendre parler de cela à un moment donné. Pourquoi n'a-t-il pas appelé le gouvernement pour dire: «Écoutez, on a un problème.» L'ambassadeur, Sergio Marchi, est-il intervenu à l'OMS lorsqu'il a entendu cela pour dire: «Écoutez, n'allez pas trop vite à ce sujet. Pourquoi mettriez-vous Toronto sur une telle liste?»

Des gens ont commencé à dire que si on veut réviser la décision de l'OMS, c'est parce qu'il y avait une raison politique de rendre cette décision. Il y en a même qui ont dit que c'était pour éviter qu'on pointe un doigt accusateur sur des pays orientaux et asiatiques. On aurait plutôt dit: «Regardez, il y en a aussi à Toronto. La preuve, c'est qu'on l'a mise sur la liste des villes à ne pas fréquenter pendant un bout de temps.»

● (1935)

Alors, que faisait notre ambassadeur à Genève? On peut s'interroger là-dessus. Il est peut-être trop tôt pour pointer du doigt les responsables. Pour l'instant, nous nous questionnons. Nous pouvons nous demander si cette crise a été gérée comme il faut ou si nous avons laissé aller les choses et nous nous sommes réveillés, à un moment donné, quand nous avons vu que cela prenait une ampleur nationale?

Nous pouvons nous interroger sur toutes ces approches, sur le premier ministre qui est allé dîner à Toronto, sur le conseil des ministres qui sera là demain, sur le premier ministre qui décide de ne pas revenir de vacances. Donc, il y a beaucoup de questions jusqu'à maintenant. J'ai l'impression que s'il fallait que cela dérape encore davantage, il faudra questionner beaucoup plus en profondeur et il y aura des responsables.

Je ne vais pas non plus soulever toute la question juridictionnelle de la santé qui appartient aux provinces—parce que je pense que le domaine de la santé appartient aux provinces—, mais on a un autre exemple ici où la priorité numéro un de tous les électeurs au Canada est le service de santé. Alors, pourquoi le gouvernement, qui bénéficie de surplus, n'octroierait-il pas plus d'argent aux provinces, justement pour assurer des soins de santé de qualité?

Que veut faire le gouvernement? Il veut débloquer 10 millions de dollars pour faire une campagne touristique, ni plus, ni moins. Ce n'est pas ce dont nous avons besoin. Nous avons besoin de services de qualité dans les provinces. Tout le monde dit que les services de santé sont sous-financés.

Ne pensez-vous pas que ce dont nous avons besoin à Toronto actuellement, c'est plus d'infirmières, plus d'intervenants sociaux pour soutenir les gens psychologiquement, plus de travailleurs de première ligne qui sont dans ces hôpitaux? On a besoin de cet argent, mais le gouvernement sait qu'il sera probablement tout seul avec la facture car on ne peut pas dire que 10 millions de dollars, ou 20 millions de dollars vont suffire.

Encore une fois, c'est la province qui va éponger tout cela et on en verra l'impact dans ses budgets. Peut-être qu'alors, on pourra envisager l'alternative qui vise à débloquer des fonds d'urgence en cas de désastre, comme on l'a fait au Lac-Saint-Jean et pour la crise du verglas.

Mais on est loin de la coupe aux lèvres. Pour l'instant, le Canada dit qu'il va essayer d'aider Toronto en faisant une campagne touristique. Cela est questionnable dans le contexte actuel.

Maintenant, il est sûr qu'il y a des coûts économiques. Beaucoup de gens en ont parlé. Il y a même des institutions économiques qui disent que Toronto pourrait perdre jusqu'à 30 millions de dollars par jour, actuellement. Il est certain que tous les Canadiens et les Québécois—car nous sommes les voisins immédiats—, regardent l'évolution de la situation.

C'est très important pour nous que tous les efforts soient faits pour contenir cette crise et je suis sûr que les Québécois sont sympathiques à la cause des travailleurs de la santé et des notables politiques en Ontario. En effet, nous ne sommes pas intéressés, naturellement, à ce que la maladie se propage et se développe au Québec également, chose qui peut arriver n'importe quand.

Il faut donc faire tous les efforts. Je pense même que les Québécois ne lésineraient pas pour venir en aide à leurs collègues de Toronto si la demande leur était faite parce qu'on comprend que non seulement par solidarité, mais aussi par pur intérêt, il faut éviter que cette maladie, la pneumonie atypique, se répande chez les voisins, ailleurs au Canada et sur le continent. Je pense bien que les Québécois seraient prêts à faire cet effort.

Je veux saluer aussi les initiatives que le gouvernement fédéral a prises. Entre autres, nous pensons qu'il était très important, dans le cas du dossier de l'assurance-emploi, que la ministre lève les deux semaines d'attente avant d'encaisser les premières prestations d'assurance emploi.

En effet, cela pouvait même être dangereux sur le terrain comme tel, car quelqu'un qui avait des symptômes pouvait peut-être ne pas vouloir les déclarer parce qu'il pensait que si son employeur le mettait à pied, il allait devoir attendre deux semaines avant d'avoir de l'argent. Alors, je pense que cette mesure est importante. Cela n'a l'air de rien, mais il faut aider ces travailleurs, surtout ceux qui sont en contact direct avec les victimes et qui pourraient être affectés par cette maladie. Alors il faut que tout le monde comprenne que si les symptômes sont déclarés, la ministre a bien dit qu'elle levait ces deux semaines d'attente et je pense que c'est extrêmement important.

Je résume donc. Je pense qu'il est important actuellement que les politiciens, les travailleurs de la santé et tout le personnel qui travaille dans ces hôpitaux s'unissent dans leurs efforts. En effet, il n'y a pas juste des infirmières et des préposés aux bénéficiaires qui travaillent dans les hôpitaux, il y a également les préposés à l'entretien qui ont une tâche colossale à accomplir également, justement pour contenir ce virus.

● (1940)

Cela prend beaucoup de propreté et de désinfection. C'est le personnel préposé à l'entretien qui fait cela. Ces gens sont eux aussi soumis au contingentement, aux restrictions et au danger que représente leur travail. Il faut souligner ce qu'ils font. Pour l'instant, il est peut-être trop tôt pour commencer à dire: «On aurait dû faire ceci; on aurait dû faire cela.»

Il m'apparaît important, quand arrive un désastre, qu'on se demande: «Où était le plan d'urgence?» On peut se demander où il était. Où était donc le plan d'urgence avant que les avions frappent les tours du World Trade Center? Il n'y en avait peut-être pas. Mais il y en a probablement un maintenant.

Toutefois, il n'y avait probablement pas de plan d'urgence pour un tel type de maladie. Ce faisant, il faut que cela nous serve de leçon. Une fois qu'on est en situation de crise, ce n'est pas le moment de savoir qui est responsable et tirer des conclusions pour savoir comment on va faire. Il faut d'abord contenir le virus. Une fois que cela sera fait, une fois que la tempête sera passée, il faudra évaluer le sérieux de la préparation d'un tel plan.

La semaine dernière, ou il y a deux semaines, j'interrogeais des gens qui comparaissaient devant le Comité permanent de la défense et des anciens combattants concernant les infrastructures essentielles. J'étais inquiet de la façon dont cela se passe. On dirait qu'on n'a pas de plan d'urgence si une centrale nucléaire faisait l'objet d'une attaque. Je ne pense pas qu'il y avait un plan d'urgence prêt pour faire face à ce type de maladie.

Il va falloir faire des investigations concernant les maladies. On me dira que c'est une maladie qu'on ne connaissait pas avant aujourd'hui. C'est vrai. Toutefois, qu'arriverait-il si une autre maladie venait nous frapper ainsi sans qu'on la connaisse? Quels sont les premiers intervenants? De quelle façon procède-t-on avec les paliers de gouvernement? De quelle façon procède-t-on avec la municipalité? Toutes ces choses sont extrêmement importantes à jauger, à préparer et il faut en tirer des conclusions.

Comme je le disais, pour l'instant, il faut contenir le virus. Il faut aussi appuyer les travailleurs de la santé et leur envoyer nos encouragements. Il faut leur dire qu'on trouve que ce sont des combattants pour la santé. On fait souvent l'éloge des combattants dans une guerre, qui représentent un pays, qui défendent leur pays. Présentement, il faut faire l'éloge des combattants pour la santé. Ils risquent aussi leur vie, peut-être pas au même titre que des soldats, mais ce sont quand même des gens qui vont faire beaucoup d'heures de travail, et ce, dans un théâtre d'opérations—si je peux reprendre

Article 52 du Règlement

une expression qu'on emploie souvent dans le domaine militaire—, soit un hôpital, qui est dangereux au moment où l'on se parle et qui peut représenter des conséquences graves. Il faut manifester toute notre admiration à ces gens.

En terminant, je réitère le fait que les Québécois ont beaucoup de sympathie pour ce qui se passe, pour la cause des travailleurs de la santé en Ontario et pour les victimes. Ils ne voudraient pas que cela fasse tache d'huile et se répande ailleurs. On est leur principal et leur plus proche voisin aussi. Il est donc important que les Québécois envoient un signal. C'est ce que le Bloc québécois a fait aujourd'hui et c'est ce qu'on a l'intention de continuer à faire. On envoie un signal disant qu'on sympathise avec ce qui se passe, qu'on veut aider ces gens et que s'il est possible de les aider d'une façon ou d'une autre, ils peuvent compter sur la générosité et la solidarité des Québécois. On vit tous sur la même planète, on vit tous sur le même continent, il faut s'entraider en temps de crise comme celle-ci. En effet, la voie de la solution, c'est la solidarité. Les travailleurs de la santé sont notre meilleure garantie de la solidarité qui est exigée au moment où l'on se parle.

● (1945)

[Traduction]

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, le porte-parole en matière de santé du caucus progressiste-conservateur, de s'être joint à moi aujourd'hui pour demander la tenue du présent débat d'urgence sur cette question extrêmement importante concernant la réaction, plutôt l'absence de réaction efficace du gouvernement libéral face à l'épidémie du SRAS.

Il est triste de constater que ce sont les deux partis les moins importants de la Chambre qui ont dû assumer le leadership au sujet de cette question, un leadership qui a fait honteusement défaut chez le gouvernement fédéral depuis le début de la crise.

Je tiens d'abord à exprimer mes sincères condoléances aux familles, aux amis et aux être chers des 21 Canadiens qui sont morts des suites du SRAS jusqu'à maintenant. Je désire exprimer ces condoléances au nom du chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, ainsi que de tous mes collègues au sein du caucus. Nous ne pouvons que nous imaginer l'angoisse et la douleur qu'éprouvent leurs familles à ce moment-ci.

En même temps, je me joins à tous les députés à la Chambre pour rendre hommage au leadership, à l'héroïsme, au dévouement et à l'engagement sans relâche extraordinaires des travailleurs de première ligne partout au pays, mais particulièrement à Toronto, Vancouver, Winnipeg et dans d'autres villes pour la lutte qu'ils mènent contre le SRAS. Je pense ici aux travailleurs de la santé, aux chercheurs, aux professionnels de la santé et à d'autres qui ont travaillé sans relâche et courageusement jour après jour afin d'essayer d'arrêter la propagation du SRAS.

Il convient particulièrement de reconnaître le travail des travailleurs de première ligne et de leur rendre hommage, car le 28 avril est également la Journée de deuil national pour les travailleurs morts ou blessés au travail. Le Congrès du travail du Canada nous rappelle que plus du quart de tous les cas soupçonnés ou avérés de SRAS se trouvent parmi les travailleurs de la santé. Nous devrions unir nos voix à celles de tous les Canadiens pour leur exprimer notre gratitude pour leur dévouement, leur compétence et leur professionnalisme.

Article 52 du Règlement

Nous devrions également reconnaître les nombreux obstacles que les travailleurs de la santé ont dû surmonter ces dernières années: compressions, réduction des effectifs, privatisation, restructuration et atteintes diverses à notre système de santé publique. Malheureusement, nous constatons quelques-unes des conséquences qui en découlent devant l'absence totale de leadership réel et important de la part du gouvernement libéral pour remédier à la crise du SRAS.

Nombreux sont les Canadiens qui se demandent où est passé le leadership de la ministre fédérale de la santé et du premier ministre qui, après tout, parle au nom de tous les Canadiens. Pourquoi a-t-il fallu un mois à la ministre de la Santé pour convoquer une réunion avec ses collègues provinciaux et territoriaux? Ce n'est que le 13 avril qu'elle est enfin passée à l'action. Nous, les néo-démocrates, estimons cette inaction honteuse. C'est une honte, et il ne fait aucun doute que le manque de leadership du gouvernement fédéral a pu contribuer à inciter l'Organisation mondiale de la santé à émettre son avertissement aux voyageurs.

Les Canadiens partagent un sentiment de colère et d'indignation devant l'absence du gouvernement fédéral en première ligne. Nous n'avons pas bénéficié du leadership national que les Canadiens attendent dans une période de crise comme celle-ci.

En fait, Environics a mené un sondage la semaine dernière, le 24 avril au soir, soit il y a quelques jours. Lorsqu'on a demandé à des Canadiens de la région du Grand Toronto comment ils jugeaient la réaction des divers ordres de gouvernement, 53 p. 100 d'entre eux ont répondu que la ville de Toronto avait fait du bon travail à leur avis. Il ne fait pas de doute qu'en voyant le dévouement du médecin en chef de la ville de Toronto, de cette femme remarquable et des autres personnes qui se trouvent en première ligne à Toronto, nous comprenons ce type de réponse. Je passerai sous silence le petit numéro du maire Mel Lastman, mais, sauf cette exception notable, ce dernier a fait preuve de beaucoup de leadership.

● (1950)

Le gouvernement ontarien a suscité beaucoup d'inquiétude. Seulement 43 p. 100 des gens ont estimé qu'il faisait du bon travail, et 52 p. 100 ont été d'un avis contraire. Ce n'est pas étonnant que mon collègue provincial, le chef du Nouveau Parti démocratique ontarien, Howard Hampton, ait continué de réclamer à cor et à cri un véritable programme d'aide économique du gouvernement provincial. Ernie Eves a été beaucoup trop long à agir sur cette question importante.

Hier, Howard Hampton a demandé à Queen's Park de porter les prestations d'assurance-emploi des travailleurs affectés par le SRAS à 100 p. 100 du revenu et de financer le recyclage des travailleurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en période de demande réduite. Hampton a aussi dit que le gouvernement conservateur devrait collaborer avec Ottawa si nous finissons par avoir un jour un véritable programme d'aide fédéral en complétant les fonds fédéraux espérés avec des fonds provinciaux.

Voici, toutefois, la statistique la plus éclatante. Seulement 31 p. 100 des habitants du Grand Toronto ont trouvé que le gouvernement fédéral faisait du bon travail. Deux fois plus, soit 65 p. 100, ont trouvé que le gouvernement fédéral ne remplissait pas ses engagements envers les Canadiens. C'est une constatation accablante de l'échec des dirigeants et des députés libéraux de tout le Canada, mais surtout du Grand Toronto. Où étaient-ils pendant cette crise?

Je vois ici un député de Toronto qui a demandé à son propre gouvernement d'offrir un programme d'aide financière aux entreprises. Ce député a seulement réussi à faire rire de lui par sa ministre de la Santé, son ministre des Finances et son premier ministre. On a

tenu absolument aucun compte de ce député libéral. Jusqu'à maintenant, en fait, on n'a absolument rien fait pour les petites entreprises torontoises qui ont désespérément besoin de l'appui d'un gouvernement fédéral qui est assis sur un excédent de 14,8 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral n'a pas déboursé un seul sou pour venir en aide aux entreprises et aux travailleurs en difficultés du Grand Toronto.

Jack Layton, chef du Nouveau Parti démocratique fédéral, a exhorté hier le gouvernement fédéral à rompre son silence honteux en ce qui concerne l'importance de porter assistance au milieu des affaires de la région du Grand Toronto. Le premier ministre a déclaré qu'il y a des hauts et des bas dans les affaires. Quelle réaction navrante! Quelle abdication sur le plan du leadership, non seulement au pays, mais en particulier en ce qui concerne la région du Grand Toronto!

Où sont les députés libéraux muets et invisibles du Grand Toronto? On ne les entend pas et, lorsqu'ils cherchent effectivement à obtenir de l'appui de la part du gouvernement fédéral, ils sont tout simplement rabroués par leurs propres ministres. Ils leur disent d'oublier ça et ils ne tiennent absolument pas compte de leurs interventions. Les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment qu'il est temps que le gouvernement fédéral fasse un effort supplémentaire.

Nous avons entendu une brève intervention de la candidate à la direction du Parti libéral, la ministre du Patrimoine canadien, qui a dit que c'est une épidémie nationale et que nous devrions absorber 90 p. 100 des coûts liés aux mesures de lutte contre cette épidémie. Elle n'a rien dit depuis, et aucun de ses collègues n'a ouvert la bouche, parce que nous savons qu'elle improvisait et qu'elle ne s'exprimait pas au nom de son gouvernement.

Comme Jack Layton l'a dit hier, Toronto n'a pas besoin de mesures de limitation des dégâts de la part du premier ministre. Elle a besoin d'aide pour lutter contre les dommages. Pourquoi a-t-il fallu que l'épidémie de SRAS fasse rage depuis plus de 40 jours avant que soit mis en place un programme d'aide? Il n'y a toujours pas de programme d'aide. Il est très bien de tenir une réunion du Cabinet à Toronto, mais quelle différence cela va-t-il faire pour les entreprises et les travailleurs frappés par cette épidémie? Il n'y a pas de leadership. C'est une absence honteuse de tout leadership efficace.

● (1955)

Jack Layton et le caucus du Nouveau Parti démocratique fédéral ont demandé que des modifications soient apportées aux règles d'admissibilité et aux périodes d'attente de l'assurance-emploi afin de permettre aux travailleurs licenciés et en particulier aux travailleurs des milieux hospitaliers, d'être admissibles à l'assurance-emploi. Nous avons demandé un programme de soutien du revenu dans le cas des travailleurs contractuels et autonomes à temps partiel ayant été mis en quarantaine et n'ayant pas droit aux prestations d'assurance-emploi. Nous avons aussi demandé à Ottawa de mettre en place un programme d'indemnisation à l'intention des entreprises de Toronto, un programme qui pourrait comprendre le report des paiements de TPS.

Jean Chrétien golfait en République dominicaine...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Burnaby—Douglas fait référence au premier ministre, mais il ne doit pas parler nommément des députés. Le chef de son parti peut le faire car il n'est pas encore député de cette Chambre. Le député de Burnaby—Douglas sait pertinemment qu'il doit faire très attention. Il ne tient sûrement pas à enfreindre le Règlement de la sorte.

Article 52 du Règlement

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, effectivement, j'aurais dû parler du premier ministre qui jouait au golf en République dominicaine alors que les Canadiens attendaient de lui et de sa ministre de la Santé un leadership dont ils n'ont tout deux absolument pas fait preuve.

Les néo-démocrates soutiennent que les travailleurs de première ligne, les travailleurs de la santé, ont risqué leur vie, et l'ont tragiquement perdue dans certains cas, pour lutter contre cette épidémie. Nos dirigeants doivent montrer un leadership à l'aune du dévouement manifesté par les chercheurs et d'autres intervenants. Mais, à la place, nous n'avons eu droit qu'à une absence totale d'action, un manque total du moindre leadership.

Je suis également d'avis que cette absence de leadership pourrait fort bien avoir incité l'Organisation mondiale de la santé à émettre une recommandation à l'intention des voyageurs. En tant que Canadien, j'ai été à vrai dire gêné d'entendre la directrice générale de l'OMS louer le Vietnam. L'OMS a levé la recommandation concernant les voyages au Vietnam, jugeant que ce pays avait fait preuve de leadership dans les plus hautes sphères du gouvernement et à tous les niveaux. Le gouvernement du Vietnam a mis en place un plan national de lutte contre le SRAS dont le succès a amené l'OMS à lever la recommandation concernant cette destination.

Quel embarras que ce soit le Vietnam et non le Canada qui a fait preuve de ce genre de leadership, qui aurait espérons-le permis d'éviter que ne soit lancée cette recommandation aux voyageurs.

Je tiens à mentionner un autre pays, en l'occurrence Taïwan. Le gouvernement du Canada devrait vraiment avoir honte de la façon dont il a répondu à Taïwan en faisant lui-même une recommandation aux voyageurs Canadiens de ne pas se rendre dans ce pays. L'Organisation mondiale de la Santé n'a publié aucune recommandation d'éviter les voyages à Taïwan. Qu'a fait le gouvernement fédéral libéral du Canada? Il a recommandé aux Canadiens de ne pas aller à Taïwan?

De toute évidence, ce genre de recommandations pour aux voyageurs a un effet dévastateur sur l'économie taïwanaise. Heureusement, nombre d'autres pays dont la Corée, la Nouvelle-Zélande, Singapour, l'Irlande et Israël ont retiré Taïwan de leurs recommandations aux voyageurs. Le Canada ne leur a pas emboîté le pas. Je me demande vraiment quel peut bien être le problème. Comment se fait-il que le Canada n'a pas donné suite à la demande de Taïwan de retirer sa recommandation aux voyageurs à son égard?

Plus important encore, je pose une question plus large. Comment se fait-il que le gouvernement canadien refuse toujours d'appuyer la demande de Taïwan qui désire obtenir le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la Santé? Le mois prochain, il y aura une réunion de l'Assemblée mondiale de la Santé. Il y a quelques semaines, le Comité des affaires étrangères a adopté une motion exhortant le gouvernement libéral à prendre la position qui s'impose et à appuyer la demande de Taïwan qui désire obtenir le statut d'observateur. Aujourd'hui, j'exhorte le gouvernement à respecter le souhait du Parlement et celui du Comité permanent de la santé et à appuyer la demande de Taïwan.

Taïwan a fait montre d'un véritable leadership dans la lutte contre le SRAS. Nous regrettons certes que les autorités taïwanaises aient interdit le pays aux Canadiens, mais étant donné la terrible décision que notre gouvernement a prise de diffuser une recommandation aux voyageurs relativement à Taïwan pour aucune raison, je ne pense pas que nous devrions être surpris que Taïwan ait réagi de cette façon. Espérons que lorsque l'Organisation mondiale de la santé lèvera sa recommandation pour les voyages, les autorités taïwanaises

emboîteront en fait le pas, mais le gouvernement devrait avoir honte de sa réponse à l'égard de Taïwan ici et de son manque d'appui à ce pays à l'Organisation mondiale de la santé. Que pensent nos vis-à-vis?

Le ministre des Affaires étrangères dit que la Chine parle pour Taïwan, que nous avons une politique fondée sur l'existence d'une seule Chine. Or, la réaction de la Chine à l'épidémie de SRAS a été tout à fait honteuse. La Chine connaissait en novembre l'existence de cette nouvelle maladie et elle n'a absolument rien fait, bien au contraire. Ainsi, pourquoi les Taïwanais devraient-ils se fier sur la Chine, de tous les pays, pour parler en leur nom à l'Organisation mondiale de la santé?

• (2000)

Jack Layton, en tant que notre chef au niveau fédéral, et mes collègues néo-démocrates ont demandé qu'on fasse preuve de leadership dans un certain nombre de domaines. J'ai déjà parlé de l'importance d'un financement d'urgence et d'un secours en cas de catastrophe. Je note que c'est particulièrement le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, le secteur touristique, le secteur de la vente au détail et le secteur du transport qui subissent un dur coup financier et le gouvernement ne fait absolument rien pour répondre à cela.

Je voudrais me pencher sur une autre question, soit l'incapacité permanente du gouvernement de mettre en oeuvre une stratégie nationale en matière de santé publique. En tant que néo-démocrates, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous mettons en lumière ceci. Notre collègue de Winnipeg-Centre-Nord est intervenue à la Chambre depuis son élection pour la première fois pour demander au gouvernement de mettre enfin en oeuvre une stratégie complète en matière de santé publique. Au lieu de cela, nous avons assisté à des compressions massives de la part de l'ancien ministre libéral des Finances, qui est maintenant candidat à la direction du Parti libéral, le député de LaSalle—Émard, qui parcourt le pays en parlant de leadership visionnaire alors qu'il était le ministre des Finances responsable de coupes sombres dans la santé publique.

Ces questions ont été identifiées comme un sujet de préoccupation il y a longtemps par le vérificateur général. Il a dit dans un certain nombre de rapports que nous devons prendre des mesures sérieuses en matière de stratégie de santé publique. Voici ce qu'il a dit en novembre 1999:

La surveillance en matière de santé est particulièrement cruciale à l'heure actuelle: la mondialisation a créé un milieu propice, et sans précédent, à la maladie et à sa transmission. Une bonne information sur la surveillance peut sauver des vies.

Le vérificateur général a ajouté que nous n'avions pas de stratégie de santé publique nationale. Au mois de décembre 2000, le vérificateur général a de nouveau demandé au gouvernement fédéral de se doter d'une stratégie de santé publique:

Toutes les parties ont donc intérêt à collaborer et à participer à l'élaboration d'un plan de réglementation nationale en matière de santé et de sécurité.

Puis, au mois de septembre dernier, la vérificatrice générale a déclaré à son tour:

Les lacunes et les faiblesses liées à la surveillance des maladies qu'exerce Santé Canada rendent les Canadiens vulnérables, constate Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada.

C'était en septembre 2002, et il n'y a toujours pas de loi sur la santé publique.

Article 52 du Règlement

Qu'a donc fait le gouvernement fédéral libéral? Il a réduit les dépenses de notre régime d'assurance-maladie public. Il ne s'est pas doté d'une stratégie de santé publique. Comme le leader de notre parti, le député de Winnipeg—Transcona, l'a fait remarquer plus tôt aujourd'hui, le principal chercheur canadien dans la lutte contre le SRAS, le D^r Frank Plummer, directeur du Laboratoire national de microbiologie, à Winnipeg, a fait pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une telle stratégie, pour qu'il fasse des investissements liés à des prescriptions de résultats dans la santé publique, y compris la formation de professionnels de la santé publique spécialisés dans les nouvelles maladies infectieuses, des approches communautaires à la prévention des maladies chroniques, la réduction des disparités en santé, la biosécurité, les migrations, la santé publique autochtone, la sûreté des aliments et de l'eau, et pour qu'il crée un fonds d'innovations en santé publique pour mettre l'accent sur la recherche de pointe en santé publique.

Qu'a fait le gouvernement fédéral? Absolument rien.

Un autre exemple concret de l'échec, de la faillite des politiques du gouvernement libéral fédéral, est celui de la recherche sur un vaccin. Il y a à peine quelques minutes, pendant le débat, j'ai demandé à la ministre si elle appuierait la demande formulée par une coalition de 24 scientifiques respectés des quatre coins du Canada, sous la conduite de Robert Brunham, directeur médical du B.C. Centre for Disease Control. La coalition demande au gouvernement 500 000 \$ pour faire démarrer rapidement la recherche sur un vaccin contre le SRAS.

Le gouvernement n'a toujours pas accepté la demande. Voilà un gouvernement qui, avec un excédent de 14,8 milliards de dollars, n'arrive pas à trouver un demi-million de dollars pour que des scientifiques puissent travailler sur un vaccin. Honte à la ministre de la Santé. C'est un scandale. Le gouvernement n'a absolument pas su assurer le leadership.

● (2005)

Je réclame une fois de plus le leadership que le gouvernement devrait assurer depuis déjà un certain temps. Je tiens également à rappeler à la Chambre que le 25 avril est la journée de la malaria en Afrique. Nous déplorons le décès de victimes du SRAS et réclavons une action beaucoup plus énergique sur ce front, mais n'oublions pas non plus la lutte mondiale contre la malaria, le sida et la tuberculose. Notre gouvernement devrait participer à ces luttes beaucoup plus généreusement qu'il ne le fait.

Je demande au gouvernement d'assurer un leadership qui n'a que trop tardé.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député de Scarborough—Rouge River.

Je voulais aussi participer à ce débat d'urgence sur le SRAS. Mes prières et mes pensées accompagnent les familles qui ont perdu des proches ou qui ont été sérieusement touchées par le SRAS, un virus mortel. Je tiens également à remercier le personnel de première ligne des hôpitaux, des cliniques, des services d'urgence, de la police, des services d'incendie et des services ambulanciers, ainsi que leurs familles, qui mettent toute leur énergie à lutter contre cette maladie mortelle.

Depuis les événements du 11 septembre, on parle du point zéro à New York. Je voudrais parler du point zéro à Toronto et des effets du SRAS sur ma communauté.

Le premier cas diagnostiqué au Canada l'a été à l'hôpital Grace de Scarborough, qui est situé dans ma circonscription, Scarborough—

Agincourt. La première école placée en quarantaine a été l'école publique David Lewis, également située dans Scarborough—Agincourt. Deux écoles ont suivi, soit l'école secondaire Stephen Leacock et l'école intermédiaire John Buchan, également situées dans ma circonscription. Plus tard, des personnes qui assistaient à des funérailles au salon funéraire de Highland Heights, dans Scarborough—Agincourt, ont dû être placées en quarantaine.

Certaines personnes disent que Toronto est le point zéro. À New York, où il y a un point zéro, c'est toute la ville qui a été affectée. Il y a aussi un point zéro à Toronto, et c'est Scarborough—Agincourt. Toute ma communauté est touchée. Les entreprises de ma circonscription subissent directement le contrecoup.

Au début, les gens pensaient que la maladie disparaîtrait très rapidement. Conscient des effets que le virus aurait dans ma communauté, j'ai contacté la ministre du Développement des ressources humaines qui, à ma demande, a suspendu la période d'attente de deux semaines applicable aux prestations d'assurance-emploi, dans le cas des personnes placées en quarantaine. J'en remercie la ministre de tout coeur. Je remercie aussi la ministre de la Santé qui, à ma demande, est venue en aide à la circonscription de Scarborough—Agincourt.

La suspension, par DRHC, de la période d'attente de deux semaines a permis de venir en aide aux travailleurs en leur permettant de mettre subvenir à leurs besoins. Mais il y a surtout les petites et moyennes entreprises, qui subiront les répercussions de la situation. Habituellement, les samedis soir, on observe, dans de nombreux centres commerciaux de ma circonscription, des engueulades au sujet des espaces de stationnement. On n'observe rien de tel depuis quelques semaines. Les centres commerciaux sont devenus des villes fantômes. Les gens ont peur de sortir de chez eux et d'aller magasiner.

La crainte s'est emparée de mes électeurs qui ont eu très peur de contracter la maladie et d'en mourir. Le SRAS est une maladie mortelle. Il y a d'autres virus qui ont les mêmes effets dévastateurs que le SRAS, mais celui-ci est nouveau. Le SRAS pourrait rester en suspension dans l'air et être transmis très rapidement par plusieurs moyens. Il a des répercussions mortelles. Un patient qui avait été dans la même chambre que la première personne infectée est mort. Nous avons entendu bon nombre d'autres exemples de ce genre.

Si l'Organisation mondiale de la santé n'avait pas inscrit Toronto sur la liste de surveillance, nous n'aurions pas pris de mesure. J'ai attiré l'attention de mes collègues sur cette question il y a près de trois semaines lorsque j'ai demandé qu'on prenne des mesures sans délai. Malheureusement, on ne m'a pas écouté. J'ai essayé d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion demandant à notre gouvernement d'agir rapidement à l'égard de ce virus et là encore plusieurs partis ont rejeté ma proposition. Il a fallu que l'OMS se prononce pour que nous décidions d'agir. J'ai demandé qu'on prenne des mesures spéciales et que des moyens spéciaux soient mis en oeuvre pour que la Chambre réagisse au SRAS, mais encore là on ne m'a pas écouté. Maintenant que nous sommes acculés au pied du mur, nous sommes ici pour discuter de la question.

Les affaires vont mal. L'industrie de l'accueil est presque anéantie à Toronto. Les taux d'occupation des hôtels ont chuté de 80 à 90 p. 100. Les entreprises connexes ont également beaucoup de mal. Je parlais hier à un agent de voyages qui m'a affirmé qu'il était prêt à déclarer faillite.

Article 52 du Règlement

• (2010)

En tant que collectivité, nous devons agir pour nous attaquer rapidement et efficacement à ce problème. Il ne faut blâmer personne. Il faut laisser tomber les chicanes et les divergences politiques pour nous concentrer sur ce problème. Nous perdons de nombreuses entreprises et des gens se retrouveront au chômage.

La semaine dernière, dans ma circonscription, la zone la plus affectée, j'ai décidé de former un groupe de travail chargé de s'attaquer à ce monstre. Pour comprendre le problème, j'ai réuni des dirigeants d'entreprise, des représentants de chambres de commerce, d'institutions bancaires, de directions de centres commerciaux, de l'industrie de l'accueil, des syndicats et des trois niveaux de gouvernement.

Je voudrais faire part à la Chambre de quelques commentaires qui ont été faits. Michael Del Grande, membre du Conseil des écoles catholiques de Toronto, a dit: «Presque toutes les maisons devraient arborer une bannière souhaitant la bienvenue aux gens. Il faudrait également que les magasins de toute la ville de Toronto offrent des rabais pour inciter les touristes à revenir. Nous devrions également organiser une fête ou un défilé pour reconnaître les héros dans tout cela.» Horace Chan, vice-président de district chez Canada Trust, a dit: «Nous n'avons pas encore eu de problèmes, mais cela pourrait encore se produire. Pour l'instant, nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie à court terme pour accorder une aide financière à nos clients. Notre plus grande préoccupation, ce sont les propriétaires de petite entreprise.» Ian Raynor, premier vice-président de la Chambre de commerce de Scarborough, a dit: «Nous devons nous préoccuper des entreprises, mais nous ne pouvons pas agir seuls. Nous devons faire de notre mieux pour traverser cette épreuve et retourner au travail.»

Toutes les collectivités, et non une seule, doivent s'attaquer au problème. Nous avons entamé un processus de reconstruction dans la circonscription de Scarborough—Agincourt, la zone la plus affectée. Nous élaborons un plan que d'autres collectivités pourront suivre et, sous peu, nous présenterons nos réflexions et nos idées que d'autres pourront partager. Est-ce que nous souffrons? Et comment. Est-ce que nous nous estimons battus, dépassés? Certainement pas. Nous avons la volonté et l'énergie nécessaires pour aller de l'avant. Et oui, nous allons persévérer.

Nous ne pouvons toutefois agir seuls. Nous devons tous conjuguer nos efforts. Nous pouvons certainement examiner à la Chambre certaines mesures à prendre pour aider les entreprises canadiennes. Nous pouvons peut-être retarder de quelques mois la perception des impôts et demander aux entreprises touchées par le SRAS d'en échelonner le paiement sur une période de 10 à 12 mois. Nous pouvons demander à la Banque de développement du Canada de reporter de quelques mois la perception des intérêts sur les prêts qu'elle a consentis et de faire en sorte que les entreprises visées les remboursent sur une période de huit à douze mois. Nous pouvons encourager les autres paliers de gouvernement, les municipalités et les provinces, ainsi que les établissements de crédit et les propriétaires de centres commerciaux et d'immeubles à suivre notre exemple. Ensemble, nous pouvons surmonter cette maladie dévastatrice qu'est le SRAS. Nous pouvons donner l'exemple ou alors nous cacher la tête dans le sable et pointer un doigt accusateur comme veulent le faire certains partis politiques à la Chambre. Pour l'instant, personne n'a tort ou n'a raison. Il y a le SRAS et ses effets, et c'est ce dont nous devons nous occuper.

Le fait que le chef de l'opposition se promène dans l'aérogare n° 2 de l'aéroport de Toronto et qu'il y critique le gouvernement n'est

vraiment d'aucune utilité. Il devrait peut-être venir dans la zone la plus durement touchée et offrir son aide aux Canadiens. Voilà ce qui serait utile. Le fait que le chef du Nouveau Parti démocratique lance des attaques mesquines contre le gouvernement n'aide certainement pas les gens à reprendre leurs activités quotidiennes et leurs affaires.

Oui, nous avons échoué, tous ensemble, à saisir la gravité des conséquences que le SRAS aurait sur nous. Nous n'avons pas compris cela lorsque j'ai porté cette question à l'attention de la Chambre et que j'ai été le seul à demander l'adoption de mesures immédiates afin d'enrayer les graves répercussions de cette maladie. Tout cela est maintenant du passé. Nous devons collectivement concevoir un plan d'action pour venir à bout des maladies et d'autres situations d'urgence auxquelles nous seront peut-être confrontés dans l'avenir. Nous devons nous occuper de tous nos concitoyens; nous ne devons pas leur tourner le dos. La Chambre ne peut refuser son aide aux électeurs de ma circonscription. Nous devons aller de l'avant, fournir l'aide nécessaire rapidement et, surtout, cesser de pointer un doigt accusateur et de lancer des insultes.

• (2015)

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de participer ce soir à ce débat d'urgence. Je tiens d'entrée de jeu à reconnaître que des Canadiens ont subi des préjudices d'ordre physique et financier. Heureusement, ils sont relativement peu nombreux par rapport aux 30 millions de personnes que compte notre pays, mais ils n'en sont pas moins réels. Ils ne viennent pas uniquement de Scarborough ou de Markham, mais, comme mon collègue vient tout juste de le souligner, c'est là où a débuté l'épidémie de SRAS. J'offre mes condoléances aux familles des personnes décédées ainsi qu'aux familles ayant été aux prises avec des difficultés liées à cette maladie.

Au départ, c'était un problème de santé. C'est ce que c'était le premier jour, et ce problème a pris de l'ampleur à compter de l'apparition du premier cas de virus au Canada. Dans les premiers temps, la majorité d'entre nous ne voyait là qu'un simple problème de santé et nous avons demandé aux professionnels de la santé de s'en occuper. Comme d'habitude, c'est ce qu'ils ont fait. Nulle personne atteinte du SRAS n'a été à quelque moment que ce soit privée de soins. Dans les premiers temps, avant d'être conscients de la virulence de la maladie, de sa grande capacité de transmission et de la longueur de la période pendant laquelle le virus peut vivre à l'extérieur du corps humain, les travailleurs de la santé sont intervenus et ont travaillé avec énergie. Beaucoup de travailleurs de la santé ont été victimes du virus. Certains sont décédés. Nous tenons à reconnaître ce fait.

Au départ, il était fort pertinent d'y voir un problème de santé. Nous avons alors même demandé aux professionnels de la santé de s'en occuper. Je me rappelle des conférences de presse quotidiennes données par des professionnels de la santé traitant d'un problème de santé. Au départ, nous n'avons pas réussi à endiguer la maladie. Nous y sommes maintenant parvenus, mais ce n'était pas le cas au départ. Le nombre de cas étant passé à quelque 250, il n'était pas raisonnable de nous attendre à ce que les travailleurs de la santé puissent gérer tout le dossier.

Article 52 du Règlement

D'un problème de santé, c'est devenu un problème politique, un problème de communication, un problème financier, un problème économique et un problème international. Pourtant, nous avons continué de confier ce dossier aux professionnels de la santé et de leur demander de le gérer. C'était inopportun. C'était mal inspiré dans la ville de Toronto, c'était inconsideré dans la province d'Ontario, et il était inopportun de notre part de nous attendre à ce que les professionnels de la santé, aussi bons, bien formés, dévoués et professionnels soient-ils, gèrent tout ce dossier. En bout de piste, nous savons que nous avons tort de leur demander de prendre en charge tout le dossier.

L'Organisation mondiale de la santé—encore là des travailleurs de la santé—a pris une décision, mais on ne peut pas demander aux travailleurs de la santé de diriger notre pays ni de gérer la planète. Ils ont un mandat et des compétences limités. Même les meilleurs médecins ne sont pas nécessairement les plus grands communicateurs. Je m'attends à ce que le gouvernement fédéral, le gouvernement ontarien et la municipalité de Toronto soient des communicateurs. Nous-mêmes, représentants élus, n'avons peut-être pas réagi aussi vite ni aussi bien que nous l'aurions dû.

Je songe à la décision que l'OMS a prise ces derniers jours. Elle semble l'avoir fait sans disposer d'une information complète, sans impartialité ni connaissance de toutes les répercussions politiques, économiques et internationales d'une telle décision. Je trouve cela plutôt déconcertant.

Nous savons désormais que le problème n'en est pas seulement un de soins de santé et qu'il faut cesser de fonctionner en compartiments hermétiques: fédéral, provincial, municipal, soins de santé, assurance-emploi, ministère des Affaires étrangères, Agence des douanes et du revenu du Canada, Immigration Canada et Transports Canada. Il faut cesser de fonctionner en vase clos et faire plutôt preuve de leadership. On dirait que cela commence à se faire. Je l'espère certes.

Je vis à quelques centaines de mètres de ce que mon collègue qualifie de zone la plus touchée, soit l'hôpital Grace de Scarborough. Pendant toute cette période ou presque, j'avais un rhume et je toussais un peu. Je dois dire que je me suis retenu le plus possible de tousser. Mais je n'avais qu'un rhume. Je suis persuadé que beaucoup d'autres enrhumés se sont demandé pendant cette période s'ils avaient quelque chose de plus grave. Mais toute une série de localités a dû essayer le plus gros de cette crise et nous nous en sommes sortis.

● (2020)

Il n'y a pas beaucoup de gens qui portent des masques à Scarborough et à Markham. J'y vis et je le vois. Pourtant, la télévision montre des gens avec des masques. J'y vois des gens qui portent des masques. La chaîne CNN annonçait que Toronto était paralysée par l'angoisse. C'est faux. C'est de la diffamation, de la calomnie. Ma localité n'était pas paralysée par l'angoisse. Elle vivait son quotidien. Nous poursuivions nos activités du mieux que nous le pouvions. Effectivement, il y a aujourd'hui un peu moins d'activité dans les centres commerciaux. Oui, certaines entreprises se trouvent durement touchées à court terme par cette situation. Nous sommes préoccupés. Mais c'était du sensationnalisme. Certains de mes partisans politiques m'ont parlé d'une équipe de télévision qui filmaient des vidéos à diffuser lors du journal télévisé et dont les membres s'étaient munis de masques qu'ils distribuaient aux badauds pour montrer à l'écran que les gens portaient des masques. Quelle hypocrisie. Je suis allé dans les centres commerciaux. Je suis allé dans les écoles. Mes collègues y sont allés eux aussi. Il n'y a pas de masque. Personne n'en porte.

Je le répète, nous nous débrouillons bien. Nous souhaitons simplement un peu plus de leadership. J'en veux un peu aux médias. Ils attisent la panique, mais ils oublient que d'autres collectivités dans le monde ont des problèmes bien plus sérieux que nous avec ce phénomène.

Il est sans doute normal que nous cherchions à blâmer quelqu'un pour notre problème. Mais c'est d'une maladie dont il s'agit, et non pas d'une conspiration. Il s'agit d'un virus, d'une maladie transmissible. Nous n'avons ni prévu ni planifié cette situation. Nous devons nous ressaisir et comprendre de quoi il retourne. Heureusement, nos professionnels de la santé ont si bien réussi à cerner le problème que nous en sommes pratiquement à bout. Il ne sert à rien de blâmer qui que ce soit pour une maladie qui surgit au Canada. Cela ne rime à rien. Affrontons simplement les choses. Il ne sert à rien de s'en prendre aux parlementaires ou aux gens dans la rue. Il convient plutôt de nous serrer les coudes et de nous focaliser sur les éléments positifs pour trouver la solution.

Nous avons du travail à faire. Nous voulons améliorer nos communications. Demain, à Genève, des décisions seront prises. On espère que ce seront des décisions positives pour notre pays. Nous devons sortir de cette crise en matière de santé. Elle a des répercussions économiques et financières. Le secteur du tourisme est en lambeaux. Qui sait comment tout cela va se terminer? En ce qui concerne les répercussions financières, la demande est contractée. Une personne qui allait acheter une automobile il y a deux semaines ne l'a peut-être pas fait. C'est à espérer que cette personne l'achètera dans deux semaines d'ici. J'espère que les voyages reprendront. Il faut espérer qu'à nouveau des gens embarqueront à bord d'avions et sortiront pour aller magasiner. J'étais là durant la fin de semaine et je regardais le trafic dans les rues. En fait, les gens sont sortis pour magasiner à nouveau. Je pense que nous avons réussi à nous sortir de cela. Nous sommes un grand pays, une grande province et une grande ville. Si la ville de New York a pu se remettre des événements du 11 septembre, Toronto, Markham et Scarborough peuvent facilement surmonter le défi que présente le SRAS. Nos habitants sont impartiaux, sont forts et ne se laissent pas abattre. Je sais que nous allons nous en sortir très bien. Donnez-nous un petit peu de temps, un petit peu de leadership et un petit peu d'appui, et nous nous en sortirons.

À l'heure actuelle, à Ottawa, je sais que le premier ministre a lancé un certain nombre de messages importants. Je sais qu'il en va de même de la ministre de la Santé. La même chose s'applique au ministre ontarien de la Santé et au médecin hygiéniste en chef de l'Ontario. Des centaines et des centaines de travailleurs de la santé font tous la bonne chose. Je devrais également mentionner les médecins hygiénistes de Toronto et de la région de York. Ils ont tous accompli un travail remarquable dans la gestion de ce dossier extrêmement difficile.

En fin de compte, je le répète, j'ai un petit peu de ressentiment. C'est peut-être le cas d'autres Canadiens. Je ne suis pas très heureux de la façon dont les médias ont traité cette affaire, nous sommes un pays libre et les médias ont le droit de s'exprimer librement. Les médias feraient peut-être bien de ne pas mettre un microphone devant moi au cours des prochains jours, car je pourrais peut-être m'en prendre à eux verbalement. Cependant, j'espère que je serai en mesure dans les jours à venir de féliciter tous les gouvernements en cause pour le travail qu'ils ont effectué et qu'ils feront au cours des prochaines semaines pour s'attaquer à cette crise et à ses répercussions, pour nous ramener à la normale et, on peut l'espérer, pour tirer quelques leçons.

Article 52 du Règlement

• (2025)

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Lakeland.

J'ai suivi le débat à la Chambre. J'ai entendu le député parler de la zone la plus touchée, selon son expression, de la façon dont Toronto et la population ont été touchées. Je voudrais qu'il se souvienne du moment où nous avons demandé l'aide du gouvernement l'an dernier. Je voudrais que le député, qui a parlé du manque de leadership ce soir, se souvienne que l'ouest du Canada n'a pas profité de ce leadership. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de faire preuve de leadership dans toute cette crise du SRAS au Canada.

Le paradoxe, c'est que le fait nous ayons attendu jusqu'à aujourd'hui pour tenir ce débat confirme ce que j'ai souligné. Nous sommes conscients du problème depuis le mois de mars, mais il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui pour que le gouvernement libéral se décide à en parler.

Quand le Canada a été frappé par le virus et des décès au mois de mars, cela a perturbé les plans de voyage du premier ministre, mais qu'à cela ne tienne, il est parti quand même. Pendant que le premier ministre jouait au golf sur le bord de l'océan, les travailleurs de la santé et les agents de l'immigration se préparaient à faire face à l'assaut de la maladie.

La ministre de la Santé est restée invisible au moment où les Canadiens avaient besoin d'être rassurés, informés et orientés. J'ai assisté à une séance d'information donnée par ses collaborateurs, mais elle n'y assistait pas. Elle n'avait rien à dire. Qui sait où elle était, mais ce n'était sûrement pas au travail.

Nombre d'experts et de gens sensés ont dit qu'une flambée virale épidémique mondiale est une plus grave menace qu'une guerre nucléaire. Les pratiques commerciales modernes, la mondialisation plus poussée et le développement des vacances internationales font en sorte qu'un virus peut faire le tour du globe en quelques heures. Sommes-nous prêts à cela? Le SRAS a mis notre système à l'épreuve, et je pense que celui-ci n'a pas été à la hauteur.

Selon les premières indications de la lutte contre l'épidémie de SRAS, tout indique que nous n'étions pas prêts à faire face à cela ou à quelque chose de pire. Même s'il y a eu des décès tragiques, les conséquences auraient pu être pires. Heureusement, le facteur le plus grave pour la plupart des Canadiens a été le manque de leadership.

Le week-end dernier, en Saskatchewan, le gouvernement néo-démocrate s'est mis à la recherche d'un coordonnateur de la lutte contre la grippe pandémique. Dans les premières lignes de l'offre d'emploi, on lisait que le gouvernement était à la recherche d'une personne ayant les compétences pour concevoir un plan d'urgence en cas de grippe pandémique.

Pensons-y, la Saskatchewan n'a pas de plan de lutte contre la grippe bien que celle-ci sévisse depuis des années. Que Dieu nous aide dans l'éventualité d'une nouvelle pandémie.

La crise a mis au jour l'absence de leadership de plusieurs ordres de gouvernements. Elle nous a montré que le gouvernement fédéral n'est pas prêt à faire face aux menaces posées par les voyageurs dans nos aéroports. Elle nous a montré que les gouvernements sont réfractaires à prendre des décisions lorsqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort. Elle nous a montré que les vacances et le golf sont plus importants que la mort et la maladie. Honte aux libéraux!

Nous devrions faire beaucoup plus que simplement distribuer des feuilles de papiers pour empêcher la propagation des maladies. Nous devrions être prêts à interroger les voyageurs qui entrent au pays et

ceux qui se rendent dans des régions infectées et leur interdire de voyager s'il le faut.

La semaine dernière, bon nombre de familles canadiennes se sont joyeusement rendues en Chine pour prendre charge d'enfants adoptés et les amener au Canada. Pourquoi le gouvernement les a-t-il laissées partir au lieu de les en empêcher et ainsi mettre leur vie et la nôtre en danger? A-t-on pris une décision officielle ou la ministre s'est-elle simplement croisée les doigts? Je me demande même si elle le savait.

Se croiser les doigts semble être le modus operandi des libéraux à la Chambre. Au lieu d'examiner les passagers en partance pour l'étranger afin d'empêcher la propagation de la maladie, le gouvernement a banalisé la menace sous l'oeil vigilant de l'Organisation mondiale de la santé. Le résultat a été désastreux.

Les libéraux pensent que CNN a l'intention de diffuser la réunion de leur caucus à Toronto de la même façon que l'Organisation mondiale de la santé a émis un avertissement aux voyageurs. Ils croient convaincre les spécialistes de la santé en médiatisant leur fréquentation des restaurants au lieu de prendre des mesures concrètes.

• (2030)

Imaginez un peu que l'Organisation mondiale de la santé prolonge son avertissement aux voyageurs? L'absence d'un mécanisme convenable d'examen des voyageurs qui arrivent au pays ou qui en partent augmente ce risque. La ville de Toronto et l'économie canadienne ne peuvent se permettre de jouer leur avenir sur ce problème encore une fois.

S'il y a un aspect positif à cette situation, c'est le travail remarquable de nos professionnels de la santé, qui sont en première ligne. Ils plongent dans l'incertitude sans les ressources et l'appui dont ils ont besoin de leurs dirigeants. Ils protègent les intérêts de tous les Canadiens en matière de santé publique, alors que leurs dirigeants s'occupent d'autre chose. Ils mettent leur vie en jeu pour nous protéger, alors que le gouvernement ne prend même pas le risque politique d'en faire de même. Je ne saurais exprimer suffisamment ma gratitude pour leurs efforts.

Comme la plupart des députés, je prends l'avion plusieurs fois par semaine et passe habituellement par Toronto. J'ai pris l'avion à Ottawa, il y a trois semaines, pour rentrer chez moi. Ma collègue d'Edmonton-Nord m'avait avertie de quelque chose, de sorte que j'ai observé de près la situation au poste de sécurité. Je tiens à le dire à mes collègues de la Chambre.

Comme la plupart des voyageurs, j'ai un téléphone cellulaire. Ces téléphones sont généralement inspectés, particulièrement lorsqu'on passe par Ottawa. Les agents de sécurité les vérifient tout le temps grâce à un tampon. Ils s'en servent pour détecter des explosifs. Ainsi, ils passent un tampon sur diverses parties du téléphone, dont son embouchure. Malheureusement, le même tampon sert à inspecter de nombreux téléphones avant d'être remplacé. Y a-t-il un risque de transmission du SARS dans cette façon de faire? Lorsque j'ai posé la question à l'agente de sécurité, elle m'a répondu n'avoir reçu aucune instruction de changer de tampon après chaque téléphone et n'avait pas vraiment songé au risque de transmettre des germes de cette façon. Encore une fois, le manque de leadership est manifeste dans cette crise.

Article 52 du Règlement

Si le SRAS ne peut être transmis de cette façon, je suis certaine qu'il y a d'autres choses qui peuvent l'être. À moins d'avis contraire, j'encourage les voyageurs à nettoyer leur téléphone de manière préventive lorsque d'autres personnes y ont touché et à demander à l'agent de sécurité de changer de tampon avant d'inspecter leurs biens.

Le monde ne sera jamais exempt de microbes, de maladies et de virus mortels, mais il ne devrait pas cependant être exempt de leadership. Notre gouvernement devrait pouvoir et vouloir aller de l'avant pour relever les défis qui se présentent. Notre secteur militaire devrait être en mesure de faire mieux que d'offrir deux médecins et une infirmière lorsqu'on fait appel à sa contribution. Il est impensable qu'en temps de paix, le secteur militaire qui compte plus de 45 000 membres ne puisse fournir plus de trois professionnels de la santé. Est-ce que les compressions gouvernementales exercées sur le secteur militaire ont été si musclées qu'il est dorénavant impossible de trouver du personnel médical lors d'une crise sanitaire à l'échelle nationale? En fait, le caucus de l'Alliance canadienne compte deux médecins. C'est une honte que nos forces armées ne comptent pas davantage de médecins dans une situation de crise comme celle que nous vivons. Qu'arriverait-il en cas d'attaque bioterroriste? Et après?

Nous tenons toujours pour acquis que les États-Unis seront là pour nous aider, mais le gouvernement a également mis cette relation en péril. Arrêtons de prendre des risques, cela coûte des vies. Préparons-nous. Voyons si le gouvernement libéral fera preuve de leadership.

Le manque de leadership du gouvernement libéral s'est avéré le meilleur secret au monde. Malheureusement, l'OMS n'était que trop heureuse de dévoiler cette lacune à la face du monde entier. La réaction de l'OMS indique clairement qu'elle ne voit pas au Canada le leadership qui s'impose et que, par conséquent, elle a décidé d'intervenir. Si les libéraux ne sont pas disposés à s'acquitter de la tâche, ils devraient le faire savoir. L'OMS a pris la situation en mains.

Je remercie encore une fois les intervenants de première ligne et je tiens à ce qu'ils sachent que c'est grâce à leur compétence, non à celle du gouvernement, qu'il a été possible de prévenir la panique au sein du public.

● (2035)

Ce sont les hommes et les femmes qui sont venus au micro expliquer la situation aux Canadiens, une situation que les Canadiens de l'ouest et de tout le pays, d'un océan à l'autre, comprennent. Ce sont les professionnels de la santé qui ont relevé ce défi. Leur travail s'avère d'une importance vitale et, heureusement, ils répondent aux attentes et les dépassent même.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de parler de cette question, bien que je souhaite que la situation soit autre. Le SRAS est un problème national grave, et cela est très triste.

Je voudrais d'abord remercier les intervenants du système de soins de santé, les travailleurs de la santé, les médecins, les infirmières, les autres travailleurs de la santé de première ligne ainsi que les responsables de la santé publique pour les mesures qu'ils ont prises en réaction à cette maladie. Ils ont fait des efforts fantastiques pour aider à contenir ce problème grave et ils méritent des félicitations. Je remercie sincèrement ces gens pour le travail merveilleux qu'ils ont fait au cours de cette période extrêmement difficile. Ils ont fait un travail formidable et ils méritent des félicitations.

Les collègues de mon parti et moi-même offrons nos sympathies aux familles qui ont perdu des leurs ou des amis emportés par cette maladie. Elles sont déjà nombreuses. Les personnes endeuillées sont accompagnées non seulement des pensées des membres de leur famille, mais aussi des pensées et des prières de leurs concitoyens aux quatre coins du pays.

● (2040)

J'ai entendu des députés dire que nous devrions pas faire de la situation entourant le SRAS un enjeu politique, et je suis pleinement d'accord avec eux. Nous devons tous collaborer afin de faire ce que nous pouvons pour faire face à cette pénible situation. Toutefois, en tant que député de l'opposition officielle, je sens qu'il est de mon devoir et de celui de mes collègues d'aborder certains problèmes qui n'auraient pas dû survenir et de parler de ce qui aurait pu être fait, mais ne l'a pas été.

Il est important de souligner le manque de leadership dans cette situation. On a pu constater le même manque de leadership dans d'autres situations. Le manque de leadership au plan militaire et au plan du système de soins de santé participent aussi à la situation dans laquelle nous sommes plongés aujourd'hui.

Des députés du parti ministériel tentent de m'interrompre. Ils peuvent bien chahuter, mais ils auraient intérêt à écouter l'opposition sur cette question, à apprendre une leçon et assurément à reconnaître ce qu'ils n'ont pas fait faute de leadership au lieu de chahuter comme cela.

Comme le gouvernement n'a pas su aller au devant des besoins des militaires, il ne faut pas s'étonner de la réponse des Forces canadiennes lorsqu'on leur a demandé le concours de certains de leurs médecins et autres employés médicaux pour aider à maîtriser la situation. On m'a demandé, en tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de défense, si les militaires devraient fournir des médecins, des infirmières et d'autres spécialistes de la santé de première ligne. J'ai répondu qu'ils devraient le faire, idéalement, mais que, en raison d'une mauvaise gestion de la part du gouvernement, ils n'étaient tout simplement pas en mesure d'apporter une contribution significative sur ce plan. En fait, ils n'ont même pas suffisamment de personnel médical pour répondre à leurs propres besoins. Un problème de mauvaise gestion en a attiré un autre.

Pendant les dix années au cours desquelles j'ai siégé dans cette Chambre, le gouvernement a mal géré les soins de santé partout au pays. Nous avons vu les services de santé se détériorer sans cesse. C'est pour cette raison, et aussi à cause d'un manque de leadership, que nous sommes actuellement aux prises avec une pénurie de spécialistes de la santé. Les ressources sont tellement limitées qu'il est très difficile de trouver suffisamment de gens pour faire face à cette très grave situation que nous connaissons actuellement.

Il n'y a pas que le dossier du SRAS que le gouvernement a mal géré. La mauvaise gestion du gouvernement dans divers domaines a fait qu'il est difficile maintenant de s'attaquer efficacement à ce problème.

● (2045)

Je voudrais parler de ce problème, de ce qui n'est pas arrivé, malheureusement, et du manque de leadership de la part du gouvernement. Les députés auront beau nous dire de ne pas prononcer de discours partisans, je ne crois pas que nous affichions une attitude partisane. Les députés de l'opposition officielle, dont je fais partie, se contentent de faire leur travail.

Article 52 du Règlement

Santé Canada a lancé une première mise en garde sur le SRAS le 16 mars. Depuis la semaine dernière, le gouvernement fédéral est pratiquement silencieux sur cette importante question nationale et internationale. Le premier ministre était parti jouer au golf quelque part et la ministre de la Santé n'était pas là elle non plus. Aux États-Unis, par contre, le président Bush, que beaucoup de députés ministériels se plaisent à critiquer, s'est empressé d'annoncer dès le début de l'épidémie qu'il y aurait des mises en quarantaine au besoin. Il a pris une position très ferme et très claire en public sur cette question, et c'est probablement ce qui a aidé les Américains à éviter la crise.

La réaction du gouvernement Canadien a été pour le moins timide, et je suis très généreux en disant cela. Le gouvernement trouvait inutile d'invoquer la Loi sur la quarantaine. Les États-Unis ont adopté une position différente, et je crois que c'était la bonne.

J'ai parlé de l'absence du premier ministre. La semaine dernière, la ministre de la Santé a annulé une conférence de presse parce que des journalistes voulaient parler du SRAS. Lorsqu'il se produit quelque chose comme l'épidémie du SRAS dans notre pays, la ministre de la Santé et le premier ministre devraient s'attendre à devoir répondre à la population et à ses importantes questions à ce sujet. C'est ce qu'on appelle du leadership.

Lorsqu'ils veulent faire la promotion d'une cause qui leur tient à coeur, les libéraux prennent le temps de parler à la population. Pourquoi, dans ce cas-ci, alors que le public compte désespérément sur le leadership du gouvernement, ce dernier a-t-il fait faux bond? Voilà la question à laquelle les ministériels doivent répondre.

La ministre du Patrimoine a dit qu'il y avait urgence nationale et que le gouvernement s'engageait à apporter une aide d'urgence, mais le premier ministre et la ministre de la Santé n'étaient pas disponibles. Après avoir déclaré qu'il n'y avait pas d'urgence nationale et qu'il n'était pas nécessaire d'accorder une aide d'urgence, ils ont finalement offert une aide de dix millions de dollars, mais la ministre du Patrimoine tenait, elle, un discours tout à fait différent. C'est à se demander qui est responsable du dossier. Cette situation démontre assurément un manque de leadership.

Par ailleurs, le ministre ontarien de la Santé s'est rendu à Genève pour discuter de la question avec les représentants de l'Organisation mondiale de la santé. Qu'a fait la ministre fédérale de la Santé? À ma connaissance, elle n'a encore rien fait. L'Organisation mondiale de la santé est un organisme international. Elle s'est prononcée sur la question, mais qui parle au nom du Canada? Est-ce le ministre de la Santé de l'Ontario? Pourquoi un ministre du gouvernement canadien ou le premier ministre ne contactent-ils pas l'Organisation mondiale de la Santé? Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu aucune réponse à cette question.

Le 27 mars, l'Organisation mondiale de la santé a recommandé d'interviewer les passagers en partance du Canada. L'Alliance canadienne avait alors recommandé au gouvernement canadien de se conformer à cette demande. Le gouvernement fédéral a réagi très tardivement, et les mesures qu'il a prises laissaient à désirer: brochures, affiches et auto-examen. Ce n'était pas ce que l'Organisation mondiale de la santé avait demandé, et ce n'était pas non plus les mesures que commandait le bon sens. Aussi incroyable que ce soit, on n'a effectué, dans les aéroports, aucune vérification auprès des passagers qui arrivaient ou partaient. Il aurait pourtant été très facile de poser une ou deux questions aux passagers aux points de contrôle.

Des députés libéraux ont dit que cela aurait dû se faire. Dans ce cas, pourquoi les dirigeants du parti n'ont-ils pas agi? Même après

que Santé Canada eut mis cette mesure en place, on a signalé plusieurs cas de voyageurs rentrant au Canada par l'aéroport Pearson ou l'aéroport de Vancouver en provenance de régions très touchées par le SRAS, parfois en passant par les États-Unis, et à qui on n'a pas posé une seule question sur le SRAS et qui n'ont jamais vu une affiche ni quelque autre information sur cette maladie.

Que s'est-il passé dans d'autres pays? Nous savons que le président des États-Unis a agi rapidement. Singapour, qui ne doit pourtant pas être plus progressiste que le Canada en matière de santé, a mis en place un dépistage par infrarouge et imposé des quarantaines rigoureuses il y a déjà quelque temps. Le Vietnam et Hong Kong ont mis en place un dépistage par la température. Il est certain que le Canada aurait pu adopter cette mesure il y a déjà un certain temps, mais, pour une raison quelconque, il ne l'a pas fait. Le gouvernement doit maintenant répondre très honnêtement aux Canadiens et leur dire pourquoi ces mesures n'ont pas été prises.

• (2050)

Je déteste dire des choses comme cela, mais je le dois, comme député de l'opposition officielle dont le travail est d'exiger des comptes du gouvernement: le refus d'appliquer intégralement la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé a peut-être facilité l'exportation du SRAS à partir du Canada. Encore une fois, pour des raisons évidentes, je ne tiens pas à dire des choses semblables, mais, comme député de l'opposition, je dois le faire. J'attends maintenant des réponses du gouvernement.

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Vancouver-Centre.

Le débat de ce soir est extrêmement important, car nous devrions annoncer de bonnes nouvelles. Cette maladie, dont nous ne savons rien il y a quelques mois, est maintenant maîtrisée en raison des connaissances qui ont été acquises sur la ligne de front du secteur de la santé et de la collaboration sans précédent qui a eu lieu entre tous les niveaux de gouvernement.

La triste nouvelle, ce soir, ce sont les jeux politiques débridés et le manque décevant de responsabilité qui a caractérisé les messages confus, à savoir si les gens devraient avoir peur ou non. Ce qui se produit lorsqu'on alimente la peur des gens, c'est que des restaurants chinois se vident à Montréal.

Cette situation est décevante si l'on tient compte du vrai rôle que l'opposition et les candidats à la direction du parti devraient jouer. Cela n'a vraiment pas aidé. Il ne sert à rien de susciter la peur. Franchement, les médias n'aident pas en décidant de montrer certaines images dans les journaux. Cela n'aide pas lorsque la SRC émet un avertissement à ses employés qui voyagent. Nous devons d'abord comprendre les faits. Lorsqu'un ministre évoque une urgence d'ordre national ou une épidémie, alors qu'il n'en est rien, c'est extrêmement décevant.

Article 52 du Règlement

Lorsque le chef du NPD rédige une page en regard de l'éditorial pour mettre en doute les propos d'un ancien médecin conseil en santé publique, le Dr Richard Schabas, et donne à penser que le chef du NPD fédéral en sait plus que ce médecin et qu'il met ses propos en doute, espérons-nous que le Dr Schabas a raison ou mettons-nous un plan en oeuvre? Espérons-nous qu'il a raison? Bien sûr qu'il a raison. Il connaît les faits.

Au cours des quelques dernières semaines, nos travailleurs de la santé ont accompli un vrai miracle. Nous avons été témoins d'une collaboration sans précédent entre les travailleurs sur le terrain et les médecins conseils de Toronto, les Drs Sheela Basrur, Jim Young and Donald Low.

J'ai lu dans le *Toronto Star* un article d'opinion rédigé par Rick Anderson, un ancien conseiller en politiques du Parti réformiste, qui déplorait la manière dont les politiques traitaient cette affaire. Il citait Tony Clement, le ministre de la Santé de l'Ontario, qui disait de notre ministre de la Santé: «Anne est là tous les jours à demander ce qu'Ottawa peut faire de plus pour apporter son aide. Elle est facile d'accès et elle répond de façon positive aux suggestions qui lui sont faites.» C'était les paroles du ministre de la Santé de l'Ontario.

On n'aurait jamais cru, après la rencontre des premiers ministres, que nous pourrions obtenir des mentions aussi élogieuses soulignant que les politiques oeuvrant dans ce dossier savent ce qui a bien fonctionné.

Je continue de citer M. Anderson qui a dit:

Les efforts déployés en coulisse ne semblent pas cadrer avec les agissements des politiques, surtout pour les médias cyniques et affamés qui doivent couvrir le domaine politique. Pour vraiment contenir le SRAS, il faut probablement un appui solide et permanent des efforts constants fournis en première ligne par des milliers de professionnels de la santé. Cet appui est certainement plus utile que ce que font les politiques pour épater la galerie et se mettre en valeur.

Il a poursuivi en disant:

Lorsque la ville de Toronto sera venue à bout du SRAS, si elle y parvient, on pourra alors parler de réussite, de réaction prompte à un problème, de mobilisation rapide des ressources et de collaboration entre les secteurs professionnels, les divers domaines de compétences et les niveaux bureaucratiques. Il faudrait éviter les accusations sensationnalistes [opportunistes?] de «manque de leadership» comme en ont porté cette semaine les personnes habituelles et même certains autres qui devraient être mieux informés.

Il est décevant de constater que nous faisons actuellement face à une crise de confiance à l'égard du système, alors qu'il est justement si important que tous les Canadiens sachent que ceux d'entre nous qui vivons à Toronto poursuivons nos activités courantes tous les jours. Nous ne portons pas de masque. Cela me fait dire que même pour quelqu'un qui n'a jamais été une chaude partisane de l'actuel gouvernement de l'Ontario, j'aurais moi-même demandé poliment à Ernie Eves d'enlever son masque de son visage avant de parler la semaine dernière sur la rue University, parce que nous savions qu'il aurait mauvaise image et que personne n'entendrait ce qu'il avait à dire. Là encore, c'est de ce genre de collaboration que nous aurions dû avoir et que j'aurais souhaité de la part des gens qui l'entourent à ce moment.

• (2055)

Lorsque le directeur du Département de l'hygiène publique de l'Université de Toronto, le professeur Harvey Skinner, dit que le virus du SRAS est contrôlé à Toronto et que les grands titres des journaux laissent entendre que nous avons remporté la bataille, il est extraordinairement important de comprendre que le premier ennemi, c'est la peur.

Il a expliqué maintes fois que les deux aspects de la crainte publique d'une maladie sont la menace perçue et le contrôle. D'abord, il estime important de reconnaître que nous n'avons peut-

être pas bien réagi à la menace perçue. La confiance sera la chose la plus importante et les inconnues, les plus foncièrement épeurantes.

Comme nous ignorions tout au début de ce virus, il a fallu apprendre à le connaître dans les tranchées. Ce que l'on a appris tous les jours à Toronto des travailleurs de la santé, sur le temps d'incubation de la maladie, la durée appropriée de la quarantaine et les mesures de précaution à prendre, on l'a appris petit à petit. Il a fallu apprendre et diffuser l'information. Cela a été le rôle important du gouvernement fédéral.

Il importe de bien comprendre, comme me l'a déjà dit le doyen Naylor de la Faculté de médecine de l'Université de Toronto, le rôle d'un doyen auprès des départements est comparable à celui du gouvernement fédéral auprès des provinces. Il s'agit de coordonner en synergie, en harmonie et en conscience. Cela signifie qu'on ne peut pas commander et contrôler à partir du centre, surtout dans cette situation naissante où l'apprentissage se fait dans un seul lieu. Notre travail consiste à veiller à ce que les meilleurs et les plus brillants soient amenés à échanger l'information et à se servir des nouvelles connaissances.

Je pense qu'au chapitre des communications, nous avons appris que nous aurions pu faire mieux. Comme l'a dit le Dr Don Low ce matin, si on publie des données cumulatives, cela signifie malheureusement que les chiffres sont toujours à la hausse. Si nous pouvions maintenant publier uniquement les données sur les nouveaux cas, nous pourrions peut-être rassurer davantage les Canadiens en leur montrant que les nouveaux cas sont bel et bien en baisse. Ensuite, si nous pouvions faire une distinction entre les données sur les cas d'infection en milieu hospitalier et celles sur les cas d'infection dans la communauté, nous pourrions montrer à l'Organisation mondiale de la santé et à quiconque est disposé à nous écouter qu'il s'agit d'une maladie présente en milieu hospitalier et non pas dans la communauté, comme l'a expliqué le CDC lorsqu'il s'est porté à notre défense après la décision rendue par l'OMS la semaine dernière.

Le CDC a été non équivoque dans son avertissement: il s'agit d'un problème pour les hôpitaux de Toronto, et la maladie est très bien maîtrisée dans la communauté. Tout le monde tirera une leçon de ce que Toronto a fait. À titre de politiques canadiens, nous devons faire connaître cette expérience. Nous devons garantir que, la prochaine fois, nous tiendrons compte des leçons que nous aurons tirées et faire en sorte que nos efforts établissent certains éléments importants que nous recherchons tous dans le cadre de la réforme des soins de santé.

Nous savons qu'il est insuffisant d'octroyer 1 p. 100 du budget canadien de la santé au titre de la santé publique. Nous savons qu'en transférant la responsabilité de la santé publique aux provinces, lesquelles la transfèrent à leur tour aux municipalités, on oblige les municipalités à choisir entre le dépistage de la tuberculose et la réfection des nids de poule. Ce n'est pas ainsi qu'il faut administrer un système de santé publique. Je pense que le problème vient du transfert des responsabilités des provinces aux municipalités. À mon avis, le gouvernement fédéral doit se pencher sur cette question.

Les médias montréalais commencent à se demander si l'idée des méga-hôpitaux est valable quand on voit la fermeture d'un établissement comme l'hôpital Sunnybrook de Toronto, un établissement chargé de dispenser des soins d'urgence et tout le reste. Nous avons peut-être besoin d'un modèle hospitalier plus distributif ou davantage fédéré.

Article 52 du Règlement

À mon avis, le principal message à retenir de tout cela, c'est que l'approche fondée sur la collaboration dont nous avons fait l'apprentissage en l'occurrence vaut mieux que tout ce que nous aurions pu imaginer à la suite de la rencontre des premiers ministres. Ce message concerne le besoin d'un système intégré et d'une culture de l'acquisition du savoir. J'espère que nous irons de l'avant d'une manière constructive en laissant de côté l'aspect politique.

● (2100)

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'aborderai les faits se rattachant à ce problème. Les députés d'en face ont beaucoup parlé de la catastrophe qui est en cours et de cette crise nationale. Des députés accentuent la pression. Il y a beaucoup de rhétorique, beaucoup de pression. On a cependant jeté très peu de lumière sur le problème, état de choses auquel j'ai l'intention de remédier ce soir.

Il s'agit d'un problème de santé publique. Il existe des façons claires et précises de réagir à un problème de santé publique. Il y a les mesures d'urgence initiales et immédiates que les responsables de la santé publique appliquent. Il y a les mesures d'intervention à long terme, ainsi que les mesures de prévention. Des travaux de recherche doivent être effectués. Il existe des façons d'avertir le public et de l'aider à comprendre ce qui se passe, ainsi que des façons de lui dire de prendre des précautions pour prévenir l'infection. Si une personne se croit infectée, ou si on la soupçonne de l'être, il existe des techniques d'isolement et, si l'infection est probable, des techniques de mise en quarantaine.

Des députés ont dit à maintes et maintes reprises que le premier ministre aurait pu écarter ses vacances. Des députés ont parlé de leadership. Permettez-moi donc de revenir sur ce sujet.

Il y a trois semaines, le premier ministre a pensé avant tout le monde à se rendre à Toronto pour un dim sum dans un restaurant chinois. Parlons donc des personnes qui font preuve de leadership. La ministre de la Santé a droit tous les jours à des exposés, et pas uniquement de la part de ses fonctionnaires. Elle est en contact avec les responsables de la santé publique de tout le pays afin de savoir exactement ce qui se passe. Le gouvernement de l'Ontario a adopté une attitude très responsable dans ce dossier, comme le premier ministre et la ministre de la Santé.

J'ai quelques questions à poser. D'abord et avant tout, étant donné qu'il s'agit d'un problème de santé publique, les politiciens dont j'ai parlé avaient-ils la capacité de faire quoi que ce soit? Ils ont fait exactement ce en quoi on était en droit de s'attendre. Ils s'en sont remis aux responsables de la santé publique, aux spécialistes qui savent exactement ce qu'il faut faire dans pareils cas. Ils ont permis aux responsables de la santé publique et aux travailleurs de première ligne d'occuper le devant de la scène. Ils se sont tenus en retrait et ils leur ont permis de prendre des initiatives tout en leur offrant parallèlement du soutien et les outils nécessaires pour s'acquitter de leur tâche.

Voyons un peu les faits. Des députés ont parlé d'épidémie nationale. Ce n'est pas le cas. Il n'y a eu que quatre cas de SRAS à Vancouver. À Toronto, on a recensé 134 cas possibles et 21 décès. Remettons les choses en perspective. Aucune autre province n'a rapporté de cas de SRAS. Soyons logiques. Il ne s'agit pas d'une urgence nationale, ni d'une crise nationale. Toutefois, nous devons nous assurer que cela ne le deviendra pas.

Parlons un peu de ce que le gouvernement a fait pour gérer cette crise, sur la recommandation des responsables de la santé publique. Des députés ont affirmé qu'il n'existait pas de mesures d'intervention en cas d'urgence, ni de stratégie de santé publique. Il y a une stratégie

de santé publique. Les responsables de Toronto sont en communication constante avec les agents de l'hygiène publique de toutes les autres provinces et ce, depuis l'apparition de cette maladie. Le Canada a été le premier pays à envoyer des représentants à Hong Kong, à la demande de l'Organisation mondiale de la santé, pour étudier les facteurs de risque associés à cette maladie.

Sur les conseils d'agents de l'hygiène publique, le ministre de la Santé a élaboré des directives à l'intention des donneurs de sang et des personnes qui ont eu des contacts avec des porteurs ou qui ont visité la région touchée. Elle leur a demandé de ne pas donner de sang. Divers éléments de recherche sont entrés en action sans délai. C'est ainsi que le Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg a distribué des tests de diagnostic et travaille à la mise au point d'un vaccin. Les Instituts de recherche en santé du Canada ont déjà publié des protocoles de travail sur la fabrication de vaccins. Le laboratoire de génomique de la UBC a établi le séquençage du virus.

● (2105)

Au Canada, les fonctionnaires responsables de la santé et de la sécurité au travail ont immédiatement été dépêchés sur les lieux lorsque les contrôles du SRAS ont été instaurés aux aéroports de Toronto, de Vancouver et de Dorval. Ils font de la formation, mènent des enquêtes et fournissent des conseils soutenus en matière de santé au travail à tous les travailleurs des secteurs touchés et leur montrent comment réagir adéquatement. Santé Canada a chargé des employés d'agir comme agents de quarantaine aux aéroports de Toronto, de Dorval et de Vancouver.

Le ministère de la Santé a mis son équipe d'intervention d'urgence à l'oeuvre pour que 10 000 masques N-95 soient envoyés et a prévu les fonds nécessaires pour l'envoi de 1,5 million de masques additionnels au besoin. Des mesures financières ont été prises et on a notamment modifié les conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi pour les personnes qui sont mises en quarantaine ou priées de ne pas se présenter au travail à cause des divers mécanismes de protection mis en oeuvre.

Des mesures d'intervention en cas d'urgence ont été mises en oeuvre. La situation évolue bien. La ministre de la Santé a pris toutes les mesures que les agents et les spécialistes de la santé publique lui ont recommandées.

Nous avons entendu le député de St. Paul affirmer que la ministre de la Santé a géré cette flambée épidémique de façon exemplaire. Les politiciens ne sont pas des spécialistes de la santé publique. Ils font ce qu'on leur dit de faire, et c'est ainsi que les choses doivent être. Toutefois, jour après jour, nous entendons les députés d'en face renchérir de belles paroles pour semer la peur au sein de la population pour que les gens finissent par se promener avec des masques. Or, nous savons que l'épidémie de SRAS a été endiguée. Elle l'a été à Toronto et à Vancouver, les deux seules villes où il y a eu des cas. Mettons donc les points sur les i. Aucun cas de SRAS n'a été signalé dans les autres villes canadiennes.

Nous avons constaté que les conseils appropriés fournis par les spécialistes de la santé publique ont été suivis. Tous les jours, cette maladie se modifie, et nous apprenons les nouvelles mesures à prendre. Les spécialistes de la santé publique, qui savent comment réagir, donnent quotidiennement des directives à la ministre de la Santé, au gouvernement du Canada et aux gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Les instances gouvernementales mettent ces directives en application.

Article 52 du Règlement

Des équipes de préparation et d'intervention en cas d'urgence sont sur place depuis le premier jour. Oublions donc les grandes déclarations et n'écoutons pas ceux dans l'opposition qui ne connaissent rien à la santé publique. Ils continuent simplement à semer la panique. Si nous devons subir des conséquences économiques, si les gens se promènent dans les rues avec des masques sur le visage et si on s'interroge sur la sécurité d'un séjour à Toronto, c'est à cause du genre de discours irresponsable que tiennent les députés d'en face et de leurs accusations irresponsables. Ce n'est pas une façon de lutter contre les maladies transmissibles et je voudrais que ces députés se taisent et laissent agir ceux qui savent comment lutter contre une maladie transmissible.

Selon certains, s'il est une chose que Santé Canada a faite et dont il aurait dû sans doute s'abstenir, c'est faire preuve de franchise. Il a été décidé que le Canada serait tout à fait franc et honnête avec les Canadiens. Par conséquent, nous avons décidé d'indiquer les cas suspects. Quiconque s'y connaît en santé publique sait qu'il existe une différence entre un cas suspect et un cas réel. Parmi les cas suspects, on retrouve des personnes qui ont une fièvre, qui ont des accès de transpiration, qui ont une toux, un rhume et des éternuements.

Il n'y a eu au Canada aucun cas suspect qui soit ensuite devenu un cas probable puis un cas avéré de SRAS. Nous voulions être honnêtes et francs. Nous ne voulions rien cacher. Si Santé Canada s'est ainsi rendu coupable, je dirais qu'il a péché par excès de prudence. Il a péché par la franchise et l'honnêteté envers les Canadiens.

Une des choses dont nous devons parler ici, c'est la responsabilité des hommes et des femmes politiques. Nous avons vu que le gouvernement fédéral s'était comporté de façon responsable. Je voudrais demander à mes collègues et à tous les députés de l'opposition de se rappeler qu'il s'agit d'une crise de la santé publique. Ils devraient arrêter d'attiser le débat. Ils devraient essayer de calmer le jeu et de faire savoir à tous que toutes les mesures judicieuses sont prises.

Le Canada a été perçu comme un modèle de ce qu'il faut faire pour lutter contre cette maladie. Tout le monde travaille sur le court terme, mais également sur le long terme, afin de mettre au point un vaccin.

• (2110)

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir à l'occasion de ce débat d'urgence sur un sujet très important, l'épidémie de pneumonie atypique, qui transcende la partisanerie politique.

Je pense qu'on devrait considérer, dans la tragédie qui survient actuellement, qu'il y a avant tout des personnes qui sont touchées, des personnes qui sont malades et certaines qui malheureusement décèdent. Il y a aussi des familles affectées par ces décès. Moi, j'ai la chance d'avoir encore mes parents, je n'ai jamais perdu de parent qui me soit proche, mais on sait que dans les circonstances actuelles, perdre une personne qui nous est chère à cause de cette épidémie, de ce malaise invisible, de cet ennemi invisible que représente le syndrome, c'est sûrement difficile.

Dans cette foulée, j'aimerais vous dire que l'épidémie de pneumonie atypique qui sévit présentement demeure une situation fort sérieuse à laquelle nous devons prêter une grande attention. Bien que la prudence s'impose, il ne faut pas céder au vent de panique,

mais plutôt se concentrer sur des mesures adéquates pour veiller à la santé publique.

Cette tragédie qui a déjà fait plusieurs victimes à travers le monde doit être maîtrisée le plus rapidement possible afin de freiner les risques de propagation. La région de Toronto a malheureusement été grandement affectée par cette épidémie. Le Bloc québécois sympathise avec ceux et celles qui sont directement ou indirectement touchés par cette situation. Nous du Bloc québécois sommes convaincus qu'il demeure impératif de prendre tous les moyens nécessaires, et pour ce faire, le gouvernement peut compter sur notre entière collaboration.

Il est présentement 21 h 13, ici à Ottawa, et tout à l'heure, en préparant mon discours, je voyais le bulletin de nouvelles de 21 heures. La première nouvelle était une chicane: la ministre du Patrimoine canadien, candidate au leadership du Parti libéral, déclare sans aucune retenue que la ministre de la Santé est totalement absente du débat, qu'elle est totalement incompétente pour traiter de la situation.

Je ne veux pas dire par là que la ministre du Patrimoine canadien est dans l'erreur de qualifier ainsi la ministre de la Santé. La question n'est pas de savoir si cela est vrai ou non. Mais dans une psychose comme celle que l'on vit, causée par cette épidémie, nous attendons de notre gouvernement qu'il fasse preuve de responsabilité et non qu'il fasse preuve de basse partisanerie.

Donc, je vous ai dit que mon propos transcende la basse partisanerie politique. Mais je pense que du côté des banquettes gouvernementales, il y aurait avantage à rassurer tout le monde. Il s'agit d'une population qui est inquiète.

La semaine prochaine, comme vous le savez—si vous ne le savez pas, je vous l'annonce, monsieur le Président—, je reçois environ sept ou huit groupes de ma circonscription qui viennent de Québec. Ma circonscription n'est pas située comme la vôtre à Cornwall, à 1 h 15 ou 1 h 30 d'Ottawa par la route. En autobus, pour un groupe qui vient me rendre visite, il faut environ 5 heures à 5 h 30 de voyage. Je reçois des groupes comme cela environ sept ou huit fois par année; la moitié sont des groupes d'ainés, des groupes de l'âge d'or, et l'autre moitié sont des groupes d'étudiants, des jeunes du primaire ou du secondaire. Cela pour vous dire à quel point la situation est rendue grave, parce que la peur, c'est une donnée qui est difficile à contrôler.

• (2115)

Un groupe de ma circonscription, à savoir l'Âge d'or de Montmorency à Beauport, devait venir me visiter à Ottawa la semaine prochaine, soit les 5 et 6 mai, je crois. Vendredi, j'ai reçu un appel de l'organisatrice disant que les personnes âgées avaient peur de venir à Ottawa, elles avaient peur que l'épidémie sévisse ici à Ottawa.

Si je fais ce commentaire, ce n'est pas pour blâmer les gens qui ont peur, c'est pour illustrer une situation. Ainsi, lorsqu'une psychose s'installe dans une population, la peur devient difficilement contrôlable, particulièrement lorsqu'il s'agit d'ainés âgés de 75, 77, 79 ans qui ont un peu peur, qui sont un peu plus préoccupés par leur santé et cela est difficile à contrôler.

Article 52 du Règlement

Au lieu des chicanes de basse-cour et de ruelle, des batailles de rue entre la ministre du Patrimoine canadien et la ministre de la Santé, on s'attend de ce gouvernement qu'il fasse preuve de leadership. Faire preuve de leadership, c'est plus que d'annoncer que la réunion du Cabinet aura lieu demain à Toronto. C'est plus que d'annoncer que la femme du premier ministre ira magasiner jeudi dans les grands magasins de Toronto. C'est plus que cela, un gouvernement qui fait preuve de leadership.

L'argent que le gouvernement fédéral s'apprête à investir pour encourager les touristes à venir à Toronto—on parle d'environ 10 millions de dollars—, serait beaucoup mieux investi en Ontario—étant donné qu'il s'agit d'une situation plus critique en Ontario, car je crois qu'on est rendu à 21 ou 22 décès à l'heure actuelle,—pour embaucher du nouveau personnel hospitalier, pour remplacer le personnel qui est déjà épuisé par la surcharge de travail et le stress et aussi pour dédommager les personnes qui doivent être mises en quarantaine, de façon à favoriser l'autodéclaration. Ainsi, à mon avis, ce serait de l'argent beaucoup mieux dépensé de la part de ce gouvernement.

Nous devons quand même, encore une fois dans un geste non partisan—et c'est un commentaire non partisan que je fais—, saluer l'initiative du gouvernement au sujet de la modification du règlement de l'assurance-emploi. Le Bloc québécois est d'avis que cela aura pour conséquence d'inciter les gens à demeurer en quarantaine sans qu'ils soient pénalisés financièrement. La question que peut se poser quelqu'un qui pense être atteint de la maladie, c'est: «Est-ce que j'ai les moyens de rester chez moi et prendre les antibiotiques que le médecin m'a prescrits, sans revenu?» Ou bien: «Si je me sens quand même assez bien pour aller travailler, je vais y aller quand même, au risque d'exposer les gens dans mon milieu de travail, les gens de mon entourage». Nous saluons cette initiative du gouvernement de modifier la Loi sur l'assurance-emploi.

On rappelle que le 4 avril, le gouvernement fédéral a éliminé le délai de carence de deux semaines pour les personnes pouvant être atteintes de la maladie. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement, dans ce cas, a modifié la Loi sur l'assurance-emploi. Mais nous rappelons que le gouvernement pourrait prendre des mesures identiques dans d'autres domaines où les gens ne sont pas en quarantaine, mais où les gens sont touchés par des décisions qui ont été prises à l'extérieur et qui les affectent.

On pourrait parler des travailleurs du bois d'oeuvre au Québec. Il y a au-delà de 7 000 travailleurs du bois d'oeuvre au Québec touchés par la crise provoquée par les Américains concernant le bois d'oeuvre. On pourrait aussi parler des pêcheurs de morue. Je crois que demain, nous aurons un autre débat d'urgence concernant la situation de la pêche à la morue, duquel il pourrait découler des mesures incitatives de la part de ce gouvernement quant à des améliorations à apporter à la Loi sur l'assurance-emploi.

Donc, d'un côté, ce qui s'est fait est bien, mais le gouvernement devrait peut-être être plus sensible quant à d'autres secteurs où les travailleurs sont touchés.

• (2120)

Par contre, si on peut proposer une amélioration pour, encore une fois, alimenter la réflexion du gouvernement, nous, du Bloc québécois, aimerions rappeler le fait que les travailleurs et les travailleuses autonomes ne sont pas couverts par le régime d'assurance-emploi actuel.

Il est donc regrettable de constater que le gouvernement ait des fonds à dépenser pour des campagnes publicitaires, mais rien pour les travailleurs autonomes qui sont tout aussi à risques que les autres

travailleurs. J'espère que personne ne pense que parce que quelqu'un est travailleur syndiqué quelque part dans une entreprise ou dans un hôpital, il a moins de risques d'attraper la pneumonie atypique qu'un travailleur autonome. La maladie s'attaque à tout le monde, sans considérer le statut d'emploi. Je pense qu'on est d'accord à ce sujet.

Le gouvernement aurait avantage à penser à une solution pour couvrir les travailleurs autonomes et prévoir des mesures de soutien du revenu pour ces travailleurs qui occupent souvent des emplois précaires. On sait que le travail autonome n'est pas toujours la situation idéale.

En terminant, j'aimerais dire que nous espérons que les actions récentes du gouvernement fédéral aideront à enrayer la propagation de la maladie. Toutefois, nous devons constater que les efforts du gouvernement fédéral sont plutôt inégaux. Quand on regarde le nombre de personnes décédées et infectées au Canada, c'est inquiétant. On est à même de se demander si les mesures de détection de la maladie ont été efficaces au tout début du développement de celle-ci.

Malheureusement, le temps me manque, mais on pourrait aussi parler de toute la question du contrôle des aéroports. Le problème, contrairement aux maladies contagieuses que l'on trouvait dans les années 1700 ou 1800 avec les moyens de communication de l'époque, c'est que maintenant, avec les avions à réaction, les distances n'ont plus d'importance.

Prenons l'exemple d'une personne contaminée qui a visité un marché et qui se trouve dans un avion. Apparemment, cela a commencé quelque part en Chine dans une sorte de bazar ou de marché public où il y aurait eu des poulets ou des serpents contaminés. Les microbes de ces animaux se sont transmis à des individus. Il s'agit seulement que la personne, qui venait de Toronto ou de Vancouver et qui était en vacances à Hong Kong pour le mariage de son neveu ou de sa nièce, reprenne l'avion et le virus est dans celui-ci pendant huit, dix ou douze heures de vol.

C'est ainsi que la maladie se propage, contrairement à la fièvre espagnole ou la fièvre jaune dans les années 1800 alors que les moyens de communication étaient des charrettes tirées par des chevaux, le Poney Express ou quelque chose du genre. La propagation d'une maladie était beaucoup moins importante.

En conclusion, encore une fois, dans mes propos—et je suis persuadé que cela vous réjouit, monsieur le Président, bien que vous devez être neutre; vous n'avez pas à être d'accord ou non avec mes propos—, on a constaté que je voulais encore une fois transcender la partisanerie. Quand on fait des discours qui ne sont pas trop partisans, j'espère que les bouchons de cire qui se trouvent dans les oreilles des députés du gouvernement seront enlevés et qu'ils pourront prendre en compte des commentaires constructifs.

• (2125)

[Traduction]

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Erie—Lincoln.

Permettez-moi de dire que le débat de ce soir constitue vraiment une occasion de parler d'une réussite typiquement canadienne. Cette réussite, c'est que nous avons dans tout le pays une incroyable infrastructure de santé publique qui a été mobilisée en un temps record pour protéger tous ceux d'entre nous qui travaillent ici ce soir, qui travaillent partout au Canada, pour faire en sorte que nous ne soyons pas touchés plus gravement par le virus du SRAS.

Article 52 du Règlement

Dans ma collectivité, Burlington, les employés de l'hôpital Joseph Brant Memorial s'occupent depuis maintenant plus d'un mois de cette situation d'urgence d'une manière exemplaire. Il faut féliciter de leurs efforts incroyables le directeur général, Donald Scott, et l'équipe formidable, les infirmières et les médecins de première ligne, les préposés au nettoyage, les téléphonistes, qui ont travaillé dans des conditions très difficiles. Il n'a pas été facile pour eux de travailler dans ces conditions, et nous leur en sommes reconnaissants. Nous savons que la tâche a été difficile. Nous les remercions de ce qu'ils ont accompli. Dans toute la région métropolitaine de Toronto et en Ontario, des gens ont vraiment montré de quelle étoffe ils sont faits pour pouvoir s'attaquer à cette épidémie.

Les familles de ceux qui ont été touchés par le SRAS, par la crainte du SRAS, sont certes dans nos pensées et nos prières ce soir. Je sais que la situation a été extrêmement difficile pour tous ceux qui attendent de subir des chirurgies, qui attendent de subir des examens médicaux pour savoir s'ils auront besoin d'autres traitements. L'autre soir, en rentrant chez moi, j'ai rencontré par hasard quelqu'un qui a besoin d'une chirurgie à la hanche. Bien sûr, elle a été reportée. Tout le monde a vraiment montré qu'il comprend ce problème et qu'il peut le surmonter. L'infrastructure remarquable que nous avons élaborée au fil des ans au Canada a vraiment été d'une grande utilité.

Ce débat nous offre une magnifique occasion de féliciter la ministre de la Santé et son équipe formidable, son personnel sur la scène politique et ses collaborateurs du ministère, pour tout le travail qu'ils ont fait pour soutenir l'Ontario, pour soutenir les Vancouverois qui affrontent cette crise, et pour rassurer le reste d'entre nous: nous sommes préparés et les mesures appropriées sont prises. Ils ne nous rassurent pas pour rien; ils nous rassurent parce qu'ils savent que nous avons maîtrisé la situation et que nous disposons des systèmes pour le faire.

Santé Canada collabore avec tous les médecins conseils en santé publique du pays afin de veiller à ce que les mesures adéquates soient prises pour contenir la crise et pour prévenir une flambée de la maladie ailleurs. Une épidémie de cette envergure nécessite des directives nationales. Santé Canada met son expertise à profit et prodigue des conseils afin que nous soyons tous le plus en sécurité possible dans notre pays, que nous soyons protégés également et que nous profitions de l'expérience des autres pays et des autres régions du Canada.

Au lieu de tenter de marquer de piètres points politiques ou d'accroître la peur, nous devrions tous reconnaître qu'il s'agit d'une occasion en or d'utiliser le fruit du travail des responsables de la santé publique pour restreindre le nombre de personnes touchées.

Nous avons diverses lignes directrices nationales sur la prévention des infections et la santé publique. On les utilise actuellement. Il existe un comité fédéral-provincial de la grippe pandémique, chose que je ne savais pas avant la flambée du SARS. Je sais que nous collaborons avec les ministres provinciaux et territoriaux à l'échelle fédérale à établir les bonnes mesures et les bons mécanismes de surveillance, à régler les problèmes cliniques et à gérer les enjeux relatifs à la recherche et à la prévention des infections.

Il est fantastique que malgré les difficultés que les divers ordres de gouvernement ont connues depuis quelques années, ils travaillent ensemble à faire en sorte que tous soient informés, que tous disposent des ressources nécessaires pour parer à la situation et que tous puissent diffuser cette information. Les bonnes personnes sont à l'oeuvre et s'occupent de la situation.

En Ontario, où le plus grand nombre de cas a été recensés, les professionnels de la santé et les bureaucrates méritent des

félicitations pour leurs efforts extraordinaires. J'ai lu des articles sur le Dr Sheila Basrur, qui a accompli un travail exceptionnel à Toronto. Elle est même volontairement rentrée chez elle un jour parce qu'elle croyait observer des symptômes sur elle-même. Nous apprécions tous ces efforts et espérons que toutes ces personnes seront bientôt soulagées.

Au tout début de la campagne de lutte, Santé Canada a pu déployer 13 épidémiologistes. Ces derniers sont allés à Toronto et ils ont aidé le ministère de la Santé dans son enquête sur les cas de SRAS. Ils ont également collaboré avec l'état-major supérieur pour organiser le plan d'action de la province. Nous avons pu envoyer des appareils et des machines de traitement de l'information pour des salles de quarantaine qui ont été installées dans des lieux hors hôpitaux.

• (2130)

Cette équipe mobile qui se trouve à Ottawa est en communication constante avec les collègues au niveau de la province et à Toronto en particulier. Elle a pour mission de s'assurer que les systèmes appropriés sont en place et d'intervenir dès que de nouvelles informations se présentent. La situation évolue en permanence. C'est là que les plus grands cerveaux sont mis à contribution pour régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Nous bénéficions du savoir-faire et du soutien des experts. La lutte contre la maladie sous toutes ses formes suit son cours. Je suis allé chez le chiropraticien ce matin. Le personnel sur place avait l'information appropriée. On m'a demandé si j'avais été exposé. Ces gens font leur travail. Nous sommes tous bien plus conscients des conséquences de nos actions et de la nécessité de nous protéger et de protéger nos voisins.

Le gouvernement fédéral a fourni des masques à la ville de Toronto, pour nous assurer qu'ils seraient disponibles dans les stocks d'urgence. Je trouve formidable de savoir que nous avons mis sur pied de tels systèmes et que nous y avons investi de l'argent et que nous avons été en mesure d'intervenir.

J'y vois là une excellente occasion de féliciter tous ceux qui ont fait l'effort, d'encourager les travailleurs de première ligne à tenir bon, et de nous assurer que, pour les autres questions auxquelles nous ne manquerons pas d'être confrontés dans l'avenir au vu de la mondialisation croissante, nous aurons en place les systèmes appropriés. Cet essai s'est avéré extraordinairement probant. Les systèmes sont en place pour l'avenir et ils feront la différence. Ce n'est pas le moment de se faire du capital politique à bon compte, mais plutôt le moment de dire «Bravo, continuez sur votre lancée et dites-nous de quoi d'autre vous aurez besoin», pour que nous puissions mettre les choses en place au fur et à mesure des besoins, et pour que nous puissions protéger tous les Canadiens et tous les habitants de la planète. Nous tenons à ce que le Canada fasse les choses bien et à ce qu'il donne l'exemple aux autres pays confrontés à l'épidémie du SRAS.

Article 52 du Règlement

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais traiter d'un sujet dont on n'a pas réellement discuté ce soir. Il s'agit du dépistage dans les aéroports. Le gouvernement a reconnu dès le début que le SRAS était une maladie qui se répandait de par le monde et qu'il fallait prendre rapidement des mesures préventives pour limiter sa propagation. Dès l'apparition des premiers cas de SRAS, le Canada s'est efforcé d'empêcher la transmission de la maladie, au Canada comme à l'étranger. Nous avons agi de façon méthodique et consciencieuse, en contrôlant d'abord les vols en partance et à destination du pays, et en adoptant ensuite des mesures à bord des avions.

Nous sommes convaincus d'avoir mis en place un train de mesures efficaces et nous allons continuer d'améliorer au besoin notre action afin d'aider à contenir l'épidémie. Des agents de quarantaine de Santé Canada sont en poste à nos principaux aéroports internationaux, soit ceux de Vancouver, Toronto et Montréal. Ces professionnels de la santé vérifient si les passagers présentent des signes de la maladie à leur arrivée au Canada, et s'ils apprennent qu'un passager a été malade pendant le voyage à destination du Canada, ils l'évaluent immédiatement et le dirigent vers une clinique, aux fins de diagnostic et de traitement.

Des infirmières de Santé Canada sont sur place à l'aéroport Pearson de Toronto pour répondre aux questions concernant le SRAS. Une équipe de professionnels de Santé Canada a été formée afin de fournir de l'information sur le SRAS au personnel des compagnies aériennes et de l'aéroport. Dans certaines circonstances, elle pourrait aider des voyageurs et organiser au besoin leur transport jusqu'à un établissement sanitaire local.

Santé Canada a lancé une série d'avis d'alerte médicale s'adressant aux passagers à destination ou en partance du Canada. Des affiches et des fiches de santé jaunes sensibilisent les passagers aux symptômes du SRAS et leur expliquent quoi faire s'ils commencent à présenter ces symptômes. On en trouve dans tous les grands aéroports au pays. En outre, les compagnies aériennes offrent des vols vers le Canada à partir de régions touchées par le SRAS distribuent des fiches pendant les vols pour s'assurer d'éveiller l'attention de tous les passagers. On a aussi mis sur pied un système de collecte de renseignements préliminaires auprès des passagers arrivés au Canada depuis des régions touchées, afin de pouvoir réagir rapidement si un cas de SRAS était décelé après l'arrivée d'un vol au Canada.

Le gouvernement prend aussi très au sérieux sa responsabilité de s'assurer qu'aucun porteur du SRAS ne quitte le Canada à son insu. Des affiches et des fiches d'un rouge éclatant, désignées sous le nom d'avis d'alerte médicale, renseignent les passagers en partance de l'aéroport Pearson sur les symptômes du SRAS et leur enjoignent de ne pas voyager s'ils présentent ces symptômes. Certaines compagnies aériennes demandent aux voyageurs s'ils ont lu ces fiches lorsqu'ils se présentent au guichet. Les compagnies aériennes ont la responsabilité de ne pas laisser monter des personnes gravement malades.

Le gouvernement communique régulièrement avec les administrations aéroportuaires et les compagnies aériennes et comprend l'importance des mesures pour empêcher la propagation de cette maladie. Des mesures comme les stands d'information, la distribution de cartes, l'information des préposés aux billets et l'affectation de professionnels de la santé dans les aéroports font en sorte que les voyageurs ont tous les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées. C'est la responsabilité de tous, monsieur le Président, vous, moi et tous les députés à la Chambre ainsi que l'ensemble de la population canadienne.

Nous croyons que nos mesures de dépistage dans les aéroports sont efficaces. Nous sommes engagés à les revoir et à les renforcer au besoin. Afin de s'assurer que rien n'a été laissé au hasard, des fonctionnaires de Santé Canada examinent la possibilité d'adopter d'autres mesures comme la prise de la température des voyageurs dans les aéroports. Nous enquêtons également la possibilité d'utiliser la technologie infrarouge, entre autres choses, et un projet pilote sera peut-être lancé cette semaine.

Les efforts du gouvernement ne sont pas passés inaperçus. Je renvoie les députés à un commentaire fait le 3 avril par le Dr David Heymann, directeur général de l'unité des maladies infectieuses de l'OMS. Voici ce qu'il a dit:

Le Canada accomplit un travail exemplaire et beaucoup de ce qui a été fait, y compris le mécanisme d'avertissement des passagers et l'inspection des passagers ont été partagés avec d'autres pays comme des exemples de pratiques idéales.

Ce sont là des paroles très encourageantes nous félicitant pour nos initiatives.

J'aimerais également parler des mesures de prévention du SRAS qui ont été mises en place partout au pays ainsi que dans la région de Niagara où j'habite. Le système de santé de cette région a réagi rapidement en vue de surveiller les admissions dans les hôpitaux régionaux et a mis sur pied une unité spéciale à l'hôpital général de Welland. Si le SRAS, et heureusement cela ne s'est pas produit, se propage dans la région de Niagara, ils sont bien équipés pour traiter les personnes manifestant les symptômes. Ce sont là de bonnes nouvelles pour le Canada, pour l'économie canadienne et pour l'industrie du tourisme au Canada.

● (2135)

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je voudrais remercier les travailleurs en première ligne qui, par leur dur travail et leur dévouement, ont répondu à l'appel lorsque cette crise a éclaté; je voudrais remercier aussi leur famille qui a dû se passer d'eux et les appuyer durant leurs longues heures de travail.

En tant que députée de la province de l'Ontario, j'exprimerai un point de vue différent des députés ministériels sur le SRAS, ou syndrome respiratoire aigu sévère. Il est évident que dès l'éclatement de la crise du SRAS, l'opposition officielle a fait preuve de leadership. Mon parti, l'Alliance canadienne, a adopté une approche prudente, accordant une certaine latitude au gouvernement fédéral dans la lutte contre le SRAS. Nous avons formulé nos questions de manière à fournir de l'information au public. Cela n'aurait servi à rien d'alarmer indûment le public canadien ou la communauté internationale. À cet égard, l'Alliance canadienne a été très responsable dans sa réaction à cette crise.

La tragédie dans cette affaire, c'est que la population de l'Ontario souffrira du manque de leadership du gouvernement fédéral. D'abord, il y a eu le virus du Nil occidental qui a chassé les touristes. Puis nous avons eu l'infâme décision du premier ministre et de son parti d'appuyer Saddam Hussein au lieu de nos alliés traditionnels, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie, dans la guerre contre l'Irak. Et maintenant, à cause de l'incroyable incompétence du gouvernement fédéral, l'OMS a incité les voyageurs à éviter Toronto, en Ontario.

Article 52 du Règlement

Mme Paddy Torsney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai peut-être mal compris ce que la députée d'en face a dit, mais il me semble qu'elle a laissé entendre que le gouvernement ou des Canadiens ont appuyé Saddam Hussein, ce qui est archifaux. Il est absolument irresponsable pour tout député ministériel ainsi que pour tout député de l'opposition...

Le vice-président: Je pense que cela est matière à débat plutôt qu'à un recours au Règlement. Mais il est certain que le point de vue de la députée sera consigné au compte rendu.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, à cause de l'incroyable incompétence du gouvernement fédéral, l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, a diffusé un avis déconseillant aux voyageurs de se rendre à Toronto, au Canada. Le touriste américain est devenu une espèce en péril au Canada à cause de ce gouvernement fédéral qui est insensible et corrompu.

Pis encore, le premier ministre a offert 10 millions de dollars, qui seront probablement consacrés à une campagne publicitaire, menée par une agence de publicité libérale qui aura obtenu le marché sans appel d'offres, même s'il savait que les pertes économiques en Ontario seulement atteindront des milliards de dollars. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que tous les membres du gouvernement libéral doivent assumer leur part de responsabilités dans ce fiasco. Si l'Ontario n'avait pas agi de façon aussi décisive et n'avait pas fait preuve d'autant de leadership afin de contenir la propagation du SRAS, il est évident que les Canadiens seraient aux prises avec une véritable épidémie.

Le gouvernement actuel ayant tendance à cacher les faits, les Canadiens ne sauront probablement jamais à quel point le SRAS a menacé la santé des Canadiens. Ce qui est fort malheureux, c'est que le gouvernement ne semble avoir rien retenu des attentats du 11 septembre.

Les Canadiens qui suivent ce débat spécial sur le SRAS seront sûrement surpris d'apprendre que le Canada a un ministre responsable de la protection civile. Ce ministre chargé de gérer les crises nationales brille par son absence. Il s'est fait invisible durant tous les événements entourant la crise du SRAS. Les Canadiens seront surpris d'apprendre que le député de Markham est le ministre responsable de la protection civile.

Au nom de l'opposition officielle, je présente à la vaste population chinoise de Markham, de Toronto et du reste du Canada nos excuses pour la peur et l'incertitude que leur communauté a dû vivre à cause du manque de leadership du gouvernement fédéral. La communauté chinoise a souffert de l'insensibilité du gouvernement, et je l'invite à tenir le gouvernement responsable maintenant et lors des prochaines élections.

Le gouvernement aurait dû apprendre des leçons des événements du 11 septembre. Malheureusement, le ministre responsable de la protection civile était tellement occupé par ses autres fonctions de ministre qui s'emploie à excuser le manque de soutien du gouvernement fédéral à l'égard de l'Irak que l'épidémie du SRAS l'a complètement dépassé.

Le 3 avril, j'ai eu l'occasion de poser des questions à son sous-ministre adjoint, Jim Harlich, au Comité de la défense. En réponse à une question du député de Compton—Stanstead, M. Harlich a dit ceci: « Nous n'avons qu'un ministre fédéral qui soit vraiment désigné comme ministre responsable de la protection civile bien que tous les ministres aient des responsabilités à cet égard en vertu de la loi. » Il est dommage que le sous-ministre adjoint n'ait pas dit au ministre le rôle qu'il avait.

Ce n'est pas la première fois que le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile ne dit pas au ministre ce qu'il est censé savoir. Avant que je lui pose mes questions à la Chambre, je suis presque certain que le ministre ne connaissait même pas l'existence du Collège de la protection civile du Canada, à Arnprior, et je ne parle pas des fonctionnaires et du cabinet du Premier ministre qui ont décidé de fermer le collège d'Arnprior.

Nous avons sous les yeux aujourd'hui un ministère à la dérive et un ministre inaccessible.

Les médias ont décrit récemment le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, le BPIEPC, comme une agence de secours secrète et ses responsables des relations publiques comme des personnes ne rappelant pas les journalistes ou les politiciens qui leur laissent des messages.

● (2140)

Au cours de la séance du 3 avril du comité de la défense, lorsque j'ai essayé d'interroger Bill de Laat, qui est le directeur général des relations extérieures et des affaires publiques, le sous-ministre adjoint Harlich lui a ordonné de ne rien dire. Sa présence était une farce pour les membres du comité, un bureaucrate des affaires publiques qui n'a pas la permission de parler au public.

Dans le budget faisant suite aux attentats du 11 septembre 2001, le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile a reçu 396 millions de dollars pour se préparer à des situations d'urgence. Qu'est-ce que la population a reçu en échange de cet argent? Pour comprendre pourquoi le gouvernement a si mal géré la crise du SRAS, les Canadiens n'ont qu'à consulter l'analyse interne du gouvernement sur la façon dont il a traité la crise du 11 septembre. Ils verront que rien n'a changé.

Dans sa propre évaluation interne de sa réaction à la crise du 11 septembre, le gouvernement parle de demandes fluctuantes, d'intervenants multiples, de problèmes de disponibilité et de capacité des transports de surface, d'un blâme spécial à l'endroit de Santé Canada et d'un manque d'avions des forces canadiennes. N'est-il pas intéressant que Santé Canada ait été particulièrement blâmé dans la crise du 11 septembre et que rien n'ait changé après deux ans? Il y a eu un manque évident de coordination au sein du gouvernement fédéral, aucune déclaration du ministre responsable, aucun mécanisme standard de coordination et un manque de clarté sur le rôle du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile.

L'évaluation interne a permis de cerner des mesures à prendre dans l'immédiat: assurer la formation adéquate du personnel; assurer une capacité de transport aérien stratégique; créer un organisme interministériel permanent de haut niveau chargé de planifier, diriger et coordonner les opérations nationales et fédérales en cas de crise. Il est évident qu'aucune de ces recommandations n'a été mise en oeuvre.

L'un des reproches les plus virulents avait trait aux 396 millions de dollars que le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile a touchés. C'est ce même service qui a perdu l'intégralité de sa mémoire institutionnelle relativement aux moyens à mettre en oeuvre pour affronter une situation d'urgence lorsqu'il a décidé de fermer le Collège de la protection civile, à Arnprior. Le fonctionnement interne du BPIEPC a été déclaré insatisfaisant, et l'expérience de ses effectifs, peu appropriée ou spécialisée, le tout donnant lieu à de la confusion, à des lenteurs et à des intervenants déçus.

Article 52 du Règlement

Le rapport d'évaluation a confirmé que le BPIEPC avait une capacité limitée à prolonger le maintien des opérations requises en période de crise. Les effectifs en poste au siège, dont un bon nombre étaient au service du BPIEPC depuis moins de six mois, et je cite le rapport, «ne connaissent ni la politique ni les procédures opérationnelles du bureau et n'en sont pas conscients».

On s'est plaint que le cabinet du premier ministre, ou l'organisme central de contrôle, empêchait le public et les intervenants de recevoir l'information appropriée. Sur le plan interministériel, le BPIEPC a fait état de l'absence de procédures éprouvées et agréées pour guider les organisations centrales, les ministères principaux et les hauts fonctionnaires dans des situations d'urgence ou de crise.

Le rapport d'évaluation du BPIEPC conclut que le gouvernement du Canada ne s'est pas suffisamment attaché à la planification d'urgence. Il s'agit toujours du rapport d'évaluation interne du gouvernement fédéral de sa propre capacité à faire face aux situations d'urgence, que je cite. Le BPIEPC doit améliorer ses relations avec le secteur du bénévolat au Canada et avec les organismes internationaux.

● (2145)

Si cette recommandation avait été suivie, aurions-nous aujourd'hui ce problème avec l'OMS? Le gouvernement doit adopter une nouvelle politique fédérale et élaborer les normes opérationnelles et les documents correspondants en matière de gestion des situations d'urgence, notamment la gestion des communications en situation de crise, la protection des infrastructures essentielles et du réseau de sécurité, la planification de la reprise des activités et la mise à jour d'un programme des points névralgiques.

Le gouvernement ne contribue pas assez au développement de la capacité nationale, notamment par la formation des premiers intervenants dans les programmes pratiques du collège d'Arnprior. Tous ces points ont été soulevés dans l'évaluation interne du BPIEPC.

Sur son site Web, le BPIEPC offre différentes rustines pour faire échec aux virus informatiques. Toutefois, nous n'avons pas trouvé le moindre renseignement sur la façon de faire face au SRAS ou de s'en protéger.

Les 10 millions de dollars alloués pour faire face aux répercussions du SRAS ne dégagent pas le gouvernement de sa responsabilité. Il s'agit d'une maladie qui tue, en moyenne, 4 p. 100 des personnes atteintes. Imaginez ce qui se serait produit si nous avions été aux prises avec une épidémie de variole, laquelle tue 30 p. 100 des personnes atteintes. Si nous avions dû faire face à une épidémie de variole plutôt que de SRAS, il y aurait eu un bien plus grand nombre de victimes au Canada.

Le SRAS est une maladie introduite au Canada par inadvertance. Encore une fois, que se serait-il passé si la contagion avait été délibérée et soigneusement planifiée pour que les personnes atteintes se rendent dans les principales villes du Canada ou de l'Amérique du Nord? Nous aurions été aux prises avec une pandémie. Il n'y aurait pas assez de gens sur ce continent pour faire face à une telle situation de guerre biologique.

Il faut un plan national structuré, comportant un protocole clair et éprouvé à l'intention de tous les intervenants et ministères compétents, pour que ceux-ci puissent prendre tous les renseignements pertinents provenant de l'OMS, donner suite à ses recommandations, rassembler l'information fournie par le Centre for Disease Control et réagir de façon responsable.

● (2150)

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai entendu qu'une petite partie de ce que l'oratrice avant moi a dit au sujet de la protection civile. En tant qu'ancien ministre chargé de la question, je crois qu'elle s'est trompée du tout au tout. Cette situation particulière relève de la ministre de la Santé et celle-ci s'est acquittée de ses responsabilités adéquatement.

Santé Canada et les administrations provinciales et locales en matière de santé ont coordonné leurs efforts. Du matériel et du soutien ont été fournis de bien d'autres façons. J'ai parlé à la ministre de la Santé ce matin à Toronto pendant qu'elle s'entretenait avec des responsables de la santé dans la ville. Elle assume la bonne fonction, ce qui signifie que la protection civile relève de la ministre compétente, qu'elle est la ministre compétente dans cette situation.

Je m'exprime en fonction de deux perspectives. L'une en tant que président du caucus des députés du Grand Toronto, qui comprend 40 députés libéraux, bien sûr, de même que quelques sénateurs qui ont été saisis de la question dans les dernières semaines et qui sont en dialogue avec des responsables et des ministres quant à la façon de maîtriser la situation. Je vois également le problème du pont de vue d'un habitant de longue date de Toronto, qui a siégé environ 22 ans au sein du gouvernement local, dont 11 ans à titre de maire de Toronto. Je peux dire en toute honnêteté que pendant toute cette période, jamais je n'ai vu de crise de l'ampleur de celle-ci en matière de santé.

Il s'avère que le personnel médical de Toronto, de l'Ontario et du Canada réussit exceptionnellement bien à maîtriser la crise. Nous en arrivons à un point où le nombre de cas de SRAS diminue. La maladie est contenue, elle est maîtrisée.

Toutes les louanges aux travailleurs de la première ligne sont certes fort méritées. Les médecins, les infirmières et les autres travailleurs de la santé sont allés bien au-delà de leurs fonctions. Je sais que les gens de Toronto leur sont très reconnaissants, comme nous devrions l'être d'un bout à l'autre du pays, pour ce qu'ils ont pu faire.

Nous entrons maintenant dans une période où l'attention se tournera davantage vers les répercussions économiques sur la ville, la province et le pays, et d'abord et avant tout sur l'industrie touristique ainsi que les commerces chinois dans la région de Toronto.

Ce matin, le ministre des Transports et moi étions à l'hôtel de ville de Toronto pour participer à ce qui a été appelé un sommet sur le SRAS. Ce sommet s'est tenu à l'initiative de diverses associations d'entreprises chinoises qui ont subi les premiers effets de la crise. En fait, ils ont dit ce matin qu'ils avaient perdu entre 50 et 80 p. 100 de leur clientèle durant cette période, que les gens ne magasinaient plus chez eux, qu'ils n'allaient plus dans leurs restaurants. Nous savons qu'un certain nombre de députés, notre premier ministre et d'autres sont allés dans des restaurants chinois pour montrer qu'il n'y avait pas de danger.

Article 52 du Règlement

J'ai passé la plus grande partie de l'ajournement à Toronto. La vie se poursuit dans la ville. On ne voit pas de gens marcher avec des masques. C'est rare qu'on en voie. Les mesures préventives frappent seulement les divers établissements de santé qui s'occupent de l'épidémie de SRAS. Je dis épidémie, mais nous savons tous que plus de gens meurent de la grippe et que plus de gens souffrent d'autres maladies. Le SRAS a été très bien circonscrit.

Le mystère a ajouté à l'anxiété, ce qui est tout naturel, puisqu'on ne connaît pas au juste l'origine de la maladie ni la façon de la traiter. J'espère que nous pourrions continuer à travailler là-dessus. Il a été question de vaccin. Il vaut certainement la peine d'explorer cette avenue.

• (2155)

La ministre de la Santé a déclaré aujourd'hui que nous devons étudier les enseignements tirés de ce problème particulier. Il est certain que nous devons le faire, pour voir s'il y a des moyens de rendre nos mesures plus rigoureuses, d'améliorer nos procédures, pour être en mesure de faire face à ce genre d'incident si jamais il se reproduisait, ce que nous ne souhaitons certainement pas.

Pour ce qui est des préoccupations d'ordre économique, les associations d'affaires de la collectivité chinoise ont demandé une aide financière. Beaucoup d'entreprises sont au bord de la faillite. Il faut voir ce que nous pouvons faire pour les aider. La semaine dernière, le premier ministre a annoncé un financement de contrepartie de 10 millions de dollars, correspondant aux 10 millions de la province et aux 5 millions de la ville de Toronto. Cela aidera à mettre sur pied un programme de rétablissement pour Toronto. Cela redonnera à Toronto la réputation et l'image qu'elle mérite, comme l'une des grandes villes du monde.

Il faut que soit levée la recommandation que l'OMS a lancée aux voyageurs. Le ministre de la Santé de l'Ontario et des représentants de la ministre fédérale de la Santé vont se rendre sur place dans l'espoir de...

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, je désire faire un rappel au Règlement. Je suis désolé d'interrompre le discours du député, mais j'aimerais qu'il nous entretienne de la manchette des bulletins de nouvelles ce soir, soit le fait que la ministre du Patrimoine s'en prend à la ministre de la Santé et à sa mauvaise gestion du dossier. J'aimerais savoir ce qu'il en pense.

• (2200)

Le président suppléant (M. Bagnell): J'apprécie l'intervention, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

L'hon. Art Eggleton: Monsieur le Président, le député peut me poser une question plus tard s'il veut discuter d'autre chose que ce dont je parle. Je serai ravi de lui répondre.

Nous allons essayer de faire révoquer la recommandation aux voyageurs. C'était une réaction exagérée de la part de l'Organisation mondiale de la santé. La preuve est que des porte-parole des Centers for Disease Control à Atlanta se sont rendus à Toronto pour étudier la situation et ont à juste titre affirmé qu'il n'y avait pas lieu d'éviter la ville. Ils ont indiqué qu'il n'y avait aucune raison de ne pas s'y rendre. Si les gens craignent de contracter le SRAS, ils doivent éviter de se rendre dans les établissements de santé où ont été traités des malades du SRAS. C'est raisonnable.

L'Organisation mondiale de la santé s'inquiète néanmoins de la propagation de la maladie dans d'autres régions dans le monde. Je suis conscient que la situation pourrait être catastrophique si la maladie se répandait dans des pays en développement qui n'ont pas le système de santé que nous avons au Canada.

Espérons que l'équipe qui se rendra là-bas pourra convaincre l'OMS de lever la recommandation aux voyageurs. Lorsque cela sera fait, et avec la collaboration des trois niveaux de gouvernement, on dira aux gens de la communauté internationale que la recommandation a été levée et que Toronto est un endroit sûr pour les visiteurs. Cela devrait permettre de recouvrer une partie des énormes pertes de recettes qu'ont connues les industries du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration à Toronto.

Demain, le caucus du Grand Toronto se rencontrera de nouveau à ce sujet. Il examinera plusieurs recommandations qui ont été formulées au cours du sommet d'aujourd'hui par les associations d'entreprises chinoises et par les syndicats représentant les travailleurs de l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration de Toronto, et il présentera d'autres recommandations au gouvernement. Des ministres assisteront à la séance demain. Cela nous donnera l'occasion de tenir une discussion exhaustive.

Bref, les trois niveaux de gouvernement collaborent pour résoudre ce problème. On s'est interrogé au sujet du leadership. À mon avis, les médias ont considérablement faussé et exagéré cette question. Il y a toujours de la place pour une amélioration dans le leadership, mais dans le cas qui nous occupe, les gens ont fait ce qu'ils devaient faire.

Au début, il fallait entendre l'opinion des médecins. Ce sont eux qui donnaient quotidiennement des recommandations, et à juste titre, puisqu'il s'agissait d'une préoccupation d'ordre médical. Maintenant, nous devons tous nous engager dans un plan de relance. Nous devons relancer l'économie de Toronto, celle de l'Ontario et les économies nationales qui sont toutes touchées par ce problème. Nous devons inciter les gens à venir dans notre pays, dans notre province, dans notre ville.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole ce soir sur le problème qui est arrivé au Canada, soit celui des victimes du SRAS.

J'aimerais commencer en disant que j'ai de la difficulté avec la position du gouvernement qui dit presque qu'on n'a pas de problème au Canada. Comme mon collègue de Burnaby—Douglas le disait tantôt, le gouvernement du Canada lui-même a émis un avis de ne pas aller à Taiwan, alors qu'à Taiwan il n'y a pas eu une victime. Personne n'est décédé à Taiwan et il y a eu un avis comme quoi il ne fallait pas voyager dans ce pays. Au Canada, seulement à Toronto, nous sommes rendus à 21 victimes.

Le gouvernement se montre complètement irresponsable de dire des choses comme celles-là lorsqu'on parle de la vie des gens. Au Canada, cela va être le côté économique qui va passer en premier, sans regarder à des choses concrètes. Lorsque je parle de choses concrètes, je parle de comment aider nos petites et moyennes entreprises en difficulté présentement. C'est comment aider nos travailleurs et nos travailleuses et surtout comment aider les gens à combattre ce problème qui est arrivé dans notre système de santé.

J'aimerais féliciter ce soir le Congrès du travail du Canada. J'aimerais lire leur message d'aujourd'hui, alors qu'on célébrait en ce 28 avril le Jour de deuil pour les travailleurs et les travailleuses. Je pense que c'est important. C'est un message important à envoyer à nos gouvernements, à tous les Canadiens et Canadiennes et aux travailleurs et travailleuses.

Article 52 du Règlement

En ce 28 avril, Jour de deuil à la mémoire des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, le Congrès du travail du Canada reconnaît les travailleuses et travailleurs de la santé qui ont été atteints ou sont morts du SRAS, le syndrome respiratoire aigu sévère. Une déclaration publiée aujourd'hui par Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada, se lit comme suit:

«L'idée d'un Jour de deuil à la mémoire des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail a été conçue pour défier les lieux de travail dangereux et pour apporter un accent plus solennel à nos luttes continues et perpétuelles contre les patrons et autorités qui jouent encore la vie, la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs.

C'est pour cela qu'en ce jour, souvent, nous répétons: Nous nous souvenons des morts et nous luttons pour les vivants. Aujourd'hui, avec cette phrase, ce slogan, adressons nos pensées aux travailleurs et travailleuses de la santé qui, avec abnégation, prennent soin de ceux et celles qui ont contracté ou sont soupçonnés d'avoir contracté le SRAS, le syndrome respiratoire aigu sévère.

Notre phrase, «Nous nous souvenons des morts et nous luttons pour les vivants», résume quasiment ce que sont bien des journées pour beaucoup de travailleuses et travailleurs de la santé.

Mais cette phrase crée aussi pour nous tous des obligations. Quand nous disons: Nous nous souvenons des morts et nous luttons pour les vivants, aujourd'hui, il nous faut reconnaître ces travailleurs et travailleuses qui mettent en péril leur santé et leur vie propres, pas juste pour la guérison d'autrui, mais aussi pour empêcher que la maladie se répande dans nos communautés et dans nos foyers.

Il nous faut reconnaître, avec gratitude, que beaucoup plus du quart de tous les cas probables de SRAS sont des travailleurs et travailleuses de la santé.

Il nous faut reconnaître avec gratitude le dévouement et la compétence de ces travailleurs et travailleuses. Pour notre bien à tous, ils et elles ont réussi à obtenir des résultats positifs impressionnants, malgré des années de compressions budgétaires, de réductions de personnel, de restructuration, de privatisations et autres formes de démantèlement de leur travail, de leurs conditions de travail et de leurs lieux de travail. En vérité, le démantèlement lent de notre assurance-maladie publique.

Aux travailleurs et travailleuses de la santé, nous disons: Merci! Envers ceux et celles qui ont été ou sont les victimes du SRAS, nous avons une dette. Nous commémorons leur sacrifice, mais nous devons aussi honorer leur sacrifice avec l'engagement de continuer à lutter pour elles et eux, pour leur conditions de travail, pour l'environnement dans lequel elles et ils travaillent pour notre assurance-maladie publique.

● (2205)

Ce communiqué dit aussi:

À cause du SRAS, cette année, le Jour de deuil à la mémoire des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail, doit être un défi à tous les programmes politiques qui jouent la santé des Canadiennes et des Canadiens.

Le Congrès du travail du Canada, voix nationale du mouvement syndical, représente 2,5 millions de travailleuses et travailleurs canadiens. Le CTC réunit la majorité des syndicats nationaux et internationaux du Canada, les fédérations provinciales et territoriales du travail et 137 conseils du travail régionaux.

J'ai pris la peine de lire ce communiqué du Congrès du travail du Canada parce qu'aujourd'hui, c'est le Jour de deuil, c'est un jour pour les morts, en luttant pour les vivants. Aujourd'hui, c'est un message que je pense approprié dans notre pays, surtout avec cette maladie qui est arrivée ici au Canada venant de Chine.

Vous savez que 40 jours ont passé et j'ai de la misère avec cela. Je vais vous dire franchement, j'ai de la misère avec le fait que le premier ministre pense que tout cela est correct, qu'aller dans un restaurant chinois à Toronto pour y boire du thé, cela va régler le problème, ou que d'emmener le Cabinet libéral à Toronto va régler le problème. Ce n'est pas le leadership auquel on s'attend de la part du gouvernement.

Ce qu'on veut de notre gouvernement, c'est plutôt de commencer à trouver des solutions, commencer à se préparer. Qu'est-ce qui va arriver si jamais cela se propage à une autre ville? Qu'arrivera-t-il si cela se répand à une autre province? Comment prépare-t-on ceux qui travaillent dans le domaine de la santé? C'est zéro présentement. Oui, c'est vrai, l'économie de Toronto subit un coup dur. Mais si on ne règle pas le problème partout au Canada, ce sera le pays au complet qui subira un coup dur.

Il faut faire attention dans les prochains jours pour voir comment on peut administrer les choses. On peut voir qu'au Vietnam,

aujourd'hui, l'Organisation mondiale de la santé a levé l'interdiction. Les gens peuvent maintenant aller au Vietnam. Je pense qu'il faut lever notre chapeau au gouvernement de ce pays et dire qu'ils ont fait ce qu'il fallait tout de suite plutôt que d'essayer de dire qu'il n'y a pas de problème.

Le député de Toronto, qui est l'ancien maire de Toronto, nous disait tout à l'heure que ce n'était pas pire que la grippe, que des gens en meurent. Ce n'est pas cela. La grippe, au moins, on sait qu'on peut la traiter, on a de l'expérience. Nos experts en santé ont déjà de l'expertise à ce sujet, mais le SRAS c'est l'inconnu. On ne peut pas simplement arriver et dire qu'on va attendre, qu'il n'y a pas de problème. Cela ne se passe pas ainsi.

C'est décevant d'entendre les représentants du gouvernement. On entendait la ministre du Patrimoine dire aujourd'hui que le gouvernement et la ministre de la Santé n'ont pas fait leur travail. Ils sont maintenant en train de faire de la politique entre eux. Il y a un désaccord au sein du Parti libéral. Il n'y a pas seulement un désaccord dans le Parti libéral, mais il y en a un dans le Parlement sur la manière dont le gouvernement a pris ses responsabilités au sujet de cette maladie au Canada. C'est totalement inacceptable et on ne devrait pas l'accepter.

On a besoin d'un programme, on a besoin d'une vision du gouvernement et que cela soit fait rapidement. Il faudra s'asseoir avec les experts de la santé partout au Canada, qu'ils amènent une équipe qui travaille sur un plan d'action. Il faut un plan d'action non seulement pour Toronto, mais un plan d'action national pour chaque province du pays, pour toutes les villes où il y a des hôpitaux, afin que les gens soient entraînés au cas où cela arrive.

Il ne faut pas attendre que cela arrive dans une ville et tout d'un coup dire que cela vient d'arriver à Bathurst, à Chatham, à Hamilton, à Vancouver ou ailleurs, comme à Thunder Bay ou Cornwall en Ontario. Il ne faut pas attendre cela. Le gouvernement doit être capable de mettre sur pied un plan d'action et pas seulement de tenir une réunion du Cabinet à Toronto. Ce n'est pas ce dont on a besoin. On doit savoir comment le gouvernement pourra parler avec les experts.

J'étais content que le gouvernement annonce que les personnes atteintes du SRAS n'auraient pas besoin d'attendre deux semaines pour toucher l'assurance-emploi. J'étais content quand j'ai entendu cela.

Mais il faut aller plus loin. Il faut penser qu'avec les coupures faites par le gouvernement en 1996, il y a des gens qui ne se qualifient même pas à l'assurance-emploi. Combien de personnes ont perdu leur emploi aujourd'hui, dans le domaine du tourisme par exemple, à cause de ce problème qui est arrivé à Toronto, des employés des petites et moyennes entreprises qui ont été obligées de mettre à pied des gens qui ne se qualifient même pas à l'assurance-emploi?

● (2210)

Ainsi, combien y a-t-il de personnes, des travailleurs autonomes qui ne se qualifient pas à l'assurance-emploi, qui ne paient pas de cotisations d'assurance emploi? Cela prendra aussi un plan d'action d'urgence, non seulement pour les personnes qui ont été affectées par la maladie du SRAS, mais aussi pour les travailleurs affectés par la perte de leur emploi.

Le gouvernement a la responsabilité de voir à cela aussi. Il ne doit pas seulement s'asseoir et attendre que le temps passe. Il sera trop tard.

Article 52 du Règlement

C'est étrange que le gouvernement pense que ce n'est pas sérieux ici au Canada. Il suggère de ne pas se rendre à Taiwan où pourtant aucune personne n'est décédée et ici, alors que 21 personnes sont décédées, il dit que ce n'est pas si grave que cela, que ce n'est pas pire que la grippe.

Je le dis et le répète: le gouvernement a besoin de faire preuve de leadership.

• (2215)

[Traduction]

Il est tout à fait inacceptable que le gouvernement vienne nous dire que la situation n'est pas si inquiétante et que la grippe a fait plus de victimes. On a dénombré 21 pertes de vies au Canada. Le gouvernement a émis à l'intention des Canadiens une recommandation leur conseillant de ne pas se rendre à Taiwan. Or, Taiwan n'a enregistré aucun décès; on estime pourtant qu'il est dangereux de se rendre à Taiwan, mais pas au Canada. Je ne tiens pas à empêcher les gens d'aller à Toronto, mais je ne veux pas que nous prenions la chose à la légère en pensant que nous n'avons pas de problème au pays. Nous avons un problème.

Le gouvernement libéral doit faire preuve de leadership. Il doit concevoir un plan d'action. Il doit consulter les spécialistes de la santé et concevoir un plan qui nous permette non seulement de gérer la situation à Toronto mais de faire face à toute éventualité à la grandeur du pays. Nous devons avoir un plan d'action national concernant les soins de santé.

Le gouvernement a imposé de nombreuses compressions dans le domaine de la santé depuis 1994, et c'est ce qui explique que nous en soyons là aujourd'hui. Notre système de soins de santé est lui-même mal en point. Les gens doivent attendre dans les corridors et ne parviennent pas à se faire soigner. Imaginez ce qui pourrait se passer, au Québec, au Nouveau-Brunswick et un peu partout au pays, à cause des nombreuses compressions imposées par le gouvernement. Imaginez ce qui se passerait si le SRAS se répandait à la grandeur du pays.

C'est pourquoi il est important que le gouvernement ne se limite pas à dire que les choses ne vont pas si mal et qu'il fait bien les choses. Comme je le disais, les ministres se chamaillent entre eux. La ministre du Patrimoine canadien déclarait aujourd'hui, et je pense que cela fera les grands titres des médias demain, que la ministre de la Santé n'a pas fait son travail.

On ne résoudra pas le problème en faisant siéger le Cabinet à Toronto. Le premier ministre ne résoudra pas la situation en allant à Toronto et en buvant une tasse de thé dans un restaurant chinois. Ce qu'il faut faire, c'est concevoir un plan d'action pour les Canadiens et faire ce qu'a fait le Vietnam. L'Organisation mondiale de la santé a levé la recommandation aux voyageurs concernant le Vietnam. Ils peuvent maintenant se rendre dans ce pays.

Le Canada pourrait être plus proactif. Nous sommes censés être le meilleur pays au monde. Un député libéral mentionnait ce soir que nous avons le meilleur système de santé au monde. Nous avons le meilleur système au monde et nous ne pouvons régler le problème auquel nous faisons face à l'heure actuelle au pays. À une époque où il y a un excédent de 42 milliards de dollars dans la caisse d'assurance-emploi, le gouvernement a la responsabilité de s'occuper des travailleurs qui perdent leur emploi à cause de cette situation. Le moment est maintenant venu de prendre cet argent et de le verser aux travailleurs dans le besoin, au lieu de s'en servir pour réduire la dette et équilibrer le budget.

À Toronto, les habitants sont dans le besoin. Les gens d'affaires sont dans le besoin. Les petites et moyennes entreprises sont dans le besoin. Les propriétaires de restaurant sont dans le besoin. Les travailleurs sont dans le besoin. Les travailleurs ont besoin de l'aide de notre gouvernement.

Nous avons besoin d'un plan comme celui qui a été arrêté à l'occasion de la tempête de verglas, lorsque le gouvernement est intervenu et a aidé les gens. Au moment de l'inondation au Saguenay, le gouvernement est intervenu et a aidé les gens. Lorsqu'il y a eu une inondation au Manitoba, le gouvernement est intervenu et a apporté son aide.

Le gouvernement ne dit rien concernant la situation actuelle. Il demeure muet dans l'espoir que le problème disparaîtra et qu'il n'aura pas à verser un sou pour venir en aide aux travailleurs et aux personnes victimes de maladies. C'est honteux. Les Canadiens ne sont pas d'accord avec la position adoptée par le gouvernement. Ce dernier peut se vanter de faire du bon travail, mais ce n'est pas le cas.

Les représentants des milieux de la santé veulent rencontrer ceux du gouvernement et établir un plan qui s'appliquera à tous les Canadiens, et non uniquement aux Torontois, un plan valable pour tout le pays afin que nous soyons prêts. Nous avons besoin d'un plan national afin que, si la maladie frappe Bathurst, au Nouveau-Brunswick, les gens et les hôpitaux soient prêts à y faire face; il faut qu'il en soit ainsi, qu'il s'agisse de Caraquet, de Tracadie, de Cornwall, en Ontario, de Thunder Bay ou du Yukon. Nous ne pouvons attendre que la maladie frappe en ces endroits. Nous ne pouvons attendre de perdre des frères ou des sœurs, des oncles ou des tantes, ou nos enfants. Ce n'est pas ce que nous voulons de notre gouvernement.

• (2220)

Nous voulons être prêts. Nous ne voulons pas voir des gens prendre un thé à Toronto. Ce n'est pas là ce que nous voulons que notre gouvernement fasse. Nous voulons que notre gouvernement rencontre des experts, qu'ensemble ils mettent au point des plans, qu'ils voient à ce que ces plans permettent de sauver des vies et qu'ils soient les meilleurs au monde pour pouvoir démontrer comment nous avons résolu le problème. Nous ne voulons pas nous contenter d'attendre que le problème empire. Ce n'est pas cela qu'il faut faire. Nous avons besoin de leadership.

Nous avons besoin que le gouvernement fasse preuve de leadership. Cela fait partie des responsabilités du gouvernement. Les Canadiens ont-ils confiance en leur gouvernement, en la démocratie? Le gouvernement doit agir maintenant et cesser d'attendre. Ce n'est pas le temps d'attendre. Cela n'a rien de drôle lorsque des gens meurent. Cela n'a rien de drôle lorsque des gens perdent leur emploi. Cela n'a rien de drôle lorsque des commerces doivent fermer leur porte à cause de tout cela. C'est dans ce sens que nous avons besoin de leadership. Il doit y avoir un plan d'action.

Le gouvernement dispose d'un excédent de 43 milliards de dollars qu'il a subtilisés auprès des travailleurs Canadiens. Au cours de la dernière année seulement, le gouvernement a enregistré un excédent de 14,8 milliards de dollars. Aujourd'hui, il dit qu'il versera quelques millions ici et là. Ce n'est pas cela qu'il faut faire. Nous avons besoin d'un vrai plan d'action.

Jack Layton, le chef de notre parti, a fait preuve de leadership en disant qu'il fallait préparer un plan et ne pas se contenter d'attendre de voir ce qui allait se passer. Ce plan doit être présenté aux Canadiens qui pourront l'examiner et se rendre compte que le gouvernement ou le Parlement a fait quelque chose.

Article 52 du Règlement

Je suis heureux que le Parlement ait accepté de tenir ce débat d'urgence parce qu'on peut certainement parler d'urgence lorsque des Canadiens perdent la vie.

[Français]

Il y a urgence. On peut l'appeler comme on voudra. On peut utiliser de beaux mots et dire qu'on n'a pas de crise en matière de santé dans notre pays avec cette infection. C'est bien beau ces belles paroles, cependant, les Canadiens et les Canadiennes ne sont pas des fous et des folles. Les Canadiens et les Canadiennes savent bien qu'il y a un problème et ils veulent que le gouvernement fasse preuve de leadership. Ce leadership se manifeste par un plan d'action mené par la communauté de la santé, par les professionnels de la santé.

Il faut travailler avec eux et, en même temps, il faut aussi écouter les travailleurs et les travailleuses. Il faut avoir un plan pour ces derniers, afin qu'ils ne perdent pas leurs maisons et qu'ils soient capables de faire leurs paiements; il faut qu'ils puissent traverser cela comme de vrais Canadiens et Canadiennes, en toute solidarité.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je partage les points de vue de la plupart des députés qui sont intervenus à la Chambre ce soir. J'ai eu l'occasion de suivre presque tout le débat. Il n'y a aucun doute à l'effet que le SRAS a secoué le Canada, qu'il comporte des conséquences internationales et qu'il doit être traité très sérieusement.

Les députés ont bien énoncé les mesures importantes que le gouvernement du Canada a prises afin d'assurer un soutien approprié, mais aussi afin de se montrer responsable sans être trop alarmiste à l'égard de la situation. Pour ces questions délicates, nous devons nous en remettre à la compétence des fournisseurs de soins de santé au Canada et de ceux qui ont le savoir-faire et qui connaissent la maladie et les mesures de contrôle de cette maladie pour qu'ils donnent aux Canadiens les assurances et l'information qu'ils sont en droit d'avoir dans de telles situations.

J'ai passé quelque temps à Toronto, la semaine dernière. J'assistais à un grand spectacle au centre Air Canada, une démonstration de patinage. J'ai passé du temps à marcher dans les rues. Je n'ai vu personne porter un masque dans la région de Toronto où j'étais. Les Canadiens devraient savoir que la situation n'est pas inquiétante pour les gens qui vivent, travaillent et s'amuse dans la région de Toronto, que les fournisseurs de soins de santé et l'excellent travail qu'ils ont fait inspirent une très grande confiance et que les gens ont aussi confiance que les mesures qui ont été prises soigneusement et conjointement avec d'autres niveaux de gouvernement visent à protéger le mieux possible la santé et le bien-être des Canadiens et de tous les habitants des régions touchées.

J'ai également eu l'occasion d'aller au Michigan dimanche pour rendre visite à mon fils qui y habite. J'ai également rencontré son beau-père et sa belle-mère. Nous avons dîné ensemble. Je leur ai demandé ce qu'ils pensaient du SRAS. Je leur ai dit que, lorsque j'ai traversé la frontière à Sarnia, le service américain des douanes et de l'immigration nous a remis une brochure multilingue décrivant le problème causé par le SRAS dans la région de Toronto, expliquant qu'il y a une période d'incubation d'environ dix jours et recommandant aux gens de surveiller leur état de santé au cours des dix prochains jours juste pour être absolument certains qu'ils n'ont pas contracté la maladie. Il y a donc une certaine inquiétude de l'autre côté de la frontière.

Cependant, lorsque j'ai parlé aux beaux-parents de mon fils, ils m'ont dit très franchement que le SRAS n'était pas une question majeure. En fait, ils ont dit que les gens qui habitaient près de la

frontière canadienne, par exemple dans l'État du Michigan, connaissaient très bien l'Ontario. Beaucoup d'entre eux ont des relations d'affaires dans cette province et beaucoup y sont déjà allés. Ils comprennent que le Canada prend très bien soin de ses habitants et a un bon système de soins de santé et qu'il est très capable de relever le défi qui se pose actuellement, particulièrement dans la région de Toronto.

Fait intéressant, ils ont signalé que le SRAS avait été mentionné dans certaines conversations par les autorités de l'État qui s'inquiétaient du transport de déchets par camion de Toronto au Michigan. Je crois qu'il font de la politiaillerie avec le SRAS, et il est juste de dire que ce n'est vraiment pas un sujet qui se prête à la politiaillerie.

• (2225)

C'est une question très délicate et on ne devrait pas tenir des propos alarmistes ou se faire du capital politique en usant d'arguments qui ne reposent sur aucun fait fourni par le système de santé au Canada ou vérifié par des autorités internationales, telles que le Centre pour le contrôle des maladies d'Atlanta.

Il est très important maintenant de faire confiance au système que nous avons mis en place. Ce n'est pas le temps de demander aux politiques de trouver des solutions simples à des problèmes complexes. On a prévu de l'aide pour les personnes mises en quarantaine. Par exemple, on a supprimé la période d'attente pour l'obtention de prestations d'assurance-emploi. Le gouvernement fédéral a aussi offert une contribution financière à la ville de Toronto, qui s'ajoutera à celles d'autres paliers de gouvernement, afin d'atténuer les répercussions économiques causées non pas par la connaissance de ce qui se passe dans cette ville, mais par la crainte de ce qui pourrait s'y passer. La distinction est assez subtile.

Le gouvernement doit aussi collaborer de façon très prudente avec les autres paliers de gouvernement parce que les points de service ne relèvent pas directement du gouvernement fédéral. Ils sont plutôt la responsabilité des gouvernements provinciaux. Nous nous sommes montrés très prudents avec eux jusqu'à présent.

Nous espérons vivement que tous les doutes seront dissipés et que le problème de l'émission par l'OMS d'un avis à l'intention des voyageurs se réglera rapidement. Nous pourrions alors trouver un certain réconfort dans le fait que le système fonctionne, qu'il permet de limiter le nombre de cas et d'empêcher l'apparition de nouveaux cas à l'extérieur de la zone d'endiguement.

Je suis aussi réaliste en ce qui concerne le SRAS. Ce soir, ma femme, qui est secrétaire dans une école, m'a annoncé qu'on a renvoyé chez lui un élève qui avait de la fièvre. Or, la mère de cet enfant est infirmière dans un hôpital qui traite un grand nombre de patients victimes du SRAS. Il y a des modalités à suivre. Le protocole exige qu'on avise les parents; c'est incontournable. Tous les parents des enfants qui fréquentent cette école sont maintenant informés qu'un élève a été renvoyé chez lui et qu'il pourrait y avoir un lien avec un cas de SRAS.

Article 52 du Règlement

Cela m'a fait penser que cet enfant a été en contact avec d'autres jeunes et avec ma femme et, par ricochet, avec moi-même. Nous avons voyagé et nous avons rencontré bien des gens la semaine dernière. Nous étions au Michigan et nous y avons côtoyé bien des personnes. Il faut que les gens comprennent que, si une maladie est facilement transmissible et qu'elle a une période d'incubation, il existe des risques, aussi minimes soient-ils.

Il faut être conscient du fait que de nombreux Canadiens considéreront la moindre possibilité comme étant plus qu'une possibilité éloignée. Nous devons tous mieux nous employer à les rassurer en leur parlant des mesures d'endiguement qui ont été prises pour maîtriser la situation. Nous devons leur donner l'assurance que des mesures de précaution ont été prises. Comme les députés le savent, ceux qui dispensent des soins ont multiplié les mesures de protection qu'ils prennent désormais dans les hôpitaux par rapport aux mesures qu'ils jugeaient autrefois nécessaires, tout simplement parce qu'ils en savent davantage sur l'évolution du SRAS et que c'est la chose responsable à faire.

Je demande aux Canadiens de tenir compte des consignes qui sont données et des renseignements que diffusent les services de santé au Canada. Les Canadiens devraient connaître les ressources à leur disposition et les gens avec qui ils peuvent communiquer s'ils veulent poser des questions ou obtenir des précisions afin d'avoir l'esprit tranquille.

• (2230)

Par l'entremise des médias et d'autres moyens de communication, les Canadiens ont accès à une mine de renseignements. Il faut toutefois bien comprendre qu'il peut subsister des inquiétudes dans certains cas. Il nous faut, en tant que parlementaires, continuer de saisir toutes les occasions de communiquer aux Canadiens les précautions à prendre et les renseignements qui leur sont utiles. Nous devons les tenir au courant régulièrement afin d'apaiser leurs craintes. C'est extrêmement important. Ne tenons rien pour acquis, surtout dans le cas des membres les plus vulnérables de notre société qui ne sont peut-être pas aussi bien informés que les autres. J'encourage les gens à veiller sur les membres de leur famille qui, pour une raison quelconque, ne sont pas conscients de la situation ou ne connaissent pas les précautions à prendre et à leur transmettre les renseignements qui sauront les rassurer.

J'exhorte simplement les Canadiens à se fier à notre réseau de santé et à nos professionnels de la santé. Tous les Canadiens que cette épidémie inquiète devrait veiller sur les membres de leur propre famille et prendre les précautions qui s'imposent jusqu'à ce que cette crise soit réglée, ce qui se fera sous peu, nous l'espérons.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, chaque fois que se présente une grave situation d'urgence, que ce soit le 11 septembre, la guerre en Irak ou le SRAS, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas beaucoup d'autres Canadiens qui sont dans le besoin à différents égards. Je ne veux pas que ces Canadiens croient qu'on les a oubliés, même si le Parlement, les médias et nous tous faisons porter tous nos efforts sur la situation d'urgence créée par le SRAS, comme il se doit. Mais cela ne nous empêche pas de reconnaître que beaucoup d'autres Canadiens sont dans le besoin. Ainsi, ce ruban signifie que c'est le mois de la lutte contre le cancer. En tant qu'ancien sollicitateur de fonds pour cette campagne, je suis très reconnaissant aux personnes qui se sont investies à fond pour aider leurs concitoyens dans le besoin. Mes pensées et mes prières accompagnent quelques-uns de mes proches amis, notamment Keith, Jim, Barb, Al, Claudia et Sandy.

Il demeure que nous sommes ici, ce soir, pour parler du SRAS, le syndrome respiratoire aigu sévère qui, dans certaines régions du monde, peu nombreuses pour l'instant, s'avère une tragédie humaine. Taïwan a déploré un premier décès hier. C'est dramatique, surtout pour les soignants, les héros qui se sont portés au secours des populations et qui ont été contaminés ou qui sont morts. Nos pensées accompagnent les personnes qui vivent de tels drames, ainsi que leurs familles et leurs amis.

Dans les circonstances, il est évident que ce n'est pas une question avec laquelle on doit faire de la politique. Je n'ai pas été en mesure de suivre la majeure partie du débat et j'espère que mes collègues ici n'ont pas essayé de marquer des points sur le plan politique avec cette question, mais ont essayé d'offrir des suggestions constructives pour nous aider à nous sortir de cette crise.

Bien entendu, ces débats de soirée qui, selon moi, sont excellents, ne donneront des résultats que si les collaborateurs des ministres, de la ministre de la Santé par exemple, de la ministre responsable des interventions d'urgence, et les fonctionnaires compétents écoutent et analysent ces débats, prennent toutes les suggestions constructives et les évaluent et en tiennent compte afin que ces débats soient productifs et utiles.

Comme d'habitude, je suis ici à nouveau pour parler du Nord et plus particulièrement de ma circonscription, le Yukon, et pour préciser certaines des différences uniques que nous avons là-bas. Bien entendu, il semble toujours y avoir des différences uniques qui doivent être signalées afin qu'elles soient couvertes et abordées de façon appropriée. En particulier, nous avons un grand hôpital au Yukon. La même chose s'applique dans les autres territoires. À Yellowknife, à Iqaluit et à Whitehorse, il n'y a qu'un seul grand hôpital offrant tous les services. Cela nous place dans une situation tout à fait différente des autres régions du pays.

Lorsque nous nous rendons à Toronto, nous voyons toutes sortes d'hôpitaux. Au Yukon et dans chacun des trois territoires du Nord, qui sont chacun plus étendus que n'importe quel pays d'Europe, il n'y a qu'un seul hôpital où aller. Le prochain pourrait être à 1 000 milles de là. Cela ajoute une dimension très importante à la planification et aux précautions à prendre. Dans de telles circonstances, les soins de santé sont concentrés dans les hôpitaux et ce virus particulier a eu des répercussions graves sur les hôpitaux. Si cela devait se produire dans les territoires du Nord, la crise serait beaucoup plus grave que dans une ville où les gens peuvent s'adresser à l'hôpital voisin, car il n'y a pas chez nous un hôpital voisin.

Heureusement, nous avons pris d'excellentes précautions dans le Nord. Je suis allé à notre hôpital pour y visiter des patients. Même pour entrer dans l'hôpital, il faut passer par un contrôle et recevoir une carte et les gens ne seront pas admis s'ils constituent un risque pour cet hôpital. Je félicite les gens qui élaborent les plans pour notre hôpital. Il y a une salle extérieure spéciale ventilée si nous devons jamais avoir une victime du SRAS. Aucune personne dans la partie septentrionale du Canada n'est infectée jusqu'à maintenant, mais si cela devait arriver, nous avons un service de contagieux équipé des ventilateurs nécessaires.

Le point que je veux faire valoir est crucial. Si une infection survenait dans un hôpital des Territoires, tous les habitants des Territoires seraient à risque, car toute personne qui aurait besoin d'aller à l'hôpital pour une urgence ou un accident n'aurait aucun autre hôpital où aller si un hôpital devait être fermé, comme cela est arrivé ailleurs.

Article 52 du Règlement

• (2235)

L'autre chose qui est unique à la région septentrionale de notre grand pays, qui est probablement aussi grande que toute l'Europe, c'est que, pour une chirurgie importante ou d'autres traitements, les malades doivent être évacués dans des avions plus ou moins petits. Il faut absolument en tenir compte dans la planification d'urgence des soins de santé. Notre hôpital n'est pas en mesure de faire des chirurgies importantes ni de traiter certaines maladies très graves.

En cas de maladie grave, tous les habitants de la région septentrionale de notre grand pays doivent donc être évacués dans des avions habituellement petits et munis d'un équipement spécial. Il faut absolument en tenir compte dans la planification d'urgence des soins de santé, car on pourrait devoir évacuer un nombre considérable de personnes dans quelques petits avions. Les avions constituent en soi des endroits très restreints pour transporter des gens atteints d'une maladie contagieuse. Nous avons beaucoup de chance que notre avion d'évacuation sanitaire soit un King Air. L'air y est expulsé vers l'extérieur. Il n'y a aucune recirculation de l'air à l'intérieur de cet appareil. Il serait donc très sûr en pareille situation.

Une autre qualité unique de notre région particulière du Yukon, je crois, est le fait que nous voyageons plus que la majorité des gens. Nos quelques citoyens voyagent énormément comparativement au reste des citoyens canadiens. En fait, cette semaine, il y a probablement au moins une douzaine de Yukonnais dans la capitale nationale. J'ai rencontré un de nos étudiants ce soir dans un forum. Un autre arrivera mercredi dans le cadre du programme de Rencontres du Canada. Gary Lee est ici à titre de représentant de la Yukon Chamber of Mines. Le président des mineurs de Yukon Placer, Tara Christie, est ici en compagnie d'un autre dirigeant. Rob McIntyre de la Chambre de commerce du Yukon est ici. Le grand chef Ed Schultz est en ville. Des délégués des premières nations Kaska et Kwanlin Dun sont en ville ainsi que des délégués de l'association des municipalités. Ils sont tous ici dans le cadre de l'étude de la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon dont le Sénat sera saisi demain. Nous avons également des représentants de l'industrie de la foresterie qui sont ici pour une foule d'autres raisons. Trois 737 atterrissent ou décollent tous les jours en provenance ou à destination de diverses régions dans le monde de telle sorte qu'il est crucial pour nous que ces précautions soient maintenues, que les recherches se poursuivent et que les gens soient traités convenablement.

Le président de l'Association of Yukon Communities et maire de Dawson est aussi dans la capitale nationale et, parce que son association regroupe toutes les municipalités du Yukon, il a dit que le Yukon et le gouvernement fédéral pouvaient compter sur son aide. Je tiens aussi à remercier le Dr Bryce Larke, le médecin conseil en santé publique du Yukon, ainsi que le Dr Wayne MacNicol, président de la Yukon Medical Association, de l'information et de l'aide qu'ils m'ont fournies ainsi que du travail colossal qu'ils accomplissent en protégeant nos concitoyens.

Une autre caractéristique unique du Yukon, ma région, c'est le fait que le secteur du tourisme constitue actuellement le principal employeur dans le secteur privé. C'est peut-être la seule province ou le seul territoire où il en est ainsi. Évidemment, nous sommes grandement affectés par une crise comme celle-ci, une crise qui a des répercussions sur le tourisme. Le week-end dernier, j'ai assisté à la conférence de la Tourism Industry Association of the Yukon et je tiens à féliciter les administrateurs, le personnel et les délégués de cette association de s'être montrés aussi positifs et créatifs en tentant de relever les énormes défis qui se présentent à eux.

Le président voulait nous rappeler la taille de cette grande nation lorsque nous évoluons sur la scène internationale et nous signaler que si quelque chose survient dans une région du pays, il faut s'assurer que dans l'avenir cela n'affectera pas tout le Canada. La plupart de mes collègues savent que je rentre chez moi tous les week-ends. Il me faut généralement deux jours pour m'y rendre. De ce fait, une situation qui se produit ici n'aura pas nécessairement de répercussions fâcheuses dans mon coin de pays. Espérons que les spécialistes de la commercialisation du tourisme se rendront compte à quel point le Nord canadien est isolé, protégé et grandiose.

• (2240)

Comme d'autres l'ont déjà fait aujourd'hui, j'en suis sûr, j'aimerais féliciter tous les travailleurs du domaine de la santé dans le monde. Ce sont de véritables héros, qui mettent leur propre vie en péril pour aider et reconforter les personnes qui souffrent de cette nouvelle maladie.

J'aimerais féliciter les pilotes du Nord qui ont accepté, le cas échéant, de retourner dans un milieu confiné afin d'évacuer des gens vers des hôpitaux du sud susceptibles de sauver leur vie ou du moins, de leur apporter du réconfort pendant leurs derniers jours.

J'aimerais implorer les personnes du monde entier à qui on a demandé de rester en quarantaine à la maison de leur propre chef parce qu'elles pourraient présenter des risques. Je leur demande de suivre cette directive. Je sais que ce n'est pas facile. Les rebelles comme moi n'aiment ni se faire dire quoi faire, ni être confinés à un milieu fermé ni recevoir des ordres, mais toute loi, tout règlement et toute quarantaine dans notre société contraint nos libertés personnelles. J'espère que dans ce cas-ci, les gens comprennent que les lois et les règlements mis en vigueur pour imposer des quarantaines le sont pour le bien commun et pour le bien des gens que nous aimons et dont nous nous soucions.

Je sais que si nous entrerions dans un magasin pour nous rendre compte ensuite que quelqu'un ayant été sommé de rester à la maison en raison d'une maladie nous a transmis un virus susceptible de mettre un terme à notre vie ou à celle d'un membre de notre famille, nous ne l'apprécierions guère. C'est un désagrément terrible, mais c'est aussi un grand devoir envers la société que de protéger nos concitoyens s'il y a un risque que nous leur transmettions la maladie.

Je demande la coopération et l'aide de tous, de même que des soins constants pour ceux qui sont dans le besoin. Je tiens à exprimer, au nom du Parlement, nos sincères remerciements à tous pour ce qu'ils ont fait et pour ce qu'ils feront jusqu'à ce que nous vainquions la maladie et pour tous les efforts supplémentaires déployés, comme de travailler pendant des quarts de 12 heures dans des uniformes lourds et chauds qui sont presque insupportables. Grâce à ces efforts, nous vaincrons sûrement.

• (2245)

[Français]

Le vice-président: Je suis convaincu que le débat est terminé. Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 22 h 47, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Article 52 du Règlement

Des voix: Non.

(La séance est levée à 22 h 47.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 28 avril 2003

The Deputy Speaker	5483	M. Karygiannis	5496
		M. Lee	5497
		Mme Skelton	5499
		M. Benoit	5500
		Mme Bennett	5501
		Mme Fry	5503
		M. Guimond	5504
		Mme Torsney	5505
		M. Maloney	5507
		Mme Gallant	5507
		M. Eggleton	5509
		M. Godin	5510
		M. Szabo	5513
		M. Bagnell	5514
DÉBAT D'URGENCE			
Le syndrome respiratoire aigu sévère			
Le vice-président	5483		
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5483		
Motion	5483		
Mme McLellan	5485		
M. Robinson	5487		
M. Merrifield	5487		
M. Robinson	5487		
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5487		
M. Merrifield	5488		
M. Bachand (Saint-Jean)	5491		
M. Robinson	5493		

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**